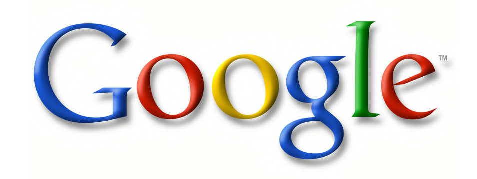



1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE
A 52666 3

LETTRES, MEMOIRES
ET
NEGOCIATIONS
DE MONSIEUR LE
COMTE D'ESTRADES,
Tant en qualité d'Ambassadeur de S. M. T. C. en Italie, en Angleterre & en Hollande,

Que comme Ambassadeur Plénipotentiaire

À LA PAIX DE NIMEGUE,

Conjointement avec Messieurs

COLBERT & COMTE D'AVAUX;

Avec les

REPONSES DU ROI ET DU SECRETAIRE D'ETAT:

Ouvrage où sont compris

L'ACHAT DE DUNKERQUE,

Et plusieurs autres choses très-intéressantes.

NOUVELLE EDITION,

Dans laquelle on a rétabli tout ce qui avoit été supprimé dans les précedentes.

TOME SIXIEME.



A LONDRES,

Chez J. NOURSE, proche Temple-Bar.

MDCCXLIII.

LETTRES, MEMOIRES ET NEGOCIATIONS DU COMTE D'ESTRADES,

Ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrêtienne, auprès de Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades & Courtin. Le 5. Août 1667.

VOtre dépêche du 28. ne m'oblige à aucune réponse, que pour vous dire que quelques-uns des Amis de Monsieur d'Estrades ne lui ont pas gardé le secret, sur les diligences qu'il a faites pour traverser la con-

conclusion du Traité des Suédois, car Monsieur van Beuningen m'a parlé là-dessus en raillant, comme d'une affaire que nous avions voulu empêcher.

Le Roi désire que vous fassiez sçavoir à Messieurs les Etats, que Sa Majesté a pris la résolution de leur faire rendre les Isles de Tabago & de Saint Eustache, & la Colonie de Baamerom, & demain j'en fournirai les expéditions à Monsieur van Beuningen, c'est-à-dire les ordres pour ceux qui y commandent, dont je vous adresserai même des Publicats par l'ordinaire prochain.

Présuppofant que la Paix aura été signée avant la fin du dernier mois, je commence à vous en faire mes complimens, & à vous témoigner l'extrême joye que je ressens, que deux de mes plus chers Amis ayent eu la bonne fortune d'acquérir cette nouvelle gloire dans le monde, & un si grand mérite auprès de Sa Majesté.

Comme elle s'approche de vous & s'éloigne d'ici, je vous demanderois plûtôt des nouvelles de l'Armée, que je ne puis vous en donner.

Un Parti de la Garnison de Lille a pris le Courier Héron, qui est à moi, & qu'on me renvoyoit de Douay. Quoique je ne sache pas encore si ledit Héron aura pû jetter sa dépêche, je ne doute pas, soit qu'elle ait été prise ou non, que Monsieur Castel Rodrigo ne fonde mille chiméres sur l'interprétation de ce Paquet, où il trouvera d'ici à un an ce qu'il croira nous pouvoir nuire

re auprès de chaque Prince ou Potentat, puis même qu'avant d'en avoir véritablement pris aucun, il débitoit à Cologne, en sa maniére, des Lettres de Monsieur le Tellier à moi, qu'il disoit avoir en original, mais ne les montroit qu'à ceux qui lui avoient déja dit qu'ils ne connoissoient pas le caractére dudit Sieur le Tellier. Vous serez, s'il vous plaît, alerte sur ses artifices. Cependant je vous puis assûrer, le Roi m'ayant du depuis envoyé le *Duplicata* de ladite dépêche de Héron, que je n'y ai pas trouvé un seul mot qui regarde Messieurs les Etats, ni même qu'ils y soient nommez.

Je vous adresse un Passeport pour Madame la Grande Maréchalle de Pologne, qui vient en France par la Hollande: je vous prie de le lui faire remettre à son passage.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 6. Août 1667.

Le Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, qu'ayant été fait des plaintes au Roi son Maître, d'une sentence de

confiſcation renduë par le Collége de l'Amirauté d'Amſterdam le 17. Juillet dernier, d'un Vaiſſeau Marchand François, dont tout l'équipage l'étoit auſſi, nommé la Catherine de Saint Jean; Sa Majeſté lui a donné ordre de demander en ſon nom à Vos Seigneuries, ſur quels motifs ladite Amirauté a confiſqué ledit Vaiſſeau, & ce qu'il y avoit dedans; parce que ſi c'eſt ſous prétexte que les Placards de Vos Seigneuries ont défendu la pêche de la Baleine, comme porte ladite Sentence, ledit Vaiſſeau étant François & nullement ſujet à l'obſervation deſdits Placards, qui n'ont leur étenduë que ſur ceux de la domination de Vos Seigneuries, il n'a pas dû être confiſqué ſur ce fondement, qui eſt nul & inſoûtenable: & Sa Majeſté ne voyant pas hors cela qu'il y ait eu le moindre lieu à cette confiſcation, a ordonné très-expreſſément audit Ambaſſadeur Extraordinaire, de demander inceſſamment, juſques à l'effet, la reſtitution dudit Vaiſſeau confiſqué, & de ce qui étoit dedans, comme ayant été traité contre le Droit des Gens & la teneur du Traité de 1662., qui donne la liberté aux Vaiſſeaux François d'aporter & de remporter de la Marchandiſe des Ports de Vos Seigneuries; ou autrement de ſçavoir d'Elles les motifs qu'a eu ladite Amirauté d'Amſterdam de confiſquer ledit Vaiſſeau, pour en rendre compte enſuite à Sa Majeſté, qui eſt fort mal ſatisfaite d'un procédé auſſi extraordinaire que celui qu'on a tenu à l'égard de ſes Sujets, dont le propriétaire dudit Vaiſſeau

ſeau reçoit un dommage très conſidérable. Donne à la Haye le ſixième d'Août 1667.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 7. Août 1667.

MOnſieur Pelletier, Conſeiller en vôtre Parlement de Paris, eſt ſi bien inſtruit de tout ce qui s'eſt paſſé en nôtre Négociation, & ſi capable d'en rendre compte à Vôtre Majeſté, qu'il eſt inutile que nous ajoûtions rien à ce qu'il aura l'honneur de lui repréſenter. Les trois Traitez de Paix furent ſignez hier au ſoir en même têms, & les Ambaſſadeurs d'Angleterre & les Plénipotentiaires de Dannemarc & des Etats, ont reconnu & déclaré publiquement, qu'ils étoient redevables d'un ſi grand bien aux ſoins que Vôtre Majeſté a voulu prendre pour les en faire joüir.

Nous avons ſuivi, en dreſſant les Articles, les ordres qui étoient portez par nôtre Inſtruction, & contenus dans les dépêches que nous avons reçûës depuis. Pour ce qui regarde la forme, ſoit dans la préface ou dans la diſpoſition deſdits Articles, & dans l'expreſſion dont nous nous ſommes ſervis, il a été néceſſaire que nous nous ſoyons accommodez à ce que les Médiateurs & les

Ambaſſadeurs d'Angleterre ont déſiré de nous: ces ſortes d'affaires ne ſe font pas autrement, & nous avons crû ſatisfaire à nôtre devoir en avançant la concluſion du Traité aux conditions auxquelles il a plû à Vôtre Majeſté de nous permettre de le ſigner. Que s'il y a quelque choſe qui ait beſoin d'être éclairci, nous ſupplions très-humblement Vôtre Majeſté, de nous faire la grace d'entendre ce que Monſieur Pelletier lui repréſentera là-deſſus, & de croire que ſi nous n'avons pas été aſſez heureux pour bien réüſſir, ce n'a pas été manque de zèle & d'application pour exécuter ſes commandemens.

Monſieur Coventry nous a rendu une Lettre du Roi ſon Maître, par laquelle il nous prie de nous employer pour le retour de Kievit: c'eſt le beau Frere de Tromp, & l'un de ceux qui avoient intelligence avec le Buat. Nous avons communiqué cette Lettre aux Plénipotentiaires des Etats, & nous les avons preſſez de contribuer en ce qui dépendroit d'eux, de donner cette ſatisfaction au Roi de la Grande Bretagne. Ils nous ont dit tous trois en particulier, que ſi la choſe étoit en leur pouvoir, ils la feroient avec joye; qu'ils étoient perſuadez que Kievit n'avoit point eu d'autres deſſeins que celui de faciliter la Paix, mais qu'il avoit de grands ennemis; & que c'étoit la raiſon pour laquelle ſon rétabliſſement ſeroit difficile; que néanmoins ils en écriroient à leurs Supérieurs. Selon toutes les apparences la réponſe qu'ils recevront ne ſera pas favo-

rable;

rable. Monſieur de Wit, qui eſt ſon ennemi, ſe fera un point d'honneur d'empêcher ſon retour, ce qui lui ſera d'autant plus facile que ſes biens ont été confiſquez au profit de la Ville de Rotterdam.

Les Ambaſſadeurs d'Angleterre ayant encore la plume à la main, nous dirent en préſence des Médiateurs, que le Roi leur Maître les avoit chargez de prier très inſtamment Vôtre Majeſté, d'accorder à ſa conſidération la grace à Monſieur le Marquis de Flammarin, & de Vous aſſûrer que le Roi de la Grande Bretagne ne pourroit recevoir un témoignage de Vôtre amitié qui le touchât plus ſenſiblement; qu'il aimoit ledit Sieur de Flammarin, qu'il lui étoit obligé pour l'avoir ſervi dans la Bataille qui ſe donna la premiére année de la Guerre, avant que Vôtre Majeſté eût pris la réſolution de ſecourir les Etats; qu'il conſidéroit de plus, qu'il n'avoit pas été l'Auteur de la querelle qui l'avoit fait tomber dans le mauvais état où il eſt depuis ſix ans, & qu'il croyoit que ſa punition avoit été aſſez longue & aſſez rude, pour ſervir d'un grand exemple, & aſſûrer à l'avenir l'exécution de vos Edits.

Les Plénipotentiaires des Etats nous déclarerent enſuite qu'ils avoient reçû ordre de leurs Maîtres de ſupplier très-inſtamment Vôtre Majeſté d'accorder la même grace à Meſſieurs de la Freté, qui avoient expoſé leur vie dans des occaſions très perilleuſes pour défendre la Cauſe commune, & qui en ſervant ſur les Vaiſſeaux des Etats, depuis que Vôtre Majeſté avoit déclaré la Guerre

au Roi de la Grande Bretagne, sembloient avoir suivi leur devoir & mérité doublement qu'il plût à Vôtre Majesté de leur pardonner.

Pour éviter les incidens qui pourroient naître sur l'échange des ratifications, Messieurs les Ambassadeurs d'Angleterre nous ont prié d'en dresser un Projet. Nous avons crû que le meilleur étoit de nous arrêter à celui du Traité des Pirénées, & ces Messieurs l'ont accepté. Ils souhaiteroient que Vôtre Majesté la fit expédier en Latin, suivant la Traduction qui en a été faite: leur raison est, que leurs Traitez ordinaires entre Vôtre Majesté & le Roi de la Grande Bretagne se faisant en François, la ratification en doit être dressée dans la même langue, mais que comme on est convenu dans cette Assemblée, à cause des nations différentes, de se servir de la langue Latine, il semble qu'il y ait quelque néceffité de s'en servir encore dans l'Acte qui assûre tout ce qui s'est traité entre nous. Vôtre Majesté est libre d'en user comme il lui plaira, car nous ne nous sommes engagez à rien, & de quelque maniére que la ratification soit expédiée, pourvû que les clauses essentielles s'y rencontrent, l'échange s'en fera sans difficulté. Les Danois, pour plus grande sûreté, ont voulu prendre quatre semaines pour la délivrer, on a ajoûté, *ou plutôt si faire se peut*, parce qu'ils ne doutent point qu'ils ne l'ayent dans vingt jours.

Nous sommes tous demeurez d'accord, que la publication de la Paix se feroit à la Haye

Haye deux jours après, à compter de celui auquel la poste partira après ledit échange fait. Il importe aux Sujets de Vôtre Majesté que cela s'exécute ponctuellement, parce qu'il n'y aura point de restitution des prises faites dans de certains termes, qui courent depuis le jour de cette solemnité.

Les Médiateurs nous ont présenté un Ecrit, par lequel ils nous ont proposé de comprendre nommément Messieurs les Electeurs de Brandebourg & Palatin, Monsieur le Duc de Holstein de la branche de Gottorp & les Villes Anséatiques: nous nous en sommes excusez de concert avec les Plénipotentiaires de Dannemarc & des Etats, assûrant néanmoins lesdits Médiateurs, que la nomination se feroit par des déclarations particuliéres, selon ce qui fut pratiqué en exécution du dernier article du Traité de Munster. Spanheim a sollicité cette nomination avec les derniéres instances de la part de Monsieur l'Electeur Palatin, jusques à déclarer ouvertement, qu'il étoit venu exprès en cette Ville, quoique les Lettres de Créance qu'il présenta, il y a deux mois, à tous les Ambassadeurs & Plénipotentiaires qui sont dans l'Assemblée, ayent témoigné le contraire; cet Electeur ayant écrit, qu'il l'envoyoit auprès de moi Courtin, sur quelques difficultez qui concernoient l'exécution de la Sentence arbitrale renduë dans Heilbron. Cette affectation pour une chose dans laquelle il n'a, ni ne peut jamais avoir, aucun intérêt, a un peu surpris ceux qui ne connoissent pas l'humeur

du Prince. Nous avons fait connoître à so Envoyé, qu'il ne s'agissoit que de la France que toutes les fois que son Maître supplieroi Vôtre Majesté de le nommer, elle le feroi volontiers; que si nous nommons quelqu'ur il seroit compris dans la Liste, puisqu' n'y auroit point de difficulté pour son rang mais que celles que nous rencontrerons pou le rang de beaucoup d'autres Princes, don nous serions engagez de faire mention, nou obligeroit à ne nous point exposer au hazar de donner sujet à la plûpart des Amis & Alliez de Vôtre Majesté de se plaindre d nous. Ces raisons nous ont servi de pré texte pour ne pas alléguer celles que Mon sieur de Lionne nous a fait sçavoir, qu'i avoit représenté à Vôtre Majesté, lorsqu'i nous a répondu, qu'il approuvoit l'ouvertur que nous avions faite, de nous arrêter su ce point à l'expédient qui fut trouvé le meil leur dans l'Assemblée de Munster.

Monsieur Brand est arrivé aujourd'hui, pou nous prier de la part de Monsieur l'Electeu de Brandebourg, de ménager auprès de Vô tre Majesté, qu'il soit nommé par une décla ration particuliére, comme étant compri dans la Paix. Nous lui avons répondu, que nous ne manquerions pas de vous rendr compte de la réquisition qu'il nous faisoit & même nous lui avons fait espérer qu Vôtre Majesté accorderoit volontiers Monsieur l'Electeur son Maître ce témoi gnage de son amitié. Le Roi de la Grande Bretagne, celui de Dannemarc & les Etat consentent à cette nomination; ainsi il sem

bl

ble que Vôtre Majesté ne peut pas refuser la sienne.

Monsieur de Beverning nous est venu dire dans ce moment, que le Résident que les Etats ont à Bruxelles, arriva hier au soir en poste en cette Ville pour lui proposer deux choses : la prémiére, que Messieurs les Etats, sous prétexte de reformer quelques Troupes, les fassent passer au service du Roi Catholique; & l'autre, qu'ils, lui prêtent deux millions de livres, pour lesquels il engageroit les droits qui se lévent sur la Meuse & sur l'Escaut; ce que ledit Sieur de Beverning nous a témoigné être fort avantageux auxdits Etats, qui seroient maîtres par ce moyen du Commerce des deux Riviéres. Il a ajoûté, qu'il l'avoit renvoyé sur le champ dire au Marquis de Castel Rodrigo, qu'il ne se chargeroit pas d'appuyer ces deux propositions; mais qu'au cas qu'il eût pouvoir de convenir de la part du Roi son Maître, touchant la satisfaction qui seroit donnée à Vôtre Majesté pour ses prétensions, il le prioit de le lui faire sçavoir promptement à la Haye, parce que si cela étoit, Messieurs les Etats lui feroient des ouvertures d'accommodement. Ledit Sieur de Beverning nous a protesté qu'il étoit bon Hollandois, & fort persuadé que l'intérêt de son Païs étoit, de ne se point séparer de l'ancienne liaison qu'il avoit toûjours euë avec la France; mais qu'il voyoit bien que faute d'argent, de Troupes & de bonne conduite, les Espagnols seroient chassez des Païs-Bas, & que cela donnoit de si grands

ombrages à toutes les Provinces-Unies, qu croyoit qu'il n'y avoit point de tems à pe dre, & que Vôtre Majesté s'étant expl quée, il faloit voir ce qu'on pourroit fai pour la contenter. Il a ajoûté encore, qu l'Isola parloit comme étant assûré que Roi de la Grande Bretagne ne laisseroit p faire cette conquête à Vôtre Majesté sa s'y opposer, jusques-là même qu'il avo promis un secours de 12. mille hommes pour arrêter le progrès de nos armes, qu'il étoit nécessaire de prendre garde à qui viendroit de ce côté là.

Nous l'avons remercié de la confiden qu'il nous faisoit, & des bons sentime qu'il nous a témoignez, de procurer la s tisfaction qui est dûë à Vôtre Majesté & nous n'avons rien oublié pour lui fai connoître, que le meilleur moyen dont l Etats se puissent servir pour demeurer e paix & sans jalousie de vos conquêtes, e de ne donner aucune espérance de secou aux Espagnols, pour les reduire à la néce sité de s'accommoder; nous l'avons mêm invité de s'employer pour cet accommod ment, selon les conditions auxquelles V tre Majesté offre d'y donner les mains. Il no a paru qu'il avoit beaucoup d'envie de s' mêler, & il nous a protesté en cet endroi qu'il ne souhaiteroit jamais rien en ce mo de, s'il étoit assez heureux pour achever u ouvrage si salutaire à toute la Chrêtient & particuliérement à son Païs.

Ce que nous pouvons ajoûter de nous-m mes, c'est que les Etats ne s'étant acco

m

modez aussi promptement qu'ils ont fait avec la Suéde, que pour être libres, il y a beaucoup d'apparence que tous les secours qu'ils pourroient donner sous main, & sans qu'il paroisse qu'ils prennent parti, ils les donneront liberalement & même avec beaucoup de diligence, parce qu'ils sçavent bien que toutes les grandes Villes des Païs-Bas commencent à branler, & qu'elles reconnoissent que les Espagnols ne sont pas en état de les défendre.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 11. Août 1667.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a reçû ordre du Roi son Maître, de renouveller à Vos Seigneuries les instances qu'il leur a ci-devant faites, & si souvent reitérées au nom de Sa Majesté, pour donner à l'Ordre de Malte la satisfaction qu'il y a si long-tems qu'elle attend de l'équité de Vos Seigneuries: Lesquelles instances Sa Majesté a crû devoir discontinuer durant un tems que Vos Seigneuries avoient des affaires plus importantes & plus pressées, qui ne leur permettoient pas de donner leur application à celle-ci; mais à pré-

 sent

sent qu'Elles & leurs Peuples vont entrer dan la joüissance d'une Paix glorieuse & avanta geuse, S. M. se sent obligée dans cette occasio de convier fortement Vos Seigneuries, d reprendre le cours de ladite affaire. Elle ne sçauroient rien faire qui soit, ni plus jus te, ni plus agréable à toutes les Puissance qui prennent part à l'intérêt d'un Ordr aussi célébre & aussi recommandable que l'es celui de Malte: Et ledit Ambassadeur espér que Vos Seigneuries, non seulement par l consideration de S. M. qui s'y est toûjour employée, & s'y employe encore avec la fer veur qu'elles sçavent, mais par la leur pro pre, mettront bien-tôt la derniére main cette affaire; d'autant plus qu'on l'a déj vüë à la veille & comme sur le point d'êtr achevée de leur consentement, & que l'o regardera sa fin & sa conclusion comme u effet de la justice & de la prudence de Vo Seigneuries, qui en la terminant peuvent a joûter cette nouvelle félicité à celle de l Paix, puisque le dédommagement dont l'on étoi convenu en faveur dudit Ordre n'est presqu pas considerable, à l'égard de l'avantage qu en reviendra aux Sujets de Vos Seigneurie dans leur Commerce, & de l'applaudissemen universel que leur attirera l'accomplissement de cette affaire. Donné à la Haye le 11 d'Août 1667.

D'ESTRADES

LET

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades & Courtin. Le 12. Août 1667.

J'Ai reçû par le dernier ordinaire le *Duplicata* qu'il vous a plû m'adresser de toute la dépêche que Monsieur Pelletier a portée directement au Roi. Puisqu'il n'est point passé jusques ici, je présuppose comme une chose infaillible que Sa Majesté vous l'aura renvoyé avec sa Ratification du Traité que vous avez signé; en tout cas néanmoins selon les nouvelles que j'aurai sans doute, avant qu'il soit deux jours, de l'Armée, qui doit être approchée de vous par le siége de Lille, qui a déja été investi, je tiendrai une autre Ratification toute prête pour vous l'adresser, ou par un Courier exprès, selon qu'il me sera mandé, ou par l'ordinaire prochain, & en cela on n'aura point perdu de tems, puisque vous n'êtes obligé de fournir cette piéce qu'aux derniers jours de ce mois-ici.

Je vous adresse cependant deux expéditions dont j'ai donné deux autres semblables à Monsieur van Beuningen, pour la restitution à Messieurs les Etats de l'Isle de Tabago & de Saint Eustache, & de la Colonie de Baumerona, quoique nous n'ayons jamais ouï parler de cette derniére.

Je

Je me rejoüis de nouveau avec vous, à présent que l'affaire de la Paix est consommée, de la nouvelle gloire que vous y avez tous deux acquise, & je vous rends graces aussi de la bonté que vous avez euë, d'appuyer aussi fortement que vous avez fait auprès du Roi, la priére de Messieurs les Etats en faveur de Messieurs de la Freté.

Sa Majesté vous aura fait sçavoir ses intentions sur l'Acte particulier que demandent Messieurs les Electeurs de Brandebourg & Palatin, à quoi je ne crois pas qu'il y ait difficulté, & sur ce que vous avoit dit, touchant un accommodement, Monsieur de Beverning, dont le zèle est fort à loüer.

Je ne crois pas qu'on doive expedier la Ratification du Roi en autre Langue que la nôtre, il y a plus d'un siécle que la Secretairie d'Etat n'en a usé autrement.

J'ai écrit au Roi du présent des Médiateurs & de vos intérêts, dont je n'ai pas encore de réponse.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 12. *Août* 1667.

ENfin, Monsieur, nous avons signé la Paix avec la satisfaction de tous ceux qui étoient engagez dans la Guerre, & nous avons reçû des remercîmens de nos Ennemis & de nos Alliez. Le Roi par sa sage con-

conduite, & par un procédé sincére, honnête & digne de lui, viens de confondre ceux qui doutoient de ses bonnes intentions, & on ne peut plus l'accuser de nourrir la division parmi ses voisins. Les Ambassadeurs d'Angleterre souhaitent fort que la Ratification soit en Latin, par les raisons qui sont contenuës dans la Lettre que nous nous donnons l'honneur d'écrire à Sa Majesté; vous jugerez bien mieux que nous, si on leur peut donner cette satisfaction. Il a falu contenter les Médiateurs, & leur rendre (si on ose parler ainsi) ce qu'ils nous avoient prêté dans les Traitez faits entre la Suéde & le Dannemarc à Rotschild & à Coppenhague. Le Roi étoit Médiateur dans tous les deux, & nous nous sommes réglez sur le dernier, qui nous a paru le plus autentique.

Nous avons été obligez aussi d'avoir quelque complaisance pour les Ambassadeurs d'Angleterre, lorsqu'on a formé les articles; vous sçavez qu'on n'est pas maître des expressions, & que, pour s'accommoder, il faut que chacun soit content. Pour ce qui regarde les choses essentielles, rien n'a été omis de ce qui étoit porté par nôtre Instruction.

Messieurs les Ambassadeurs d'Angleterre ont beaucoup d'impatience de repasser la Mer. Nous leur avons promis que la Ratification de Sa Majesté ne les arrêtera pas ici; nous espérons, Monsieur, que vous dégagerez nôtre parole. Monsieur Pelletier a un Passeport pour nous venir trouver, nous vous

vous prions néanmoins pour plus grande
reté, de nous adresser encore un *Duplicata*
la Ratification par l'ordinaire. Nous all
cependant faire un petit voyage à la Hay
où nous employerons nos offices pour fav
riser la Négociation de Monsieur l'Amb
sadeur de Portugal, suivant les ordres q
nous en avons reçus.

Vous avez peut-être ouï dire qu'on f
battre le tambour en ce païs quand les A
bassadeurs en partent, pour sçavoir s'ils
doivent rien, & comme nous entendro
bien-tôt la chamade en cette Ville, nc
aurions besoin qu'on songeât un peu à no
& qu'il plût à Sa Majesté de régler un p
nos appointemens, selon la dépense extrac
dinaire dont nous avons été chargez. Il no
sera dû cinq mois à la fin de celui-ci, c'e
à-dire lorsqu'on échangera les Ratific
tions; & comme nous avons sauvé cinqua
te mille francs au Roi, nous espérons q
Sa Majesté nous fera rembourser de ce q
nous avons avancé pour son service.

Monsieur Pelletier est chargé de tout
les déclarations particuliéres qui ont é
données, pour lever les difficultez qui eu
sent éloigné la conclusion du Traité; m
comme elles ne doivent pas être ratifiée
nous n'en en voyons point de *Duplicata* dans
paquet que nous vous adressons par la vo
du Courier ordinaire, par lequel, comm
nous l'avons déja dit, nous vous supplio
de nous faire tenir la Ratification; celle c
Roi de Dannemarc, selon le calcul de f
Ar

Ambassadeurs, leur doit être renduë le 20. de ce mois.

Aussi-tôt que le Traité de Paix a été signé, j'ai dépêché, moi d'Estrades, un Exprès au Tessel, pour porter les ordres à Monsieur de la Roche de partir avec l'Escadre du Roi pour Brest, conformément aux ordres de Sa Majesté.

Monsieur de Beverning nous a dit, que le présent que les Etats feroient à chacun des Médiateurs seroit de 4000. écus.

Voici un projet de nomination pour Monsieur l'Electeur de Brandebourg, que vous prendrez la peine de corriger si vous ne le trouvez pas bien. Il est nécessaire, pour le contenter, d'y faire mention des Ports, à cause de ceux de Memel & de Pillau, qui sont sur la Mer Baltique; en retranchant ce mot, la même déclaration se peut appliquer à Monsieur l'Electeur Palatin. Les Ambassadeurs d'Angleterre ont promis au Sieur Spanheim, de lui en fournir une avant l'échange des Ratifications. Vous nous remettrez bien avec lui, si vous nous donnez lieu de lui faire le même présent.



LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'E trades & Courtin. Le 19. Ao 1667.

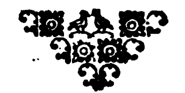
J'Ai reçû hier deux expéditions de la Ra fication du Roi pour les faire sceller à Monsieur le Chancélier; j'en ai e voyé une à la Cour pour être remise à Mo sieur Pelletier, & je vous adresse l'aut par l'ordinaire: on les a fait en Latin, pa ce qu'on n'avoit pas encore reçû la Lett par laquelle je conseillois de n'en pas user de sorte; mais j'en adresse aussi une autre François à Monsieur le Tellier, qu'il pou ra, si on le juge à propos, vous envoy par ledit Sieur Pelletier.

Je dois vous avertir, que la dépêche do étoit chargé le Courier Héron, qu'un pa des Ennemis a pris prisonnier avec tous l paquets, étoit chiffrée & déchiffrée en m me tems de vôtre chriffre, & qu'ainsi Marquis de Castel Rodrigo en ayant mai tenant le clef, il seroit fort inutile que vous ni moi missions rien en chiffre, ju ques à ce que nous ayons eu le moyen vous envoyer un autre chiffre: si Monsie Courtin aporte celui que nous avions ense ble en Allemagne, il faudra, s'il vous pla qu'il vous en donne une Copie, & que d'abo vous vous en serviez, comme je ferai

mo

mon côté, dès que j'apprendrai qu'il vous aura remis ladite Copie.

Le Roi désire que, par un office exprès & efficace, que Monsieur d'Estrades passera promptement à la Haye auprès de Messieurs les Etats, il leur témoigne, que Sa Majesté a grande passion de voir accommoder les differens qu'ils ont avec le Roi de Portugal, à la satisfaction des deux Partis, & qu'elle sçaura beaucoup de gré auxdits Etats, s'ils veulent travailler de la même sorte à cet accommodement, & y aporter de telles facilitez qu'ils le puissent bien-tôt conclure; Sadite Majesté voulant & pouvant bien les assûrer, que le Roi de Portugal, de sa part, s'accommodera avec eux selon la raison & la justice dont elle se rendra volontiers responsable: cependant vous donnerez avis, s'il vous plaît, sans perte de tems, au Ministre de Portugal de cet ordre de Sa Majesté que vous avez reçû, & de la disposition où vous êtes de le bien exécuter & sans délai.



LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades & Courtin. Le 24. Août 1667.

ON a appris ici avec beaucoup de joye la conclusion du Traité, à laquelle vous avez si bien travaillé ; & Sa Majesté vous en sçait tout le gré que vous en sçauriez désirer, & que mérite le service que vous venez de lui rendre.

La Ratification n'arrivera pas à Breda aussi-tôt qu'on en étoit convenu, mais on a été jusques ici dans des lieux d'où la communication étoit fort difficile à Paris.

On donnera les ordres pour la publication de la Paix, ainsi que vous en êtes demeurez d'accord.

Elle trouve bon de comprendre Messieurs les Electeurs de Brandebourg & Palatin dans le Traité par des déclarations particuliéres, & veut bien leur donner cette satisfaction.

Sa Majesté accorde à chacun de vous, Messieurs, mille écus par mois pour tout le tems que vous avez été à Breda ; je suis bien aise de vous donner cette nouvelle, & j'aurai toûjours beaucoup de joye quand je pourrai vous servir en quelque chose.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 25. Août 1667.

NOus reçûmes avant hier la Ratification que vous nous aviez adreffée par la voye de l'ordinaire. Comme toutes les autres étoient déja arrivées, nous nous affemblâmes dès le même jour, & nous convinmes que l'échange & la publication s'en feroit le lendemain. Deux raifons nous obligérent à faire la publication dans la forme que vous verrez dans une des affiches que nous avons fait imprimer; la prémiére, afin que la Mer fut plutôt libre; la feconde, afin que les termes, pendant lefquels il n'échéoit point de reftitution pour les Vaiffeaux pris, expirent en même jour: car comme il eût été difficile, à moins que de perdre encore bien du tems, de faire faire la publication en même tems en France, en Angleterre, en Dannemarc, & dans les Païs de l'obéïffance des Etats, nous avons tous jugé qu'il étoit important pour le bien commun, de rétablir promptement le Commerce, & nous croyons que Sa Majefté ne defaprouvera pas la penfée que nous avons euë pour le bien de fes Sujets.

L'échange des Ratifications fe fit hier au matin, après lequel les Ambaffadeurs d'Angleterre nous vinrent rendre vifite dans l'ap-

par-

partement que nous avons dans le Château, & dînerent ensemble chez moi d'Estrades.

La publication se fit sur les quatre heures après midi devant la porte de nos maisons avec des Trompettes, ainsi qu'on a accoûtumé d'en user en de pareilles rencontres. Cette maniére de publier fut préférée à celle de crier par les carrefours, pour éviter les contestations qui auroient pû naître, & parce que nous aurions voulu que nos Trompettes eussent fait le prémier appel, & les Ambassadeurs d'Angleterre n'en seroient pas demeurez d'accord. Les Plénipotentiaires des Etats firent faire leur Proclamation devant l'Hôtel de Ville, & mettre leurs affiches dans tous les coins des ruës; nous crûmes que nos maisons représentoient la France, l'Angleterre & le Dannemarc, & chacun se contenta d'afficher l'Ordonnance devant sa porte. Le soir nous fîmes couler des fontaines de vin; les Plénipotentiaires des Etats firent allumer un feu composé de grands flambeaux devant l'Hôtel de Ville, & servirent dans la Salle une grande collation; ils avoient invité les plus belles filles des Provinces, il y en avoit neuf qui vous auroient redonné la santé; nous bûmes des *sommetjes* avec elles. Il faut vous expliquer comment cela se fait: on met du vin & du sucre dans un verre, la fille commence à en avaler une gorgée, puis elle rend le verre à l'homme qui le lui a présenté & le baise à la bouche; l'homme fait la même chose de son côté, jusques à ce qu'il ne reste

pas

pas une goute de vin dans le verre : cela dura bien avant dans la nuit.

Comme vous ne nous avez point fait de réponse, ni sur nos appointemens, ni sur les présens pour les Médiateurs, nous nous séparerons d'avec eux. Peut-être que Monsieur Pelletier nous aportera quelque résolution là-dessus, & quoiqu'à la vérité ces Messieurs n'ayent pas eu beaucoup de peines pour nos affaires, la bienséance veut néanmoins qu'on en use à leur égard comme on a toûjours fait dans de semblables occasions.

Je continuerai d'appuyer, moi d'Estrades, la Négociation de Monsieur l'Ambassadeur de Portugal; nous nous sommes fort employez tous deux pour l'avancer, dans le dernier voyage que nous avons fait à la Haye. J'espére d'être bien-tôt en état de vous en rendre compte, moi Courtin, ayant résolu de partir d'aujourd'hui en huit jours, si j'apprens que Dom Jean de Monroi, qu'on m'a dit avoir été arrêté auprès de Peronne, quoiqu'il eut passé par la France avec un Passeport, ait été mis en liberté; autrement je ne me fierai pas à celui de Monsieur de Castel Rodrigo, & je m'en irai plûtôt par Mer, ce qui néanmoins me feroit fort incommode à cause de mon Equipage.

Nous vous envoyons les Copies des Mémoires & Extraits que Dom Esteven de Gamarre fait courir par les Villes de Hollande, depuis que les dépêches dont Héron étoit chargé ont été interceptées. Il y a un article

qui regarde nos Négociations, qui assûrément ne vient pas de vous, & dorénavant il sera difficile de persuader ici, que nous ayons eu dessein d'empêcher ou de retarder la conclusion de la Paix.

La Publication qui s'est faite ici n'empêche pas qu'il ne soit nécessaire d'en faire encore une en France, en Angleterre, en Dannemarc & dans le Païs de l'obéïssance des Etats. Ainsi, Monsieur, nous vous supplions de dégager la parole que nous avons donnée, aussi-tôt que vous en aurez reçû les ordres de Sa Majesté.

LETTRE

Du Roi Très-Chrétien à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 27. Août 1667.

TRès-chers grands Amis, Alliez & Confédérez, le Sieur Colbert du Teron, Intendant de ma Marine de Ponant, ayant été obligé, pour satisfaire aux ordres que nous lui avions donné, de pourvoir à la fourniture de nos Magasins, & nommément à ce qui regardoit l'entretien de la fonderie de Xaintes, il s'adressa, il y a environ un an, au Sieur Tersmitte, Commissaire du Commerce de la Couronne de Suéde, résidant à la Rochelle, pour faire venir d'Angleterre trois cens soixante & deux

deux saumons d'étain, dont on employe cinq ou six pour cent pour la fonte des Canons. Cet étain ayant été chargé dans un Navire nommé le Postillon, a été rencontré sortant de Portsmouth par un Armateur de Zélande, & mené dans sa Province; sur quoi nous avons voulu vous faire cette Lettre, pour vous assûrer que ledit étain a été acheté par nos ordres, pour la fourniture des Magasins de Marine, & vous requérir en même tems, de vouloir bien ordonner à l'Armateur Zélandois qu'il ait à nous le restituer, comme vous jugerez sans doute vous-mêmes que la justice & la raison veulent qu'il en soit usé entre de bons & fidéles Alliez: Cependant nous prions Dieu qu'il vous ait, très-chers grands Amis, Alliez & Confédérez, en sa sainte & digne garde. Ecrit au Camp devant Lille le 27. jour d'Août 1667.

Vôtre bon Ami, Allié & Confédéré,

LOUIS.

Plus bas,

DE LIONNE.

La Suscription étoit:

A nos très-chers grands Amis, Alliez & Confédérez, les Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 2. Septembre 1667.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 25. que j'ai aussi-tôt envoyée au Roi, pour lui faire sçavoir, s'il ne l'a appris plûtôt, que l'échange des Ratifications de la Paix avoit été faite heureusement le 24. du passé, dont Sa Majesté aura beaucoup de joye. Je ne doute pas qu'elle n'approuve fort les résolutions que vous avez prises pour la publication de la Paix dans le lieu même de l'Assemblée, & en la maniére que vous l'avez faite. Nous allons maintenant travailler à la faire publier à Paris & par tout le Royaume.

J'ai vérifié certainement, que le Gouverneur n'a point eu de clef de votre chifre, ainsi vous pouvez continuer à vous en servir, d'autant plus que le malheur a voulu, lorsque j'ai reçû votre dépêche du 25., que mon Commis, qui est revenu de l'Armée avec moi, n'a pas ici une copie de la clef du chifre de Monsieur Courtin, ainsi je n'ai pû sçavoir ce que vous me mandiez avec ce chifre-là, que j'ai pourtant explique par discrétion.

Tout présentement je reçois une dépêche du Roi, qui me mande qu'il a accordé à Messieurs les Electeurs de Brandebourg & Pala-

Palatin les déclarations qu'ils défirent pour être compris de fa part dans la Paix. J'envoyerai l'une à Monfieur Millet, qui fe trouve à Berlin, & qui la remettra entre les mains de l'Electeur de Brandebourg même, ce qui pourra lui fervir pour d'autres Négociations qu'il eft chargé de faire; & je donnerai ici à Monfieur Pauvel celle qui eft pour fon Maître.

Sa Majefté a réfolu de faire un préfent aux Ambaffadeurs de Suéde, qui fera de quatre mille écus pour chacun; j'y tiendrai la main.

LETTRE

Du Comte d'Eftrades à Mr. de Lionne. Le 8. *Septembre* 1667.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 2. de ce mois. Je continuerai de me fervir du chifre que vous m'avez donné.

Il n'y a forte d'artifices que Dom Efteven de Gamarre n'ait pratiquez pour obliger les Etats à prendre la réfolution de le fecourir; il a été lui-même dans les Etats Généraux & chez tous les Députez des Provinces, pour leur dire que Gand & Bruges étoient pris, & tout le Païs perdu. Il a envoyé Richard, Secretaire de l'Ambaffade d'Efpagne, & fon frere, Conful de la Nation Efpagnole, par toutes les Villes de Hollande; ils y ont même répandu de l'ar-

gent, & ce n'a pas été inutilement, dans l'emportement qui a paru dans toutes les Villes contre les progrès du Roi. Le Sieur de Wit, Colonel Irlandois, & le Sieur Borgeis, Conseiller de Brabant, ont été envoyez à la Haye par Castel Rodrigo, & ont tellement pressé les Etats & exageré la perte de tout le Païs-Bas, que, quoi que j'aye pû faire, je n'ai pû empêcher la convocation extraordinaire de l'Assemblée de Hollande, qui sera plus nombreuse en Députez que les ordinaires, & par conséquent des gens nouveaux, avec qui il sera plus difficile de négocier. La plûpart sont arrivez dès hier: ils ont été présens avec leurs familles à un feu de joye que j'ai fait faire pour la Paix, & à un festin, où le Prince d'Orange, les Ambassadeurs, & plusieurs des Etats avec leurs familles étoient, & une grande quantité de peuple, à qui on fit couler du vin quatre heures durant: quoique ce ne soit qu'une bagatelle, néanmoins cela a servi dans cette conjoncture, tout ce qui se fait paroissant l'être par l'ordre du Roi pour réjoüir le Peuple. Monsieur de Wit Pensionnaire a été chez lui, & devant sa porte, à danser & se réjoüir avec le Peuple jusques à deux heures après minuit, & a fait un grand festin. Nous nous sommes visitez les uns & les autres pendant les feux, & avons bû à la santé du Roi avec le Peuple; je suis encore tout fatigué de cette journée.

Je reviens présentement aux grandes allarmes que les Etats ont eu des frayeurs que

que Dom Esteven de Gamarre leur avoit données, qui ont cessé présentement par l'arrivée de Monsieur de la Faye, qui nous a aporté les nouvelles de tout ce qui s'est passé sur le Canal de Bruges, & comme le Roi étoit parti pour Paris, & avoit ordonné que son Armée fut mise dans les Places; ce qui marquoit clairement, que le dessein de Sa Majesté n'étoit pas d'attaquer Gand & Bruges. Je fus chez Monsieur de Wit lui communiquer mes avis, & ensuite, de concert entre nous deux, je visitai tous les Députez des Villes de Hollande, & n'oubliai rien de tout ce que j'ai crû devoir dire pour détruire tout ce que Dom Esteven de Gamarre avoit publié, faisant voir son dessein, qui n'étoit que de les surprendre par quelque résolution précipitée, qui les auroit portez à une rupture contre Sa Majesté; que je les priois d'agir à l'avenir avec moins de précipitation, & de faire réflexion qu'ils s'étoient assemblez sur les assûrances que l'Ambassadeur d'Espagne avoit données de la prise de Gand & de Bruges, sans avoir attendu aucun éclaircissement là-dessus, ni eu égard aux assûrances que je leur avois données du contraire; que j'espérois que dorénavant ils n'iroient pas si vîte, & auroient plus de confiance aux bonnes intentions que Sa Majesté avoit toûjours euës pour leur repos & pour leurs avantages; qu'elle sçavoit bien qu'après la déroute de toute la Cavalerie ennemie, si elle eût seulement marché devant Gand & Bruges, ces Places se seroient renduës; mais que

leur ſeule conſideration l'en avoit détourné pour ne leur pas donner de l'ombrage, & auſſi pour leur donner le tems de diſpoſer les Eſpagnols à faire raiſon à Sa Majeſté ſur les Droits de la Reine; & que ce procédé honnête & deſintéreſſé les devoit porter à une bonne & forte réſolution d'obliger les Eſpagnols à ſatisfaire le Roi, & en cas de refus, joindre leurs armes aux ſiennes pour les y forcer; que je les priois de remarquer la différence de nos procédez en leur endroit: que les Eſpagnols publient la perte de tout le Païs-Bas, & la priſe de Gand & de Bruges pour les ſurprendre & les obliger de rompre avec nous; & le Roi, ſans faire valoir les grandes obligations que les Etats lui ont, retire ſon Armée après une Victoire qui lui donne facilité de conquérir tout le Païs-Bas, pour ne pas leur donner tant d'ombrage; ce qui marque bien l'affection deſintéreſſée que Sa Majeſté a pour l'Etat, au lieu que les Eſpagnols ne tâchent qu'à les ſurprendre par des terreurs feintes & par des priſes de Places imaginaires; que j'ajoutois encore, qu'ils pouvoient ſe ſouvenir de tout ce que le Gouverneur de Flandre a fait contr'eux pendant la Guerre de Munſter, la priſe des Châteaux de Veaux & d'Oldenboſch, l'entrepriſe ſur le Fort de Climar, & le nombre de Troupes & d'Officiers qu'il a licentié pour ſervir ledit Evêque contre eux, qui ſont des contraventions manifeſtes aux Traitez d'Alliance, qui les doivent perſuader, que ſon intention n'a jamais été autre pour eux que de leur ſuſciter

ter

ter des affaires; & ainsi qu'ils doivent se précautionner contre tous ces nouveaux Envoyez, qui vont jusques dans leurs familles insinuër la sûreté qu'il y a de traiter une Ligue défensive pour la conservation des Païs-Bas. Il m'a paru que cet entretien a produit un bon effet dans l'esprit des Députez, & je puis vous assûrer que Monsieur de Wit m'a secondé avec adresse sur cette matiére; car je sçai que, faisant semblant d'être de l'avis des plus échauffez contre nous, il les a ramenez dans le bon sentiment. Mais après avoir entretenu Monsieur Courtin sur l'état des affaires, il sera nécessaire, parce que je suis fort pressé là-dessus, Monsieur, de me mander une réponse sur les propositions d'accommodement, & Monsieur de Wit ne manque pas tous les ordinaires de me la demander.

L'épouvante de la Cavalerie des Ennemis a été si grande après le Combat, qu'elle s'est retirée en désordre à l'Ecluse, Ardenbourg, Isendyk, Philippine & le Sas de Gand, toutes Places qui apartiennent aux Etats.

Messieurs les Médiateurs s'attendent à un présent du Roi. Le plûtôt qu'on le leur pourra envoyer ce sera le meilleur. Les Etats leur ont donné 4000. écus à chacun.

Je sçai d'un de mes Amis, Député de la Ville de Haerlem, que les Espagnols offrent de donner aux Etats des Places de sûreté, s'ils veulent entrer dans le Traité de Ligue offensive & défensive pour le maintien des Païs-Bas, & qu'on a proposé Os-

tende & Namur. Monsieur de Wit ne m'en a rien dit, & m'a desavoüé qu'on lui en eût parlé; je ne doute pas pourtant que cela ne soit vrai, & que la chose n'ait été proposée; mais je crois aussi que Monsieur de Wit ne résoudra rien, & n'y donnera pas son consentement, qu'il n'ait vû bien clairement qu'il n'y a rien à ésperer sur les propositions d'accommodement qu'il m'a faites, & que je n'aye reçû réponse du Roi là-dessus.

Cependant si cela alloit plus avant, je vous supplie de me faire sçavoir, si je ne dois pas faire quelque déclaration là-dessus aux Etats par une Audience publique, pour leur faire connoître que le Roi prendra pour une infraction au Traité de 1662. s'ils entrent dans aucun Traité défensif pour la Flandre.

Je viens d'aprendre présentement, que les deux Envoyez de Castel-Rodrigo font de grandes instances près des Etats pour leur emprunter trois millions de livres: ils offrent d'abandonner tous les Droits & Péages de la Meuse & de l'Escaut, & même ils font entendre qu'ils engageront de leurs Places pour sûreté de ladite somme.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 9. Septembre 1667.

A Présent que Leurs Majeſtez ſont de retour ici, & Dieu merci en parfaite ſanté, je m'en vais reprendre avec vous le commerce de nos Lettres, avec plus de ſoin que ma maladie & mon éloignement de la Cour ne me l'ont permis depuis quelques mois.

Le Roi a fort approuvé que l'on tâche de faire entre les François & les Anglois, pour la ſûreté des Vaiſſeaux Marchands qui navigeront, ce qui a été propoſé par les Plénipotentiaires des Etats, de donner des Paſſeports de part & d'autre; j'en écrirai demain à Monſieur de Ruvigny, qui eſt paſſé à Londres, afin qu'il concerte la choſe avec le Roi de la Grande Bretagne. Le Roi ſe tiendra obligé à tous les Princes qui lui offriront leur interpoſition pour ſon accommodement avec les Eſpagnols, & parce que Sa Majeſté le ſouhaite ſincérement, & parce qu'elle ſeroit bien aiſe que tous les Princes de l'Europe, s'il étoit poſſible, pûſſent être témoins de la modération dont elle veut uſer en cette Négociation-là. Mais la jonction deſdits Princes, comme celle de l'Angleterre & des Etats, pour lui faire de pa-

reilles offres conjointement, ne lui peut pas être fort agréable; & il y a encore à considérer que Sa Majesté, en acceptant celle des Etats, ne se fasse point tort aux raisons qu'elle a de prétendre, qu'ils soient obligez à faire après les prémiers quatre mois un autre personnage que celui de Médiateurs, étant tenus par le Traité à garantir tous les droits de Sadite Majesté.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. Le 16. Septembre 1667.

LE Sieur de Lionne m'a lû vôtre dépêche du 8. de ce mois. L'artifice dont Gamarre a usé, en repandant dans les Provinces-Unies les fausses nouvelles des prises de Gand & de Bruges, à dessein de porter les esprits à quelque résolution précipitée contre mes intérêts, & peut-être non moins contre ceux desdites Provinces, doit leur faire bien ouvrir les yeux à l'avenir à tout ce qui viendra de cette part-là, pour le tenir fort suspect; cependant il est à croire de la prudence des Etats, qu'ils reconnoîtront facilement que tous les partis que les Espagnols peuvent leur offrir, même avec la remise d'Ostende ou de Namur, pour les porter à entreprendre une Guerre contre moi, ne sçauroient leur être si avantageux, ni si sûrs pour leur Etat, que de promouvoir l'ac-

l'accommodement, dans la diſpoſition où je ſuis de me contenter de conditions fort raiſonnables: en tout cas, avant que de faire aucune démarche où il n'y eut plus de retour, ils doivent, s'ils ſe veulent conduire avec leur ſageſſe ordinaire, attendre la réponſe que je ſuis ſur le point de faire aux derniéres propoſitions du Sieur de Wit, pour reconnoître ſi j'ai véritablement dans le cœur la diſpoſition que je dis pour cet accommodement, ou ſi j'ai les ſentimens d'une ambition immodérée, comme mes Ennemis veulent le leur perſuader. J'eſpére de renvoyer la ſemaine prochaine le Sieur van Beuningen informé à fond de toutes mes intentions. La matiére eſt ſi importante & ſi délicate, qu'elle mérite bien que je prenne le tems d'y délibérer quelques jours, mes occupations de Guerre ne m'ayant pas permis de le faire pendant la Campagne. Depuis que j'ai ſçû la propoſition du Sieur de Wit, ce que je vous en puis dire par avance, eſt que je mettrai l'accommodement entre les mains des Etats, à des conditions qu'eux-mêmes ne ſçauroient trouver déraiſonnables.

Mais à dire vrai, je ne prétendrai pas m'être engagé à rien, ſi je ne vois que les Etats, qui ſeroient en bonne juſtice obligez par nos Traitez à ſoûtenir mes droits, non ſeulement ne ſatisfont pas à cette obligation, mais font quelques pas de partialité, comme ſeroit celui dont vous parlez à la fin de vôtre derniére dépêche, de prêter des ſommes d'argent aux Eſpagnols ſur les Péages de l'Eſcaut & de la Meuſe.

roient plus que de nous en approcher, étant bien averti que le Prince Maurice a ordre de faire une grande union entre l'Empereur & les Etats; que l'on n'oublie rien auprès du Comte de Dohna pour porter le Roi son Maître à prendre des ombrages des Conquêtes que Vôtre Majesté a faites; qu'il a dépêché ensuite son Secretaire en Suéde pour recevoir de nouveaux ordres, & a différé son voyage de France, qu'il avoit eu ordre de faire.

Que dans les prémiers trois jours de l'Assemblée de Hollande on y a délibéré d'accepter les offres des Espagnols; sçavoir de leur prêter trois millions, & licentier six mille hommes pour entrer à leur service, moyennant qu'ils donnent la Place d'Ostende & autres pour ôtages & sûreté; que cinq Villes ont voulu conclure, mais que les autres ont dit qu'il faloit plûtôt sçavoir si Sa Majesté vouloit entendre à un accommodement, & qu'en cas de refus ils accepteroient les offres qu'on leur fait.

Il me répondit, qu'il ne pouvoit desavouer que les Envoyez d'Espagne ne fissent de grands devoirs pour obliger les Etats à se déclarer, pour conserver ce qui leur reste des Païs-Bas; que le Livre, apellé *le Bouclier d'Etat & de Justice*, n'ait fait grand progrès dans l'esprit des Peuples, & qu'il ne soit évident que les formes n'ont pas été observées par la prise des armes de Vôtre Majesté; que les Etats observeroient très-ponctuellement & mot à mot les articles du Traité de 1662; qu'il n'y avoit rien qui o-

bli-

bligeât lesdits Etats à rompre contre les Espagnols; que Vôtre Majesté a attaqué, & pris des Places, sans même avoir donné tems aux parties de chercher un accommodement; & qu'ils satisfaisoient aux devoirs d'un bon Allié, en cherchant les voyes d'accommodement, ainsi qu'il a paru par les propositions qu'il m'avoit fait il y a deux mois, sans que Vôtre Majesté y ait fait aucune réponse: ce qui fortifie les raisons que les Envoyez d'Espagne alléguent, que Vôtre Majesté ne veut que gagner du tems, les amuser & prendre tout; qu'il a cru me devoir représenter, que les Etats ne peuvent plus demeurer en suspens; que s'il plaît à Vôtre Majesté qu'ils se mêlent d'un accommodement, il espére qu'on y contraindra les Espagnols par les propositions qu'il m'a déja faites; que pour les y obliger d'autant plûtôt, il à dit a Dom Esteven de Gamarre, que Vôtre Majesté auroit pris Gand & Bruges, si les Etats n'avoient commencé une Négociation, & qu'elle a eu cette modération de ne passer pas plus avant: ce qu'il a avancé pour la plus grande gloire du Roi, sçachant bien que ce qui l'a obligé de retirer son Armée, est qu'elle n'avoit pas assez d'Infanterie pour faire des siéges considérables & garder les grandes Places qu'il a prises, mais qu'il ne vouloit perdre aucune occasion qui puisse disposer les parties à satisfaire Vôtre Majesté; que si elle avoit agréable d'accorder une suspension d'armes jusques au mois de Mars, il ne douteroit pas du bon succès d'un accommodement;

qu'il

qu'il n'y a plus de tems à perdre; que si Vôtre Majesté refuse la bonne volonté que les Etats ont de s'employer pour la Paix, ils seront persuadez avec raison que Vôtre Majesté veut la Guerre & conquérir tout le Païs; qu'il ne seroit pas tems de faire des Alliances & de se précautionner, lorsque Vôtre Majesté seroit le maître de leurs frontiéres; qu'ils se trouveroient dans le même desordre où sont à présent les Espagnols; que, pour éviter un tel malheur, ils envoyent vers tous les Rois & Princes, pour les prier de se joindre à eux pour procurer la Paix à la Chrêtienté, & en cas qu'on ne la puisse faire, pourvoir chacun à sa sûreté; qu'il ne pouvoit pas non plus conseiller à ses Maîtres de refuser les propositions que les Espagnols leur font, en cas que Vôtre Majesté veuille continuer la Guerre; qu'on n'auroit jamais pris cette voye, si Vôtre Majesté eut eu assez de confiance en eux pour les accepter pour Médiateurs; mais que, voyant que Vôtre Majesté a d'autres pensées, & ne répondoit rien sur cette matiére depuis deux mois, ils ont sujet de croire qu'elle prend d'autres mesures.

Qu'il m'assûre qu'il demeurera toûjours ferme à tout ce qu'il nous a dit, à Monsieur Courtin & moi, qui est de porter ses Maîtres à demeurer inséparablement dans les intérêts de Vôtre Majesté, selon les conditions proposées, estimant que c'est le bien & l'avantage des uns & des autres; mais que ne les pouvant obtenir, il faut de nécessité

que

que les Etats cherchent des sûretez avec des Alliances qui les puissent mettre à couvert de la grande puissance de Vôtre Majesté.

Par cette réponse & par la disposition que je remarque dans les esprits des Villes, Vôtre Majesté jugera bien que, dès que les Etats auront perdu l'espérance d'un accommodement, ils prendront parti.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. *Le* 22. *Septembre* 1667.

J'Ai reçû la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 16. de ce mois. Les esprits de cette Assemblée sont si préoccupez contre nous, que nous avons jugé à propos, Monsieur de Wit & moi, de les séparer sous quelques prétextes pour quelques jours, ce qu'il a fait; & cependant on pourra travailler à ôter l'impression que les Espagnols ont donné dans les Villes, que Vôtre Majesté veut absolument la Conquête des Païs-Bas, & après cela attaquer les Provinces-Unies.

L'espérance que Vôtre Majesté donne de dépêcher au plûtôt le Sieur van Beuningen avec une réponse favorable, donne bien de la joye à Monsieur de Wit, qui fera ce qui dépendra de lui pour empêcher que ses Maîtres ne prennent des résolutions précipitées,

pitées, en acceptant les offres que les Efpagnols leur font.

J'ai rendu compte à Vôtre Majefté par mon Courier, de tout ce qui s'eft paffé dans l'entretien que Monfieur de Wit & moi avons eu. Il perfifte à dire, qu'il n'eft pas dans fon pouvoir d'empêcher les Etats de fe joindre aux Efpagnols, fi les Conquêtes de Vôtre Majefté vont plus avant; il la fuplie très-inftamment de ne pas perdre la conjoncture de fortir d'une Guerre avec tant de gloire & de réputation, & d'obtenir pour la prétenfion de fes droits un partage auffi avantageux que celui qu'il a propofé.

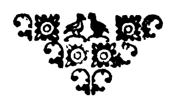
Je lui ai repliqué, que pour mettre fin à cette Guerre, comme il défire, il faut aller plus avant que ce qu'il a propofé, & qu'il y a des Places conquifes depuis, dont Vôtre Majefté ne fe relâchera pas; dans tous nos entretiens je n'ai parlé que de moi-même, ne l'ayant pû faire autrement fans ordre de Vôtre Majefté.

Monfieur Flemming, Ambaffadeur de Suéde, eft mort fubitement à Bréda: il étoit fur le point de partir pour l'Angleterre. Monfieur le Comte de Dohna ne parle plus d'aller en France; felon ce que j'ai pû pénétrer, il pourroit bien paffer en Angleterre en la place dudit Flemming, il attend des ordres de Suéde pour fçavoir ce qu'il deviendra.

Mon Fils vient d'arriver tout préfentement. Il n'y a que trois jours qu'il eft parti d'Aloft: je l'ai envoyé tout auffi-tôt chez Monfieur de Wit, pour lui dire que Monfieur de Turen-

renne l'avoit dépêché exprès, pour faire sçavoir à Messieurs les Etats, que selon les ordres de Vôtre Majesté, après avoir mange & ruiné les Fourages proche des grandes Villes ennemies, & rasé Alost & Deynse, pour ôter aux Espagnols la commodité d'y faire subsister des Corps d'Armée pendant l'hyver, il envoyoit l'Armée dans des quartiers d'hyver. Il en a dit autant au Président de semaine, dont ils ont bien eu de la joye, ce qui a été aussi-tôt raporté à l'Assemblée, qui a pris résolution d'en faire part aux Villes: ce qui n'aidera pas peu à les faire voir clair aux artifices des Espagnols, d'autant plus que Castel-Rodrigo a dépêché un Courier à Dom Esteven de Gamarre, qui est arrivé au même tems que mon Fils. Ce Courier lui apprend le siége de Bruxelles, & continuë à demander du secours. Ces deux nouvelles arrivées en même tems, & si contraires, me serviront beaucoup dans cette conjoncture, & retarderont les projets des Espagnols.

Les dépêches qui viennent d'Angleterre assûrent la ruine du Comte de Clarendon, & que la Cabale d'Espagne est celle qui gouverne à présent.



ME-

MEMOIRE

Du Roi au Comte d'Estrades, envoyé par Monsieur de Lionne. Le 27. Septembre 1667.

LE Sr. de Wit ayant fait prier instamment le Roi par le dit Sr. Comte d'Estrades, au commencement du mois de Juillet dernier, de vouloir s'expliquer des satisfactions que S. M. pouvoit désirer pour un accommodement avec l'Espagne des différens qui avoient depuis quelques mois altéré le répos public, ledit Sr. de Wit se laissant entendre, que si Sadite M. & les Etats pouvoient convenir ensemble des conditions dudit accommodement, les Etats obligeroient les Espagnols à y donner les mains, & par des offices très-efficaces, & par la voye même des Armes, s'il étoit nécessaire de les employer: Sadite M. ayant trouvé la pensée dudit de Wit très-bonne, comme pouvant même affermir pour jamais une parfaite Union entre cette Couronne & leur Etat, lequel ne pourroit plus concevoir d'injustes ombrages de la grandeur de ses desseins & de la puissance de S. M., elle chargea ledit Sr. d'Estrades de dire audit Sr. de Wit, qu'après avoir mûrement considéré & déliberé sur une matiére si importante, elle avoit enfin pris la résolution, pour le bien de la Paix, de se contenter d'un accommodement aux conditions suivantes, en cas que l'on portât les Espagnols à y donner les mains.

A

A sçavoir, que lesdits Espagnols lui céderoient pour ses prétensions présentes, la Franche Comté, le Duché de Luxembourg, Charleroy, Cambray & le Cambresis, Tournay, Doüay, Aire & Saint Omer, Bergues & Furnes; & en cela même S. M. a eu égard à user de beaucoup de modération, en considération de ce que l'Espagne devroit faire en même tems pour la satisfaction du Roi de Portugal, Sadite Majesté ne pouvant ni voulant conclure aucun accommodement sans ledit Roi: & à dire vrai, Sadite Majesté ayant des droits sur toutes les Provinces des Païs-Bas de la domination d'Espagne, à la reserve de quelque partie du Comté de Flandre, & se trouvant assez en état de s'en faire faire raison par les armes, aucune personne desintéressée ne peut nier, que ce qu'elle s'explique de prétendre pour sa propre satisfaction ne fût très-modéré. En quoi, comme il a été dit, elle a pour but le contentement du Roi de Portugal, que les Espagnols devoient aussi satisfaire sur le titre de Roi, qui est le seul différend qui restoit entr'eux.

Ledit Sieur Comte d'Estrades manda au Roi par la dépêche du 21. Juillet, que le Sieur de Wit lui avoit dit, qu'après avoir discouru, comme de lui-même, avec les plus habiles Députez de l'Assemblée de Hollande, sur les conditions de l'accommodement ci-dessus exprimées, ils avoient tous jugé, ensuite des entretiens qu'ils avoient souvent eû sur cette matière avec l'Ambassadeur d'Espagne, Friquet, & autres personnes affectionnées à la Maison d'Autriche, que les Espagnols abandonneroient presque aussitôt tous les Païs-Bas que de céder à Sa Majesté

ſté les Places & Païs qu'on vient de dire.

Mais que ſi Sadite Majeſté vouloít ſe reſtraindre à une prétenſion plus modérée, le dit de Wit, & les Députez ſes Amis, avec leſquels il en avoit conféré comme de lui-même, eſtimeient qu'ils pourroient porter les Eſpagnols à ſatisfaire Sa Majeſté aux conditions ſuivantes.

De céder la Franche-Comté, Cambray & le Cambreſis, Doüay, Saint Omer, Aire, Bergues & Furnes, avec leurs Bailliages, Châtellenies & dépendances; que Charleroy ſeroit raſé, & que Tournay & toutes les autres Places que S. M. auroit priſes ſeroient renduës; que S. M. conſentiroit à une ſuſpenſion d'armes pendant deux mois, que les Etats feroient négocier à Madrid & à Vienne, pour faire conſentir les Eſpagnols à ce que deſſus, & au cas que leſdits Eſpagnols ne ſe portaſſent pas à ſatisfaire Sadite Majeſté aux conditions ci-devant immédiatement ſpécifiées, leſdits Etats prendroient les armes pour les y contraindre par la force, dans le même moment que leſdits Etats s'engageroient par un Traité avec Sa Majeſté.

Ledit de Wit ajoûta, qu'il faudroit auſſi en même tems prendre des meſures enſemble ſur le cas du décès du Roi d'Eſpagne ſans Enfans, & que ces meſures-là ſeroient de faire un Traité ſéparé du premier, qui porteroit, que dans le cas ſuſdit de la mort du Roi d'Eſpagne, on reprendroit le même projet qui avoit été fait, il y a quelque tems, avec le même partage; & que S. M. & les Etats prendroient les armes pour chaſſer les Eſpagnols des Païs-Bas, & cantonner les groſſes Villes, & les obliger à ſe mettre

mettre en République; ce que arriveroit avant que l'Empereur fut en état de les secourir; que par ce moyen Sadite M. seroit libre pour recueillir la succession dans toute l'étenduë des Royaumes que les Espagnols possédent, & que ledit de Wit estimoit, que ce n'étoit pas peu de chose de n'avoir rien à craindre du côté de l'Allemagne, puisque les Etats & leurs Alliez pouvoient mettre une puissante Armée sur pied pour s'opposer à tout ce qui viendroit du côté de l'Empire. Voilà quelle fut la Réponse du Sr. de Wit & ses offres sur la prémiére déclaration du Roi; sur quoi S. M. ayant de nouveau très-mûrement délibéré après son retour de l'Armée, & voulant faire connoître à tout le monde, par de très-sensibles & palpables effets, la vérité de tout ce qu'elle a toûjours dit & écrit de sa disposition raisonnable & fort modérée, vû la qualité & l'importance de ses droits, & combien elle est éloignée des pensées de la Monarchie Universelle que ses Ennemis lui attribuent malicieusement & faussement, ou d'avoir formé un dessein immuable de faire la Conquête entière du Païs-Bas, comme aussi voulant témoigner aux Etats Généraux des Provinces-Unies ses Alliez la complaisance qu'elle veut avoir pour leur satisfaction, & combien elle défére, soit à leurs conseils ou à leurs désirs; Sadite M. veut que ledit Sr. d'Estrades fasse confidemment entendre audit Sr. de Wit:

En prémier lieu, que sur le cas à venir & fort incertain de la mort du Roi d'Espagne sans Enfans, elle agrée & accepte entiérement la proposition qu'a faite ledit Sr. de Wit, aux mêmes termes qu'elle est ci-devant énoncée, &

en passera & signera dès à présent les Traitez qu'elle a proposez.

En second lieu, que moyennant les conditions réciproques que le Sr. de Wit a offertes de la part des Etats en la manière ci-devant exprimée, touchant l'accommodement des différens présens, S. M. consentira à se contenter pour sa satisfaction du Duché de Luxembourg, Cambray & du Cambresis, de Doüay, d'Aire & de St. Omer, Bergues & Furnes, avec leurs Bailliages, Châtellenies & dépendances, de raser Charleroy, & rendre au Roi d'Espagne toutes les autres Places & Païs que ses armes ont ou auront conquises depuis leur entrée en Flandre: & en considération de ce que ledit Roi accordera de traiter avec le Roi de Portugal, non plus de Courronne à Courronne, comme il avoit été fait par l'entremise des Anglois, mais fera la Paix avec lui de Roi à Roi, Sadite M. se départira pour ce simple Traité d'honneur de la Franche-Comté, de Charleroi & de Tournay, qu'elle avoit demandez par sa prémiére proposition.

Ledit Sr. d'Estrades devra même là-dessus faire remarquer audit Sr. de Wit, que ce point de Portugal ne sçauroit plus porter d'obstacle à un accommodement général, puisque les Ministres d'Espagne qui résident dans toutes les Cours, y ont depuis quelque tems publié, que la résolution a été enfin prise à Madrid de faire la Paix avec le Portugal, & de traiter de Roi à Roi, ce qui en faisoit la seule difficulté.

Ledit Sr. d'Estrades fera remarquer aussi audit de Wit, sur le changement qu'elle a fait dans

dans la proposition, de la Franche-Comté au Duché de Luxembourg, que le Sr. van Beuningen lui-même a souvent témoigné ici, sur des entretiens qu'il dit avoir eû avec des Ministres de la Maison d'Autriche, que l'Espagne consentira plus aisément à céder le Luxembourg, où elle ne posséde plus qu'une seule Place, & où S. M. en a trois fortifiées, qu'elle ne céderoit la Franche-Comté, qui a une plus grande étenduë de Païs, & qu'elle considére davantage, pour être l'ancien Patrimoine de la Maison de Bourgogne; & qu'ainsi le changement de l'une à l'autre dans l'offre dudit Sr. de Wit, est plûtôt une facilité qu'un obstacle que S. M. apporte à la Paix.

Et même ledit Sr. d'Estrades dira au Sr. de Wit, que si les Espagnols aiment mieux céder la Franche Comté que le Duché de Luxembourg, S. M. y donnera encore les mains.

Quant à la suspension d'armes, il lui dira, qu'avant qu'on ait pû avoir aucune réponse d'Espagne, la saison de l'hyver, qui est si proche, naturellement fait ladite suspension d'armes, dont les conditions, si on vouloit en faire un Traité, seroient vraisemblablement mal-aisées à ajuster.

Qu'en tous cas néanmoins, si les Etats persistent en ce désir, S. M. en accordera tout le principal & seul effet qu'ils y peuvent considérer pour leurs intérêts, c'est-à-dire qu'elle ne fera point de difficulté de promettre, qu'elle n'entreprendra rien sur aucune place forte des Espagnols dans les Païs-Bas, si eux s'obligent réciproquement à ne rien entreprendre sur les

 Pla-

Places fortes de S. M., ou qu'elle a ci-devant possedées de ce côté-là, ou qu'elle a conquises dans la dernière Campagne, & même au lieu de trois mois que le Sr. de Wit avoit demandé, S. M. accordera, ce qui vient d'être dit, jusques à la fin du mois de Mars prochain qui sont six mois entiers, à condition que les Etats promettront dès à présent, que si entre-ci & tems-là l'accommodement, tel qu'il est ci-dessus projetté, n'a pû être fait par le refus des Espagnols d'y consentir, les Etats ne feront plus, sur quelque prétexte que ce puisse être, aucunes nouvelles instances à S. M. pour la prorogation, au de-là dudit mois de Mars, dudit concert, de ne point entreprendre dans les Païs-Bas sur les Places fortes de l'un & de l'autre.

Cependant afin que toute la Chrêtienté, & nommément les Etats, connoissent encore plus évidemment quelles sont les véritables dispositions de S. M. à un prompt accommodement, & quelle est là-dessus la modération de ses sentimens, ledit Sr. d'Estrades déclarera encore de sa part audit Sr. de Wit, que si les Espagnols se trouvent avoir trop de répugnance à satisfaire Sadite M. aux conditions ci dessus spécifiées, elle consentira à poser dès à présent les armes, & aussi sacrifiera au repos public toutes les espérances qu'elle peut assez raisonnablement concevoir de pousser ses progrès fort avant dans la Campagne prochaine, pourvû que les Espagnols, en contentant d'ailleurs le Roi de Portugal, veüillent lui céder en bonne forme, par un Traité de Paix qui se pourroit faire cet hyver, toutes les Places fortes &

Pos-

Postes, & leurs Châtellenies & dépendances, que ses armes ont & auront conquises, ou occupées, ou fortifiées pendant la Campagne de cette année; & par le moyen de cette alternative, que S. M. trouvera bon que les Etats puissent offrir au Roi d'Espagne, moyennant toûjours les conditions réciproques de leur part ci-dessus spécifiées & offertes par le Sr. de Wit sur le cas du refus des Espagnols de consentir à l'accommodement, il est aisé à voir que S. M. met entre les mains dudit Roi d'Espagne la Paix de la Chrêtienté, par une cession de certaines Places qu'il a déja perduës, & que vraisemblablement les autres Princes jugeront qu'il est peut-être moins en état de reconquérir que d'en perdre d'autres encore, par les avantages que celles-là donnent aux Armées de S. M. de pousser ses progrès. Après quoi on laisse à juger à toutes personnes désintéressées, si S. M. peut faire de plus grandes avances, & aporter de plus grandes facilitez qu'elle ne donne au rétablissement du repos public; & si après cela aucun Prince ou Potentat peut, avec la moindre apparence de raison ou de justice, songer à former des Ligues contre ses desseins, comme tendant à la Monarchie Universelle, ou seulement à la Conquête des Païs-Bas.



LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estradès. Le 28. Septembre 1667.

POur satisfaire à l'ordre du Roi dont il est parlé au dernier article du Mémoire de Sa Majesté, je vous dirai, que je ne l'ai point lû à Monsieur van Beuningen, lequel part demain de Paris, mais que Sa Majesté m'a commandé de lui en dire toute la substance. Il a témoigné être satisfait de toutes les résolutions que Sa Majesté a prises, au-delà même de ses espérances; car il ne s'attendoit nullement à l'alternative que Sa Majesté a offerte de son propre mouvement, & qui non seulement prouve avec tant d'évidence la sincére disposition de Sa Majesté à la Paix; mais qui peut donner lieu aux Princes qui s'entremettront, d'obliger les Espagnols à y consentir. Si ceux-ci ne veulent pas seulement céder ce qu'ils ont déja perdu, & qu'ils n'oseroient peut-être soûtenir eux-mêmes qu'ils soient en état de reconquérir; il faut nécessairement qu'ils avouent, qu'ils ont dessein d'embarasser avec eux d'autres Princes dans cette Guerre; & ce sera alors à ceux-ci à juger, s'ils le doivent faire pour des gens à qui l'on offre plus que de rai-

raiſon, pour leur donner moyen de ſe retirer d'une aſſez mauvaiſe affaire, qu'ils veulent encore rendre pire par une invincible opiniâtreté. Monſieur van Beuningen a aſſûré qu'il feroit merveilles de de-là pour la ſatisfaction du Roi, à préſent qu'il a connu à fond ſes bonnes intentions; mais je ſuis obligé de vous avertir, & par vôtre moyen Monſieur de Wit, afin qu'il y prenne garde & y remédie, que je le trouve un peu trop perſuadé que le Roi, moyennant l'accommodement préſent, devroit confirmer la renonciation de la Reine, & abandonner toutes ſortes de prétenſions pour l'avenir. Cela m'a obligé à lui déclarer fortement, que Sa Majeſté, quoi qu'il en puiſſe arriver, ne commettra jamais l'indignité de déclarer bonne ladite renonciation, après avoir ſoûtenu par tant de convainquantes raiſons qu'elle étoit nulle & tout-à-fait invalide. Monſieur de Wit, qui a une grandeur d'ame & une capacité beaucoup au deſſus de l'ordinaire, a bien vû d'abord qu'il ne faloit pas toucher cette corde ni de part ni d'autre, parce que ce ſeroit un écueil où toutes les Négociations échoueroient. Il faut ſortir, ſi l'on peut, du différend préſent, & remettre l'avenir à la diſpoſition du Ciel, & peut-être à la plus reculée poſterité d'y pourvoir; car il eſt même bien plus probable que le cas n'arrivera point, le Roi d'Eſpagne ayant toute la ſanté, & même la vigueur que ſes plus paſſionnez Sujets peuvent déſirer qu'il ait: en tout cas on y peut remédier, pour l'intérêt que croyent y avoir les Etats,

par l'expédient du Traité que le Sieur de Wit propose.

J'ai dit à Monsieur van Beuningen, que si on s'attachoit à vouloir former une Assemblée, il étoit bien à craindre qu'il n'y eût point de Paix, quoique le Roi ait augmenté le tems des trois mois jusques à six; Monsieur de Wit en verra mieux que moi les raisons. Le Roi pourtant consentira à tout ce qui regardera ladite Assemblée, pourvû qu'elle se fasse en ces quartiers de deçà dans une Ville neutre, comme pourroit être Liége ou Cologne; mais le vrai moyen de finir l'affaire, ou se détromper bien-tôt qu'elle ne se peut conclure, seroit, qu'après que le Roi & les Etats auront pris ensemble leurs liaisons, suivant la proposition dudit Sieur de Wit, ceux-ci envoyent exprès à Madrid en toute diligence une personne expresse bien informée & fort capable de traiter cette affaire. Il me semble que le choix, ou de Monsieur van Beuningen, ou de Monsieur de Beverning, seroit le meilleur de tous, & de prendre après des instructions; car s'il a ordre de parler hautement en cas de besoin, les Espagnols plieront, & nous aurons la Paix. J'ai dit la même chose à Monsieur van Beuningen touchant cet envoi, & il l'a pris, comme il devoit, pour une nouvelle marque fort certaine d'une évidente sincérité des intentions du Roi. Vous jugerez de-là, si Monsieur de Wit vous demande d'avoir cela par écrit, ce que vous pourrez lui dire suivant le Mémoire du Roi: vous vous en défendrez, sur ce qu'on ne vous

a

a pas mandé si vous le pourrez faire; mais vous lui offrirez, pour le soulagement de sa mémoire, de lui en dicter la substance en peu de paroles, comme je l'ai dicté ici à Monsieur van Beuningen en fort peu de mots.

Depuis ce que dessus écrit, j'ai reçû vôtre dépêche du 22. Sa Majesté a été bien aise d'apprendre le bon effet qu'a produit de-là ce que Monsieur de Turenne avoit chargé Monsieur le Marquis d'Estrades de dire à Messieurs les Etats. Ils auront par-là pû connoître, que les ordres qu'elle donne aux Généraux de ses Armées s'accordent entiérement à ce qu'elle leur fait dire d'ailleurs sur le sujet de l'accommodement & de ses intentions toutes pacifiques, si les Espagnols ne la forcent à reprendre les guerriéres.

LETTRE

De Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 29. Septembre 1667.

Les choses sont au même état que je vous ai mandé le dernier ordinaire, à la reserve que les Etats ont pressé le départ de Monsieur Meerman pour l'Angleterre, qui doit être dans deux jours.

Le sujet de ce voyage précipité est une

Lettre que le Roi a écrite aux Etats, la plus obligeante que pas un Roi leur ait jamais écrite. Il leur témoigne désirer avec impatience l'arrivée de leur Ambassadeur, pour leur donner des marques de sa véritable & sincére amitié qu'il veut lier avec eux; il y a d'autres termes fort engageans, & qui tendent à de grandes liaisons. Quand j'ai sçû le contenu de ladite Lettre, & l'empressement que la Province de Hollande avoit de faire partir le Sieur Meerman seul, sans attendre ses Collégues, je fus chez Monsieur de Wit, & lui dis, que je croyois qu'il feroit mieux d'attendre le retour de Monsieur van Beuningen, pour sçavoir la réponse du Roi avant de faire partir Monsieur Meerman, qui pourroit peut-être s'engager, étant en Angleterre, à des choses contraires à nos intérêts. Il me répondit, qu'il avoit fait ce qu'il avoit pû pour différer ce voyage; mais que n'y ayant pû réüssir, il avoit été obligé de suivre les sentimens de la plus grande partie des Villes; que Monsieur Meerman étoit de ses amis & dépendant de lui; qu'il m'assûroit qu'il ne feroit rien sans le communiquer à Monsieur de Ruvigny, & sans agir de concert avec lui sur toutes les affaires; & me pria d'écrire audit Sieur de Ruvigny de prendre confiance audit Meerman, comme étant chargé de ne rien faire sans sa participation.

J'ai écrit à Monsieur de Ruvigny par le Sieur de Meerman conformément à ce que dessus, & ai communiqué la Lettre à Monsieur

ſieur de Wit, qui l'a trouvée ſelon ce qu'il m'avoit dit.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 30. Septembre 1667.

SA Majeſté déſire que vous preniez ſoin d'adreſſer une Copie de ſon Mémoire à Monſieur de Pomponne, chifrée du chifre que vous avez enſemble, non pour rien traiter de ce qu'il contient en la Cour où il eſt, mais afin que cette connoiſſance lui ſerve à mieux diriger ſa conduite dans ſes Négociations. J'écris ce ſoir audit Sieur de Pomponne l'ordre que Sa Majeſté vous en a donné.

Dans un entretien que j'eus hier avec Monſieur l'Archevêque d'Ambrun, il m'a appris une particularité que je crois qu'il peut être bon que Monſieur de Wit n'ignore pas, & cela le fortifiera encore dans le ſentiment, que, ſur le fait de la renonciation de la Reine, il a d'abord mieux pris le bon parti que Monſieur van Beuningen ne ſembloit le prendre ici dans pluſieurs diſcours, mais peu perſuaſifs, qu'il nous tenoit pour porter le Roi à une choſe que Sa Majeſté ne fera pas; cette particularité eſt, que le Sieur d'Ambrun s'entretenant, quelques jours ſeulement avant ſa ſortie de Madrid, avec le

Duc de Médina de las Torres, qui a le soin des affaires étrangéres du côté du Nord, & étant tombé sur ladite renonciation, ledit Duc lui dit, qu'il ne falloit pas espérer que jamais la Junta del Governo, ni celle d'Etat, conseillassent à la Reine d'Espagne de faire aucun Acte, par lequel ils demeurassent d'accord que ladite renonciation fût nulle & invalide: à quoi l'Archevêque ayant reparti, que l'accommodement étoit donc impossible, & qu'il seroit fort inutile d'y penser qu'après dix ans de Guerre, lorsque les parties en seroient bien lasses, ou que l'une des deux auroit succombé; ledit Duc repliqua promptement, point du tout, mais l'accommodement se doit faire, & se peut toûjours traiter ou conclure sur les *Conquêtes* qu'a, ou qu'aura faites le Roi vôtre Maître, sans entrer ni de part ni d'autre sur le fait de la renonciation: à quoi l'Archevêque témoigna d'acquiescer; & pour confirmation de ce que ledit Duc avoit dit, il ajoûta, que comme le Roi ne croiroit pas avoir besoin, pour mieux prouver l'invalidité de la renonciation de la Reine, d'en tirer un Acte exprès des Espagnols, il voyoit bien aussi que ceux-ci ne croiroient pas avoir besoin, pour mieux prouver la validité de la renonciation, d'en tirer aucun Acte exprès de Sa Majesté.

J'ai cru aussi qu'il seroit bon que je vous envoyasse, pour le faire voir à Monsieur de Wit, l'article d'une dépêche de feu Henri le Grand, tiré d'un livre de toute la Négociation de Vervins, qu'on y a imprimé depuis quelques jours, par lequel

vous

vous verrez ce que Henri le Grand répondit à une instance qu'on lui faisoit alors pour une cessation d'armes. Vous verrez que le cas est merveilleusement approprié à celui d'aujourd'hui, que le bon sens est toûjours le même, & se trouve être de tous les tems; & que le Roi, sans en rien sçavoir, a justement répondu comme avoit fait le Roi son Ayeul.

Le Roi a déclaré ces jours ici un nouveau Général d'Armée, & sa résolution a déja reçû, de tous ceux qui l'ont aprise, les applaudissemens qu'elle méritoit; comme Sa Majesté veut avoir au Printems prochain sur le Rhin une Armée composée au moins de vingt cinq mille hommes, pour aller à la rencontre du Corps que les Espagnols voudroient faire venir des Etats héréditaires d'Autriche aux Païs-Bas, & s'oposer à leur passage, Sa Majesté a cru qu'elle ne pouvoit mettre à la tête de cette Armée, pour la commander, une personne qui le sçût si bien faire, à beaucoup près, que Monseigneur le Prince, dont même le seul nom, & les grandes qualitez connuës & si souvent éprouvées sur le même Rhin, ne serviront pas moins à fortifier nos Amis dans leurs bonnes intentions, qu'à donner de la terreur, & avec raison, à tous ceux qui voudroient nous nuire. Il n'est presque pas concevable dans quel transport de joye a été mondit Seigneur le Prince quand Sa Majesté lui a déclaré son intention. Il est retourné à Chantilly pour quelques jours, pour donner ordre à ses affaires, & se rendre dans son Gou-

vernement de Bourgogne au 15. du mois prochain, pour commencer à y prendre soin des vieilles Troupes ou des nouvelles levées, à mesure qu'elles y arriveront, qui devront composer l'Armée. Monseigneur le Duc d'Angbien y aura le commandement de la Cavalerie.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 6. Octobre 1667.

J'Ai reçû vôtre dépêche par mon Courier, & le *Duplicata* par l'ordinaire. Il ne se peut rien voir de plus modéré que ce qui est porté dans le Mémoire du Roi, qui confirme ce que Sa Majesté a toûjours dit, qu'elle feroit voir le désir qu'elle a de procurer la Paix à la Chrêtienté, par les conditions modérées dont elle se contenteroit. Ce que Sa Majesté pratique aujourd'hui confond ses Ennemis, qui publient par-tout, qu'elle vouloit se rendre le Monarque universel, & qui seront dans la honte de voir Sa Majesté dans des sentimens si honnêtes, & desintéressez pour le bien de la Paix.

Je fus trouver tout aussi-tôt Monsieur de Wit & lui lûs le Mémoire du Roi, & ce qu'il devoit sçavoir du contenu en vos deux dépêches: il me témoigna avoir de la joye de la réponse du Roi, qu'il trouvoit fort prudente & raisonnable; qu'il demeuroit toû-

toujours dans les sentimens qu'il nous avoit dit à Monsieur Courtin à & moi, que son avis seroit de contenter Sa Majesté sur ses demandes; mais qu'il étoit obligé de ménager les esprits de la Hollande pour leur faire goûter cette réponse, & les disposer à donner les ordres nécessaires pour avancer cette Paix; que lorsqu'il me fit cette proposition il y a trois mois, il voyoit toutes les Villes disposées à pousser les affaires contre les Espagnols, en cas de refus de leur part; que présentement onze Villes sont portées à recevoir leurs offres, lesquelles ils ont augmenté depuis deux jours des Villes de Bruges, de Venlo & Ruremonde, & de ce qu'ils possédent dans le païs d'Outre-meuse, en cas qu'ils veüillent les assister d'une somme de quatre millions, & licentier des Troupes qu'ils prendront en service; que toutes les Places resteront entre les mains des Etats jusques à un entier payement; que ces grandes offres partagent les affections des Peuples, qu'on ne gouverne plus facilement; que néanmoins il travaillera de tout son pouvoir à toutes choses lorsque Monsieur van Beuningen sera arrivé, & qu'il fera son raport aux Commissaires des affaires secretes: qu'il remarquoit de la difficulté sur deux points; l'un est, de faire convenir les Espagnols de traiter avec le Roi de Portugal de Roi à Roi, l'autre, que la suspension d'armes n'est pas générale, parce que c'est continuër la Guerre que de faire des actes d'hostilité à la Campagne, & que la véritable suspension d'armes seroit de faire cesser toutes sortes d'ac-

d'actes d'hostilité, tant sur les Villes qu'à la Campagne, & même les levées de Contributions; que la Copie de la Lettre du feu Roi Henri le Grand ne pouvoit pas servir d'exemple touchant la suspension d'armes, parce que ledit Roi eût manqué aux Traitez qu'il avoit avec les Etats, si la suspension eut été générale; mais que le Roi étant libre, & n'ayant aucun engagement avec des Alliez qui en puissent recevoir préjudice, il estime que cela faciliteroit fort l'accommodement de commencer par une suspension d'armes sans exception.

Que pour ce qui est du cas de la rupture contre l'Espagne, en cas qu'elle refusât les conditions spécifiées dans ledit Mémoire, il ne l'a allégué que de lui-même, comme c'est encore son avis, mais non pas de la part & avec autorisation des Etats, comme il paroît que le Roi le croit par son Mémoire; qu'il y avoit des mesures à prendre avec ses Maîtres dans des conjonctures, qui ne pouvoient plus avoir de lieu en d'autres; qu'il eut pû se faire fort, il y a trois mois, de toute la Hollande; qu'il ne pourroit pas s'assûrer à présent de quatre Villes, pour les porter à une rupture, en cas de refus des Espagnols; mais qu'il falloit négocier, & qu'il n'oublieroit rien pour faciliter ce grand ouvrage, & remettre les esprits dans l'assiéte où ils étoient il y a trois mois; qu'il me prioit de lui donner Copie de mes dépêches pour agir avec plus de force, sans quoi il ne pourroit pas insinuër le chemin qu'il faut tenir, pour prendre une bonne ré-

résolution. La conclusion fut, que Monsieur van Beuningen étoit fort persuadé, que la Paix ne pouvoit être de durée, si le Roi ne confirmoit la renonciation de la Reine; qu'il estimoit que plusieurs des Etats seroient de ce sentiment, & que pour lui, il n'en étoit pas éloigné, & qu'au lieü de rien entamer sur cette affaire, il falloit attendre l'arrivée de Monsieur van Beuningen. Je vous avouë que sur tout ce que dessus je l'ai trouvé plus froid que de coûtume, & le connoissant comme je fais, j'ai estimé lüi devoir répondre de moi même:

Que s'il ne trouve pas l'avantage des Etats dans la réponse désintéressée que le Roi fait, à quoi il a été plus porté par leur intérêt propre que par le sien, il n'avoit qu'à me le dire lorsqu'il auroit conféré avec ceux qui doivent prendre connoissance de l'affaire; parce que le Roi ayant satisfait à sa conscience, & au désir de ses Alliez pour le bien de la Paix, en se réduisant à si peu de chose, vû ses grands droits & prétensions, & cette conduite de Sa Majesté n'ayant rien produit auprès des Etats, que leurs ombrages apparens, qui ne se peuvent concevoir que par des esprits malintentionnez, elle en tirera cet avantage, de voir clair à ses affaires, & de prendre ses mesures justes sans perdre de tems.

Que pour ce qui est du Traité de Portugal, ce que je lui ai lû dans une de mes dépêches, fait voir que ce ne sera pas un obstacle au Traité, que le point de la suspension d'armes; que quand le Roi la fera

selon

ſelõn qu'elle eſt marquée dans le Mémoire, elle aſſûre les places de part & d'autre: ce qui ſert pour la fin principale de la ſuſpenſion, qui eſt d'empêcher que la Négociation ne ſoit troublée par la conquête de quelque Place de conſidération.

Que les Contributions doivent ſubſiſter; que c'eſt une dépendance des Places qu'on a priſes; que pendant le Traité des Pirenées les Contributions ont ſubſiſté, & même on a payé tout ce qui étoit dû de reſte après la Paix.

Que s'il perſiſte dans les impreſſions que Monſieur van Beuningen lui a données par ſes Lettres, que l'accommodement ne pouvoit être ſûr ſi le Roi ne confirmoit par quelque acte la renonciation de la Reine; je pouvois l'aſſûrer dès à préſent, que le Roi ne le feroit jamais, & que ſi lui ou d'autres ſe perſuadoient que Sa Majeſté en pût ſeulement ſouffrir la propoſition, ils feroient fort trompez, & il vaudroit bien mieux continuër la Guerre, que d'entrer en Négociation avec de telles penſées. Je croi qu'il ſongera à la réponſe que je lui ai faite. J'ai eſtimé la devoir faire ainſi, afin que dans la prémiére converſation qu'il aura avec Mr. van Beuningen, ils ſoient perſuadez, que ſi on va au but de l'affaire, & ſelon la propoſition faite par ledit Sieur de Wit, le Roi n'entendra à aucun accommodement.

Je lui ai refuſé la Copie de mes dépêches, lui diſant, que je ne les pouvois donner ſans ordre, mais que je vous en écrirois cet ordinaire. Si Monſieur van Beuningen n'a

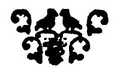
n'a pas écrit avant son départ les points en substance contenus dans le Mémoire du Roi, il sera impossible à Monsieur de Wit de négocier avec tant de gens, qu'il n'ait une Copie dudit Mémoire, & vous me permettrez de vous dire, Monsieur; qu'il est conçû avec tant de prudence & de précaution pour tous les Alliez, & qu'il fait connoître si nettement la générosité du Roi & sa grande inclination pour la Paix, que je souhaiterois qu'il y en eût, s'il étoit possible, des exemplaires dans toutes les Villes de Hollande, & même dans tous les Royaumes voisins, pour avoir un applaudissement universel.

J'envoyerai mardi prochain une Copie par l'ordinaire à Monsieur de Pomponne, ainsi que vous me l'ordonnez.

Je ne répondrai pas au Mémoire du Roi que Monsieur van Beuningen ne soit arrivé, & que je n'aye eu conférence sur ce qu'il contient avec Monsieur de Wit & les Députez des affaires secretes.

Comme nous étions sur le point de nous séparer Monsieur de Wit & moi, il me vint en pensée de lui dire, que le Roi entendoit que Tourneham avec son Bailliage & dépendances fût compris, comme étant du Gouvernement de St. Omer, ce qu'il étoit bon d'expliquer, pour ne tomber pas dans les inconvéniens où l'on a été quand on a travaillé aux limites après la Paix, le Roi devant avoir pour son partage ce qui dépend de Théroüaune qu'on nomma Bailliage; & quand on vint au réglement, il se trou-

trouva qu'il n'y avoit pas de Bailliage, mais bien Terrage; ainsi l'on perdit une quantité de Villages qui eussent resté à la France si le mot de Terrage eût été nommé. Surquoi je lui dis de moi-même, que si on ne nommoit pas Tourneham dans les demandes, comme étant de la dépendance de St. Omer, les Espagnols pourroient dire après le Traité fait, qu'il n'en est pas, & que c'est une Capitainerie à part, & un démembrement de la Comté de Guines, qui fut donnée pour partie de la rançon de François prémier, & que quelque Paix que Charles-quint, ou Philippe second ayent faite avec la France, ils ont toûjours conservé ladite Baronie de Tourneham, comme une piéce détachée des autres Gouvernemens. Je croi que, pour éviter les disputes, il ne seroit pas mal à propos de nommer la Baronie de Tourneham avec son Bailliage & ses dépendances dans les prétensions du Roi: par ce moyen Sa Majesté possédera tout l'Artois, sans que le Roi d'Espagne y ait rien. Sa situation entre Ardres & St. Omer est considérable, aussi bien que la quantité de fiefs Nobles qui en relévent, qu'on m'a dit monter à seize mille.



LET-

LETTRE

Du Roi Très-Chrétien à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas. Le 12. Octobre 1667.

TRès-chers grands Amis, Alliez & Confédérez : La conduite qu'ont tenuë nos Ambassadeurs pendant tout le cours de la Négociation de la Paix, qui a été heureusement concluë à Bréda entre la France, l'Angleterre & vos Etats, vous ayant fait connoître par avance le désir très-sincere que nous avons toûjours à procurer vôtre repos, en faisant cesser une Guerre, dans laquelle nous n'étions entrez que pour satisfaire au devoir de nôtre Alliance, & pour le seul maintien de vôtre tranquillité; Nous ne pouvons pas douter que cette connoissance ne vous ait fait concevoir tous les bons sentimens que vous nous témoignez : mais vous devez être persuadez aussi avec la même justice, que les assûrances que vous nous donnez de vôtre ressentiment confirmeront de plus en plus la bonne volonté que nous avons pour tout ce qui regarde vos avantages, & que toutes les occasions qui se présenteront de vous en donner des nouvelles preuves nous seront agréables. Sur ce, nous prions Dieu qu'il vous ait, Très-chers

chers grands Amis, Alliez & Confédérez, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Saint Germain en Laye le douziéme jour d'Octobre 1667.

Vôtre bon Ami, Allié & Confédéré,

LOUIS.

Et plus bas,

DE LIONNE.

La suscription étoit,

A nos très-chers grands Amis, Alliez & Confédérez, les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 13. *Octobre* 1667.

QUand j'en étois-là de cette Lettre, Monsieur van Beuningen m'est venu voir. J'ai remarqué par ses discours, qu'il ne croit pas que l'accommodement se puisse faire, sans qu'on spécifie que la cession des places qu'on donnera, est pour confirmer la renoncia-

ciation. J'apprens même de certains lieux, qu'il a insinué que la sûreté des Etats s'y trouve, en évitant par-là une nouvelle Guerre: vous le connoissez, & comme il abonde dans son sens, & qu'il a du crédit dans Amsterdam, il n'aura pas de peine à les porter à suivre son sentiment: il y doit aller demain.

Il m'a demandé une copie du Mémoire du Roi, sur ce qu'ayant fait son raport aux Etats, il leur a dit, que vous l'aviez assûré que j'avois des ordres de conférer avec lesdits Etats sur cette matiére, & que vous lui aviez seulement dit de bouche les conditions; que pour l'autoriser auprès de ses Maîtres, il étoit nécessaire que je lui donnasse ladite copie. Je lui ai dit, que j'avois lû le Mémoire à Monsieur de Wit, qu'il avoit même copié de sa main les conditions, & qu'il pouvoit sçavoir de lui si elles se raportoient avec ce que vous lui aviez dit.

Monsieur de Wit & lui ont quelque raison de ne pouvoir traiter cette affaire avec les Etats sur des choses qui lui ont été dites verbalement, & sans aporter aucun écrit; cela ne se pratique pas ici: & quand les Commissaires des affaires secretes seront assemblez, ils ne manqueront pas de me demander par écrit les conditions dont le Roi se contentera. Comme vous me défendez de les donner, les choses seront sursises jusques à ce que j'aye réponse à cette dépêche. J'ai aussi remarqué que Monsieur van Beuningen croit, que les Etats ne puissent consentir à se mêler, de l'affaire, s'ils ne sont assûrez

sûrez de la renonciation, & même il soutient par de fortes raisons, que son éloquence lui suggére, que les Espagnols ne peuvent consentir à aucun accommodement sans cette condition, que la renonciation aura lieu. Il dit aussi que l'intérêt du Roi de Portugal est une pierre d'achopement; que les Espagnols ont bien pû se résoudre de traiter avec le Roi de Portugal de Roi à Roi pour faire une ligue contre la France, mais qu'ils ne le feront pas pour donner à la France ce qu'ils ne croyent pas lui devoir.

Je ne sçai pas quels ont été ses sentimens quand il est parti d'auprès de vous, mais selon ce que j'apprens de mes Amis particuliers, & qui sont dans l'intérêt du Roi, *il* est persuadé qu'on peut faire une grande Ligue avec l'Empereur, le Roi de Suéde & le Roi d'Angleterre, pour s'opposer aux conquêtes de Sa Majesté, en cas qu'elle ne veüille pas consentir que ladite renonciation subsiste. Je vois fort bien qu'il a persuadé Monsieur de Wit sur ce point. J'ai cru vous en devoir donner avis par avance, & vous dire tout ce que dessus. Je répons à mes Amis conformément à la dépêche du Roi & aux vôtres. La méfiance est très-grande, & les Espagnols se servent de l'occasion comme ils firent à Munster, en répandant de l'argent, & en travaillant par toutes sortes de voyes à ôter les Etats de nos intérêts.

LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. Le 14. Octobre 1667.

Lionne m'a lû vôtre dépêche du sixiéme de ce mois, où, à dire vrai, j'avois crû trouver de grands remercîmens du Sieur de Wit, de tant de facilitez que j'ai aportées à donner moyen aux Etats de moyenner la Paix cet hyver, acceptant, sans y rien changer, les propositions dudit Sieur de Wit, & y ajoûtant même d'autres offres au de-là de ses espérances. Cependant je n'y ai rémarqué que des froideurs de la part de ce Ministre, & des nouvelles difficultez qu'il se forme lui-même, pour diminuer le mérite de ma conduite & de ma modération, aussi-bien que l'obligation que les Etats m'en doivent avoir. J'attendrai à faire un jugement plus certain de toute cette affaire jusques à l'arrivée du Sieur van Beuningen, qu'il ait été ouï, & qu'on vous ait rendu une réponse précise sur mes offres; mais ce commencement ne m'en fait rien pronostiquer de bon: aussi vous puis-je dire par avance, que si on continuë alors à me parler du même ton qu'a fait d'abord ledit de Wit, j'aurai bien tôt pris mon parti, & je suis assûré que je le prendrai bon, & n'y rencontrerai pas toutes les difficultez que les Etats peuvent s'imaginer.

On me mande de la Haye même, que le Sieur Meerman, qu'on a fait partir avec tant de précipitation pour l'Angleterre, est chargé de faire des propositions de ligue contre ma Couronne, sur la parole que les Ministres d'Espagne prétendent avoir tiré du Roi d'Angleterre, qu'il en gardera fidélement le secret aux Etats, & ne s'en prévaudra point pour les mettre mal avec moi. Si la chose se passe de cette sorte, dont je serai assez ponctuellement informé, lesdits Etats ne pourront pas trouver étrange que je songe aussi à moi, & que je pratique tous les moyens qui me pourront tomber dans l'esprit.

Je souhaite sincérement la Paix; j'ai prouvé démonstrativement cette vérité, par l'acceptation entiére d'une proposition qui venoit du Sieur de Wit lui-même, à laquelle j'ai même ajoûté une alternative que les Espagnols ne peuvent refuser avec raison & bienséance, puisque j'ai déclaré que je poserois les armes & sacrifierois toutes mes espérances au bien du repos public, me contentant de ce que j'ai déja occupé & qu'on ne m'ôtera pas aisément. Si toutes ces avances & ces facilitez ne sont pas capables d'empêcher que mes Alliez, entre les mains desquels je puis dire que j'ai mis la sûreté de la Paix, ne proposent eux-mêmes des ligues pour entrer en Guerre contre moi, se départant ainsi sans nécessité & d'une maniére peu honnête de mon Alliance, un moment après qu'ils en ont ressenti deux ans durant des effets si avantageux, & qui m'ont co

té quelques dépenses assez considérables ; j'espére que je serai suffisamment justifié devant Dieu & devant les hommes de toutes les résolutions que je pourrai prendre, pour me garantir d'un mal que je n'avois pas mérité par mon procédé ni passé ni présent. Je veux pourtant croire encore que l'arrivée du Sieur van Beuningen, qui m'a paru fort bien intentionné à son départ, servira à redresser toutes choses ; & que les Etats ayant, comme j'ai déja dit, entre leurs mains la sûreté de la Paix, s'ils veulent seulement parler avec fermeté aux Espagnols, prendront plûtôt le parti de l'honneur, de la bonne foi, de la gratitude, & de leur véritable intérêt, qui est sans doute de se tenir inséparablement attachez à l'amitié de cette Couronne, que de les exposer tous sans nécessité à une nouvelle Guerre, dont le succès demeureroit toûjours fort incertain, quand même la plûpart des autres Puissances se seroient liguées contre moi, ce que j'espére pourtant qui n'arrivera pas.

Ce que je vous ai dit sur les propositions de la Ligue en Angleterre, dont le Sieur Meerman peut être chargé, sur cette prétenduë parole du Roi d'Angleterre d'en garder fidélement le secret, je vous le dis encore sur l'autre affaire dont parle vôtre derniére dépêche, des prétenduës offres que les Espagnols font aux Etats de leur céder Bruges, Venlo, Ruremonde, & ce qui leur reste dans le Païs d'Outre-meuse, en cas que lesdits Etats veuillent les assister d'une somme de quatre millions, & licentier frau-

 du-

duleusement de leurs Troupes qu'ils recevroient à leur service; car je ne ferois aucune différence d'une pareille Convention faite par mes Alliez avec mes Ennemis, à celle d'une Ligue formelle & ouverte contre moi: & en effet si des Alliez, qui se sont obligez par un Traité à garantir tous mes droits, & duquel ils ont déja éprouvé tant d'utilité à mes dépens, non seulement ne me garantissent pas lesdits droits, mais assistent mes propres Ennemis de leurs forces & de leur argent, pour leur donner moyen de se retirer de la nécessité de m'en faire raison, il n'y eut jamais d'infraction formelle à un Traité si celle là ne l'est; & vous pouvez déclarer nettement là-*dessus* au Sieur de Wit, que, si ses Maîtres se portent à une chose de cette nature, j'aurai tout sujet de ne les pas distinguer d'une ligue à l'autre.

Quant aux deux difficultez dont le Sieur de Wit vous a parlé, l'une qui regarde le Portugal, & l'autre la renonciation de la Reine, je suis certain qu'elles se trouveront plus dans l'esprit des Médiateurs, comme il arrive aujourd'hui, que dans la volonté des Espagnols, & sur-tout si on leur parle avec fermeté.

Car en prémier lieu, pour ce qui regarde le Portugal, j'eus hier des nouvelles de Lisbonne, qui m'apprennent que l'Envoyé d'Angleterre avoit enfin proposé de la part des Espagnols qu'on traiteroit avec eux de Roi à Roi, & qu'il lui avoit été répondu, qu'on me feroit part de la proposition, & qu'on ne pouvoit rien conclure sans moi;

ainsi

ainsi voilà cet obstacle levé, si ce n'est qu'on se veuille imaginairement figurer, que les Espagnols ne voudront pas faire la même chose en faisant la Paix conjointement que séparément; mais le pas le plus difficile étant fait, il ne sera pas mal aisé, en leur parlant fermement, de les y porter, aussi bien en un cas qu'en un autre.

Quant à la renonciation, le seul discours dont je vous ait fait part que le Duc de Médina a tenu sur cette matiére avec l'Archevêque d'Ambrun, doit faire juger que la difficulté, comme j'ai dit, est plus dans la crainte des Interpositeurs que dans la disposition de mes Parties, qui cherchent eux-mêmes les moyens de surmonter cet écueil touchant la suspension. Après cet expédient, auquel j'ai consenti, qui met en sûreté pendant six mois toutes les Places de Flandre, & qui est aussi tout ce que les Etats, pour dissiper leurs prétendus ombrages, peuvent désirer, si on me pressoit de faire quelque chose au de-là en ce point ici, j'aurois sujet de croire qu'on n'a d'autres intentions en cela que de me porter à faire une démarche qui donne lieu ou prétexte au Roi de Portugal de s'accommoder avec mes Ennemis à mon exclusion: si le Sieur de Wit a vû mon Traité avec ce Roi-là, il y aura remarqué, que je suis à son égard justement dans le même cas que le Roi mon Ayeul étoit avec les Etats, de ne pouvoir faire ni Paix ni Tréve que conjointement.

Il faudroit que le Sieur de Wit eût la mémoire bien mauvaise, s'il n'avoit retenu

 des

des Propositions qui viennent de lui-même auxquelles je n'ai ajoûté, pour plus grand facilité, qu'une alternative, de demeure avec ce que je possede: ainsi je ne vois pa bien cette nécessité que vous dites qu'il y a d'avoir une Copie de mon Mémoire pou y faire déliberer les Provinces. On ne m'avoit jusques ici parlé que d'une communication aux Commissaires des affaires secretes; & celles de cette nature peuvent si mal-aisément réüssir sans le secret, que je crois qu'une des choses les plus importantes pour son bon succès, est que la personne que les Etats pourroient se résoudre d'envoyer à Madrid, y pût arriver sans que les Espagnols eûssent auparavant aucune connoissance de ses Commissions; car en usant autrement, ceux d'entre eux qui ne souhaitent pas la Paix, ne s'appliqueront qu'à chercher les moyens d'éluder le dessein desdits Etats de les y obliger à quelque prix que ce soit.

Avec cela, si ledit de Wit persiste à désirer que vous lui donniez quelque chose dudit Mémoire par écrit, pour montrer encore en cela avec quelle sincérité j'agis, je trouve bon que vous le fassiez, réduisant toute sa longueur, comme il est fort facile, en peu de lignes substantielles, où vous n'omettrez pas la satisfaction de Portugal, & l'obligation des Etats de ce qu'ils auront à faire, en cas que les Espagnols s'opiniâtrent à ne vouloir pas la Paix aux conditions auxquelles j'ai acquiescé à la considération desdits Etats.

J'ai fort loüé vôtre zèle en ce que vous me

me proposez touchant Tourneham & son Bailliage; mais je n'estime pas que pour si peu de chose il faille grossir ma proposition, ou pour mieux dire, ajoûter à celle dudit de Wit: vous pourrez seulement lui dire, pour s'en servir autant qu'on pourra en tems & lieu, que dans les dépendances de St. Omer j'entens que ledit Tourneham & son Bailliage soient compris: on pourroit dire encore, en demandant Aire & St. Omer, & généralement tout ce qui reste à l'Espagne dans l'Artois.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 14. *Octobre* 1667.

LE Roi apprenant qu'un certain Livre qu'un nommé Auboy a fait imprimer depuis peu, intitulé, *les Droits du Roi sur l'Empire*, fait grand bruit dans le monde, & que les Ennemis en prennent occasion en diverses Cours des Princes d'en faire tirer des conséquences fort desavantageuses à Sa Majesté, comme si elle avoit formé le dessein d'envahir tous les autres Etats, selon les occasions qui s'en pourront présenter: Sadite Majesté, pour faire voir au Public combien elle-même desapprouve ce Livre, a commencé par le châtiment de l'Auteur, qu'elle a fait mettre à la Bastille; la vérité étant d'ailleurs, qu'elle n'a jamais eu aucune connoissance de ce Livre avant qu'il ait paru

ru au jour, comme on le peut assez remarquer par le Privilége de Sa Majesté que ledit Auboy a eu l'audace de faire mettre à la tête, qui est daté de l'année 1649. pendant nos plus grands mouvemens, & ce Privilége-là même peut être faux ou subreptivement obtenu, & c'est ce qu'on va examiner. En tout cas je ne crois pas que personne puisse dire, que le Roi en ce tems-là de division intestine, & dans sa minorité, songeât beaucoup à la Monarchie universelle, dont ses Ennemis lui attribuent les pensées malicieusement & faussement.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 20. Octobre 1667.

VOtre Majesté aura vû par les deux derniéres dépêches que j'ai écrit à Monsieur de Lionne, ce qui s'est passé entre Messieurs de Wit, van Beuningen & moi, dans les Conférences que nous avons euës ensemble sur le contenu du Mémoire de Vôtre Majesté, & toutes les repliques que je leur ai faites sur les difficultez qu'ils m'aportoient aux conditions proposées par ledit Sieur de Wit.

Depuis j'ai eu deux Conférences sur la même matiére avec eux deux, mais comme Monsieur van Beuningen ne se rend pas sur la renonciation qu'il soutient être nécessaire,

ou qu'autrement la Paix ne ſera pas de durée, & que les Etats ſeront toûjours expoſez au même péril de voir les Païs-Bas conquis par Vôtre Majeſté; à quoi il a ajouté, qu'on ne peut rien traiter, ſi on met en condition l'accommodement du Roi de Portugal, étant une infraction au Traité qu'ils ont avec le Roi d'Eſpagne, ni prendre les armes pour contraindre ledit Roi à céder les Places que Vôtre Majeſté demande; tout ce que deſſus étant ſoûtenu par ledit van Beuningen avec tant de véhémence, j'eſtimai à propos de rompre cette converſation, après lui avoir ſuffiſamment expliqué, que le Traité de Portugal n'étoit pas une affaire à arrêter la Négociation, les Parties étant déja d'accord de traiter de Roi à Roi: & que pour la renonciation, Medina de las Torres s'étoit fait entendre à Monſieur d'Ambrun, qu'il n'en faloit pas parler de part ni d'autre, ce qui eut dû ſuffire à tout autre eſprit moins paſſionné que le ſien. Nous nous ſeparâmes de la ſorte, & je remis au lendemain à aller chez Monſieur de Wit, que j'avois trouvé plus raiſonnable, pour traiter ſeul avec lui la même matiére. Il me témoigna déſirer avec paſſion de trouver quelque expédient pour terminer l'affaire; qu'il étoit impoſſible qu'elle pût paſſer dans les Etats, étant propoſée ſelon qu'elle eſt couchée dans le Mémoire de Vôtre Majeſté; que d'abord toutes les Villes refuſeront ſur le cas de rompre avec l'Eſpagne ſur le ſujet de l'accommodement du Roi de Portugal, qui n'avoit jamais été nommé dans

les propositions qu'il avoit faites, ainsi c'e[st] un cas nouveau qui change toute l'affaire qu'il croit que les Etats donneront de[s] assûrances à Vôtre Majesté, qu'ils employe[ront] leurs offices fortement & avec vigueu[r] pour faire consentir les Espagnols à traite[r] de Roi à Roi avec le Portugal, mais qu'il[s] ne peuvent pas prometre de les y force[r] par la voye des armes, & rompre le Traité d'Alliance qu'ils ont fait avec eux, sans aucun sujet; qu'on pourroit coucher un projet, tel qu'il espéroit que les Etats le pourroient agréer, & le communiquer à Vôtre Majesté, pour agir ensuite selon qu'elle l'approuvera; qu'il fera tout ce qui dépendra de lui pour disposer les esprits de l'Assemblée pour ne parler pas de la renonciation; que Vôtre Majesté est suppliée de considérer, qu'on ne traitoit pas une grande affaire, comme celle dont il est question, avec le consentement de tant de têtes, sans prendre des ménagemens qui ne se pratiquent pas dans les Royaumes, où la volonté du Roi décide tout ce qu'il faut: il faut du tems dans une République pour négocier & disposer les affaires pour ce qu'on désire.

Ensuite de quoi nous couchâmes les articles de ce projet, que ledit de Wit croit pouvoir faire passer à ses Maîtres, si Vôtre Majesté les agrée.

Et comme le troisiéme Article ne distingue pas Vôtre Majesté d'avec le Roi d'Espagne, je lui dis, que ce terme de refusant ne devoit être appliqué qu'au Roi d'Espagne,

ne, & non à Vôtre Majesté: il me repliqua, qu'il l'entendoit ainsi, & que Vôtre Majesté se contentant des Places specifiées dans son Mémoire, ne pouvoit jamais être refusant, & ne couroit nul risque d'avoir leurs armes contre elle, & qu'il espére qu'ensuite les Etats le presseront d'agir pour faire l'échange des Places proposées avec celles que Vôtre Majesté a conquises, à cause du voisinage de leur Païs, & qu'il sera bien plus en état de réüssir à le faire agréer auxdits Etats & aux Espagnols, Vôtre Majesté demeurant Maître des places conquises, que si on faisoit l'autre proposition d'abord.

Comme l'on ne fait pas les affaires tout d'un coup avec ces gens-ci, j'ai cru qu'il faloit entrer en matiére de moi-même, le tout étant remis à l'examen de Vôtre Majesté, pour y augmenter ou diminuer selon qu'elle jugera à propos, sans qu'elle soit engagée à rien par ce projet, qui ne laissera pas d'être utile pour rompre les mesures que les Espagnols prennent par toutes voyes dans les Villes, qui ne résoudront rien avec eux, pendant qu'elles auront espérance d'un accommodement.

Monsieur de Wit me pria que nous allassions tous deux chez Monsieur van Beuningen pour lui communiquer ce Projet, parce qu'il est absolument nécessaire de le ménager, & qu'il en soit d'accord, pour le faire agréer à la Ville d'Amsterdam, où il est tout puissant. Il eût bien de la peine à le faire

convenir qu'on ne parlât pas de la renonciation ; il y consentit à la fin, & promit d'agir bien auprès de ses Maîtres.

J'ai donné à Monsieur le Comte de Dohna de la part de Vôtre Majesté la Boëte de Portrait qu'elle lui a donnée : il en témoigne beaucoup de reconnoissance ; il l'a montrée à Messieurs les Etats, qui l'ont trouvé fort belle.

J'ai donné à Monsieur de Wit la Copie de ce qui est porté dans le Mémoire de Vôtre Majesté touchant deux propositions d'accommodement, & j'ai reduit toute sa longueur en peu de lignes substantielles, où je n'ai pas omis la satisfaction du Portugal & l'obligation des Etats de ce qu'ils auront à faire, en cas que les Espagnols s'opiniâtrent à ne vouloir pas la Paix aux conditions auxquelles Vôtre Majesté a acquiescé en leur considération.

J'ai parlé au Sieur de Wit sur ce que Vôtre Majesté me mande par sa dépêche du quatorziéme, qu'il seroit à souhaiter que celui que les Etats dépêcheront à Madrid y allât si secretement, qu'il y pût être sans que les Espagnols en sçussent rien : sur quoi il m'a répondu, que cela ne se peut pas, & que la constitution de l'Etat ne permettoit pas que l'on prît une telle résolution sans l'Assemblée d'Hollande & la communication des Provinces ; ce seroit autrement rompre l'Union.

Que les uns & les autres pouvoient bien, pour un plus grand secret, donner pouvoir aux Commissaires des affaires secretes, d'être seuls

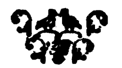
ſeuls à en prendre connoiſſance; que c'eſt à quoi il travailleroit que de tirer ce conſentement.

Il m'a dit que le Sieur de Meerman n'avoit autre ordre des Etats, que de faire le Traité de renouvellement de Commerce, & lier une bonne amitié pour l'avenir avec le Roi d'Angleterre.

Qu'il avoit auſſi ordre de prier ledit Roi, de joindre ſes offices pour l'accommodement entre Vôtre Majeſté & les Eſpagnols, afin de procurer la Paix dans la Flandre; que cela eſt couché dans ſon inſtruction dans des termes qui ne peuvent choquer Vôtre Majeſté, & eſt fort éloigné de vouloir faire une Ligue contr'elle; qu'il m'aſſûroit que les Etats ne feroient aucune Ligue, ni n'accepteroient pas les propoſitions des Eſpagnols, tant qu'ils croiroient que Vôtre Majeſté auroit intention de s'accommoder; mais que ſi le contraire paroiſſoit, en ce cas ils chercheroient de ſe garantir du voiſinage de la France, qui les auroit bien-tôt opprimez par ſa grande puiſſance.

Je lui répondis, que ce diſcours étoit ambigu, & qu'ils pourroient bien dès à préſent prendre des meſures de Ligue ſous prétexte d'un accommodement. C'eſt tout ce qui s'eſt paſſé entre nous, & Vôtre Majeſté me permettra de lui dire avec le zèle & l'affection que j'ai pour ſon ſervice, que le plus ſûr eſt, qu'elle s'aſſûre par des Alliances autant de Princes qu'elle pourra, en cas que la Paix vienne à ne pas réüſſir.

Comme j'achevois cette dépeche, Messieurs de Wit & van Beuningen sont venus me trouver, pour me prier d'écrire à Vôtre Majesté, qu'ils la supplient de prendre confiance avec eux, & qu'ils conduiront l'affaire d'une maniére que Vôtre Majesté aura satisfaction entiére ; mais qu'il est absolument nécessaire qu'elle soit entamée suivant le Projet, afin d'ôter la méfiance que la plûpart des Villes ont de la France; qu'ils ne doutent pas de les ramener avec un peu de patience. J'ai trouvé Monsieur van Beuningen tout changé, jusques-là qu'il m'a dit, qu'on lui avoit hier donné la question pour être Espagnol & qu'il étoit tout François, qu'il partoit présentement pour Amsterdam, & qu'il y disposeroit ses Amis à s'unir plus que jamais avec la France. Monsieur de Wit s'en va dans d'autres Villes, & à mon retour de Boisleduc, où je vais voir mon Fils, qui y est fort malade, je passerai à Leyde, Rotterdam & Delft, où j'ai des Amis.



PRO-

PROJET

D'Accommodement envoyé au Roi, de la Haye le 20. Octobre 1667.

QUe l'Etat ne pourra se résoudre à forcer le Roi d'Espagne par les armes à passer les conditions que l'on voudra faire servir de fondement à un Traité de Paix, pour les raisons alléguées de bouche à Mr. le Comte d'Estrades; & qu'ainsi, en la conjoncture présente, où les esprits sont partagez, on ne le juge pas nécessaire en aucune façon; d'autant plus que Sa Majesté Très-Chrétienne ayant déclaré, qu'elle se contente de faire la Paix, en retenant ce qu'elle a pris par les armes, en cas que les Espagnols n'aiment mieux lui accorder d'autres conditions proposées de sa part, il n'est pas à douter que Sa Majesté ne considére la possession de ce qu'elle tient aux Espagnols, comme un moyen compulsif, assez puissant pour les porter à la contenter dans un accommodement, & que tout ce qu'on peut raisonnablement demander à Messieurs les Etats après cela, est qu'ils veuillent concourir à empêcher que Sa Majesté ne soit point troublée en ladite possession tant que la Paix ne sera pas faite, sur quoi on pourroit donner contentement à Sadite Majesté en la maniére suivante.

Que les Etats Généraux se devront obliger, & tâcher d'obliger réciproquement aux points & articles suivans les Princes d'Allemagne, &

& particuliérement ceux qui ſont préſentement aſſemblez à Cologne, & généralement tous les Princes qui ſeroient vraiſemblablement capables de troubler l'eſperance de la Paix, par le poids qu'ils pourroient apporter en joignant leurs armes à l'un ou à l'autre parti.

1. *De faire office auprès des Rois de France & d'Eſpagne, pour entâmer une Négociation dans un lieu neutre, comme la Haye, ou autre part dans ce Voiſinage.*

2. *De diſpoſer les deux Parties à y conſentir; que cependant par maniére d'Interim, pour un terme de ſix mois, les affaires ſoient laiſſées aux termes & en la poſture où elles ſe trouvent préſentement par le ſort des armes, dans l'eſpérance que pendant ce même terme on réüſſira dans la Négociation pour une Paix perpétuelle.*

3. *En cas que l'un ou l'autre refuſe l'Interim ci-deſſus projetté, de ſouſtraire tous offices d'ami au refuſant, & de prêter toute aide & aſſiſtance à l'acceptant, même en joignant, en cas de beſoin, les armes avec lui, pour obliger efficacement le refuſant à y donner les mains.*

4. *Au cas que la Paix ne fût pas concluë avant l'expiration dudit terme de ſix mois, les Etats & leſdits Princes ſeront obligez de faire continuër & ſubſiſter ledit Interim par les moyens ſuſmentionnez, juſques à la concluſion finale dudit Traité principal, & s'appliquer ſérieuſement à le faire réüſſir par des échanges proportionnez, ou autres conditions raiſonnables; mais en cas d'une opiniâtreté mal-fondée, ſe ſervir encore contre le refuſant des mêmes*

moyens

moyens ſpécifiez dans le troiſiéme article, pour éteindre ainſi tout à fait un feu qui donne tant d'aprébenſion d'embraſement à tous les voiſins, voire même à toute la Chrêtienté.

5. Et afin que l'on n'ait aucun ſujet d'aprébender, qu'un reſte mal éteint de ce même feu ne vienne à rallumer un jour une nouvelle Guerre, les Etats & leſdits Princes s'obligeront enſemble à une garantie la plus ſolemnelle & la plus forte qui ſe puiſſe faire, pour l'obſervation ponctuelle de toutes les conditions du ſuſdit Traité de Paix.

Et quoique tout ce que deſſus ſoit couché en termes qui ſemblent indifféremment toucher l'Eſpagne comme la France, cela ne peut pas diminuër la ſatisfaction que le Roi Très-Chrétien doit avoir, de ce qu'on lui propoſe un moyen aſſûré de parvenir à ſes fins, d'autant plus qu'on ſera obligé d'uſer de cette maniére d'agir de la part deſdits Etats, pour tirer dans le même deſſein pluſieurs Princes d'Allemagne, qui ſans cela pourroient être portez à des réſolutions plus dangereuſes pour eux & pour la France.

Il ſemble raiſonnable, & même ſatisfaiſant à l'intention du Roi, que pendant l'Interim S. M. tienne & demeure en poſſeſſion, non ſeulement des Places conquiſes par ſes armes, mais auſſi des Châtellenies & autres dépendances d'icelles, ceſſant au reſte les Contributions dans les Païs qui n'en dépendent pas; comme auſſi de même devront ceſſer toutes ſemblables Contributions que les Eſpagnols tirent préſentement dans le Territoire de Sa Majeſté.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades Le 21. Octobre 1667.

LE Roi n'a pas sujet de faire de guéres bons jugemens du succès de l'affaire dont il est question, sur les prémiers discours que vous en a tenus de de là Monsieur van Beuningen, puisqu'il est persuadé que Sa Majesté doit acheter la Paix par une renonciation générale à tous ses droits à venir; ce Ministre veut être plus prévoyant, & regarder plus avant dans l'avenir que les Espagnols mêmes, qui ne prétendant présentement qu'à se tirer d'une affaire assez fâcheuse, tenoient le discours qu'a tenu le Duc de Medina à Monsieur d'Ambrun, tel que je vous l'ai mandé, & qui doit être toûjours vôtre bouclier à ces sortes d'attaques injustes; y ajoûtant toûjours cette déclaration formelle, que quoi qu'il en puisse arriver, Sa Majesté n'entrera en aucune maniére dans le point des autres Droits qui lui pourroient écheoir par la mort du Roi d'Espagne, lequel Dieu merci se porte fort bien, & avec la grace du Ciel aura une longue & nombreuse succession; en tout cas, ces Messieurs se pourront ressouvenir en tout tems, que Sa Majesté a mis la sûreté de la Paix en leurs mains, aux mêmes conditions que les principaux Directeurs de leur Etat ont désiré d'E-

d'Elle; & si cela ne peut servir de rien, le Roi en sera déchargé devant Dieu & devant les hommes, & sçaura bien prendre son parti, qui sera certainement bon.

Ce qui me surprend le plus, est ce que vous me mandez que Monsieur van Beuningen persuade Monsieur de Wit, lequel n'avoit jamais rien dit d'approchant, à ce que Monsieur Courtin m'assûre. Cependant tout ce que je vous mande ne sont que discours préliminaires; car le Roi doit attendre pour se résoudre, de sçavoir la résolution précise de l'Etat sur le raport dudit van Beuningen, & jusques là suspendre toutes choses & même ses jugemens sur ce qu'ils feront ou ne feront pas: d'autant plus qu'il se peut faire, que, quand même on aura de de-là intention de lier & d'achever entre le Roi & les Etats le concert que ledit de Wit avoit proposé, auquel Sa Majesté a donné les mains, on vous parlera toûjours de la confirmation de la Renonciation de la Reine, pour tâcher de l'arracher de Sa Majesté dans les conditions de l'accommodement; mais à bien attaquer, bien défendre.

Cependant vous pouvez juger si cette conduite, tenue aujourd'hui par des Alliez si obligez, doit beaucoup convier Sa Majesté à vous ordonner de leur remettre des propositions pas écrit qui la lient, pendant qu'ils veulent demeurer entiérement libres, & qu'ils menacent même de faire armer & liguer toute la Terre contre cette Couronne. Ce n'est pas par cés voyes que l'on peut dispô-

poser les grands Rois à faire ce qu'on désire d'eux: l'amour & la confiance peuvent auprès d'eux plus que les ménaces d'une violence, & particuliérement quand elle est injuste, & que, bien loin d'avoir rien fait pour se l'attirer, ils ont fait tout pour l'éviter. Sa Majesté est encore bien plus surprise d'une circonstance qui lui est venuë de Madrid depuis peu de jours. On vous a toûjours donné à entendre, que c'étoient les Espagnols qui offroient des Places ou gages aux Etats pour tirer d'eux en prêt des Troupes & de l'argent; cependant la proposition en vient de Monsieur de Wit seul, & cela est si vrai, que le Conseil d'Etat d'Espagne, & celui des six Régens, qu'ils appellent *la Junta del Governo*, a blâmé hautement leurs Ministres de dehors qui ont prêté l'oreille à une proposition de cette nature, prétendant sans doute d'être assistez gratuitement. Ainsi, si Messieurs les Etats entreprennent à l'avenir quelque chose contre le Roi, dont ils sont pourtant obligez de garantir les droits, ce ne sera plus un intérêt utile, mais de pure gayeté de cœur; mais de quelque maniére que la chose arrive, vous aurez vû dans la dépêche précédente quels sont là dessus les sentimens de Sa Majesté, à quoi je n'ai rien à ajouter ni à changer.

Tout ce que je vous marque ne diminuë encore rien de l'estime & de l'affection que Sa Majesté conserve toûjours pour Monsieur de Wit; & elle se promet, qu'ayant donné les mains à tout ce qu'il a témoigné désirer,

&

& au delà, par l'offre de l'alternative, il conduira toutes choses à bon port.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 26. Octobre 1667.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre le transport de dix piéces de Canon de 24. livres de balle, de deux de 36. & d'une de dix-huit, appartenant à Majesté, & restant de l'armement de son Escadre, ce que ledit Ambassadeur espére que Vos Seigneuries accorderont volontiers. Donné à la Haye le 26. Octobre 1667.

D'ESTRADES.



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne Le 27. Octobre 1667.

JE revins hier de Boisleduc, après avoir passé par Rotterdam, Leyde & Delft, où j'ai vû mes Amis, qui m'ont promis de faire des merveilles dans cette Assemblée, qui a commencé aujourd'hui. Monsieur van Beuningen a bien agi près de ses Maîtres d'Amsterdam, il a fait son rapport en termes généraux des bonnes intentions du Roi pour la Paix; & comme il y a des choses à négocier fort secretes & importantes, il a demandé à l'Assemblée si elle ne jugeroit pas à propos qu'elles fûssent communiquées aux Commissaires des affaires secretes, avant qu'elles passassent devant toutes les Provinces. Sur quoi on a résolu de déliberer, & il n'y a pas à douter que la Province de Hollande ne se conforme à cet avis, les mesures ayant été prises dans les Villes pour cela.

Dans la visite que m'a rendu Monsieur de Wit, je n'ai pas manqué de lui parler des avis que vous avez eus de Madrid. Il m'a répondu, que les choses n'étoient pas de la sorte; qu'il ne desavoüoit pas que, lorsque les Ministres d'Espagne & l'Envoyé de Castel Rodrigo s'adresserent à lui, pour proposer une Ligue & demander un emprunt d'argent,

gent, il leur répondit, qu'il ne feroit jamais d'avis que les Etats fiffent aucune Ligue contre la France, ni même qu'ils donnaffent aucun fecours aux Efpagnols, mais que s'ils étoient en néceffité d'argent, il fe faifoit fort de la part de fes Maîtres, de leur faire acheter Oftende, Bruges, Damme, les Forts St. Job & Ifabelle, & fur la Meufe Venlo & Ruremonde, fans aucune condition que celle de donner l'argent des Places qu'ils auroient achetées; & que c'eft tout ce qui s'eft paffé. Il m'a dit de plus, que dans toutes les conférences qu'il a euës avec les Suédois, & autres Princes leurs Alliez, il leur a toûjours fait entendre qu'il faloit s'unir & travailler enfemble, pour accommoder les affaires à la fatisfaction de Sa Majefté; que depuis peu encore Monfieur l'Electeur de Mayence ayant envoyé fon Neveu vers lui, pour fçavoir fes fentimens fur ledit accommodement, il lui avoit dit de bouche fa penfée pour y parvenir, qui eft conforme aux demandes que le Roi fait; & que Sa Majefté verra par fa conduite, que tout ce qu'il dit & fait ne tend qu'à une bonne fin, qui eft d'obtenir des Efpagnols ce que Sa Majefté défire; mais qu'il eft néceffaire qu'il prenne des détours quelquefois, ayant à ménager des efprits fort difficiles.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 28. *Octobre* 1667.

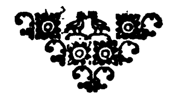
A Dire vrai, Monſieur, pour vous en dire mon ſentiment particulier, je vous avouërai, que je ne fus jamais plus ſurpris que quand je vis ce Projet, & de quelle maniére on nous avoit changé, comme on dit, les Cartes en main; il n'y a pour le voir qu'à faire réflexion ſur tout le paſſé. *Monſieur* de Wit preſſe le Roi de s'expliquer confidemment des conditions auxquelles il conſentiroit à un accommodement, promettant que ſi les Etats les trouvent juſtes, ils en peuvent convenir avec Sa Majeſté, & ils joindront leurs forces aux ſiennes pour néceſſiter les Eſpagnols à les accepter. Le Roi là-deſſus s'explique: Monſieur de Wit trouve les conditions un peu trop hautes, les réduit comme il lui plaît, promettant toûjours la conjonction des Etats. Sa Majeſté s'accommode enfin à tout ce que lui-même propoſe & déſire; & non ſeulement fait cela, mais pour faciliter encore davantage la Paix, y ajoûte une alternative, qu'elle poſera les armes, & ſe contentera de demeurer avec ce qu'elle a pris, & quand elle a lieu d'attendre de grands remercîmens d'un procédé ſi obligeant, & de toutes ſes con-

fi-

fidences, & facilitez, elle trouve qu'elle n'a rien fait que dire ſon ſecret inutilement, & qu'on veut même s'en ſervir contre elle, tournant toutes choſes d'un tel biais, qu'il ſe peut dire que ſi le Roi s'y accommodoit, ce ſeroit de ſon propre conſentement que les Etats pourroient tramer & former cent diverſes Ligues contre lui-même.

Voilà ce qui m'a paru à la prémiére vûë de ce beau Projet, néanmoins ce ne ſont, comme je vous ai déja dit, que mes ſentimens particuliers; & vous attendrez, s'il vous plaît, que je vous faſſe ſçavoir en forme ceux du Roi, quand je me porterai mieux, & que je les aurai pû prendre à la ſource.

Je ne veux pas finir ſans vous faire remarquer ſur le mot de la Haye, dont il eſt parlé dans vôtre derniére dépêche, comme d'un lieu où la Paix ſe pourroit traiter, que Sa Majeſté y donnera les mains avec plaiſir; mais qu'il faut auparavant que les Etats, qui envoyent des Ambaſſadeurs en toutes les Cours, en envoyent un auſſi à Rome pour diſpoſer Sa Sainteté, laquelle a été déja acceptée pour Médiatrice par les deux Rois, à envoyer ſes Miniſtres Apoſtoliques audit lieu de la Haye.



LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 3. Novembre 1667.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 28. de l'autre mois, par laquelle je vois vôtre sentiment, & comme vous desapprouvez le Projet de Monsieur de Wit. Il proteste toûjours n'avoir autre dessein que celui de conduire les affaires selon les intentions du Roi, & de lui faire obtenir le partage qu'il demande, ou garder tout ce qu'il tient, mais qu'il faudra pour cela qu'il garde des mesures pour y faire consentir les Etats; que si le Roi n'a pas la confiance en lui qu'il croit mériter par le désir qu'il a de le servir, il ne s'en mêlera plus; qu'il ne ménage les Princes d'Allemagne qu'afin qu'ils ne s'écartent pas, & que les Etats les puissent tenir unis pour concourir au même but, qui est qu'ils se trouvent tous dans un même sentiment, pour faire entendre fortement aux Espagnols, qu'il faut qu'ils acceptent l'une ou l'autre proposition; que les Etats donneront assûrance au Roi, qu'acceptant l'une des deux propositions portées dans ses Mémoires, ils ne le tiendront pour refusant; ainsi cette condition sera toute contre l'Espagne en cas qu'elle rejette l'accommodement, & que lui Sieur de Wit n'aura pas de peine à faire rompre les Etats, & à joindre leurs for-

orces à celles du Roi, puisque ce sera une condition accordée entr'eux & les Princes d'Allemagne.

Que pour ce qui regarde la condition du Roi de Portugal, les Etats ne s'obligeroient jamais de rompre pour ses intérêts contre le Roi d'Espagne, mais qu'ils promettoient bien de faire tous les offices qui dépendront d'eux, pour porter les Espagnols à traiter avec lui de Roi à Roi.

Les Etats sont contens de traiter l'accommodement au lieu que le Roi voudra, soit Cologne, Aix, Liége, Mastricht ou la Haye; en quelque lieu que ce soit, ils seront très-aise d'y voir les Plénipotentiaires de Sa Sainteté.

Ce que je vous mande, Monsieur, n'est que pour vous rendre compte de tout ce qui se passe, & vous assûrer que, dans toutes les Conférences que j'ai euës avec Messieurs de Wit & van Beuningen, je n'ai rien relâché de ce qui étoit contenu dans le Mémoire du Roi touchant les conditions de l'accommodement; mais les affaires ne sont plus comme elles étoient, & il n'est pas au pouvoir de Monsieur de Wit de porter les Etats à rompre contre l'Espagne. Monsieur van Beuningen a été proposé par l'Assemblée de Hollande pour deux Emplois, l'un près de l'Empereur, Collégue du Prince Maurice, & l'autre pour retourner en France y négocier l'affaire qu'il a entre les mains. Il se défend de l'un & l'autre Emploi; il sera pourtant obligé d'en accepter un. Je vous prie, Monsieur, de faire réflexion sur l'é-

tat présent des affaires de ce Païs, & ne les regarder pas comme elles étoient pendant la Guerre d'Angleterre, les esprits étant changez ; ainsi ce que Monsieur de Wit a proposé en ce tems-là, & qui eut été agréé infailliblement par les Etats & près de ses Maîtres, ne le sçauroit être à présent sans changer la forme de la proposition, demeurant néanmoins toûjours à la substance, qui est de faire avoir au Roi le partage qu'il demande, ou l'alternative. Pour venir à bout de cela, j'y vois deux grandes difficultez, lesquelles étant surmontées, on peut compter la Paix faite : l'une est la condition du Roi de Portugal, à quoi les Etats ne consentiront jamais, de promettre qu'ils rompront contre l'Espagne s'il n'est traité de Roi à Roi : cette proposition est insurmontable dans l'Assemblée de Hollande, par la haine qu'ils ont contre les Portugais, & pour le démêlé qu'ils ont présentement d'une prétension de huit millions, qui porte les esprits des Etats hors du repos.

L'autre est la méfiance que les Etats ont, qu'il n'y aura nulle sûreté quand la Paix sera faite, & que le Roi rompra sous quelqu'autre prétexte ; sur quoi les Etats n'agiront pas bien nettement, jusques à ce qu'ils soient assûrez que le Roi agréera la garantie de tous les Rois, Princes & Etats reçûs pour Médiateurs dans le Traité de Paix. Ces deux difficultez levées, qui remettront entiérement la confiance, j'oserois bien avancer, qu'avec un peu de tems on porteroit les Etats, avec l'aide de Messieurs de Wit & van Beuningen, à rom-

rompre contre le Roi d'Espagne, en cas de refus des conditions proposées, moyennant qu'on convînt dès à présent d'un partage, ainsi qu'il auroit été fait après la mort du Roi d'Espagne.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 4. Novembre 1667.

AVant toutes choses je me rejouïrai avec vous de tout mon cœur, du bon succès du voyage que vous avez fait à Boisleduc; & à dire vrai, jamais course ne fut mieux employée que la vôtre, puisque sans cela vous y perdiez un Fils de grand mérite, que vos soins seuls & vôtre application ont sauvé. Monsieur le Tellier, à ma priére, en a rendu compte au Roi, qui a témoigné en être fort aise, & prendre part à vôtre satisfaction.

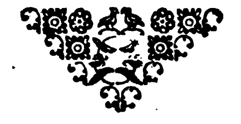
Mon mal continuë encore, & il m'arrive fort à propos que je n'ai pas à vous entretenir beaucoup sur votre derniére dépêche, car en l'état où je suis je n'aurois guéres eu moyen d'y satisfaire. Tout ce que j'ai charge de vous mander sur vôtre précédente du vingtiéme, & le Projet qui l'accompagnoit, ne consiste qu'à vous dire aujourd'hui de la part du Roi, & comme ses propres sentimens, tout ce que je vous écrivis il y a aujourd'hui huit jours comme les miens

sur ledit Projet. On ne voit pas ici par quels détours, comme vous le dites dans vôtre derniere dépêche, Monsieur de Wit veut conduire les choses à la satisfaction de Sa Majesté, mais assûrément ce ne sera pas du consentement de Sa Majesté qu'il les conduira par la voye d'un Projet de la nature de celui que vous m'avez adressé, & qu'elle donnera elle-même son aveu & son agrément à Messieurs les Etats, pour leur laisser traiter les Ligues avec d'autres Princes contre elle-même. Si cela arrive, on en aura du déplaisir ici; mais on n'y demeurera pas les bras croisez, & chacun s'aidera le mieux qu'il pourra.

Ce que j'ai remarqué, c'est que le Traité de 1662. s'en ira à vau l'eau; car les Etats doivent bien croire, qu'étant engagez par ledit Traité à garantir ses droits au Roi, & non seulement ne le faisant pas, mais prenant des liaisons pour empêcher Sa Majesté de s'en faire faire raison elle-même, Sadite Majesté, après une contravention si formelle de leur part, n'aura pas sujet de faire grand fondement sur le contenu audit Traité, dont néanmoins les Provinces-Unies ont jusques ici retiré tant d'avantages, & Sa Majesté tant de préjudices par une Guerre entreprise pour leur seul intérêt, contre tous ceux de sa Couronne. J'aurois cent choses à vous dire sur ce beau Projet, par lequel on nous a changé toutes les Cartes en main; mais outre que l'état de ma santé ne me le permet pas, je suis assûré que

que Monſieur de Wit & Monſieur van Beuningen les voyent tout auſſi-bien que moi.

Je ne puis finir ſans vous dire entre vous & moi, pour vôtre ſatisfaction particuliére, que ſi, après que le Roi a mis entre les mains des Etats la ſûreté de la Paix, aux conditions que Monſieur de Wit a lui-même propoſées, pourvû qu'on voulût parler de de-là comme il faut aux Eſpagnols, leſdits Etats, au lieu de cela, prennent des écarts, & font des liaiſons contraires aux intérêts de Sa Majeſté, on ne s'en mettra pas ici autant en peine qu'ils le peuvent croire. Je ſçai ce que je dis, & ſur quel fondement je le dis. Ceux qui nous voudront faire du mal, s'en feront plus à eux-mêmes, & peut-être en avanceront mieux les avantages de Sa Majeſté; c'eſt pourquoi, vivez avec gayeté, quoi que vous voyïez arriver.



MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 5. Novembre 1667.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a reçû encore un nouvel ordre du Roi son Maître, de demander de sa part à Vos Seigneuries la restitution de l'Etain que Sa Majesté a en Zélande, étant fort surprise de ce qu'après que cette Amirauté l'a engagée à écrire à Vos Seigneuries une Lettre expresse là dessus, sur la déclaration qu'elle fit, que s'il lui apparoissoit que ledit Etain appartient à Sadite Majesté, il n'y auroit aucune difficulté à la restitution, ainsi que le feu Sieur Janot, Consul des François, en fût d'ailleurs assûré par ceux du Collége de ladite Amirauté; au lieu d'y satisfaire, on continuë à retenir ledit Etain par des voyes de chicanerie, jusques à demander que le Roi plaide sa cause par Avocat, ce qui est entiérement contre la dignité de Sa Majesté, après la déclaration qu'elle a faite elle-même, que ledit Etain lui apartient, & a été acheté de son argent pour employer à ses fonderies de France. Le Roi voit en outre de quelle façon il est considéré par cette Amirauté, par la restitution qu'elle a faite, il y a long-tems, du Vaisseau Suédois,

dois, & la retention seule durant cinq mois de son Etain, ce qui ne lui donne pas lieu d'attendre un succès favorable en cette restitution, quoique très juste: néanmoins Sa Majesté a commandé audit Ambassadeur, de prier derechef Vos Seigneuries, de donner leurs ordres à la dite Amirauté de rendre ledit Etain à Sa Majesté, sur la Lettre qu'elle a écrite à Vos Seigneuries, laquelle doit être plus forte que tout ce que pourroient dire des Avocats: à quoi ledit Ambassadeur ajoûte, que Messieurs du Collége de l'Amirauté de Zélande ont dit au même feu Janot, que si Vos Seigneuries leur eûssent écrit de rendre ledit Etain au Roi sur sa Lettre, ils l'auroient fait tout aussi-tôt, mais que n'ayant écrit que de faire justice, ils en avoient usé comme ils avoient fait. C'est pourquoi ledit Ambassadeur redouble ses instances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise d'envoyer de nouveau à ladite Amirauté une Copie de la même Lettre du Roi, à ce qu'elle n'en prétende cause d'ignorance, & que sur les ordres de Vos Seigneuries elle fasse restituer sans aucun délai ledit Etain, dont la continuation du refus ne peut causer que des suites qui seroient fâcheuses, & que l'on peut prévenir. Donné à la Haye le 5. Novembre 1667.

D'ESTRADES.



LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 10. *Novembre* 1667.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 4. du courant. J'apprens avec bien du déplaisir la continuation de vôtre indisposition.

J'ai fait entendre à Monsieur de Wit, que son Projet n'avoit pas agréé au Roi, qui s'en tenoit aux points de son Mémoire, à quoi il s'étoit résolu sur la même proposition, & qu'il n'y avoit rien à retrancher.

Il m'a répondu, que c'étoit assez pour chercher d'autres voyes qui puissent faire réüssir les affaires à la satisfaction de Sa Majesté: que comme les Etats ont avis de Suéde, que le Roi a fait entendre à cette Couronne-là qu'il agréeroit sa médiation; que les Princes du Rhin leur ont aussi fait sçavoir la même chose à leur égard, & que même Monsieur le Prince de Strasbourg lui a fait écrire, que le Roi consentoit à une suspension d'armes, & qu'il feroit son possible pour aller jusques à la Haye conférer avec lui sur un sujet si important; il croit que les affaires ne peuvent que bien aller: que son sentiment seroit, que Messieurs les Etats restassent Médiateurs, comme les autres, faisant tous les offices possibles près des Espagnols pour donner satisfaction au Roi; que déja lesdits Etats auroient écrit à leur Ambassa-

deur

deur en Eſpagne, pour parler vigoureüſement ſur cette matiére. Sur quoi je lui ai repliqué, que ce n'étoit pas aſſez d'y avoir écrit, mais qu'il faloit y avoir envoyé dans cette conjoncture, ou Monſieur van Beuningen, ou Monſieur de Beverning, & que ſi les Eſpagnols refuſoient, les Etats étoient obligez à rompre par ſa propoſition, & que de plus le Traité de 1662. les y obligeoit auſſi pour ſoûtenir tous les droits du Roi. A quoi il m'a répondu, qu'il me fit cette propoſition de lui-même, dans un tems que, ſi le Roi l'eût accepté, il étoit en état de la faire paſſer aux Villes; mais que la réponſe n'étant venuë que trois mois après, pendant lequel tems les eſprits ont été fort aliénez de la France, tant par le retardement de la jonction de la Flote du Roi à celle des Etats, ainſi qu'il avoit été convenu par un Traité ſigné le cinquiéme Mai, que par les Conquêtes que Sa Majeſté continuoit de faire, qui leur faiſoient voir le deſſein qu'elle avoit de ſe rendre maître des Païs-Bas, & qu'il n'eſt pas aiſé de ramener des eſprits égarez qui ont perdu la confiance.

Que ſur les ombrages que prenoient les Etats, comme il avoit ſujet de le croire par diverſes plaintes qu'ils lui avoient faites dans les conférences qu'il avoit euës avec des Miniſtres des Princes d'Allemagne, il pouvoit cependant m'aſſûrer en homme d'honneur, qu'il ne s'y étoit rien paſſé qu'à l'avantage de Sa Majeſté, & pour les unir & agir tous enſemble contre les Eſpagnols, en cas

qu'ils rejettassent ladite proposition de Sa Majesté.

Mais qu'il me devoit dire, qu'ils ont lieu de douter que le Roi veüille la Paix, puisqu'il ne répond rien sur la garantie, qui est un point essentiel, & sans lequel il ne peut y avoir de sûreté à ce qui se traitera; que la condition de rompre contre l'Espagne, en cas que le Roi de Portugal ne soit traité de Roi à Roi, ne peut pas être proposée, & qu'ainsi c'est rendre inutiles toutes les autres propositions.

Quant à ce qui regarde l'engagement où les Etats sont par le Traité de 1662. de maintenir tous les Droits du Roi, il en convient, & qu'ils le feront fort ponctuellement; mais que celui dont il est question n'est pas vérifié & est tout nouveau; qu'il n'aura pas de peine à justifier la conduite des Etats en cette rencontre; que par discrétion ils mettent sous silence beaucoup de sujets de plaintes; qu'une des principales est d'avoir commencé une Guerre, après leur avoir promis de bouche & par écrit, qu'on ne l'entreprendroit pas sans leur participation, & qu'on n'a pas laissé de faire entrer l'Armée du Roi dans la Flandre, en même tems que Sa Majesté leur a signifié ses prétensions; que par le Traité des Pirenées il est dit, qu'on ne viendra pas à la voye de fait des armes en cas de quelque démêlé, que six mois après qu'il sera arrivé, pendant lequel tems on tâchera de terminer les différens.

Cependant on n'a rien sçû des plaintes du Roi que par son entrée en Flandre à la

tête

łte de 40. mille hommes, & par la prise
e cinq ou six places des plus considéra-
les des Païs-Bas.

Après quoi les Etats ont leur conscien-
:e à couvert, & se croyent fort libres de
ı'être pas obligez de garantir une telle Guer-
e, & d'avoir observé en tous ses points le
Traité de 1662. Vous jugerez bien, Mon-
ieur, qu'après tout ce discours j'aurois été
›ien en peine si la fin de vôtre Lettre ne
n'en avoit ôté, par l'assûrance qu'elle me
lonne, que, quoi que les Etats fassent, les
ıffaires du Roi n'en iront pas plus mal. J'es-
:ime après cette sûreté, que le mieux est de
ıe point répondre à Messieurs de Wit &
van Beuningen que ce que je leur ai dit par
deux fois depuis hier, qui est que le Roi de-
meure ferme à ce qui est porté par son
Mémoire, & qu'il n'est pas question de chan-
ger de proposition, puisque Sa Majesté se
fixe à cela.

Je vous ai expliqué par ma précédente
dépêche du 3. l'état des affaires de ce Païs-
ci, & les moyens d'obliger les Peuples à
rompre contre l'Espagne. Je vous dirai
encore, Monsieur, que je suis assûré de
cinq Villes de Nord-Hollande, en cas que
les autres tombent dans le sentiment de la
rupture; c'est tout ce qui dépend de moi
d'avoir ménagé les esprits de mes amis à
suivre ce sentiment: si Messieurs de Wit &
van Beuningen y pouvoient porter les au-
tres Villes dans cette prochaine Assemblée
du 15. de ce mois, on pourroit être assûré
que tout ce que le Roi désire seroit exécuté;

 mais

mais à vous dire le vrai, je remarque ici tant d'intrigues & tant de diverſes opinions & d'ombrages de la grande puiſſance du Roi, que je ne ſçai ce qu'on ſe doit promettre du ſuccès de cette Négociation.

Monſieur van Beuningen a refuſé aux Etats de retourner en France, comme auſſi d'aller en Allemagne, Collégue de Monſieur le Prince Maurice, avec le ſecret & la Créance des Etats.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 17. Novembre 1667.

DEpuis les deux derniéres dépêches que j'ai écrites à Monſieur de Lionne, Dom Eſteven de Gamarre & le Baron de Brigeuis ont eu pluſieurs conférences avec Monſieur de Wit & divers Députez des Villes de Hollande, dont quelques-uns ſont de mes amis particuliers, qui m'ont dit tout ce qui s'eſt paſſé, auſſi bien que Monſieur de Wit, à qui ces deux Miniſtres d'Eſpagne ont déclaré, que le Conſeil d'Eſpagne ne pouvoit conſentir par achat à aucune des Places des Païs-Bas; mais que ſi les Etats vouloient ſe déclarer contre la France, & former une une Ligue défenſive avec la Maiſon d'Autriche pour la conſervation des Païs Bas, ils avoient pouvoir en ce cas de traiter avec

esdits Etats & leur donner satisfaction sur
a vente des Places proposées.

Le Sieur de Wit leur a répondu, que l'intention de ses Maîtres n'ayant été que d'acheter, & non de prêter ni s'engager à rien contre les Traitez qu'ils ont avec Vôtre Majesté, il leur déclaroit, qu'il romproit toutes sortes de Négociations avec eux; dont ayant rendu compte aux Députez de Hollande qui sont restez à la Haye, ils ont confirmé cette résolution. Sans m'arrêter trop au raport que Monsieur de Wit m'en a fait, j'ai été confirmé de tout ce que dessus par deux Députez des principaux, de l'affection & de la fidélité desquels je suis assûré à n'en pouvoir douter, dans les choses qui regardent le service de Vôtre Majesté.

Dans cette disposition j'ai estimé devoir pousser les affaires dans cette conjoncture, qui m'a paru fort favorable. J'ai été chez Monsieur de Wit, & après l'avoir loüé sur la réponse qu'il a faite aux Ministres d'Espagne, nous sommes tombez sur les prémiéres propositions qu'il nous avoit faites, à Monsieur Courtin & à moi, & sur la différence qu'il y avoit entr'elles & son dernier Projet; que Vôtre Majesté ne consentiroit pas qu'il y eût aucun changement à ce que lui-même avoit proposé; qu'il me paroissoit glorieux pour lui & avantageux pour les Etats, de finir une Guerre entre deux grands Rois par leur Médiation, dont ils auroient seuls l'honneur. Il me répondit, qu'il étoit vrai qu'il n'avoit rien tant souhaité que de mettre une bonne fin à ce grand ouvrage;

ge; qu'il y voyoit des difficultez insurmontables, & qui ne paroissoient pas lorsqu'il nous a fait la proposition, qui sont l'engagement que Vôtre Majesté a avec le Roi de Portugal, & la condition qu'elle leur impose par son Mémoire, ce qui ne passera jamais dans les Etats; & l'autre, que ses Maîtres voudront être assûrez que, Vôtre Majesté ayant le partage qu'elle demande, la Paix sera ferme & de durée: ce que les Etats ne pourront jamais croire, que tous les Rois, Princes & lesdits Etats n'entrent dans la garantie de ce qui se traitera: & comme nous n'avons parlé que de nous-mêmes, & que nôtre conversation n'engage à rien Vôtre Majesté, j'ai cru que je devois pénétrer jusques où pourroit aller l'action de Etats, en cas que Vôtre Majesté s'accommodât à ces deux points. Je lui dis, que je ne croyois pas que Vôtre Majesté relâchât rien de ce qui regarde le Portugal; que pour cette garantie je la trouvois superfluë, puisque le Traité que Vôtre Majesté signeroit, auroit plus de force que toutes les garanties des Rois & Princes d'Allemagne; que cela me faisoit de la peine, en ce qu'il paroissoit que ces sortes de garanties présupposoient des ombrages & des méfiances qui desobligent un grand Roi leur Allié comme Vôtre Majesté, qui de son côté leur a témoigné en tant d'occasions signalées sont affection. Mais posons le cas que Sa Majesté, pour les satisfaire, s'accommodât à ce qu'ils désirent sur ces deux points, qu'est-ce que les Etats feroient en cas que le Conseil

ſeil d'Eſpagne ne conſentît pas audit partage, ou qu'il tirât les affaires en longueur, pour faire perdre le tems d'agir en campagne, ce qui ſeroit très-préjudiciable à Sa Majeſté, en ce que, pour entreprendre de grands deſſeins au mois de Mai, il faut ſe préparer deux mois auparavant; qu'ainſi je dois l'avertir, afin qu'il prenne ſes méſures, qu'il faut être aſſûré au prémier Mars ſi le Traité ſe fera ou ne ſe fera pas.

Il me répondit, qu'il ne doutoit pas que les Etats ne rompiſſent contre le Roi d'Eſpagne en cas de refus d'accommodement, & que c'étoit ſon avis; mais que ſa peine étoit de convenir de ce qui ſe feroit après cette rupture; car peut-être que Sa Majeſté prendroit des Places dans leur voiſinage, ce qui leur donneroit de ſi grands ombrages, que la bonne intelligence ne dureroit pas long-tems, & qu'ainſi il pourroit en arriver de même du côté de la France par la priſe de quelques Places par les armes des Etats; & qu'il me diſoit franchement, que ces ſortes de concerts ſi importans ne ſe pouvoient pas bien faire par Lettres, y ayant trop de choſes à repliquer avant de convenir. Je lui dis que les Etats pourroient remédier à cet inconvénient, en envoyant leurs intentions par Monſieur van Beuningen, qui ſeroient écoutées favorablement de Vôtre Majeſté. Il me repliqua, qu'il avoit déja refuſé d'y aller, & que comme ils étoient dans une République, chacun trouvoit aſſez d'amis dans les Villes pour obtenir ce qu'il déſire; mais qu'il y trouvoit un

un autre inconvénient plus grand, c'est qu'une personne députée de l'État pour des Royaumes doit avoir son Instruction de la part de toutes les Provinces, & il n'y en a pas un qui osât se charger d'une telle Commission secrete, de crainte d'en être recherché un jour. A quoi il ajoûta, que lui-même n'oseroit rien avancer dans cette affaire, sans être d'accord auparavant avec Vôtre Majesté de toutes choses dans le dernier secret; que pour parvenir à cette fin, il ne voyoit qu'un seul expédient, qui étoit que je fisse un voyage près de Vôtre Majesté pour ajuster toutes choses; qu'il me seconderoit sur tout ce dont nous avions parlé, & qu'il se *faisoit* fort de faire agréer aux Etats tout ce qui seroit arrêté entre Vôtre Majesté, lui & moi, dont je lui rendrois compte avec la permission de Vôtre Majesté, lorsque je serois auprès d'Elle; que comme il avoit confiance en moi, il n'hésitoit pas de s'ouvrir, qu'il sçavoit que j'avois gagné toute la Nord-Hollande pour rompre dès à cette heure contre l'Espagne, si Vôtre Majesté vouloit consentir à un partage; qu'il me vouloit aussi dire avec la derniére confiance, qu'il suivroit ce même sentiment, mais qu'il faloit se garder de Monsieur van Beuningen, qui y étoit tout-à-fait contraire; qu'il ne faloit pas laisser que de le ménager, nous étant bon pour d'autres affaires. Je lui repliquai, que je ne pouvois pas nier que je n'eusse des Amis en Nord-Hollande qui étoient fort persuadez qu'il valoit mieux rompre avec l'Espagne & faire un partage que de se

sé-

séparer de l'Alliance de Vôtre Majesté; que je ne pouvois pas sortir d'ici sans congé; que tout ce que je pouvois faire, étoit de rendre compte à Vôtre Majesté de tout ce qu'il m'avoit dit, & attendre ses ordres; que comme elle voit plus clair que personne dans ses affaires, elle prendra ensuite ses résolutions selon ses intérêts & son plus grand avantage.

C'est, Sire, ce qui s'est passé entre Monsieur de Wit & moi, depuis six jours que nous avons eu diverses Conférences. Si Vôtre Majesté approuvoit que j'allasse lui rendre compte de tout ce que dessus, Messieurs les Etats me donneroient un Vaisseau, avec lequel je passerois par Marée, quand bien le vent seroit contraire; ce ne seroit qu'un voyage de trois semaines au plus pour aller & pour venir. J'attendrai les ordres de Vôtre Majesté, & les exécuterai très-ponctuellement.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 18. *Novembre* 1667.

J'Avois préparé toutes les dépêches du Roi qui sont ci-jointes, & faisois état de vous les envoyer par un Courier, lors qu'avant qu'elles ayent pû être mises en chiffre j'ai reçû la vôtre du 10. qui m'a appris que, sur ce que vous aviez fait entendre à Monsieur

de Wit que son Projet n'avoit pas agréé au Roi, qui s'en tenoit au point de son Mémoire; vôtre Ministre vous avoit répondu, que c'étoit assez de sçavoir cela, pour chercher d'autres voyes qui pussent faire réüssir les affaires à la satisfaction de Sa Majesté.

Cette connoissance a failli à me faire supprimer tout le travail que j'avois fait, mais Sa Majesté a voulu qu'à toutes fins je ne laissasse pas de vous adresser, mais seulement par l'ordinaire, le Mémoire & l'autre Projet que j'avois dressé; car comme il pourra arriver que l'on rebattra souvent avec vous les mêmes matiéres, vous y trouverez toûjours de nouvelles armes pour vous défendre de toutes sortes d'injustes attaques, & obliger ces Messieurs avec qui vous avez à traiter, à demeurer dans les termes des propositions qu'eux-mêmes ont faites, & que Sa Majesté a acceptées, quoique fort à son préjudice, pour le seul bien de la Paix, & pour s'accommoder à ce qu'ils croyent être de leur intérêt; car pour les deux raisons qu'a alléguées Monsieur de Wit, pour tâcher de justifier le changement de sa conduite & de ses propres propositions, comme celle que Monsieur de Beaufort n'a pas joint la Flote des Etats, sont si frivoles, qu'il y a peine à croire qu'un aussi habile homme ait voulu les mettre en avant; & après tout, il ne faloit donc pas que Monsieur van Beuningen sollicitât ici, peu de jours avant son départ, avec tant d'ardeur les derniéres résolutions de Sa Majesté, qu'il les trouvât, comme il dit, si justes & si favorables pour

la

la Paix, & promit de s'en servir de de-là à faire des merveilles ; ce n'est pas sans doute de cette sorte qu'on doit traiter avec de grands Rois, les faire expliquer de leurs intentions, les remercier, & puis les mettre en poche sans vouloir s'en servir pour les faire accepter à ses Parties, mais songer seulement à former de grandes Ligues contre son Allié qui a mis la Paix entre leurs mains aux conditions qu'ils ont voulu.

Car, Monsieur, pour ne vous rien céler, outre ce qui vous a été dit des Négociations des Princes de l'Empire, le Roi sçait que le Sieur Meerman n'osant pas proposer au Roi d'Angleterre directement une Ligue de ses Maîtres avec lui contre la France pour la défense des Païs-Bas, de crainte sans doute que ce secret ne vint bien-tôt aux oreilles de Sa Majesté, il a prié le Comte de Molina Ambassadeur d'Espagne, de le faire, & lui a donné pouvoir pour les Etats, de l'assûrer que leur intention est de faire ladite Ligue, si le Roi d'Angleterre y a la même disposition qu'eux. Je vous prie de dire de ma part à Mr. de Wit, que si on continuë à joüer le Roi, je vois S. M. en résolution de le rendre au double, quoi qu'il en puisse arriver ; & à dire vrai, je ne comprens pas, quand même l'honneur & la bonne foi ne seroient pas si notablement blessez, à quoi peuvent être bonnes ces finesses, quand on a la Paix en main par des voyes plus honnêtes & plus sûres.

Les recriminations que fait Monsieur de Wit, de ce que ses Maîtres n'ont pas été a-

avertis du dessein de Sa Majesté d'entrer dans les Païs-Bas, que peu de tems avant qu'elle se soit mise en devoir de l'exécuter, sont aujourd'hui bien à propos. Ce que nous voyons qui se passe tous les jours à la Haye ne justifie que trop que Sa Majesté n'en pouvoit user d'une autre maniére, sans s'exposer aux mêmes préjudices qu'elle eût souffert si elle eût découvert toutes ses pensées aux Espagnols. Je ne croi pas même qu'on ressente à Madrid, autant qu'à la Haye, le moindre progrès des armes du Roi: Sa Majesté n'a que de bonnes intentions, Dieu les bénira sans doute, & l'assistera; & après tout, on lui peut peut-être faire du mal, mais il sera mal-aisé de lui en donner la crainte.

La proposition qu'on vous a faite, que les Etats demeurent simples Médiateurs, est assez surprenante & extraordinaire, après les choses qui se sont passées, si ce n'est peut-être qu'on ait entendu que ce seroit une Médiation armée, qui déclareroit aux Espagnols que les Etats leur ont obtenu telles & telles conditions de Paix, qui leur sont très-avantageuses en l'état présent de leurs affaires, & que s'ils font difficulté de les accepter, Messieurs les Etats ont promis au Roi de joindre leurs forces aux siennes pour les y forcer. Voilà le discours qui peut produire la Paix en peu de jours, & non pas des Négociations soûterreines de Ligues & d'Unions, qui sont aussi peu nécessaires qu'il est peu certain qu'elles réüssissent.

Le Roi n'a rien fait dire à Monsieur l'Evêque

ne de Strasbourg, ni à aucun autre, touchant a cessation de l'action des armes, si ce n'est e qu'on a dit à Messieurs les Etats, que Sa Majesté s'engageroit à n'entreprendre rien usques à la fin de Mars sur aucune Place forte des Espagnols, eux s'engageant au réciproque envers Sa Majesté; & c'est ce que ledit Evêque aura expliqué pour une suspension, & qui est néanmoins bien différent; car les partis ne laisseroient pas de se battre pendant l'hyver à la Campagne, & les Contributions d'être levées le mieux qu'on pourra de part & d'autre: ce qui ne fait rien au gros de l'affaire pour la Paix, & ne peut altérer les conditions que l'on auroit concertées, comme elles pourroient être changées par la surprise de quelque Place ou Poste considérable. Si Monsieur de Wit se veut donner la peine de bien lire le Traité des Pirenées, il n'y trouvera pas, comme je vous ai dit, qu'on n'en viendra pas à la voye des armes, au cas de quelque démêlé, que six mois après qu'il sera arrivé. Monsieur de Castel Rodrigo s'étoit aussi mépris à avancer la même chose dans le libelle qu'il vouloit envoyer au Roi au tems de son entrée dans les Païs-Bas; mais il fut bien étonné quand il trouva dans la réponse que je fis au Marquis de Fuentes sur ledit libelle, que je le renvoyois à apprendre à mieux lire une autre fois, parce qu'il ne trouveroit autre chose dans ledit Traité des Pirenées, touchant ces prétendus six mois de tems, sinon qu'ils sont donnez aux sujets pour retirer leurs effets de leurs Royaumes: ce que
Sa

Sa Majesté offrit alors aux Espagnols, & en effet il n'a rien fait sur eux que plus de six mois après son entrée dans les Païs-Bas, & quand les Espagnols les prémiers lui en ont montré l'exemple.

MEMOIRE

Du Roi au Comte d'Estrades, envoyé par Monsieur de Lionne. Le 18 Novembre 1667.

ON s'étoit jusques-ici contenté de mander au Sieur Comte d'Estrades en général, que Sa Majesté ne pourroit admettre le Projet venu avec sa dépêche du 20. Octobre, & on avoit cru fort superflu d'alléguer aucune des raisons particuliéres pour lesquelles Sa Majesté ne pourroit rien traiter sur une piéce conçue aux termes qu'est ledit Projet, ne semblant pas possible que ledit Sr. de Wit, qui l'a dressé, n'y vît ces raisons-là aussi-bien que Sa Majesté même; mais puisqu'elle a encore appris par la dépêche dudit Sieur d'Estrades du troisiéme de ce mois, que l'on persiste toûjours de-là, non seulement à vouloir soûtenir la piéce, mais même à la faire valoir comme fort avantageuse à Sa Majesté, elle veut bien aujourd'hui l'examiner en détail, pour faire connoître au Sieur d'Estrades, que presqu'en toutes ses parties il ne s'en pouvoit guéres concevoir, ni former aucune qui pût être si préjudiciable à cette Couronne, où ses intérêts fussent plus hazardez,

&

& enfin qui pût moins conduire à la Paix, si ce n'est peut-être une Paix telle que les Espagnols peuvent la souhaiter.

En prémier lieu, sur ce que Sa Majesté, après avoir purement & simplement accepté la proposition du Sieur de Wit, sur la qualité de sa satisfaction, ce qui pouvoit suffire à l'égard de Messieurs les Etats, a ajoûté, qu'elle se contenteroit encore d'une autre alternative, c'est-à-dire de la cession de ce que ses armes ont occupé pendant la Campagne passée, il se trouve que ce qu'elle a fait en cela par un pur excès de sa passion pour la Paix, est aujourd'hui en plusieurs façons tourné par ledit Projet contre elle-même; car dans le préambule, après avoir posé ce fondement, que Sa Majesté considére la possession de ses conquêtes comme un moyen compulsif assez puissant pour porter les Espagnols à la contenter dans un accommodement; on en tire d'abord une conséquence très-préjudiciable à Sa Majesté, que ce qu'elle peut demander après cela raisonnablement à Messieurs les Etats, est qu'ils veuillent bien concourir à empêcher que Sadite Majesté ne soit troublée en ladite possession tant que la Paix ne sera pas faite, sans s'expliquer dans quel espace de tems on s'oblige de la faire faire, ce qui néanmoins seroit indispensablement nécessaire, pour les raisons qui seront ci-après déduites, quand même S. M. voudroit présentement demeurer d'accord, ce qu'elle ne peut jamais faire, de ce principe qu'on veut établir, qu'elle ne peut rien demander raisonnablement aux Etats, au delà de leur concours pour empêcher qu'el-

*le ne soit troublée dans la possession de ses con-
quêtes.*

*Secondement, pour montrer qu'on tourne l[es]
propres facilitez de S. M. contre elle-même, [on]
voudroit bien faire une question au Sr. d[e]
Wit, sur la présupposition que S. M. n'a[it]
point parlé de la seconde alternative, sçavoi[r],
quelle auroit donc été la conduite qu'il aur[oit]
fait tenir à Mrs. les Etats, pour porter le[s]
Espagnols à l'acceptation de la prémière pro-
position que ledit de Wit lui-même avoit faite,
& laquelle S. M. a purement & simplement
acceptée; & on lui demanderoit volontiers, [ou]
qu'il fasse tenir aujourd'hui cette même condui[te]
auxdits Etats, ou qu'il avouë qu'on n'avoi[t]
pas fait alors ladite proposition au Roi av[ec]
une entiére sincérité.*

*En troisiéme lieu, on a fort remarqué,
comme étant une chose infiniment surprenan-
te, la déclaration contenuë dans les pre-
miéres lignes du Projet, que les Etats ne
pourront jamais se résoudre à forcer le Roi d'Es-
pagne par les armes, à passer les conditions
que l'on voudra faire servir de fondement au
Traité de Paix: cela est directement contraire
au prémier principe que le Sr. de Wit lui-mê-
me a établi dans cette Négociation, & sans
lequel, à dire vrai, jamais le Roi ne s'y se-
roit relâché autant qu'il a fait, & peut-être
même n'y auroit pas prêté l'oreille sans l'offre
de forcer les Espagnols par les armes aux con-
ditions dont on conviendroit. Le Sieur d'Es-
trades, par cette seule circonstance, pour n[e]
rien dire de beaucoup d'autres, jugera si on [a]
eu tort ou raison de lui écrire, qu'on lui [a]
voi[t]*

avoit, comme on dit, changé les cartes en main.

En quatriéme lieu, dès qu'on veut y entrer en matiére, le Projet commence par désirer le consentement du Roi sur les Négociations que les Etats veulent faire pour une plus étroite liaison avec les Princes de l'Empire, sous prétexte de les attirer dans leurs mêmes sentimens, c'est à dire, à ce qu'ils auroient promis à Sa Majesté touchant les conditions de la Paix.

Le Roi a eu une entiére confiance au Sieur de Wit, & se tient assûré de ses bonnes intentions, & sur le sujet de l'accommodement, & même qu'il se fasse à des conditions avantageuses à cette Couronne; mais quelle est la personne qui pourra véritablement répondre à Sa Majesté de deux choses, toutes deux néanmoins de la derniére importance sur cette matiére?

L'une, que ledit Sieur de Wit sera dans la suite maître entiérement des résolutions des Etats, puisque déja il déclare, qu'il ne peut les porter à ce que lui-même avoit offert, de forcer les Espagnols par les armes.

La seconde, que lesdits Etats demeurent toûjours les maîtres de toutes les résolutions desdits Princes de l'Empire, étant au contraire bien plus à croire & à craindre, que le plus fort en nombre n'entraînât le plus foible: & quand, après tout, lesdits Princes prendroient quelque résolution oposée aux intérêts de S. M. & aux conditions concertées avec elle, n'est-il pas aisé à voir que les E-

tats payeroient alors de la mauvaise excuse qu'ils n'en ont pas été les maîtres, & qu'il en a falu suivre le torrent? Mais ce qui est en cela bien plus étonnant, & fait voir qu'on n'a pas de de-là toute la bonne opinion qui se doit de la prudence de S. M., on désire son propre consentement à laisser former une puissante Ligue, qui pût aussi-tôt & vraisemblablement tourner contre elle-même, que lui être favorable, à cause de tant de divers intérêts ou inclinations contraires des autres Princes dont elle seroit composée. Bien plus, la plûpart desdits Princes feroient grande difficulté d'entrer en aucun engagement de cette nature, & laisseroient courir les Officiers, quand ils croiroient de pouvoir choquer S. M. en s'en mêlant, où, au contraire, si on leur pouvoit faire voir que S. M. est demeurée d'accord elle-même de cette Ligue, il n'y auroit ni Potentat ni Prince qui n'y entrât volontiers: cependant si les choses après cela doivent s'y décider par la pluralité des suffrages, où seroit la sûreté que le Roi peut avoir que les Etats demeurassent toûjours les maîtres de toutes les délibérations, puisque, comme il a été déja remarqué, le Sr. de Wit témoigne dès à présent de n'avoir pas même entiérement en son pouvoir celles de ses Maîtres? Le Roi, en cette Négociation-ci, ne veut avoir à traiter & concerter les choses qu'avec les Etats, & S. M. se chargera elle-même de faire que ses amis dans l'Empire concourent à leurs mêmes sentimens, sans qu'il soit besoin d'aucune union entr'eux pour en tirer cet effet-là.

Quant aux Princes qui auroient eu des intérêts ou des inclinations différentes, le Roi

s'en

s'en mettra fort peu en peine & de tous les efforts qu'ils ſçauroient faire, quand Sa Majeſté aura les Etats pour elle, en conformité des méſures qu'ils auroient priſes avec Sa Majeſté.

*Tout le Projet en ſoi eſt fort ſurprenant, mais la partie en laquelle il eſt le plus extraordinaire, ou pour mieux dire tout-à-fait déraiſonnable, c'eſt celle de l'*interim *indéterminé, n'y étant défini aucun terme précis dans lequel les Eſpagnols ſoient obligez, ou d'accepter l'un des deux Partis, ou d'être tenus pour réfuſans la Paix: ce qui néanmoins eſt ſi raiſonnable & ſi indiſpenſablement néceſſaire, qu'on a grand ſujet de s'étonner que le Sieur de Wit ait pû croire Sa Majeſté capable de faire une ſi grande faute, que ſeroit celle de ſe lier éternellement les mains à ne pouvoir faire agir ſes armes pour forcer les Eſpagnols à la Paix, mais d'attendre là-deſſus leur commodité d'y conſentir; laquelle n'arriveroit peut-être de* 20. *ans, quand ils n'auroient d'autre raiſon pour prolonger cela, que d'attendre la majorité de leur Roi, & cependant ſe mettre en meilleur état de défenſe.*

Sa Majeſté peut-elle, ſur des Négociations dont le ſuccès eſt ſi incertain, s'empêcher par prudence de faire faire les revûës à ſes vieilles Troupes, d'en lever quantité de nouvelles pour former de grandes Armées? Et ces Armées-là devroient-elles être entretenuës inutilement par elle aux dépens de Sa Majeſté & de ſon Royaume, pour attendre qu'il plaiſe aux Eſpagnols de donner les mains à la Paix? Et ſeroit-ce un bon compulſoire pour les y obliger, que d'avoir

mis en pleine sûreté tout ce qu'ils possédent aujourd'hui aux Païs-Bas, & leur avoir ôté toute l'apprébension de rien perdre à l'avenir? Enfin, si ce moyen-là peut conduire à la Paix, on s'en raporte à ce qu'en dira le Sieur de Wit lui-même, dépouillé de toute passion ou prévention.

Par ce qui vient d'être dit, il est aisé de voir, que jamais le Roi ne peut consentir à un Interim qui soit poussé plus loin que la fin du mois de Mars, qui est le terme que S. M. a déja offert, & est plus que suffisant pour avoir une réponse positive des Espagnols, par laquelle ils déclarent, s'ils veulent, ou non, accepter une des deux alternatives. Il est bien vrai que si on veut passer un tems si précieux en des Négociations fort inutiles entre S. M. & lesdits Etats, la fin de Mars pourroit arriver avant qu'on ait seulement pû faire aux Espagnols les propositions qui doivent leur être portées; & particuliérement si on ne vouloit commencer à leur parler qu'après avoir traité diverses Ligues avec d'autres Princes & Potentats: mais en ce cas-là S. M. a grand sujet de protester, comme elle fait dès à présent, qu'il ne pourra lui être imputé rien de toutes ces longueurs, ni des préjudices que la Chrêtienté pourra recevoir, quand l'action des armes recommencera au Printems prochain, & que la Paix n'aura pû se faire.

Le troisiéme Article du Projet semble être assez irréguliérement, pour ne pas dire artificieusement couché; car au lieu de porter la coignée à la racine, en disant que celle des deux parties qui refusera l'une ou l'autre des deux al-

ernatives concertées, sera tenuë pour avoir refusé la Paix, & conséquemment toute assistance à l'autre, même par la jonction des armes; l'article ne fait tomber cette peine que sur celle qui refusera de consentir à l'interim, c'est-à dire que ladite peine ne peut tomber que sur le Roi, qui a si grand intérêt de ne maintenir pas de grandes Armées inutilement dès que le Printems sera arrivé, & jamais sur les Espagnols, qui ont toûjours demandé à cor & à cri la suspension, qui est la même chose que ledit interim, & qui souhaiteroient de le pouvoir faire durer jusques à la majorité de leur Roi.

Le quatriéme Article ne parle qu'en termes ambigus, sujets à double entente, dont même l'explication y est entiérement reservée aux Etats; car au lieu de spécifier au long chacune des deux alternatives, pour stipuler l'obligation de forcer les Espagnols, même par les armes, à accepter l'une ou l'autre; il est seulement dit, que l'on s'appliquera, sérieusement à faire réüssir l'accommodement par des échanges proportionnez ou autres conditions raisonnables, & même en cas d'une opiniâtreté mal fondée. Qui est ce donc qui jugera de cette opiniâtreté, pour sçavoir si elle est mal fondée, & qui jugera encore, si les conditions sont justes ou déraisonnables? Ce ne seront pas les parties; & alors il ne serviroit de rien au Roi d'avoir stipulé lesdites conditions avec les Etats: mais ce seroit aux Etats eux-mêmes & aux autres Princes liguez à le décider pleinement selon leur volonté; & si S. M. refusoit de s'y soûmettre, elle auroit aussi-tôt sur les bras toutes les forces d'une puissante Ligue.

Sur

Sur le cinquième Article, comme S. M. ne fera jamais d'accommodement qu'elle n'ait dessein d'entretenir de bonne foi, elle demeurera d'accord sans aucune peine, que tous les Princes & Potentats qui le voudront bien faire, donnent aux Espagnols leur garantie de ce que S. M. aura signé.

Quant à ce qui est dit ensuite, que l'on propose un moyen assûré à S. M. de parvenir à ses fins, d'autant plus qu'on sera obligé d'user de cette manière d'agir de la part des Etats, pour tirer dans le même dessein plusieurs Princes d'Allemagne, qui sans cela pourroient être portez à des résolutions dangereuses pour eux & pour la France; S. M. remercie les Etats de cette bonne volonté, dont la moitié lui suffit, c'est-à-dire que lesdits Etats ne promettent que pour eux-mêmes, & le promettent sans ambiguité ni équivoque, comme elle est prête de le faire de sa part fort clairement & nettement: & c'est seulement le véritable moyen de parvenir sûrement à la fin commune que l'on s'est proposée d'un bon accommodement, aux conditions dont on conviendroit ensemble par anticipation.

Le dernier Article du Projet, touchant le retranchement des Contributions, pour tâcher de ruiner les Troupes du Roi de France & fortifier celles des Ennemis, fait voir en des Alliez de S. M. trop de partialité pour les Espagnols, en une affaire qui ne regarde point les Etats, pour qu'il soit besoin d'autre réponse que de la lecture du seul article pour être rejetté; d'autant plus que les choses demeurant en l'état qu'elles ont été établies touchant les Contributions,

tions, c'est un nouveau compulsoire assez pressant pour porter les Espagnols à la Paix. Voilà pour ce qui regarde ledit Projet.

Quant à ce qui est dit depuis dans la dépêche du troisième de ce mois, que les Etats donneront assûrance au Roi, qu'acceptant l'une des deux propositions portées dans son Mémoire, ils ne le tiendront pas pour refusant, & partant que cette condition sera toute contre l'Espagne, en cas qu'elle rejette l'accommodement; cela est bon, pourvû qu'il soit convenu d'un tems qui devra être entre ci & la fin de Mars, dans lequel les Espagnols seront tenus de déclarer, s'ils acceptent ou non l'une des deux alternatives, & que ne le faisant pas, le Roi, qui ne pourra plus être tenu pour refusant la Paix, fera agir ses armes en toute liberté, & les Etats y joindront les leurs, pour forcer les Espagnols auxdites conditions de Paix.

Quant aux Négociations avec les Princes de l'Empire, pourvû qu'il ne se traite point de liaisons réëlles avec eux par des Traitez, S. M. après que tout aura été arrêté & signé entr'elle & les Etats, non-seulement ne le prendra point mauvais, mais juge qu'il sera très-utile que lesdits Etats communiquent la chose aux dits Princes, pour leur inspirer, s'il est possible, les mêmes sentimens, comme étant les plus justes & les plus sûrs moyens qu'ils ont trouvé pour parvenir promptement à un bon accommodement. Cependant, pour rendre Projet pour Projet, avec cette différence, qu'il n'y aura rien dans celui du Roi qui ne soit très-juste & très-utile pour avancer la Paix, & d'ailleurs qui ne

soit fondé sur les propres offres du Sr. de Wit, S. M. adresse audit Sr. d'Estrades, dans un autre Mémoire à part, des Points dont elle est toute prête de convenir sans perte de tems avec lesdits Etats.

Comme ledit Sr. d'Estrades donne la Paix pour certaine, en cas que l'on pût trouver des expédiens pour guérir les ombrages des Etats sur deux grandes difficultez qu'il prévoit en cette Négociation; l'une, sur le point du Portugal, & l'autre, sur la sûreté du Traité par la garantie des autres Princes & Potentats; si ledit Sr. d'Estrades en a bien jugé, on peut tenir la Paix pour faite, puisque par le Projet que S. M. envoye, les expédiens y sont tous trouvez, pour sortir, à la satisfaction des Etats, de ces deux grandes difficultez qu'il appréhendoit. Mais il ne faut pas aussi que S. M. faisant tout ce que les Etats veulent pour guérir leurs ombrages, & ayant d'ailleurs consenti à toutes les conditions de Paix qu'ils ont eux-mêmes désirées & proposées, ils ne fassent aussi pas de leur part ce qui est nécessaire pour guérir les justes ombrages de S. M., sur les grandes Ligues qu'ils veulent sans nécessité traiter avec des Princes de l'Empire, & peut-être encore ailleurs; ni qu'ils contestent aussi avec S. M. sur la qualité des obligations qu'ils doivent réciproquement contracter envers elle; d'autant plus que ce ne seroit pas trop hazarder, d'oser répondre, que si le Traité se peut faire de delà, suivant le Projet que le Roi en envoye, sans y rien changer, la Paix se peut tenir pour infaillible: les Espagnols n'étant pas

en

en état, dès qu'ils le sçauront, d'oser ne pas accepter l'une des deux alternatives.

Comme il faut souvent s'accommoder à la portée des esprits à qui on a à faire, plutôt que de porter les choses à bout, quoiqu'on fût fondé en toute raison de le faire, S. M. considérant la grande difficulté, pour ne pas dire peut-être impossibilité, qu'il y aura à disposer les Peuples des Provinces-Unies de rompre contre l'Espagne, pour la forcer à accepter les conditions de la Paix, quoiqu'elles ne soient autres que celles que les principaux Directeurs de leur Etat ont proposées & désirées de S. M. qui y a généreusement donné les mains; Sadite M. donne pouvoir audit Sr. d'Estrades à toute extrémité, & quand il ne pourra faire mieux, de se relâcher de la prétension de ladite rupture contre les Espagnols, & de se contenter en sa place, que les Etats s'engagent à Elle en la meilleure maniére qu'elle pourra désirer; qu'en cas que lesdits Espagnols rejettent & ne veuillent point accepter l'une des deux alternatives contenuës dans le Projet que l'on a adressé aujourd'hui audit Sr. d'Estrades, les Etats s'oposeront avec toutes leurs forces aux Troupes qui pourroient venir du côté d'Allemagne au secours des Espagnols dans les Païs-Bas, par quelque Potentat ou Prince que lesdites Troupes soient envoyées, & lui apartiennent, sans exception d'aucun; ainsi que le Sr. van Beuningen, étant ici, l'a souvent offert, comme une chose entiérement conforme au Traité de 1662., par lequel les Etats se sont obligez à se déclarer contre tout Aggresseur de S. M.:

& peut-être le même engagement desdits Etats doit avoir encore lieu, quand l'Empereur ou quelqu'autre Prince, au lieu d'envoyer leurs forces en Flandre, s'en serviront pour attaquer l'Alsace & la Bourgogne.

POINTS

Que pourroit contenir le Traité qui est à faire entre le Roi & Messieurs les Etats, mentionnez dans le Mémoire ci-dessus.

SA Majesté entre ci & la fin du mois de Mars, pour le bien de la Paix, si les Espagnols en acceptent la proposition dans ce terme-là, se contentera, pour la satisfaction qu'elle prétend des Droits échus à la Reine par la mort du Roi d'Espagne, de la cession que lui feront en bonne forme lesdits Espagnols des Places fortes, Forts, Postes, & leurs dépendances que ses armes ont occupé pendant la Campagne dernière: que si les Espagnols aiment mieux traiter avec elle d'un échange desdites conquêtes, Sadite Majesté, pour cette même satisfaction des Droits échus à la Reine, & dans le même terme de la fin de Mars, se contentera de la possession de ce qu'ils possédent présentement dans le Duché de Luxembourg, de Cambrai & de Cambresis, Doüay, Aire & St. Omer, Bergue & Furnes, & leurs Bailliages, appartenances

&

& dépendances, & que Charleroi sera rasé, & Sa Majesté restituëra aux Espagnols toutes les autres conquêtes non comprises en cet article que ses armes ont fait cette Campagne; que pour plus grande facilité de la Paix, si les Espagnols aiment mieux céder à Sa Majesté la Franche-Comté que le Duché de Luxembourg, pour partie des cessions, au lieu & place dudit Duché de Luxembourg, Sa Majesté en recevra la cession au lieu & place dudit Duché de Luxembourg, pour partie des cessions à faire dans l'article immédiatement précédent.

Que Sadite Majesté, moyennant les cessions susdites, ou du prémier parti qu'elle offre ou du second, fournira au Roi d'Espagne ses rénonciations & celle de la Reine en bonne forme de tous les Droits échus à ladite Reine par la mort du défunt Roi d'Espagne, & consentira volontiers que tous les Princes & Potentats, qui le voudront faire, donnent réciproquement aux Parties leur garantie de ce que chacun d'elles aura signé.

Que les Etats ayant trouvé raisonnables les propositions & offres susdites de Sa Majesté, qu'elle a même beaucoup modérées, comme ils sçavent, à leur priére & considération, promettent réciproquement à Sa Majesté, qu'ils employeront leurs offices auprès des Espagnols avec toute sorte d'efficace pour les porter, entre ci & la fin de Mars, à l'acceptation de l'une des deux alternatives; & dès lors, ou après ledit tems expiré, Sa Majesté ne pourra plus être censée & réputée par lesdits Etats avoir réfusé la Paix, mais

ſeulement leſdits Eſpagnols, auxquels en conſéquence toute aſſiſtance, de quelque nature qu'elle ſoit ou puiſſe être, dans la continuation de cette Guerre, non ſeulement ſera réfuſée par leſdits Etats, mais ils joindront leurs forces en nombre compétant & non moindre de... d'Infanterie & de Chevaux, juſques à ce qu'on ait pû conjointement obliger leſdits Eſpagnols de donner les mains à la Paix.

Les Etats promettent en outre à Sa Majeſté, de ne fournir aucun ſubſide d'argent à aucun Prince ou Potentat de l'Empire, ou hors dudit Empire, qui voudront employer leurs armes contre le Roi en faveur des Eſpagnols dans la continuation de cette Guerre, quand les Eſpagnols auront réfuſé la Paix aux conditions ci-deſſus ſpécifiées de l'une des deux alternatives. Quant au point de Portugal, comme S. M. ſçait que la réſolution a été priſe à Madrid de traiter avec le Roi de Portugal de Roi à Roi, ce qui formoit la ſeule difficulté qui a arrêté la concluſion de cet accommodement avant le Traité fait avec la France & le Portugal; que cette offre doit avoir été déja faite au le Roi de Portugal, & qu'il n'eſt pas à croire que les Eſpagnols vouluſſent la retracter; quant à ce point-là près, & tous les autres articles ajuſtez, il ſeroit effectivement queſtion de faire ceſſer tous les maux de la Chrétienté par la prompte concluſion d'un bon accommodement: Sa Majeſté ſe contentera ſur ce chef-ci des offices que les Etats lui promettront de faire avec toute ſorte d'efficace auprès

des

des Espagnols, pour les maintenir dans la bonne résolution qu'ils ont prise de traiter la Paix avec le Roi de Portugal de Roi à Roi; Sadite Majesté sçachant bien qu'elle ne peut pas raisonnablement demander à ses Amis & Alliez au de-là desdits offices en une affaire qui leur est tout-à-fait étrangére, mais se réservant en même tems, en cas d'une opiniâtreté invincible desdits Espagnols, de faire ce à quoi elle est obligée, pour ne jamais manquer au Traité qu'elle a avec le Roi de Portugal.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 24. Novembre 1667.

LE Courier est arrivé si tard que je n'ai pas eu presque le tems d'avoir lû les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire déchiffrées, pour en avoir pû conférer à fond avec Monsieur de Wit, qui ne m'a vû qu'un moment avant le départ de cet ordinaire. Je n'ai pas laissé de lui faire entendre la substance de tout ce que le Roi a trouvé à rédire à son dernier Projet. Je suis tombé ensuite sur les points qui facilitent l'accommodement, & qui ont été un obstacle jusques à présent à ne pouvoir pas seulement en faire la proposition aux Etats. Il trouva que l'article qui regarde le Portugal est trop obscur, & n'éclaircit pas assez les intentions

tions du Roi fur la Paix : il fouhaiteroit qu'il fût dreffé en cette forme ; que les Etats promettroient de faire des offices preffans, pour que la Paix avec le Portugal fe fît, afin que le Roi d'Efpagne traitât avec lui de Roi à Roi ; que fi néanmoins cela ne fe peut pas obtenir par les offices fufdits, lefdits Etats d'un côté, feroient obligez de paffer outre par les armes à l'égard de ce point ; & que le Roi d'autre côté, les autres articles fe pouvant obtenir des Efpagnols, ne laifferoit pas de conclure le Traité de Paix fur lefdits autres articles.

La raifon qu'il allégue eft, que le Projet du Roi s'explique d'une maniére, que Sa Majefté fe fentiroit obligée de ne conclure pas de Paix avec l'Efpagne, fi le Portugal n'avoit fatisfaction, & qu'ainfi tout ce que les Etats feroient avec elle fur tous les autres articles feroit nul.

Quant aux Alliez, ledit Sieur de Wit croit qu'il fera avantageux au Roi, que lorfque Sa Majefté & les Etats feront d'accord de tous les points, ils tâchent enfemble & de concert de les attirer au même accord.

Il refte fatisfait de la garantie des Princes & Potentats en la forme que Sa Majefté la propofe.

Quant à ce qui regarde la déclaration de joindre les armes des Etats à celles du Roi, en cas que les Efpagnols refufent l'une des deux propofitions d'accommodement, il dit, qu'il ne tiendra pas à lui que cela ne s'exécute, mais auffi qu'elle ne paffera pas

dans

dans l'Assemblée sans difficulté : la Ville d'Amsterdam, dont Monsieur van Beuningen est un des membres, y étant contraire, par le trouble que cela aporteroit à son Commerce, & qu'il a gagné quelques Villes qui y sont disposées.

Pour ce qui est de toute la Province de la Nord-Hollande nous en sommes assûrez. Il croit, qu'outre le peu d'inclination que ces Peuples ont d'entrer en Guerre, il sera impossible de les y engager, quand bien tout seroit uni pour cela, si l'on ne convient d'un partage dès à présent, comme celui dont il avoit été parlé après la mort du Roi d'Espagne.

Comme, pour traiter toutes ces affaires, il faut conférer avec les Députez des affaires secrétes, ledit Sieur de Wit en fera la demande aux Etats, afin qu'on puisse rendre compte au Roi avec plus de certitude de tout ce qui se sera passé dans nos Conférences.

Ce ne sera qu'à l'extrémité que je me relâcherai de ce qui est porté dans vôtre Dépêche, touchant les obligations des Etats à rompre contre le Roi d'Espagne en cas de refus.

Louvigny est arrivé à la Haye de la part de Castel Rodrigo, & a vû avec Dom Esteven de Gamarre tous les Députez de Hollande chez eux, pour leur demander secours, & continuer les mêmes pratiques qu'ils ont faites depuis l'entrée des armes du Roi dans les Païs-Bas.

Le Sieur de Wit m'a assûré, que toute la ré-

réponse a été, qu'ils n'entendroient à aucune proposition qui allât contre l'observation de leurs Traitez, & demeureroient fermes dans les intérêts du Roi.

Quant à ce qui regarde ce que vous m'avez écrit de Monsieur Meerman, Monsieur de Wit m'a assûré qu'il n'en étoit rien, & que c'étoit un artifice des Espagnols; que s'il avoit voulu croire tout ce qu'on lui a mandé que Monsieur de Ruvigny proposoit au Roi d'Angleterre contre les Etats, il auroit eu lieu de se précautionner, mais qu'il a rejetté ces avis comme venant d'un lieu suspect; qu'il me donnoit sa parole en homme d'honneur, qu'on ne feroit rien contre les Traitez que les Etats ont avec la France, & qu'ils demeureroient fermes dans ses intérêts.

Je vous envoye un Projet de Traité que le Sieur Kempinck, Envoyé de la part du Cardinal de Hesse, a fait avec la Province de Hollande, touchant les biens qu'il y a dans ladite Province apartenans à l'Ordre de Malthe. On s'est hâté de le faire, après avoir reconnu par une suite de tant d'années, qu'il étoit impossible d'en venir à bout, si l'on n'en traitoit avec les Provinces en particulier, & j'ai cru enfin que l'on devoit embrasser le conseil de ceux qui nous ont représenté l'impossibilité de réüssir sans cela, & les avantages que l'Ordre tirera de ces Traitez particuliers, comme celui qui est conclu avec les Etats de Hollande sous le bon plaisir de l'Ordre: car après qu'elle aura payé, elle voudra que les

au-

autres Provinces payent auſſi, & permettra la ſaiſie des biens que la Province d'Utrecht poſſéde en celle-ci. La ſomme qui a été ſtipulée par ce Traité ſemblera peut-être modique, mais on la trouvera grande en effet, ſi on conſidére le revenu, qui eſt ſi médiocre, qu'après que l'on en aura déduit les dépenſes néceſſaires pour les Aumônes, qui ſont fort grandes, pour les bâtimens & pour les charges de l'État, il n'en reſtera à peine que la quatriéme partie; de ſorte que ſi les autres Provinces payent à proportion, l'Ordre pourra avoir quelque ſujet de ſe plaindre de ceux qui ne lui feront pas une reſtitution entiére de ce qui lui apartient, mais non de ceux qui ont fait en cette rencontre tout ce qu'on pouvoit déſirer de leur diligence & affection, pour lui faire avoir l'équivalent en quelque ſorte.

Monſieur l'Evêque de Strasbourg doit arriver à la Haye dans deux jours, pour conférer avec Monſieur de Wit ſur les affaires de la Paix.

Le Neveu de Monſieur l'Archevêque de Mayence écrit audit Sieur de Wit, que ſon Oncle approuvoit toutes ſes penſées, touchant la maniére dont il agiſſoit pour ledit accommodement.

J'ai ſi peu de tems, & le départ de l'ordinaire me preſſe ſi fort, que je ſuis obligé de remettre au prochain ordinaire à vous écrire amplement ſur tous les ordres que j'ai reçûs du Roi par vos Dépêches, leſquels je n'outrepaſſerai pas. Je vous dirai ſeulement, que l'Aſſemblée commença hier, qu'el-

qu'elle eſt nombreuſe, & que l'on voit le divers Partis ſortir & entrer à tous momens dans les Maiſons des Députez.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 25. Novembre 1667.

LA Dépêche du Roi eſt ſi ample, que je n'ai rien à y ajoûter, ſi ce n'eſt pour vous confirmer encore plus fortement, que, vû les choſes qui ſe paſſent au lieu *où vous* êtes, on doit avoir grand ſujet de ſoupçonner, qu'on ne vous a propoſé de vous éloigner, que pour vous ôter le moyen d'en traverſer la concluſion, & par conſéquent le diſcours du partage n'a été qu'un amuſement. Nous en ſerons bien-tôt éclaircis. Cependant il pourroit aſſez raiſonnablement arriver, que Monſieur de Wit ne trouvera pas à prendre ſes méſures ailleurs en pluſieurs endroits de la même maniére qu'il ſe le propoſe, s'il n'a pas une véritable intention que ſes Maîtres demeurent unis avec le Roi.

Je ferai remettre ici à Monſieur de Puffendorf le préſent du Roi pour la Veuve & les Enfans de Monſieur Flemming. Vous remarquerez, Monſieur, ſur le ſujet du partage, que quand le Traité de 1635. fut fait, le Roi n'avoit pas le grand nombre de Places qu'il a euës depuis par la Paix des Pirenées, ni il n'avoit pas les droits qui ſont échus

chus depuis à la Reine par la mort du Roi d'Espagne, ni ne se trouvoit pas en possession, comme il l'est aujourd'hui, de plusieurs Places & d'une grande étenduë de Païs, que ses armes ont occupé en la derniére Campagne: ce que je ne dis pas pour apporter aucune difficulté au même partage de 1635., mais pour vous donner lieu de faire connoître à Monsieur de Wit, qu'en l'état présent des choses il sera incomparablement moins avantageux à Sa Majesté qu'il ne l'étoit en 1635. & par conséquent donneroit de plus grands avantages à Messieurs les Etats.

Le Roi a avis qu'il y a toûjours bon nombre d'Armateurs à Vlissingue, qui prennent des Commissions à Ostende pour courir sus aux Sujets de Sa Majesté, auxquels ils ont déja fait plusieurs déprédations. Sa Majesté désire que vous en fassiez de vives plaintes aux Etats, & telles qu'en effet la chose le mérite, afin qu'ils pourvoyent à reprimer ce scandaleux désordre entre des Alliez, & qu'elle ne soit pas obligée d'y mettre la main elle-même par les moyens qu'elle avisera, étant une chose qui ne se peut souffrir.

L'Ambassadeur de Messieurs les Etats a enfin formellement proposé au Roi d'Angleterre la Ligue contre le Roi, & étoit sur le point de le mettre par écrit, comme on le lui avoit demandé.

Pour vous témoigner que le Roi est bien informé des beaux projets qui se font de delà, je vous dirai, outre ce qui est porté par la

la Lettre du Roi, que la somme que les Etats veulent fournir aux Espagnols est de cinq millions de florins, dont ont prétendu que ceux-ci se serviront pour gagner la Suéde, l'Electeur de Brandebourg, Brunswic &c. & que suivant le projet l'Espagne sera incluse dans ladite Ligue, mais que cela sera secret dans les commencemens, parce qu'on veut prétexter la Ligue sur la Paix, que l'on dira au Roi pour la restitution de ses Conquêtes, & que Sa Majesté le refusant, comme il arrivera sans doute, toute la Ligue se joindra alors aux Espagnols pour y forcer Sa Majesté & prendre même la moitié de la France; je vous assûre *que* le Traité du partage est un coup plus sûr à Messieurs les Etats pour procurer la Paix que cette Ligue qu'ils veulent former, quoique Monsieur de Wit ait conseillé à Monsieur de Blaeispel d'aller faire un Traité à Bruxelles, lequel j'espére n'aura point d'effet, quand même il auroit été signé.

Comme les Espagnols ne répondent rien, depuis le tems qu'il y a que le Roi s'est expliqué à Monsieur van Beuningen, de vouloir bien s'engager jusques à la fin de Mars à n'entreprendre rien sur aucune de leurs Places fortes, pourvû qu'ils s'obligeassent réciproquement à la même chose, il sera bon, & même il est nécessaire que vous déclariez à Messieurs les Etats, que Sa Majesté, par le long silence des Espagnols, n'étant liée à rien, ils ne devront pas être surpris s'ils entendoient dire que les armes de Sa Majesté eûssent fait quelques nouvel-
les

les Conquêtes pendant cet Hyver, afin qu'eux ni aucun autre ne puisse dire, après que la chose seroit arrivée, que Sa Majesté eût manqué à sa parole.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.
Le 25. Novembre 1667.

J'Ai vû dans vôtre dépêche du 17. les assûrances que le Sieur de Wit vous a données, de porter Messieurs les Etats à rompre contre l'Espagne, en cas qu'elle refuse l'accommodement, & que ledit de Wit étoit d'avis, que pour mieux concerter toutes choses vous vinssiez faire une course de deçà, pour me rendre compte de vive voix de tout ce qu'il vous auroit dit sur la matiére, & lui pouvoir raporter en toute diligence mes intentions.

Je n'ai pas estimé à propos que vous quittiez vôtre poste pour un seul moment, parce que je sçai, à n'en pouvoir douter, qu'il s'y passe de certaines Négociations, dont l'effet me seroit extrêmement préjudiciable si elles venoient à se conclure; & si je ne prenois beaucoup de confiance en l'amitié dudit Sieur de Wit, j'aurois même lieu de soupçonner, qu'on n'eût voulu vous éloigner pour quelque tems, qu'afin de pouvoir mieux prendre ses résolutions pendant vôtre absence, sans que vous eussiez eu moyen de les pé-

pénétrer, & par conséquent de les traver-
ser. En un mot, quoi que l'on vous ait dit
qui y semble contraire, la matiére qui est
présentement sur le tapis, par l'entremise
principalement d'un Ministre d'un Prince
d'Allemagne que je pourois bien nommer si
je voulois, est de fournir une grande som-
me d'argent aux Espagnols, sous prétexte
d'achat ou d'engagement de leurs Places,
qui puisse, au défaut de leurs propres moyens
qui leur manquent au besoin, leur servir à
gagner l'amitié, & s'assûrer des assistances
de la Suéde, des Electeurs de Saxe & de
Brandebourg, & de la Maison de Brunswic,
former de tous ces Princes une Ligue dont
l'Empereur seroit le Chef, dans laquelle les
Etats entreroient secrétement par le moyen
de cette assistance, y trouvant deux avanta-
ges; l'un, d'acquerir des Places des Espa-
gnols, & l'autre de me faire la Guerre des
forces d'autrui couvertement, & sans pa-
roître, se déchargeant même des subsides
qu'ils ont payé jusques ici à la Maison de
Brunswic, & à l'Electeur de Brandebourg.
Voilà un beau projet, s'il peut réüssir, & que
pour mon fait aussi je ne trouve point d'A-
mi qui veuille rendre la pareille pour moi
à ceux qui m'auroient si bien traité, après
que j'ai mis la Paix en leurs mains, aux con-
ditions qu'eux-mêmes m'ont proposées &
témoigné désirer de moi, & qu'il est certain
même que cette Paix-là ne dépend que de
la seule déclaration que les Etats feroient
à Madrid, s'ils le vouloient, qu'en cas que
l'Espagne refuse lesdites conditions, dont
ils

ils ſont convenus avec moi, ils ſont réſolus, pour leur propre intérêt, plûtôt que de faire la Guerre à un Allié dont ils viennent de recevoir tant d'aſſiſtances en une grande extrémité de beſoin, de joindre leurs forces aux miennes pour obliger l'Eſpagne à l'acceptation deſdites conditions, la raiſon d'Etat ne leur permettant pas de voir tomber tous les Païs-Bas en ma puiſſance, ſans au moins la diminuër de ce qu'*ils* pourront en acquérir par la jonction de leurs armes aux miennes, il eſt indubitable que cette ſeule déclaration produiroit la Paix en un inſtant.

Le nouveau Traité d'un partage dont vous me parlez dans vôtre derniére dépêche, feroit auſſi également le même effet pour la promptitude de la concluſion de la Paix; & je veux croire en partie de la prudence du Sieur de Wit, en partie de l'affection qu'il a pour moi, qu'après avoir bien peſé toutes les raiſons de part & d'autre, & reconnu ſans doute que toutes les autres Ligues qui ſe traitent ne ſont pas exemptes de beaucoup d'embarras & d'écueils, & que le véritable intérêt de ſes Maîtres, leur avantage & leur ſûreté, ſe rencontrent incomparablement bien mieux à ſe tenir toûjours unis avec ma Couronne, il s'appliquera tout de bon & tout entier à faire réüſſir ledit Traité de partage, auquel je ſuis entiérement diſpoſé de ma part, & de l'exécuter ſincérement après qu'il ſera fait, en cas que les Eſpagnols ne veuillent pas accepter entre-

ci & la fin de Mars l'une des deux alternatives que j'ai proposées & offertes.

Pour accélerer le Traité, si on a de de-là une véritable intention, il n'est point nécessaire que vous veniez ici; au contraire, ce seroit autant de tems perdu inutilement. Ledit de Wit vous pourra dire à fond tout ce qu'il a pensé là-dessus, & me le faisant sçavoir, je vous informerai en toute diligence de mes intentions. Si nous avions à en faire la prémiére ébauche, cela pourroit être long, mais nous avons heureusement le Traité de 1635. qui nous régle. Faites-moi sçavoir au plûtôt ce qui vous aura été dit, car je ne puis pas demeurer dans l'incertitude, & sans me précautionner, pendant que tant d'autres travaillent à me susciter des embarras.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 30. Novembre 1667.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de représenter à Vos Seigneuries, que Sa Majesté a eu avis qu'il y a tous les jours bon nombre d'Armateurs de Vlissingue, qui prennent des Commissions à Ostende, pour cou-

courir sus à ses Sujets, auxquels ils ont déja fait plusieurs déprédations, & qu'elle a chargé ledit Ambassadeur d'en faire de très-vives plaintes à Vos Seigneuries, & telles qu'en effet la chose le mérite, afin qu'elles pourvoyent à réprimer ce scandaleux désordre, qui en pourroit attirer une infinité d'autres, s'il n'y étoit promptement remédié: C'est pourquoi ledit Ambassadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries, de faire leurs sérieuses réfléxions sur un inconvénient de cette nature, qui ne se peut souffrir entre des Alliez en aucune maniére que ce soit, & de faire ensorte que par la Résolution qui sera prise sur le présent Mémoire, Sa Majesté puisse être assûrée que ce désordre cessera entiérement, sans qu'elle soit obligée par sa continuation de le faire cesser elle-même par les moyens qu'elle avisera. Donné à la Haye le 30. Novembre 1667.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 1. Decembre 1667.

Hier & aujourd'hui j'ai eu des Conférences avec Messieurs de Wit & van Beuningen, le dernier étant Commissaire dans les affaires de France de la part de la Ville d'Amsterdam. Je leur ai fait enten-

 dre

dre le contenu aux dépêches de Vôtre Majesté : sur quoi ils ont paru être surpris, protestant tous deux, & me jurant sur leur salut, qu'il n'y a rien dans les instructions de Monsieur Meerman touchant les affaires des Païs-Bas, si-non que l'Etat est résolu de travailler efficacement pour un accommodement entre la France & l'Espagne, & convie l'Angleterre d'entrer dans les mêmes intentions ; & que ledit Sieur de Meerman n'a rien proposé au Roi d'Angleterre, ni discouru avec Monsieur l'Ambassadeur Molina, qui sorte de ces termes. Lesdits Sieurs de Wit & van Beuningen m'ont protesté avec les mêmes sermens, que jamais il n'est entré dans l'esprit des Membres de la Province de Hollande, de faire aucune Ligue avec l'Espagne, ni avec aucun Prince d'Allemagne contre la France, ni pour agir séparément, ni conjointement à l'expulsion des Conquêtes que Vôtre Majesté vient de faire dans les Païs-Bas.

Qu'en effet il y a eu quelque pour-parler entre les Ministres d'Espagne & quelques-uns de l'Etat, sur l'engagement & l'hypotéque de quelques Places dans les Païs-Bas, moyennant une somme d'argent.

Que les conventions que l'on a projettées avec les Princes d'Allemagne ne portent autre chose, si-non qu'on travailleroit à un accommodement entre la France & l'Espagne, & que pour empêcher que les affaires cependant ne fûssent pas sujettes à des altérations préjudiciables, on porteroit l'une & l'autre partie à une cessation d'armes, & que

Vô-

Vôtre Majesté pouvoit considérer si l'intention des Etats a été à blâmer en cela, comme il semble que Vôtre Majesté le juge, puisqu'elle avoit été assûrée par moi, que lesdits Etats, moyennant ladite cessation d'armes, ne déclareroient jamais Vôtre Majesté pour refusante, tant qu'elle se contenteroit des conditions de la Paix par eux proposées.

Que le pour-parler sur lesdits engagemens s'est fait dans un tems que les esprits étoient remplis d'inquiétude & de méfiance, sur ce que Vôtre Majesté laissoit passer trois mois, sans repliquer aux avances qui avoient été faites par *les* discours dudit Sieur de Wit.

Que présentement on est revenu entiérement de tous ces engagemens, & qu'il y a une disposition sincére & entiére dans l'Etat, de coöpérer fortement & vigoureusement à procurer à Vôtre Majesté la satisfaction qu'elle désire de l'Espagne, & de convier les amis des Etats en Allemagne d'entrer dans les mêmes intentions & les mêmes engagemens avec eux, pour le même but, sans aucune Ligue qui puisse être désagréable à Vôtre Majesté; & que Messieurs le Etats donnant à Vôtre Majesté toutes les marques effectives de la netteté & sincérité de leurs intentions en ceci, elle veüille bien mettre leurs esprits en repos, en ce que la Guerre venant à continuër, elle ne poussera pas plus loin ses Conquêtes du côté du Païs Bas: que ce que Messieurs les Etats pourront accorder en ceci est si fort & si efficace pour procurer ladite Paix,

 qu'on

qu'on ne peut pas attendre plus d'effet de la déclaration contre l'Eſpagne, laquelle Vôtre Majeſté preſſe ſi fort, que de ce que Meſſieurs les Etats & leurs Alliez feront pour obliger les Eſpagnols à la Paix.

Que tant s'en faut que le Roi puiſſe demeurer dans aucun ombrage, que Meſſieurs les Etats voudront contribuër quelque choſe par leurs conſeils à rétarder la concluſion de la Paix, qu'il paroîtra ſans doute dans tout leur procédé, qu'ils l'accepteront autant qu'il leur ſera poſſible; & ainſi que ſi dans les Propoſitions qui pourroient être avancées pour la conduite de cette affaire Vôtre Majeſté remarquoit, que s'il y a des choſes qui éloignaſſent les eſpérances de la Paix, Meſſieurs les Etats ſe trouveront toûjours diſpoſez à ſatisfaire là-deſſus, pourvû que Vôtre Majeſté convienne auſſi avec eux des expédiens qui ſervent à guérir les eſprits de l'appréhenſion de la Conquête du Païs-Bas par ſes armes; que ſi Vôtre Majeſté veut bien donner des ſûretez à Meſſieurs les Etats contre leſdites appréhenſions, ils aſſûreront que leſdits Etats n'apporteront aucune difficulté à accorder à Vôtre Majeſté tout ce qu'elle peut déſirer d'eux, afin de ne lui cauſer point de préjudice au deſſein de parvenir ſûrement à ladite Paix.

Je leur ai répondu, que je rendrois compte à Vôtre Majeſté des bonnes intentions que les Etats témoignent avoir pour demeurer liez avec fermeté à ſes interêts, & rejetter les propoſitions qui leur ſeroient faites

au

au contraire, que pour effectuer ces bonnes intentions, il y a un chemin plus court que celui qu'ils proposent, qui est de faire signifier aux Etats & aux Princes de l'Empire, que Vôtre Majesté se contentant d'un partage, s'ils ne s'y conformoient dans le dernier de Mars, ils seroient obligez de joindre leurs armes avec celles de Vôtre Majesté, & d'attaquer la Flandre conjointement.

Que ce que je leur disois étoit conforme mot à mot à la proposition que Monsieur de Wit nous avoit faite, à Monsieur Courtin & à moi, & que j'espérois que Messieurs les Etats trouveroient tant d'avantages dans cette prémiére ouverture, qu'ils ne laisseroient pas perdre l'occasion d'en profiter.

Que je trouvois bien de la défectuosité dans sa proposition, qui ne parloit pas d'un terme préfix touchant la suspension d'armes, non plus que de celui, qu'il est nécessaire de sçavoir si les Espagnols accepteront ou refuseront les conditions d'accommodement; que j'étois assûré que Vôtre Majesté avoit tant de bonté pour Messieurs les Etats, qu'elle s'accommoderoit, autant qu'il lui seroit possible aux Constitutions de l'Etat; mais que pour y parvenir il faut s'expliquer; que je n'entens pas ce qu'ils veulent dire, quand ils prient Vôtre Majesté de leur ôter les ombrages & méfiances; que je ne vois pas qu'elle puisse rien faire de plus fort, ni qui marque mieux son inclination pour eux, que de leur mettre la Paix dans la main; que dans toutes les Conférences que j'avois euës

avec lui Sieur de Wit ſur cette matiére, il n'avoit rien tenu de ce qu'il avoit avancé; que je voulois bien croire que les diſpoſitions qui ſe trouvent aujourd'hui dans les eſprits des Députez des Villes ſur les affaires qu'on traite, ne ſont pas ſi fermes qu'elles ne puiſſent changer, & que lorſqu'il me parle de lui-même, & que je fais fondement ſur la parole d'un Miniſtre qui doit avoir l'agrément de ſes Maîtres, il ſe trouve peu de jours après que ce n'eſt rien, parce que les Etats n'y ont pas conſenti; qu'ainſi je les priois tous deux, puiſqu'ils ſont nommez Commiſſaires des affaires ſecretes, de me dire s'ils ont pouvoir de leurs Supérieurs de me parler, ou s'ils viennent comme d'eux-mêmes; car en ce dernier cas je tiens nôtre Conférence comme inutile. Sur quoi ledit Sieur de Wit me répondit, qu'ils avoient conféré avec les Commiſſaires des affaires ſecretes avant de venir chez moi, qu'ils étoient convenus de tout ce qu'il m'avoit dit, avec déſir de pouvoir avoir lieu d'ôter la méfiance qu'il m'avoit marquée.

Que ſi, en cas de refus des Eſpagnols des conditions propoſées, Vôtre Majeſté leur vouloit donner des aſſûrances de n'entreprendre rien dans le Païs-Bas, & d'avoir ſeulement les Places fournies, & une Armée ſur la défenſive, qui eſt la ſeule choſe qui pourroit ôter la méfiance aux Etats, ils voyent tous deux une entiére diſpoſition aux Etats, de ne trouver rien à redire que Vôtre Majeſté pouſſe ſes Conquêtes contre l'Eſpagne dans la Franche-Comté, l'Eſpa-

pagne, la Catalogue & l'Italie, & qu'ils ne doutent pas tous deux qu'en ce cas-là, si les Espagnols, l'Empereur, ou quelqu'autre Prince d'Allemagne, se joignoient pour attaquer quelqu'une des Places de Vôtre Majesté, ou entrassent en France pour y faire des Conquêtes, les Etats déclarassent la Guerre ou ne n'attaquassent le Païs-Bas avec toutes leurs forces. Sur quoi je lui ai repliqué, que le prétexte de la rupture est aussi fort, par le refus que les Espagnols feroient de la Paix aux conditions qu'ils ont eux-mêmes proposées, comme par l'attaque de quelqu'une des Places que Vôtre Majesté a conquises.

Je les pressai fort sur les conditions du dernier Projet de Vôtre Majesté, sur lesquelles le Sieur van Beuningen s'écria fort, disant que c'étoit la ruine de la Ville d'Amsterdam, qui avoit pour 30. millions de Commerce en Espagne & en la Mer Méditerranée, & qui en raporteroit 60. millions, & qu'elle n'y consentiroit jamais. Je lui dis, qu'il en seroit de même lorsque, Vôtre Majesté seroit attaquée, en cas qu'elle tournât ses armes ailleurs: surquoi il me repliqua, qu'il y avoit bien de la différence, en ce que les Espagnols ou Allemans seroient les aggresseurs, & que par le Traité de 1662. les Etats sont obligez de rompre quand on est attaqué. Enfin, Sire, il faudroit une main de papier pour rendre compte à Vôtre Majesté de tout ce qui s'est dit là-dessus de part & d'autre: nous avons été plus de quatre heures sur cette matiére. Je n'ai ou-

blié aucune raiſon portée par vôtre Mémoire & par vos dépêches. Certainement Mr. de Wit ne veut pas faire paſſer aux Etats tout ce qu'il avance: ce n'eſt pas qu'il ait deſſein de tromper; car je ſçai, à n'en pouvoir douter, que s'il eût été cru, les Etats auroient rompu en cas de refus, & nous avons encore bien des Villes de ce ſentiment, mais elles ne ſont pas aſſez fortes contre Amſterdam & Rotterdam, qui y ſont tout-à-fait contraires, & juſques-la qu'elles ont rejetté la propoſition du partage où beaucoup d'autres inclinoient. Peut-être qu'une autre conjoncture nous ſera plus favorable, & qu'on pourra reprendre *ce qu'il* faut laiſſer à préſent. J'ai vû Monſieur de Wit ſix mois de ſuite ne pouvoir résoudre les Villes d'Amſterdam, de Haerlem & de Rotterdam de rompre contre l'Angleterre, par ce même intérêt, qu'elles avoient 700 Navires Marchands en Eſpagne & dans la Méditerranée; cependant il arriva une conjoncture que non ſeulement ces Villes y conſpirent, mais qu'elles ont été les plus échauffées à maintenir la Guerre.



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 1. Decembre 1667.

MEssieurs de Beverning & van Beuningen se sont joints pour solliciter auprès des Villes de Hollande une Compagnie de Cavalerie vacante pour un de leurs Parens, nonobstant qu'ils sçussent que Monsieur de Wit, son Frere Bourguemaître de Dort, & son Cousin-germain qui est dans les Etats Généraux, portant le même nom, eussent pris leurs mesures près des Villes pour avoir leur nomination en faveur d'un de leurs Neveux, & tirer la parole des Villes d'Amsterdam, Haerlem, Tergou & Rotterdam, ce qui persuadoit Monsieur de Wit que l'affaire étoit assûrée.

Dans les sollicitations de Messieurs de Beverning & van Beuningen, ils ont déclaré hautement & fait entendre aux Députez, que la République n'étoit pas libre si tous les emplois & les Charges dépendoient d'une seule famille; que pour eux, ils aimoient mieux se retirer tout-à-fait du Païs que d'y être, en voyant pratiquer de telles injustices; que leur Parent étoit Lieutenant de la Compagnie vacante, & que celui de Messieurs de Wit étoit un jeune homme & Cornette d'une autre Compagnie; qu'ils étoient les Maîtres pour juger du droit & du méri-

te des prétendans, sans qu'aucune autre considération les porte à favoriser l'un ou l'autre, mais qu'ils demeureront toûjours fermes pour la liberté & s'oposeront aux oppressions.

Ce discours a été poussé si avant par l'un & l'autre, que les Villes d'Amsterdam, de Haerlem, de Tergou & Rotterdam firent dire à Monsieur de Wit, qu'elles ne pouvoient tenir leur parole, & qu'il y avoit justice à donner la Compagnie au Lieutenant.

Ledit Sieur de Wit fort prudemment les remercia de leur avis, & se departit de sa sollicitation, & hier il fût pourvû à ladite Compagnie suivant le désir de Messieurs de Beverning & van Beuningen.

Vous ne devez pas douter, Monsieur, que cela n'ait touché la Famille des de Wits, mais de telles mortifications arrivent souvent parmi des Peuples comme ceux ci.

Les Espagnols n'ont pas perdu de temps dans cette conjoncture de pousser leurs affaires; les derniers 20. mille écus que Louvigny a aportez d'une Lettre de change de Rodrigo, Banquier d'Anvers, addressée à Mendes Flores son Correspondant à Amsterdam, a été délivrée à Richard, Secretaire de l'Ambassade d'Espagne, qui est encore dans les Villes pour en faire la distribution. Le Baron de Brigeuis a fait aussi ses liberalitez, & il n'y a jour que l'Ambassadeur d'Espagne ne visite tous les membres de cette Assemblée; j'en fais de même de mon

mon coté; & quand je ferai informé par vous à quoi le Roi destine les dix mille Rixdalers d'une Lettre de change que Monsieur Colbert m'a adressée cet ordinaire, peut-être trouverai-je plus de facilité à détrompe ces gens-ci des grands ombrages qu'ils ont de la France, & à leur faire prendre de bonnes Résolutions. Vous verrez par la Lettre du Roi tout ce que Messieurs de Wit & van Beuningen m'ont dit touchant l'état des affaires présentes. Il ne faut pas, s'il vous plaît, être surpris des changemens que vous remarquez dans les différentes propositions qui se font, parce que tout ce que Monsieur de Wit trouve raisonnable, & qu'il eût pû faire dans un autre tems, il ne le peut à présent; ce que je vous puis dire est, que je crois qu'il y va de bonne foi pour faire obtenir au Roi la satisfaction qu'il demande; que la proposition qu'il m'avoit faite de faire un tour en France, n'étoit que sur ce qu'il y avoit quatre Villes qui étoient portées au partage, & que présentement elles n'en veulent plus; & il me le dit deux jours après le départ de l'ordinaire, comme n'étant plus d'avis de faire le voyage de France; ainsi on peut juger par-là, qu'il ne vouloit pas m'éloigner pour conclure quelque chose au préjudice du Roi pendant mon absence. Je puis aussi vous assûrer, qu'il connoît très-bien que son intérêt propre, aussi bien que celui des Etats, est de ne se séparer pas de la France; mais je vous prie, Monsieur, faites réflexion sur la maniére de ce Gouvernement, la diversité

des cabales & des factions qui y sont, & que bien souvent, pour les conduire à ce qu'on veut, on prend un chemin tout contraire. Je vois grande apparence, si le Roi se résout à s'accommoder à leur foiblesse, qui est de leur ôter les ombrages qu'ils ont de la Conquête de la Flandre, qu'on les conduira insensiblement à la rupture, en cas que le Roi d'Espagne attaque quelqu'une des Places que le Roi occupe, ou que du côté de l'Empire il y eût quelque jonction pour ce même sujet. Enfin, Monsieur, vous verrez par la dépêche du Roi ce qui s'est passé entre Messieurs de Wit, van Beuningen, & moi, en deux conférences que nous eûmes hier & aujourd'hui, & que celles que j'ai euës avec plusieurs Députez des Villes y sont conformes.

La Ville d'Amsterdam & celle de Rotterdam, où sont les siéges de l'Amirauté, ne veulent en aucune maniére entendre à rompre contre l'Espagne, par le grand intérêt qu'elles ont au Commerce. La Ville d'Amsterdam a elle seule cinq cens Navires en Espagne, Smirne & la Mer Méditerranée, avec la Cargaison de trente millions, qui en rapporteront 60. millions s'ils reviennent à bon port.

Je vous prie de ménager ce que je vous mande en particulier du démêlé de Messieurs de Wit avec Messieurs de Beverning & van Beuningen. Ils se sont raccommodez, mais je vous dirai confidemment, que la pluralité des Césars ne peut pas être ensemble; que Monsieur de Beverning a déja été obligé d'accepter la Commission d'aller en Allemagne

gne

me Collégue de Monſieur le Prince Mauri-
e, & que Monſieur van Beuningen ſe dé-
end d'aller en France, quelques offres &
vantages qu'on lui faſſe pour cela: comme
il a la Ville d'Amſterdam pour lui, je crois
u'on aura de la peine à l'ôter de ce Païs, où
l eſt avec grand crédit.

Comme la cabale du Prince d'Orange n'a
pas agi dans les intérêts de Monſieur de Wit,
on prit hier Réſolution dans l'Aſſemblée de
Hollande, d'éteindre pour jamais la Charge
de Stadthouder, avec ſerment à toute l'Aſ-
ſemblée de n'écouter ni accepter jamais la
propoſition de la rétablir, ce qui a été enre-
gître dans le Greffe. On verra dans quelque
tems bien d'autres choſes; vous jugez bien
Monſieur, que dans toutes ces ſortes de
changemens il faut du tems pour prendre
ſes meſures, & qu'on ne peut vous parler
uſte du jour à la journée.

Quant à ce qui regarde le voyage du
Sieur Blaeſpiel à Bruxelles, Monſieur de
Wit proteſte qu'il n'a eu Commiſſion
de lui pour traiter aucune affaire; qu'il
lui dit ſeulement, qu'il ne feroit pas mal-à-
propos, quand il verroit Caſtel Rodrigo,
de lui faire entendre, que s'il ne portoit les
affaires à donner ſatisfaction au Roi, les Etats
ſeroient à la fin obligez de porter les choſes
ſi avant, & conjointement avec la France, que
les Eſpagnols auroient regret d'avoir perdu
l'occaſion de s'accommoder; qu'il ne croyoit
pas que le Roi eût ſujet de ſe plaindre de ſa
conduite, puiſqu'il faiſoit tout ce qui dé-
pendoit de lui pour lui procurer ce qu'il de-
man-

mande; que ses avis ne sont pas toûjours suivis, & que bien souvent il faut reculer pour mieux sauter.

Messieurs les Etats ont écrit de fortes plaintes en Zélande sur le sujet de ses Armateurs qui prennent Commission d'Ostende, & ont ordonné qu'ils fussent châtiez sévérement.

Quant à la prétension du Sieur de la Magdelaine, Messieurs les Etats prirent Résolution, dès le tems qu'il étoit en Hollande, de donner 3000. liv. pour la rançon de tous les Prisonniers, lesquels ils délivrérent à Monsieur d'Espagne, Major du Régiment de la Freté. On ne revient plus après de telles Résolutions.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 2. Décembre 1667.

LE Roi a vû vôtre dépêche du 24. Il faudra attendre la suivante pour sçavoir plus à fond les sentimens de Monsieur de Wit, sur celle de Sa Majesté du 18. dont vous n'avez pû l'entretenir qu'un moment. Il vous en a néanmoins assez dit, pour faire juger à Sa Majesté, que ces Messieurs voudroient bien lui lier les mains & demeurer entiérement libres, & que pour cela ils se servent merveilleusement bien du point de Portugal, comme d'un prétexte éternel qu'ils

qu'ils auront concerté avec le Roi & promis à Sa Majesté. Ils auront pourtant de la peine, quoi qu'il en puisse arriver, à tirer jamais d'elle, ni sous prétexte de l'obscurité de l'article, ni sous aucun autre, une déclaration que Sa Majesté soit capable de manquer à sa foi & à son honneur, en manquant à un autre qu'elle a fait avec le Roi de Portugal, si ledit Roi lui-même n'est le prémier à y manquer, & c'est de quoi on sera bien-tôt éclairci; car quand le dernier ordinaire d'Espagne est parti de Madrid, non seulement les Ministres, mais personne du vulgaire n'ignoroit que la Reine d'Espagne veut en toute maniére envoyer Dom Jean d'Autriche au Païs-Bas; que celui-ci a formellement déclaré, qu'il n'y viendroit point que l'accommodement de Portugal ne fût fait; que là-dessus la Résolution avoit été prise, de faire offrir en Portugal, par les Ministres d'Angleterre, de traiter de Roi à Roi & non plus une Trêve seulement, mais la Paix (ce qui faisoit les deux seules difficultez du Traité) en cas que le Roi de Portugal veuille consentir de se départir de l'Alliance qu'il a faite avec la France.

On peut donc dire vraisemblablement, & même fort véritablement, qu'avant qu'il soit un mois, on sçaura si les Portugais ont accepté la Paix & le titre de Roi avec la condition d'abandonner l'Alliance de la France, ou s'ils l'auront rejetté & pris la résolution de demeurer fermes dans ladite Alliance, & d'accomplir nôtre Traité de bonne foi. Au prémier cas, les Etats n'auront plus le

le prétexte qu'ils font aujourd'hui si bien [illegible]loir pour ne se pas lier; au second, on [illegible] croit pas ici qu'eux-mêmes voulussent [illegible]seiller à Sa Majesté d'abandonner un [illegible] qui, pour demeurer ferme dans son parti, [illegible]roit refusé un accommodement accomp[illegible] de toutes les autres conditions qu'il [illegible]roit désirer pour lui-même, hors celle [illegible] sa sûreté.

Audit prémier cas toutes les diffi[illegible] de l'accommodement de Sa Majesté [illegible] l'Espagne seront levées entre Sa Ma[illegible] les Etats, puisqu'Elle a consenti de [illegible] faire de ce que Monsieur de Wit lui-mê[illegible] a proposé, c'est-à-dire, a retranché de ses prémiéres prétensions. Au second, si les Etats veulent l'accommodement, ils tro[illegible]veront sans doute que la voye la plus [illegible]rée & la plus courte pour y parvenir, [illegible] celle de déclarer aux Espagnols avec la [illegible]gueur nécessaire, qu'il faut qu'ils accor[illegible] au rétablissement du repos public ce [illegible] auroient voulu accorder & même offert [illegible] continuër à le troubler, c'est-à-dire de [illegible]ter la Paix, & de Roi à Roi avec le [illegible]gal.

Il est certain qu'il ne faudra pas [illegible] qu'une déclaration de cette nature, & [illegible] accompagnée de toutes les autres démonstra-tions requises de jonction & d'union de Forces, pour disposer l'Espagne à la Paix; car par une seule circonstance qui vient d'arriver, on peut facilement juger qu'on n'a à Madrid aucune veine qui y tende. Vous avez déja sçû que le Roi, à la requisition du

Pa-

Pape, avoit envoyé au Cardinal Visconti, Nonce en Espagne, des Passeports en blanc pour les Plénipotentiaires que la Reine d'Espagne voudroit nommer & envoyer de deçà, pour se trouver au lieu de l'Assemblée où on conviendroit de traiter la Paix: or par des Lettres du dix de ce mois, le Cardinal mande à l'Abbé Vibo, qui fait ici les affaires de Sa Sainteté, qu'il a reçû lesdits Passeports, mais qu'ils seront fort inutiles, parce que la Reine d'Espagne ne veut consentir à traiter qu'en l'un de ces trois endroits, Rome, Venise, ou aux Pirenées.

La prémiére réflexion qu'on peut faire là-dessus, est que le Pleinpouvoir que Castel Rodrigo avoit reçû étoit faux ou illusoire.

La seconde, que l'Espagne ne fait pas grand cas de la Médiation d'autres Princes que de celle du Pape & de la République de Venise, prétendant sans doute que les autres Potentats sont obligez de la secourir pour leur propre intérêt, & par conséquent de faire un personnage bien différent de celui de simples Entremetteurs, qu'ils ne veulent point leur laisser prendre.

La troisiéme, qu'elle n'a pas un véritable dessein de traiter, mais seulement de pousser les difficultez & les contestations des préliminaires jusques à la fin de Mars, espérant qu'en ce tems les autres Princes s'adresseront de nouveau au Roi, pour le prier & le presser d'accorder un nouveau terme de cessation d'hostilitez, sans prétendre d'employer

ployer ce tems-là à la Négociation: ce que Sa Majesté très-certainement n'accordera point, & même ne le pourroit faire sans agir contre la Paix même, à laquelle ses Ennemis ne consentiront jamais que de pure force, & sans souffrir d'ailleurs des préjudices irréparables, pour n'être pas obligé d'entretenir inutilement, & aux seuls dépens de son Royaume & de ses Sujets, les grandes Armées qu'elle aura alors formées, & dont la prudence aujourd'hui ne lui permet pas d'interrompre les soins un seul instant.

Monsieur de Wit a rendu justice au Roi, quand il n'a rien cru de tout ce *qu'on lui* a voulu persuader, que Monsieur de *Ruvigny* avoit fait à Londres, diverses propositions contre les Etats, car rien n'est si faux que cette imposture: je ne dis pas que si les Etats faisoient des pas avec le tems contre cette Couronne, contraire à nos Traitez, Sa Majesté n'employât alors tous les moyens dont elle se pourroit aviser, & qui seroient en son pouvoir, pour en souffrir que le moins de préjudice qu'il seroit possible; mais j'espére que cela n'arrivera point, & Sa Majesté a fort agréé & pris grande confiance en la parole que Monsieur de Wit vous a encore donnée depuis peu, que ses Maîtres ne feront rien contre les Traitez & demeureront fermes dans les intérêts de Sa Majesté.

ME-

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 5. Decembre 1667.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, prie Vos Seigneuries de vouloir accorder leur Passeport à Madame la Marquise d'Estrades, sa Belle-Fille, qui est prête de retourner en France avec ses Chevaux de Carosse, & neuf de Selle pour ses Gens qui l'accompagneront, le tout au nombre de quinze Chevaux: & comme ce sont des Chevaux de service qui apartiennent à ladite Dame Marquise, & n'ont point été achetez nouvellement en ce Païs, ledit Ambassadeur sera fort obligé à Vos Seigneuries, s'il leur plaît de comprendre dans le même Passeport une exemption des droits qui pourroient être demandez pour lesdits Chevaux, tant en Hollande qu'en Zélande, par où elle doit passer, afin qu'elle n'ait aucun embaras là-dessus dans son passage, & Vos Seigneuries lui feront en cela une faveur très-singuliére, & sans résumption. Donné à la Haye le cinquiéme Décembre 1667.

D'ESTRADES.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 8. *Decembre* 1667.

J'Ai reçû vôtre Dépêche du deuxiéme de courant. Je souhaiterois que les affaires pussent aller aussi vîte dans une République comme dans un Royaume, mais il arrive des incidens qui troublent; celui des Lettres que Dom Esteven de Gamarre a *écrit* aux Villes, & le Mémoire qu'il a présenté à Messieurs de Hollande contre Monsieur de Wit, leur faisant connoître à tous qu'il les mene par le nez comme des Enfans, qu'il traite en même tems avec l'Espagne & avec la France, que de l'Espagne il veut acheter des Places & se lier dans ses intérêts, & qu'à la France il promet de faire rompre les Etats, & attaquer la Flandre conjointement avec elle, & contraindre les Espagnols à la Paix; à quoi il ajoûte beaucoup de choses contre ledit Sieur de Wit. Comme il n'est pas aimé de tout le monde, cela lui donne des affaires, dont je croi qu'il sortira à son avantage. Messieurs de Beverning, van Beuningen & lui sont à présent fort unis. Le premier ira en Allemagne, le second se défend toûjours de retourner en France, & Monsieur de Wit prépare tous les ressorts imaginables pour l'y faire aller.

Depuis ma derniére Dépêche l'Assemblée

Hollande s'est séparée, & ne reviendra
le demain. Les Députez sont allez trou-
er leurs Supérieurs sur tout ce qui s'est pas-
entre Messieurs de Wit, van Beuningen
: moi, dont je rendis compte au Roi l'or-
inaire dernier. J'ai persisté à dire à ces
Messieurs & aux Députez, que j'ai vû que
e Roi ne relâcheroit rien de son dernier
Projet: que s'ils vouloient la Paix, ils n'a-
voient qu'à prendre leur Résolution, &
u'il ne faloit pas amuser plus long-tems
Sa Majesté par des tergiversations. Je n'ou-
blie rien en même tems pour maintenir la
Nord-Hollande dans les bons sentimens où
elle est, & faire mon devoir dans cette con-
jonĉture, où les Espagnols sement de l'ar-
gent de touts côtez, quoique fort misera-
bles. Nous sommes, Monsieur, à la crise
des affaires, & ce que l'Ambassadeur d'Es-
pagne a écrit & dit contre Monsieur de Wit
ne m'aidera pas peu de pousser de mon cô-
té à faire prendre une bonne Résolution.
Depuis cette escapade de cet Ambassadeur,
je vois bien des gens qui étoient froids pour
Monsieur de Wit, qui s'échauffent & prennent
son parti. Je ne puis encore vous rien man-
der de positif, mais j'espére qu'il portera ses
Maîtres à une bonne Résolution. Il faut
agir par degrez avec ces gens-ci, & ne pas
penser les porter tout d'un coup à une rup-
ture, mais bien les engager & se lier par un
Traité à ne s'en pouvoir défendre. Je ne
me relâche pas encore de la rupture en cas
de refus des Espagnols; au contraire je com-
mence à m'appercevoir que les principales
Villes

Villes cherchent des expédiens, pour trouver des termes où ce mot de rompre n'y soit pas, mais l'équivalent, & produisant en effet la rupture, afin que ceux qui négocient n'effarouchent pas tout d'un coup les Villes jusques à donner la négative. C'est dans ces conjonctures que la liberalité du Roi seroit bien employée, & quelqu'argent distribué à propos pourroit fort avancer les affaires & épargner de grandes sommes que la continuation de la guerre coûtera.

Monsieur Colbert m'a adressé une Lettre de change de dix mille Rixdalders *qui font* vingt-cinq mille livres de cette *monnoye*, pour les employer selon les ordres du Roi: vous me ferez sçavoir, s'il vous plaît, Mr. à quoi Sa Majesté les destine. Je vous assure que Monsieur de Wit, voyant que le Roi demeure ferme à son Projet, ainsi que je lui déclarai nettement que Sa Majesté n'en retrancheroit rien, fait de son mieux pour porter les Villes à s'approcher le plus qu'elles pourront des sentimens du Roi.

Je lui ai parlé sur le fait du Portugal; il a approuvé ce que vous m'écriviez là-dessus, & que le Roi ne doit pas donner un prétexte au Portugal de se séparer de ses intérêts dans cette conjoncture; mais il dit qu'il apréhende que leurs offices ne réüssissent pas près des Espagnols pour la satisfaction du Portugal, & que ce point étant capable d'empêcher la Paix, quand bien les Espagnols conviendroient avec la France des conditions que Sa Majesté demande, tout le

tra-

avail des Etats feroit inutile pour mettre
derniére fin à cet ouvrage, qui est leur
ut principal, & que ce feroit une chose
cheuse pour les Etats, d'avoir fait tant d'a-
nces & de déclarations qui ne ferviroient
'à leur attirer bien des Ennemis inutile-
ent.

Sur quoi je lui ai repliqué, que le bien de
Paix dépendant de là, il me sembloit
'il n'y avoit pas à hésiter de passer par
essus la considération qu'il m'alléguoit, d'au-
nt que les Etats seuls en auroient tout
honneur, n'étant pas croyable qu'un Roi
e Portugal, refusant la Paix que l'Espagne
i offre, parce qu'il ne veut pas renoncer
l'Alliance de la France, puisse être aban-
onné du Roi; & que s'il juge que dans la
onjoncture présente le Roi ne le doive pas
ire, Sa Majesté doit être encore plus o-
ligée à le soûtenir, quand on sçaura au
rai qu'il aura refusé cette Paix. Je vois
ien que le Sieur de Wit, ayant à satisfaire
lusieurs Villes qui ne sont pas toutes portées
our nous, trouve des difficultez en des cho-
es qu'il passeroit aisément s'il étoit seul;
ais c'est la constitution de cet Etat qui le
eut ainsi, & il est nécessaire de s'y accom-
oder quelquefois, ou d'en faire sem-
lant, pour laisser passer les mauvaises hu-
eurs, & reprendre la matiére dans un tems
lus favorable.

Ce que vous m'apprenez par une Dépê-
he du Cardinal Visconti, nous servira bien,
Monsieur de Wit & à moi, pour faire
oir dans cette Assemblée & aux Villes,

 que

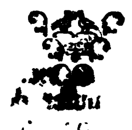
que les Espagnols n'agissent pas sincérement pour la Paix, & que les lieux de Rome, Venise, & les Pirenées ne sont pris que pour faire perdre le tems de la Campagne au Roi. Je lui ai aussi déclaré que, pour quoi que ce soit qui puisse arriver, le Roi n'accordera pas un plus long délai de la suspension d'armes qu'à la fin de Mars, dont je le priois d'avertir Messieurs les Etats.

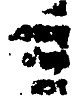
Monsieur Courtin vous peut dire, qu'il nous a bien coûté de l'argent pour le passage des Soldats qui sortoient des prisons pendant nôtre séjour à Bréda. Depuis que je suis retourné à la Haye, j'ai donné huit-cens Passeports à des Soldats & Cavaliers que j'ai faits à Rotterdam, & un écu à chacun pour leur passage & nourriture; tout ce qui a été fait prisonnier à Charleroi, Dendermonde, Malines, Gand, Bruges & Anvers est venu à la Haye. Je n'ai pas compté ces dépenses là au Roi, non plus que plusieurs autres qui se font pendant l'Assemblée de Hollande, parce que j'espére que servant bien, Sa Majesté fera quelque chose pour moi, ou pour ma famille, qui récompensera toutes mes pertes. La plûpart des Soldats qui ont passé par la Zélande sont venus ici tout nuds & misérables: je leur ai fait donner des chemises & des habits suivant leur nécessité: s'il en vient d'autres, j'aurai un soin très-particulier de les assister, & de les envoyer en France, suivant que le Roi me l'ordonne.

J'ai été prié par Monsieur de Wit, de vous de-

demander comme de moi-même, si le Roi trouveroit bon que vous m'en écrivissiez, que Sa Majesté auroit bien agréable, que dans ces conjonctures d'un Traité de Paix Monsieur van Beuningen vînt en France: je lui ai répondu, que je croyois qu'il seroit assez tems de vous le mander, quand les Etats auroient pris résolution de contenter le Roi sur tous les points de son dernier Projet, & que l'affaire étant encore en Négociation dans les Villes, sans sçavoir au vrai ce qui en réüssira, cette demande seroit superfluë. Vous me manderez, s'il vous plaît, vôtre sentiment là-dessus.

Je vous supplie de dire à Monsieur le Grand-Prieur, qu'on n'oubliera rien pour porter les autres Provinces à faire comme la Hollande, pour les Biens de l'Ordre de Malthe. Monsieur l'Evêque de Strasbourg doit arriver demain: on lui a préparé le Logis des Ambassadeurs extraordinaires. Je ne manquerai pas de lui rendre mes devoirs, sçachant bien qu'il est dans les intérêts du Roi.





LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 9. Décembre 1667.

QUand je ne ferois pas dans le lit, comme je suis, avec d'assez fâcheuses incommoditez, vôtre derniére Dépêche ne m'auroit donné occasion d'y répondre autre chose que ces trois mots-ici, qu'il est comme impossible de rien négocier avec des gens qui font tous les jours de *nouvelles* propositions; & qui, après avoir obtenu toutes les choses qu'ils désiroient, quoiqu'ils ne les espérassent pas, ne les comptent plus pour rien, & se dédisent de tout ce qu'ils ont avancé, sur la mauvaise excuse qu'il n'est plus en leur pouvoir. J'ai combattu cent fois avec M. van Beuningen sur la proposition qu'il faisoit, & qu'on renouvelle aujourd'hui, que le Roi porte ses armes en d'autres endroits qu'aux Païs Bas, & que Messieurs les Etats y défendront ses si Conquêtes quelqu'un veut les attaquer. Je puis vous dire que ledit van Beuningen avoit quelque honte lui-même de faire une pareïlle proposition, & néanmoins la voilà encore sur le tapis; parce qu'on n'a plus rien à dire de bon, qu'on veut nous amuser de quelque apparence de Négociation, & qu'on se confie à celle qu'on fait avec d'autres, que j'oserois pourtant bien répondre qui n'auront pas un

meil-

neilleur succès. Le Roi sçait le concert ait entre Messieurs Meerman & Boreel & es Ministres d'Espagne en plusieurs Conférences qu'ils ont euës, d'accompagner la proposition qu'ils doivent faire au Roi d'Angleterre touchant les moyens de procurer la Paix, d'une forte remontrance, pour lui faire connoître qu'il est nécessaire de penser en même tems aux moyens d'empêcher la suite des progrès de la France; & lesdits Meerman & Boreel ont déja promis aux Espagnols de donner cela par écrit, si on le désire d'eux de la sorte.

Cependant, quand vous vous en plaindrez à Monsieur de Wit, je ne doute pas qu'il ne vous réponde pour la seconde fois, que ce ne sont qu'artifices des Ministres d'Espagne; mais si la chose continuë à aller ce train là, le Roi fera aussi ses propositions, qui seront peut-être de nature à être aussi-tôt embrassées que celles d'aucun autre.

Pour revenir maintenant à ce qu'on vous a dit en dernier lieu, je demande seulement, dans le cas que le Roi se résolut à porter l'effort de ses armes ailleurs qu'aux Païs Bas, quelle confiance le Roi pourroit prendre en Messieurs les Etats, qu'ils voulûssent bien défendre avec les leurs ses Conquêtes; eux qui ont témoigné tant de déplaisir de les voir faire, qui en ont conçû tant d'ombrages, & qui n'omettroient rien de possible, de leur propre aveu, pour les lui faire rendre, s'il étoit en leur pouvoir? Et si les soixante millions que le Commerce d'Espagne importe aux Provinces-Unies dans cet-

 te

te conjončture, à ce qu'elles disent elles-mêmes, empêchent qu'ils n'osent déclarer aux Espagnols, qu'il faut qu'ils fassent la Paix aux conditions que Monsieur de Wit a exigées de Sa Majesté, & qu'elle y donneroit les mains; la considération de ces mêmes soixante millions n'empêcheroit-elle pas mieux encore, que Messieurs les Etats ne défendissent sincérement au Roi des Conquêtes qui leur donnent tant de peines & d'ombrages? Quand ceux qui ont l'honneur d'être écoutez de Sa Majesté dans ses Conseils auroient perdu le sens, au point de lui conseiller de prendre cette confiance en Messieurs les Etats, je vous assûre *qu'elle* seule ne le feroit jamais, étant trop prudente & trop clairvoyante, pour ne pas voir bien évidemment ce qui en arriveroit.

Enfin que les Directeurs de l'Etat tournent de de-là l'affaire en autant de maniéres qu'ils voudront, j'ose dire que, *pour* procurer à la Chrétienté une prompte Paix, ils n'en trouveront aucune autre bonne, ni qui ne soit sujette à mille inconvéniens, périls, & embarras, que celle de déclarer aux Espagnols, qu'il faut qu'ils fassent l'accommodement aux conditions qui ont été concertées entre Sa Majesté & les Etats, ou qu'ils joindront leurs armes aux siennes pour les y nécessiter. Il paroît ici incroyable *que* Louvigny ait porté vingt mille écus à distribuer dans les Provinces-Unies, ni seulement la dixiéme partie de cette somme là, c'est-à-dire à ceux qui sçavent, comme le Roi le sçait à n'en pouvoir douter, que la nécessité

ſité d'argent eſt telle aux Païs-Bas, que très-ſouvent le Marquis de Caſtel Rodrigo eſt fort en peine de pouvoir trouver mille écus, & que ſouvent auſſi, faute de cinq cens, il eſt forcé de laiſſer périr des Corps de Troupes tous entiers. Quant à la Lettre de Change de dix mille Rixdalers qui vous a été adreſſée, les choſes ſont de de-là en tel état, que Sa Majeſté ne voit pas aujourd'hui en quoi vous les pourriez employer utilement; & je croi qu'elle vous pourroit bien mander de la lui renvoyer, ſi ce n'eſt que vous lui marquiez plus préciſément à quel effet vous la pourriez deſtiner, & qu'elle vous en donne le pouvoir.

Addition.

Depuis ma Lettre écrite j'en ai reçû d'Angleterre, où nous voyons que les Ambaſſadeurs de Hollande ne font plus la petite bouche de déclarer à divers Membres du Parlement, qu'ils croyent être les plus confidens des Eſpagnols, qu'il n'y a aucune Ligue entre l'Angleterre & les Etats qui puiſſe empêcher la perte de la Flandre, à laquelle les uns & les autres ont tant d'intérêt. Je ſçai bien qu'on vous dira encore que la choſe n'eſt pas vraye; mais que répondra Monſieur de Wit, à ce que Monſieur Meerman a dit lui-même à Monſieur de Ruvigny, que ledit de Wit lui a écrit, que les prétenſions du Roi ſur la Paix étoient ſi hautes, qu'il n'y avoit pas moyen

de s'y accommoder, que le Luxembourg étoit la porte de l'Allemagne, que les Suisses ne souffriroient pas l'aliénation de la Franche-Comté, que Charleroi donnoit trop d'entrée dans le Brabant; & cependant le Roi n'a pas demandé, comme vous sçavez, le Luxembourg & la Franche Comté conjointement, mais s'est contenté de l'un ou de l'autre, & pour Charleroi, il est demeuré d'accord qu'il fût rasé. Sa Majesté à la fin a donné les mains à ce que Monsieur de Wit a désiré d'elle, & il écrit aux Ministres de l'Etat, que ses prétensions sont trop hautes, & qu'il n'y a pas moyen de s'y accommoder. Voilà, Monsieur, *la bonne* voye qu'il prend pour porter les Espagnols à la Paix; mais j'oserois bien répondre que nos affaires n'en iront pas plus mal.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 15. *Décembre* 1667.

VOus aurez vû, Monsieur, par ma précédente dépêche, que j'ai répondu à Messieurs de Wit & van Beuningen la même chose que vous me mandez par la vôtre du neuviéme, sur la proposition qu'ils ont faite que le Roi portât ses armes ailleurs qu'en Flandre, en cas que le Roi d'Espagne refusât les autres conditions de Paix dont le Roi est convenu. Ils persistent toûjours

ours dans la même propoſition, & tous les autres députez des Villes d'Hollande que j'ai vûs ſont de ce ſentiment, ne voulant pas aider au Roi à prendre la Flandre, comme il ſeroit infaillible ſi Sa Majeſté l'attaquoit avec leurs forces; mais pluſieurs m'ont dit, & particuliérement les Députez de Nord-Hollande, qu'étant aſſûrez que le Roi ſe contentera de ſes conquêtes, & de porter la Guerre ailleurs, ils feront tous leurs efforts pour porter les autres Villes à promettre au Roi, de rompre contre l'Eſpagne & contre l'Empire, en cas qu'ils vouluſſent entreprendre quelque choſe contre les Places que le Roi occupe, & que ce ſeroit une ſûreté pour le Roi d'être aſſûré de conſerver ce qu'il a, & une ſûreté que Sa Majeſté ne ſeroit pas leur Voiſin, ce qu'ils ne peuvent ſouffrir en façon quelconque. Je leur ai allégué ce qui m'avoit déja été dit, que l'intérêt ſeul d'Amſterdam, à cauſe de ſon Commerce en Eſpagne, feroit que cette ville ne conſentiroit jamais à la rupture, & que cette même raiſon ſubſiſteroit, le Roi portant ſes armes ailleurs auſſi bien qu'en Flandre. Surquoi ils m'ont repliqué, que ce n'eſt pas de même, que leurs promeſſes ſignées par un Traité étoient un engagement effectif qu'ils ſouhaitoient la Paix, & que le Roi eût ce qu'il demande; mais qu'ils vouloient auſſi leurs ſûretez, & que ſes armes n'allaſſent pas plus avant; qu'ils me proteſtoient tous, qu'ils feroient tous leurs efforts pour ramener les autres Villes qui ſont contraires à ce deſſein. C'eſt, Monſieur, au vrai l'état où ſont les choſes à préſent, & il n'eſt pas

possible d'ôter la méfiance à ces peuples, que le Roi ne veüille se rendre Maître de la Hollande, après qu'il le sera des Païs-Bas.

J'ai tâché de leur ôter cette impression, en leur disant, que je me faisois fort de faire consentir le Roi au partage qui fut fait en l'année 1653. & qu'il accorderoit aux Etats les mêmes conditions. Sur cela deux Députez de Nord-Hollande, fort de mes amis, me tirerent à part, & me dirent, qu'ils avoient été tous portez au partage il y a quinze jours, mais qu'ayant pressenti les peuples d'Anvers, Bruges & Gand, & fait courre les bruits par tierces personnes, qu'ils seroient plus heureux de se donner aux Etats que de rester sous les Espagnols, tous les Magistrats & le Peuple dirent, que quand ils ne pourroient plus se conserver aux Espagnols, ils se donneroient plûtôt à la France qu'aux Hollandois, qui sont hérétiques; que cette grande aversion qu'ils ont contr'eux leur a fait voir, que ce qu'ils feroient sous l'espérance d'un partage, ne serviroit qu'à aider toutes les Villes à prendre la résolution de se donner plûtôt à la France; qu'ainsi la prudence veut qu'ils cherchent leur sûreté par la seule voye qu'ils la peuvent trouver, qui est que le Roi s'en tienne à ce qu'il posséde, & qu'eux ne contribuent pas à leur perte par une déclaration de jonction de leurs Troupes, qui feroit perdre tout le Païs.

Monsieur le Prince de Strasbourg est en cette Ville depuis quatre jours: il s'est ser-

vi

vi de mes Caroſſes, & eſt venu dîner chez moi avant d'avoir donné Audience à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne. Je lui ai dit tout le détail de ce qui s'eſt paſſé dans cette Négociation, depuis la prémiére propoſition de Monſieur de Wit juſques à préſent; je l'en ai voulu informer avant que Meſſieurs de Wit & van Beuningen le viſſent, & afin qu'il fût préparé à tout ce qu'ils lui diroient, & qu'il leur fît entendre que ce procédé laſſeroit enfin Sa Majeſté, & l'obligeroit de prendre ſes meſures ailleurs. Il m'a dit que dans les Conférences qu'il eut hier avec eux, il leur parla fortement, & leur fit entendre, que les Princes d'Allemagne étoient perſuadez que le Roi s'étoit réduit à des prétenſions fort modérées, & qu'il faloit obliger les Eſpagnols de les accepter: mais je n'ai pas trouvé aujourd'hui ces Meſſieurs plus portez à vouloir rompre, en cas de refus, que la derniére fois que je leur parlai. Monſieur van Beuningen eſt le plus échauffé là-deſſus, & il dit à tous les Membres des Villes, qu'il faudroit avoir perdu l'eſprit, & être auſſi aveugle que les Eſpagnols l'ont été, pour laiſſer conquérir la Flandre au Roi, puis la Hollande enſuite; qu'il n'y aura pas de plus grande preuve que Sa Majeſté veut tout conquérir, que celle du refus de l'offre que les Etats font de maintenir les Conquêtes de Sa Majeſté en Flandre, & s'opoſer à tous ceux qui les voudroient attaquer, pourvû que le Roi porte la Guerre en d'autres Païs éloignez du leur. Comme il a du crédit, il attire la plus grande partie des

Villes à ſon avis. Comme je les vois tous attachez à ce point, que le Roi ſe contente de ſes Conquêtes, & qu'il porte ſes armes hors de la Flandre, ce que je continuë à rejetter; je n'ai point parlé de ce que vous m'avez écrit, pour diſpenſer les Etats de rompre, pourvû qu'ils promettent de s'opoſer avec toutes leurs forces aux ſecours qui viendront du côté d'Allemagne ou d'ailleurs, parce que ſans cette condition le Roi devoit pouſſer la Guerre dans les Païs-Bas.

Vous voyez à préſent où les choſes vont, & la diſpoſition de ces gens-ci, ſur quoi vous prendrez vos meſures. Tout ce que je puis faire, eſt de profiter du tems & des occaſions ſur les conteſtations des Villes, qui ſont bien ſouvent déſunies.

Si dans ces rencontres vous jugez que des gratifications les puiſſent ramener, ainſi que cela eſt arrivé pluſieurs fois du tems du feu Roi, vous m'en donnerez, s'il vous plaît, vos ordres; ſi non je remettrai, auſſitôt que vous me le manderez, les dix mille Rixdalers entre les mains du Correſpondant de Monſieur Fremont.

Monſieur de Wit n'a pas manqué de me dire, qu'il n'y a pas un mot de vrai de tout ce qu'on vous mande d'Angleterre; que pour détruire ce qu'on dit que Monſieur de Meerman a déclaré à Monſieur de Ruvigny, il n'avoit qu'à me faire lire la Lettre dudit Meerman, qui porte mot à mot que l'Iſola lui a dit, que les prétenſions du Roi n'étoient pas ſuportables, qu'il demandoit la Franche Comté, à quoi les Suiſſes s'opoſeroient,

roient, & n'y consentiroient jamais; que la Ville de Luxembourg étoit un poste & une entrée de l'Allemagne, & voisine des Païs de Messieurs les Etats, & qu'il vaudroit autant céder tout le Païs-Bas au Roi que de lui accorder ce qu'il demande. Voilà ce que contient cet Article, & le Sieur de Wit a dit, que quant à l'autre point qu'il a écrit à Meerman, que Charleroi, le Luxembourg, & la Franche Comté étoient des prétensions trop hautes, que cela se détruit de soi-même, puisqu'il sçait bien que le Luxembourg n'est proposé qu'en se départant de la Franche-Comté, & que Charleroi doit être rasé. *Il m'a témoigné être touché de la* facilité qu'on a de croire des choses de cette nature, qui sont fort éloignées de la maniére dont il agit; il m'a assûré, que s'il eût été en son pouvoir de porter les affaires jusques au point que le Roi désire par son dernier Projet, il l'auroit fait; mais que la méfiance est trop grande dans les esprits, que la Guerre continuant, le Roi se rendra maître de la Flandre; & que j'ai pû voir par les habitudes que j'ai dans les Villes, qu'elles ne peuvent être guéries de cette appréhension, tant que le Roi se réservera la liberté d'attaquer la Flandre. Je suis toûjours demeuré ferme à ne rien changer du Projet du Roi, me servant des mêmes raisons portées dans les dépêches de Sa Majesté & dans les vôtres.

Je ne doute pas, Monsieur, que vous ne sçachiez mieux que moi la nécessité où les Espagnols sont d'argent: ce billet que Mon-

ſieur le Prince de Strasbourg m'a donné, écrit par l'Iſola, vous le confirmera; mais encore ſoyez aſſûré, s'il vous plaît, que les vingt mille écus ont été délivrez à Amſterdam par Mendez Flores, Banquier, & que la Lettre étoit de Bernardo d'Anvers, Banquier. Richard, Conſul de la Nation Eſpagnole, & parent du Secretaire de l'Ambaſſade, les a touchez: de ſçavoir à quoi ils ont été employez, je ne le puis pas dire au vrai; mais j'ai vû dans les Lettres de *quelques* Marchands d'Amſterdam, qu'ils faiſoient achat de deux cens milliers de poudre pour Gand, & cette partie pourroit bien être deſtinée pour cela.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 15. Décembre 1667.

DEpuis ma prémiére Lettre écrite, j'ai vû deux Députez de la Ville d'Amſterdam qui m'ont quelque obligation, & qui ne ſont pas toûjours dans les ſentimens de Monſieur van Beuningen, qui ne veut en aucune façon entendre parler de rupture contre l'Eſpagne. J'en ai vû auſſi d'autres des Villes qui ne nous ſont pas favorables, leſquels je trouve aſſez ébranlez de ſe joindre aux avis de la Nord-Hollande, ſi on leur peut donner ſûreté que le Roi n'étendra pas ſes Conquêtes plus loin dans les

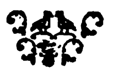
Païs-Bas. C'est à présent à Sa Majesté à voir où se trouve son plus grand intérêt, ou de finir toute sorte de Négociation avec ces gens-ci, & prendre son parti avec ses autres Alliez pour la Conquête de la Flandre, ou de s'accommoder à la Constitution d'une République, que la méfiance arrêtera tout court, si Sa Majesté ne leur donne cette satisfaction de pousser ses Conquêtes en aucune façon plus avant; car pour les sûretez, quand toute la Province de Hollande sera unie à rompre contre le Roi d'Espagne, l'Empereur & ses adhérans, en cas qu'ils veüillent entreprendre quelque chose sur les Places que le Roi a conquises, & qu'ensuite les Provinces y consentiront, & que le Traité sera signé sur les points de part & d'autre, elles seront toutes entiéres, & non pas comme dans les propositions qui ont été faites jusques à cette heure sans concert de toutes les Villes: mais à présent tout est déclaré, & personne n'ignore les conditions sur lesquelles il faut se résoudre; & c'est le tems d'agir & de négocier dans les Villes, dans les Provinces & dans les Etats Généraux pour y parvenir. C'est sans difficulté, que si le Roi trouve son avantage dans cette proposition, il y a des Villes à gagner qui ne sont pas pour nous, & que celles qui l'ont été d'abord, doivent recevoir des gratifications. Il y en aura aussi à faire aux Secretaires des Villes de Hollande, qui sont au nombre de 25, qui sont ceux de qui on peut tirer plus de service pour disposer les esprits à ce que nous désirons. J'estime qu'on ne peut leur don-

donner moins de 100 écus à chacun.

Il y aura auſſi à ménager les Députez des Provinces aux Etats Généraux, afin que ce qui ſera réſolu paſſe ſans difficulté; & on pourra par ce moyen employer utilement les dix mille Rixdalers que le Roi a envoyez. Mais ſi cette propoſition n'agrée pas au Roi, comme il m'a paru par une derniére Dépêche qu'elle ne pouvoit pas être acceptée, vous me permettrez, Monſieur, de vous dire, que non ſeulement je vous renvoyerai les dix mille Rixdalers, mais que ſi j'étois capable de donner conſeil au Roi, je romprois toutes ſortes de meſures avec les Etats, parce qu'auſſi bien ils feront tout ce qu'ils pourront contre ſes intérêts, & ils ſeront tellement confirmez dans les ombrages qu'ils ont de la France, par le refus d'une propoſition qu'ils diſent être tout ce que le Roi demande, qui eſt de garder ce qu'il tient, ou d'avoir en échange les Places portées par ſon Projet, à quoi ils s'obligeront de contraindre les Eſpagnols par un Traité en la forme ſuſdite; que le Peuple ſera tout porté à ſuivre les ſentimens des Etats contre nous, par la même raiſon qu'ils l'ont été contre l'Angleterre, qui eſt pour conſerver leur liberté, & qu'il eſt aiſé de juger que le Roi les attaquera après avoir conquis la Flandre. C'eſt, Monſieur, ce que les partiſans d'Eſpagne publient déja, ſur ce que dans nos deux derniéres Conférences j'ai rejetté cette propoſition, & ſuis demeuré ferme à celle du Roi.

Monſieur le Prince de Strasbourg, qui eſt très-

très-clairvoyant, & qui a eu communication avec Meſſieurs de Wit, van Beuningen & pluſieurs autres, eſt aſſez en balance du parti qu'il faudroit prendre; car d'un côté il trouve que les Etats ſont bons à ménager pour l'argent & les grandes forces qu'ils ont, étant ſûr qu'ils peuvent mettre en campagne vingt mille Hommes de pied & cinq mille Chevaux, & qu'avec cela & les Troupes des Princes Electeurs, il y auroit ſûreté d'empêcher les Eſpagnols & les Impériaux d'entreprendre rien ſur les Conquêtes du Roi en Flandre; & de l'autre il remarque une telle obſtination dans les Etats à vouloir être aſſûrez que le Roi ne pouſſera pas ſes Conquêtes plus avant dans la Flandre pour leur propre ſûreté, qu'il appréhende que cette conteſtation ne rompe toutes ſortes de meſures avec leſdits Etats, le Roi, n'y conſentant pas. Voilà, Monſieur, au vrai l'état où ſont les affaires, ſur quoi j'attendrai les ordres du Roi, pour les exécuter très-ponctuellement. Je vous avouë que vôtre Lettre m'ôte d'une grande inquiétude que me donnoit la maniére d'agir de ces gens-ci, & que l'aſſûrance qu'elle me donne, que, quoi qu'ils faſſent, les affaires du Roi n'en iront pas plus mal, me met l'eſprit fort en repos.



LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 16. Decembre 1667.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 8. elle a paru au Roi un peu meilleure que les précédentes, mais de gueres: les unes & les autres représentent merveilleusement bien l'affaire & les affections d'un Etat Populaire, quand il s'agit de prendre une grande Résolution qui doit avoir de grandes suites, quelque parti que l'on embrasse. Si dans cette constitution de Gouvernement les voix se pesoient & ne se comptoient pas, Sa Majesté n'auroit pas sujet d'avoir la moindre inquiétude du monde touchant l'événement de cette délibération; car il est impossible que les plus sages de l'Etat ne voyent bien évidemment qu'il n'y a point d'autre bon parti à prendre pour eux en cette rencontre, que celui de se tenir inséparablement unis avec cette Couronne, ni même qui soit plus juste, tant pour se trouver Alliez de Sa Majesté, que pour ce qu'elle a bien voulu (en considération de l'intérêt qu'ils croyent avoir) mettre entiérement la Paix entre leurs mains, & que la conclusion infaillible ne dépend que de la seule volonté qu'ils auront, de déclarer fortement aux Espagnols qu'eux-mêmes en ont arbitré les conditions, qu'ils ont porté le Roi à y donner les mains, &

& que si l'Espagne les refuse, ils seront forcez de joindre leurs armes à celles de Sa Majesté, ou ne verront pas perdre les Païs-Bas les bras croisez, & sans tâcher d'en profiter, pour amoindrir d'autant l'accroissement de la puissance de France.

Vous avez eu grande raison de déclarer aux Députez, que le Roi ne relâchera rien de son dernier Projet; & à dire vrai, je ne vois pas seulement en quoi Sa Majesté le pourroit faire, puisqu'elle s'est déja portée à relâcher tout ce que les Etats eux-mêmes ont désiré d'elle: & vous pouvez ajoûter à cela, que sans la considération desdits Etats, les Espagnols n'en seroient pas quites à si bon marché qu'ils le peuvent être encore s'ils concluënt promptement.

Le Roi ne verra jamais avec plaisir que quelqu'un se déclare contre Monsieur de Wit: mais quand ce seront les Espagnols, comme a fait en dernier lieu Dom Esteven de Gamarre, je ne dois pas vous céler que Sa Majesté en aura toûjours très-grande joye, tant parce que ce sera une preuve certaine que ledit Sieur de Wit agit bien pour les intérêts de cette Couronne, qu'à cause qu'elle est bien assûrée qu'ils ne lui feront pas grand mal, & qu'elle en aura néanmoins occasion de lui donner des marques de son amitié & de sa protection, s'il jugeoit d'en avoir besoin.

Je ne vous parlerai pas sur la Lettre de change de dix mille Rixdalers que Monsieur Colbert vous a adressée, aux mêmes termes que je fis il y a huit jours, lorsque Sa Ma-

Majeſté ne voyoit preſque pas, en l'état où paroiſſoient les choſes, à quoi vous pourriez employer utilement cette ſomme pour ſon ſervice ; à préſent que Sa Majeſté voit une eſpéce de criſe aux affaires, en laquelle une grande Réſolution ſe doit prendre, qui peut produire promptement la paix de la Chrêtienté, ou preſque perpétuer la guerre, Sa Majeſté trouve bon que vous vous ſerviez des dits dix mille Rixdalers en la maniére que vous l'eſtimerez le plus à propos pour ſon ſervice dans cette conjoncture importante, la diſtribuant aux uns & aux autres, ſelon que vous l'aviſerez pour le mieux, ayant principalement égard à gagner les Chefs de part & d'autre, ou les plus accréditez, ſoit dans l'Aſſemblée des Etats, ou dans les Provinces.

Les derniéres nouvelles de Madrid, qui ſont du 24. du paſſé, nous apprennent, que l'Ambaſſadeur d'Angleterre (auquel on avoit déja payé quatre mille piſtoles pour la dépenſe de ſon Voyage) partoit le lendemain pour aller à Lisbonne même, offrir de la part de la Reine d'Eſpagne de traiter la Paix de Roi à Roi. Ou les Portugais accepteront l'offre, & cette Paix ſe peut dire faite dès lors, & par conſequent cet obſtacle levé dans l'accommodement des affaires de Flandre; ou les Portugais rejetteront la propoſition, & partant le Roi ſera d'autant plus obligé (comme Monſieur de Wit l'a déja reconnû) à n'abandonner jamais le Roi de Portugal. Mais Sa Majeſté demanderoit volontiers audit Sieur de Wit, qui eſt ſi é-

claire

clairé & qui juge si bien des choses, qu'il voulût bien lui dire, comme il le pense dans son cœur, si après ce grand pas public que l'Espagne aura fait, il lui peut tomber dans l'esprit, qu'en cas que l'on puisse, par les fermes déclarations que lui feront Messieurs les Etats, la porter à souhaiter sincérement la Paix pour éviter de faire de plus grandes pertes, & ainsi demeurer d'accord de l'une des deux alternatives que le Roi a offertes; si, dis-je, après les conditions entiérement ajustées à l'égard du Roi, l'Espagne voudroit s'arrêter un moment à conclure l'accommodement, pour ne vouloir plus accorder le titre de Roi au Roi de Portugal qu'elle lui aura envoyé si solemnellement offrir?

Le Roi a eu la confirmation de Rome même, où le Courier du Pape étoit enfin de retour, après avoir été arrêté près d'un mois à Madrid, que les Espagnols ne veulent pas traiter la Paix qu'à Rome, à Venise, ou aux Pirénées. Il y a eu six mois entiers à pouvoir faire cette Négociation, à compter depuis les prémiéres déclarations de Sa Majesté; & quand il y en a déja trois d'expirez, l'Espagne de gayeté de cœur met l'affaire hors de tout accommodement, sur un point préliminaire qui ne lui est même de nulle importance: car quand le Roi auroit aujourd'hui à aller traiter à Rome, & quand tous les Médiateurs & intéressez auroient voulu y envoyer leurs Deputez, ce que la plûpart ne peuvent pas, à cause de la Religion, il est aisé de voir, que quelque diligence que les Princes eussent faite, soit

soit en leur nomination, soit à les faire partir sans délai, on n'auroit pû commencer l'Assemblée en aucun des trois lieux que l'Espagne nomme, avant le tems que le Roi, si la Paix n'est faite alors, sera indispensablement nécessité, pour les raisons qui ont été mandées, de recommencer à faire agir ses Armes.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 22. Décembre 1667.

VOus ne recevrez pas par cette Dépêche une grande décision de l'affaire, c'est-à-dire d'accepter le Projet du Roi en la même forme qu'il est couché; néanmoins je ne laisse pas d'espérer que vous serez content de l'état où nous en sommes, & que vous jugerez que c'est un grand pas fait pour venir au reste. Vous sçaurez donc, Monsieur, qu'après le départ du dernier ordinaire, les Commissaires des affaires secretes, du nombre desquels est Monsieur de Wit, sont venus deux fois chez moi, pour me sonder, s'il ne seroit pas possible que le Roi voulût pousser ses Conquêtes en d'autres Païs qu'en Flandre; que moyennant cela, ils s'obligeroient de rompre avec l'Espagne, en cas qu'elle refusât les propositions que le Roi propose. Je leur répondis, qu'ils n'avoient autre chose à attendre de moi que ce que je leur avois

avois déja dit, qui est, qu'il n'y a rien à retrancher du Projet du Roi, qui a rélâché, à la considération de Messieurs les Etats, plus qu'il n'auroit jamais fait, & contre ses propres intérêts; qu'après cela je leur voulois dire de moi-même, qu'il étoit tems de prendre une résolution, & d'opter & se déclarer s'ils vouloient être Espagnols ou François. Après quoi Monsieur de Wit prit la parole & me dit, que les Etats ne prendroient pas parti contre le Roi, mais qu'ils étoient obligez de pourvoir à leur sûreté. Sur quoi je lui répliquai, que du côté du Roi il ne se pouvoit pas agir plus sincérement à leur égard, s'étant fixé pour les conditions à tout ce que les Etats avoient désiré, & leur ayant mis la Paix entre les mains; mais que j'étois obligé de leur dire, non pas comme Ambassadeur du Roi, mais comme Ami particulier, qu'il étoit tems de prendre une résolution. Vous remarquerez, s'il vous plaît, Monsieur, que je leur parlai de la sorte, après avoir été assûré par les Villes d'Amsterdam, de Haerlem, de Leyde & Rotterdam, de donner leur avis qu'il faloit contenter le Roi; & ces Villes jointes aux prémiéres de Nord-Hollande, qui n'ont pas varié, & sont toûjours demeurées fermes à contenter la France, j'étois comme assûré que la délibération de la Province de Hollande nous seroit favorable, & le tout de concert avec Monsieur de Wit: je crus donc que le tems étoit propre pour les presser de conclure. En effet, Monsieur de Wit étant sorti avec les Deputez, ils furent dans l'Assemblée en

faire

faire raport, & on différa au lendemain à opiner là-dessus. Cependant Monsieur le Prince Guillaume de Furstenberg arriva le même jour, je lui rendis compte de tout ce qui s'étoit passé, & le priai de voir Monsieur de Wit, & de lui dire, que sur le fait de la proposition, que le Roi portât ses Conquêtes ailleurs que dans la Flandre, il venoit d'auprès de Sa Majesté, qui lui avoit dit, que cette proposition le choquoit si fort qu'il n'y consentiroit jamais, & que si les Etats s'y obstinoient, il faloit que toute sorte de Négociation cessât, & prendre des mesures ailleurs. Ledit Sieur de *Wit* fut faire ce raport à l'Assemblée de *Hollande;* ensuite de quoi elle résolut hier, de porter son avis aux Etats Généraux, pour députer dans les Provinces, afin de s'y conformer.

Lequel avis est, qu'on demeurera uni avec la France, qu'on déclarera à l'Ambassadeur d'Espagne, qu'il ne doit pas attendre aucun secours ni assistance des Etats, qui désirent la Paix; que les propositions que le Roi propose sont estimées raisonnables, & que si les Espagnols les réfusent, ils se serviront de toutes les voyes de force les plus efficaces pour les y contraindre; qu'on parlera aux Ministres des Rois & Princes résidans en cette Cour, pour les porter aux mêmes sentimens, afin que tous ensemble soient en état de se joindre pour y contraindre les Espagnols. Voilà ce qui se passa hier; ensuite dequoi la Province de Hollande a nommé Monsieur van Beuningen pour al-

er au plûtôt en France trouver le Roi, & égler avec Sa Majesté, & éclaircir les points dont il faut convenir après une telle déclaration. Ledit Sieur van Beuningen a été à Amsterdam, pour prier les Bourguemaîtres, Régens, & ceux du Magistrat, de ne pas consentir à sa nomination; mais on avoit pris les devans, & on lui a dit, que le service de l'Etat requéroit qu'il fît ce voyage, & qu'on ne pouvoit pas l'en dispenser, de sorte qu'il le fera contre son inclination, mais il sera mieux là qu'ici: vous n'aurez, Monsieur, qu'à combattre ses raisonnemens, qui persuadent ici les Peuples, & je suis assûré qu'il ne vous persuaderont pas. Il n'est pas encore revenu de son opinion, qu'il faut que le Roi ne pousse pas plus avant ses Conquêtes dans les Païs-Bas, mais qu'il les porte ailleurs, non plus que sur le partage, à quoi il incline fort, non pas à celui qui a été fait en l'année 1635. mais bien à celui qui a été projetté l'année 1663. Nous ne sommes pas encore en état d'entamer cette affaire, il faut y venir par degrez, & sans que les Villes s'en aperçoivent, aussi-bien qu'à la rupture. Monsieur de Wit ne doute pas qu'on ne vienne à bout de l'un & de l'autre avec le tems & de la patience, mais pour y parvenir il faut que les Provinces se conforment à l'avis de la Hollande: mais comme je sçai qu'il y aura de la peine à les faire convenir toutes sur ce point, à cause des divers intérêts qui les tiennent liées avec l'Espagne, par les Cabales qu'elle pratique dans lesdites Provinces; j'ai proposé de dire

à Monsieur de Wit, d'en user comme il a fait quand la Guerre s'est déclarée contre l'Angleterre, qui est que, lorsque la Hollande eût gagné trois Provinces, on publia la Déclaration de la part des Etats, & on laissa les trois autres qui étoient d'avis contraire; il a falu après quelque tems qu'elles se soient conformées à l'avis de Hollande: ce qu'il a approuvé, & on agira ainsi pour abréger le tems.

Quoique ce qui s'est passé ne soit pas tout ce que le Roi peut désirer, j'espère pourtant que Sa Majesté s'en contentera, ne pouvant faire davantage; mais assûrément cela nous conduira au *reste*, *quand* nous aurons eu la conformité des avis des Provinces à celui de la Hollande, parce qu'aussi-bien on ne peut commencer ni conclure un Traité qui ait force & vigueur sans cela.

Vous remarquerez aussi, s'il vous plaît, que si on eût demandé d'abord aux Villes que les Etats rompissent contre l'Espagne en cas de refus des conditions que le Roi propose; sur ce mot de rompre, les réflexions des sujets d'une rupture auroient tenu l'Assemblée plus de trois mois sans se déclarer: mais les habiles de l'Etat voyent bien que cet avis de la Hollande les conduit à la rupture, ce qui se dira plus clairement quand le Traité sera fait.

Le point de Portugal est celui qui embarasse le plus Monsieur de Wit; car il voit bien que le Roi ne peut pas abandonner avec réputation & honneur ledit Roi de Portugal

tugal, s'il refuse les conditions que le Roi d'Espagne lui offre, mais aussi il ne voit pas aucun moyen de faire goûter à ces Peuples de rompre contre l'Espagne pour l'intérêt du Portugal; car si le Roi d'Espagne accorde tout ce que le Roi demande pour son partage, & que le Roi d'Espagne ne voudra pas s'accommoder avec ledit Roi de Portugal, voilà la Paix rompuë; & cependant il n'a travaillé auprès de l'Assemblée de Hollande, que sur le pied que le Roi signeroit la Paix en lui faisant obtenir l'alternative, & sur lesdites oppositions que l'Assemblée lui a faites sur l'affaire de Portugal, il leur a toûjours dit, qu'on trouveroit des expédiens de l'accommoder, mais qu'il souhaiteroit que le Roi laissât accommoder le Portugal, pour lever cet obstacle; parce qu'après cela, si les Espagnols refusoient les conditions du Roi, ils pousseroient les affaires à la rupture, sans être retenus par celle de Portugal; & que, pour la sûreté du Roi, afin de ne laisser pas faire cet accommodement d'une maniére qu'il en pût recevoir du préjudice, il croit qu'avant de déclarer son sentiment à ses Ministres qui sont en Portugal, il faudroit attendre que le Traité fût signé entre le Roi & les Etats, qui seroit une sûreté & un engagement de rupture contre l'Espagne; & cette Paix de Portugal ne peut être préjudiciable au Roi, en ce que leurs Troupes ne pourront pas être transportées en Flandre sans être prises, les Etats faisant état de tenir une Flote de cinquante Navires à la Mer, le Roi ayant aussi la sienne, ce qui

rendroit le passage des Troupes impossible: & comme il voit que le Roi n'a rien à craindre de cette Paix de Portugal, que les secours que les Espagnols envoyeroient en Flandre, il ne juge pas qu'il soit dans *la* puissance des Espagnols de le faire.

Je ne distribuerai rien de l'argent du Roi, que je ne sçache auparavant si Sa Majesté l'agréera en la forme portée par ce Mémoire, où vous retrancherez ce que vous jugerez à propos. Comme ces Messieurs ont confiance en moi, ils ont agi sur la promesse que je leur ai faite de la part du Roi, de le reconnoître lorsque les affaires seront *ajustées*, afin de les tenir toûjours dans la *disposition* de bien servir, & aussi ne hazarder pas l'argent du Roi inutilement.

Il n'y a que sept Villes de la Nord-Hollande qui ont été du commencement de l'avis de se tenir bien unies avec la France, & ont attiré cinq Villes à leur avis, qui *ont* balancé l'opinion des autres pendant deux mois, sans qu'aucune Résolution ait été prise, & cela nous a donné tems de gagner les autres.

Si vous approuvez qu'on donne aux Chefs des Députez, par cette considération, ce qui est porté dans le Mémoire, sans attendre davantage, je le ferai aussi-tôt que j'aurai reçû vôtre réponse. Les Secretaires de chaque Ville de Hollande nous sont fort nécessaires, & ont bien fait leur devoir. Vous me manderez aussi, s'il vous plaît, comme le Roi désire que j'en use, & s'il agréera ce qui est marqué pour eux dans ledit Mémoire.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 23. Décembre 1667.

J'Ai reçû vos deux dépêches du 15. de ce mois. Tout ce que je vous puis dire en peu de mots de leur contenu, c'est que les intérêts du Roi ne peuvent prendre un plus méchant train qu'ils prennent dans les Provinces Unies. On peut pourtant dire que de cette prodigieuse jalousie qu'elles conçoivent du voisinage de ses armes, il n'en paroissoit pas un seul vestige en 1659., lorsqu'elles pouvoient notoirement emporter tous les Païs-Bas en deux Campagnes, & ces Messieurs n'en disoient mot, & ne faisoient pas le moindre mouvement du monde pour arrêter nos progrès, & néanmoins Sa Majesté n'avoit pas encore acquis sur eux l'obligation d'avoir sauvé leur Etat de la puissance des Anglois & de l'attaque de l'Evêque de Munster; & au contraire ils doivent bien plus craindre les ressentimens de cette Couronne sur l'abandonnement de Munster. Bien plus, Sa Majesté leur a mis en mains des moyens faciles & indubitables de guérir bientôt & infailliblement cette grande jalousie. Ils n'auroient pour cela qu'à témoigner aux Espagnols, pourvû que ce soit de bonne sorte, en apparence, quand même ils n'auroient pas résolu en effet de le faire, que s'ils

s'ils ne donnent les mains à la Paix aux conditions qu'eux-mêmes ont proposées & trouvées équitables, ils joindront leurs forces à celles du Roi pour les y nécessiter. Mais où est le moindre devoir & la moindre diligence qu'ils ayent seulement fait pour donner cette appréhension auxdits Espagnols, après avoir néanmoins, sur cette parole, non seulement tiré du Roi son secret, mais avoir exigé de lui des relâchemens très-considérables sur les conditions de l'accommodement, par le seul objet que Sa Majesté s'étoit proposé de leur complaire? Y a-t-il tant soit peu de bonne foi, ou même la moindre bienséance en tout ce procédé? Il me remet *dans la mémoire* une chose à peu près de cette force qui se passa au Traité de Munster: les Plénipotentiaires du Roi s'étant simplement réduits à désirer de Pauw & de Chanut, qu'ils voulussent faire semblant, seulement pendant quinze jours, qu'ils ne signeroient point leur Paix que la France ne fût satisfaite; jamais il ne fût possible d'obtenir d'eux cette déclaration, quoique feinte de concert avec nous, & qu'il ne leur en pût arriver aucun préjudice imaginable. Qu'auroient perdu les Etats à envoyer il y a trois mois à Madrid une personne qui eût parlé fortement, pour faire accepter aux Espagnols les conditions proposées par Monsieur de Wit lui-même? Peut-être la Paix seroit-elle déja faite, ou en termes d'être bien-tôt concluë. Quand, ne voulant pas se souvenir de tout ce qui s'est passé, ces Messieurs prennent aujourd'hui un écart, pour tâcher d'obliger le Roi, sui-
vant

vant la belle pensée tombée d'ici dans l'esprit de Monsieur van Beuningen, à porter ailleurs qu'aux Païs-Bas le fort des armes, ils en parlent bien à leur aise, sans se mettre en peine si le Roi peut faire passer les Monts à une Armée pour aller faire la Guerre en Catalogne, non seulement sans qu'il y ait une seule revolte dans le Païs, mais où les Espagnols pourroient lui oposer toutes les Armées qui sont occupées contre le Portugal; ni si Sa Majesté peut faire facilement sauter tous les Etats de Monsieur le Duc de Savoye à ses Troupes, pour aller attaquer le Duché de Milan, défendu d'ailleurs par l'inclémence de l'air & par un très-grand nombre de Places fortes, au hazard même d'y voir descendre des inondations d'Allemans, sans que personne pût s'oposer à leur passage. Néanmoins Sa Majesté fera sonder Monsieur de Savoye, s'il seroit en disposition d'entrer avec lui-même en action, & prendre part aux avantages des Conquêtes communes; mais elle ne peut pas positivement s'engager avec les Etats sur un pareil Projet, si avant cela elle n'est assûrée d'y pouvoir porter Mr. de Savoye. Au reste, pourvû qu'elle pût obliger les Espagnols à lui faire raison sur les Droits de la Reine, il lui seroit fort indifférent par quelle sorte de Conquête elle fit le coup, & elle aimeroit autant, voire mieux, recevoir sa satisfaction en Italie qu'en Flandre.

La question seroit seulement de sçavoir, quelle sûreté non douteuse elle pourroit prendre en la bonne foi de Messieurs les E-

 tats,

tats, pour le maintien & la défenſe de ſes Conquêtes de Flandre contre tout aggreſſeur, quel qu'il fût, c'eſt-à-dire avec un Etat qui laiſſe entendre, que la rupture avec l'Eſpagne importe de 60. millions à ſon Commerce, & qui d'ailleurs voudroit peut-être *les* avoir ſacrifiez pour voir hors des mains de Sa Majeſté leſdites Conquêtes.

De tout ce que deſſus vous pouvez comprendre, qu'il eſt très-difficile, quoique non pas impoſſible, que Sa Majeſté puiſſe prendre un ſi grand change que celui qu'on lui propoſe; comme auſſi que dans cette incertitude elle ne voudroit pas avoir *dépenſé un* ſeul ſol pour gagner les gens que *vous dites* encore contraires à ce Projet, & ne pouvoir ſe réſoudre à voir obliger leur Etat de défendre les Conquêtes du Roi contre tout aggreſſeur.

Cependant je vous puis donner l'avis, que les Eſpagnols ont tant de déſir de la Paix, & tant d'envie que Meſſieurs les Etats ayent part à cette Négociation, qu'ils ont déclaré au Pape, qu'ils ne traiteroient qu'à Rome, à Veniſe ou aux Pirenées; & pour cela même qu'ils veulent une Suſpenſion d'un an, & que Sa Majeſté remette cependant entre les mains de Sa Sainteté en ſequeſtre les Places qu'elle a conquiſes. Ce ſera maintenant à Meſſieurs les Etats à réſoudre, s'ils voudront plûtôt prendre & ſoûtenir avec quelques fraix, & non ſans quelque péril, le parti de gens ſi déraiſonnables, ou celui d'un Roi leur ancien Ami & Allié, qui a mis l'ac-

com-

ımodement entre leurs mains aux con-
ons qu'ils ont voulu.

COPIE

la Lettre de Monsieur de Lionne à Monsieur le Nonce sur le Rhin. Le 23. Décembre 1667.

'Ai reçû la Lettre dont il a plû à V. S. de me favoriser le 8. de ce mois, par laquelle elle a voulu faire entendre au i par mon moyen, que Monsieur le Mar-is de Castel Rodrigo, muni d'un Plein-uvoir pour traiter la Paix, avoit déclaré r ses Lettres à Vôtre Sérénité Illustrissime, e la Reine sa Maîtresse convenoit de la lle Impériale d'Aix la Chapelle pour y for-er l'Assemblée, & qu'il seroit prêt de s'y ndre, quand le Roi voudroit aussi y en-yer des Plénipotentiaires, avec égard que Chef fût d'une qualité égale à la sienne. ıssûre Vôtre Sérénité Illustrissime que je pouvois donner une plus agréable nou-lle à Sa Majesté, laquelle, par la commu-cation que nôtre Saint Pere le Pape a eu bonté de lui donner de certaines réponses ıi ont été faites à Madrid à Sa Sainteté, voit quelque lieu de douter que la Couron-e d'Espagne ne vouloit point traiter la Paix ı ces quartiers de deçà, mais seulement en alie ou aux Pirenées; néanmoins jugeant r la foi d'un Ministre aussi autorisé que

l'est ledit Sieur Marquis, qu'on doit, depuis ces réponses données à Sa Majesté, avoir changé d'avis à Madrid, où l'on aura sans doute reconnu la nécessité indispensable, pour avancer la Paix, de la traiter dans un lieu neutre le plus proche qu'il est possible de l'action des armes, Sadite Majesté se départant des Villes de Cologne & de Liége, qu'elle avoit désignées à Monsieur l'Abbé Rospigliosi, a de bon cœur & avec joye concouru aussi de sa part à choisir ladite Ville d'Aix la Chapelle, lieu de la Résidence de Vôtre Sérénité Illustrissime; & elle m'a chargé de lui mander, qu'aussi-tôt qu'elle apprendra par Vôtre *Sérénité Illustrissime* en quel tems Monsieur de *Castel* Rodrigo fait état de se pouvoir rendre en ladite Ville d'Aix la Chapelle, elle donnera ici de tels ordres, que ses Plénipotentiaires, (dont le Chef sera d'égale qualité à celle dudit Marquis) & celui du Roi de Portugal se rendront aussi infailliblement dans le même tems en ladite Ville d'Aix, où je souhaite passionnément que Vôtre Sérénité Illustrissime procure bien-tôt la gloire à Sa Béatitude d'avoir rétabli le repos dans la Chrêtienté. Cependant je demeure, Monsieur, de Vôtre Sérénité Illustrissime, le très &c.

L E T-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 25. Novembre 1667.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 23. du courant. Toutes les penſées que je vous ai alléguées pour ne pas ſuivre la belle penſée que Monſieur van Beuningen a inſpirée ici, de porter les Armes du Roi en d'autres Païs que la Flandre, ſont ſi fortes qu'on n'y ſçauroit repliquer; auſſi aurez-vous vû, Monſieur, par ma derniére dépêche, que les affaires prennent un autre chemin.

L'Aſſemblée de Hollande ſe ſépara le vingt-quatriéme pour aller faire raport aux Villes de ce qui avoit été réſolu; elle reviendra le dixiéme du mois prochain, & l'on ſçaura le ſentiment des Provinces ſur leur avis. Je ne doute pas qu'il ne ſoit favorable, du moins en partie. Je vous prie d'être perſuadé, que je n'oublierai rien de tout ce que je jugerai être utile pour le ſervice du Roi, & que ſi les affaires ne réüſſiſſent pas ſi promptement que Sa Majeſté le déſireroit, il ne tient pas à moi & à mes ſoins, mais à la conſtitution de l'Etat, qui d'ailleurs eſt ſi rempli de Cabales d'intérêts, & ſuſceptible d'ombrages contre la France, qu'il me faut recommencer une Négociation, lorſque je l'ai cru à ſa fin. Voilà Monſieur, l'état où j'ai été trois fois depuis

la Paix de Bréda ; & plût à Dieu qu'elle n'eût jamais été faite, je vous aurois bien répondu que je n'eusse pas été un mois sans porter les Etats à déclarer la Guerre contre l'Espagne : mais il n'en faut plus parler, & ne songer à autre chose qu'à faire agir ces gens ici vigoureusement pour les intérêts du Roi.

Il faut commencer par tirer Monsieur van Beuningen d'ici ; quand il sera en France, vous le mettrez plus à raison, & nous vous seconderons, Monsieur de Wit & moi, & je ne doute pas qu'avec un peu de patience nous ne réduisions les affaires à *la satisfaction* de Sa Majesté. Vous aurez *vû par* ma derniére dépêche, comme j'ai *ôté toute* espérance aux Etats de nous faire quitter les armes dans les Païs-Bas, en cas que le Roi d'Espagne refuse la Paix ; & comme je suis demeuré ferme au point de vôtre projet, sans en vouloir rien relâcher, ce qui a été nécessaire pour les faire approcher comme ils ont fait ; car, lorsque Monsieur van Beuningen sera à Paris, on croira ici qu'il aura fort gagné, quand le Roi se reduira à ce qu'ils ne rompent pas, à condition qu'ils s'opposent avec les Alliez de la Ligue du Rhin aux secours qui viendront en Flandre du côté de l'Empereur & de ses adhérans.

Vous avez si bien remarqué dans vôtre dépêche les grandes difficultez qui se rencontrent en portant les Armes du Roi en Italie, par la situation des Places fortes & des Riviéres qui se trouvent dans l'Etat de Milan, & par la facilité du secours d'Allemagne, qu'on

qu'on ne ſçauroit conſeiller au Roi de prendre le change; car d'un côté, je vois tous les ſecours d'Allemagne ne pouvoir arriver en Flandre ſans hazarder un Combat contre les Etats & les Princes du Rhin, s'ils obſervent leur Traité; & de l'autre, ſi le Roi de Portugal fait la Paix, les Eſpagnols ne ſçauroient aborder avec leurs Troupes au port d'Oſtende ſans périr, les Etats ayant une Flote de cinquante grands Navires dans la Manche pour les en empêcher lorſque nous ſerons d'accord: ainſi la Flandre ſera perduë, ou les Eſpagnols ſeront contraints de faire la Paix aux conditions que le Roi a propoſées.

Monſieur le Prince Guillaume de Furſtenberg a eu pluſieurs Conférences avec le Sieur de Wit, & nous dînames hier enſemble avec quatre des principaux Députez des Etats. Quand il eſt arrivé, on ne vouloit pas communiquer avec lui, parce qu'étant à Cléves, Monſieur de Beverning avoit cru qu'il n'étoit pas bien intentionné pour les Etats; mais ayant aſſûré Monſieur de Wit & mes amis du contraire, ils en ont été perſuadez, & je croi que Monſieur le Prince de Furſtenberg ſera ſatisfait de la maniére dont Monſieur de Wit en a uſé en ſon endroit, comme celui ci l'eſt auſſi des Conférences qu'il a eües avec ce Prince. Je lui ai rendu compte de tout ce qui s'eſt paſſé depuis la Paix de Bréda, afin qu'il puiſſe vous informer de tout à ſon retour à la Cour, étant impoſſible que les dépêches vous puiſſent faire voir tout ce qui ſe paſſe, comme ce qu'on dit de bouche lorſqu'on a été

sur les lieux. Il part de ce Païs avec l'approbation de Monsieur de Wit; & pour ne vous importuner pas de redites, je me remettrai au compte exact qu'il vous rendra de tout ce qui s'est passé entre nous & Monsieur de Wit sur la matiére qui se traite à présent; il nous est venu plusieurs pensées là-dessus, dont il vous entretiendra à son arrivée auprès de vous.

Ne soyez pas en peine, s'il vous plaît, que je délivre un sol de l'argent du Roi que par vos ordres; j'ai seulement promis, que quand on agiroit bien le Roi le reconnoitroit. Vous voyez, Monsieur, *l'état* des choses; ainsi c'est à vous à me mander, *quand* vous trouverez bon qu'on fasse des gratifications, car de mon chef je n'en ferai aucune sans de nouveaux ordres.

Je vous supplie très-humblement, Monsieur, d'aider Monsieur du Plessis de vôtre crédit, pour obtenir une Commission de Capitaine de Cavalerie de celles que le Roi met sur pied. Il fut blessé & hazarda sa vie avec mon Fils à Londres, lorsque le Peuple se mit du côté de Vatteville; il a servi depuis Volontaire à Gigery, & ensuite cette Campagne, & a eu divers emplois dont il s'est bien acquité. Comme je le connois fort brave & capable de servir le Roi, je vous serai infiniment obligé, Monsieur, de l'assistance que vous lui donnerez en cette rencontre près de Sa Majesté. Je souhaiterois fort qu'il pût être dans le Régiment de mon Fils.

LET-

LETTRE

·u Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 29. Décembre 1667.

DEpuis ma prémiére Lettre écrite Monsieur de Wit m'est venu voir, & m'en montré une du Résident de Messieurs les :ats à Lisbonne, datée du quinziéme de : mois, venuë par un Vaisseau de Rotter-ım, qui marque que le Roi de Portugal a é dépossédé du Royaume par le Prince n Frere, déclaré incapable de gouverner, arrêté prisonnier; que la Reine s'est re-ée dans un Couvent, & qu'on ne peut ıs être dans une plus grande confusion ıe toute la Cour l'est à Lisbonne. Ensui- : Monsieur de Wit & moi sommes venus discourir sur les moyens de faire un Trai- avec le Roi touchant la matiére dont il t question, que nous avons examinée sur ıus les cas, afin d'en tirer tous les éclair-ssemens possibles, pour en informer Sa lajesté: sur quoi j'ai cru devoir obliger lonsieur de Wit de se rendre chez Mon-eur le Prince Guillaume de Furstenberg, ıi étoit dans le lit, à cause d'une fluxion ıi lui est tombée sur le pied, & qui ne l'a ıs pourtant empêché de partir ce matin, our discourir devant lui sur ce sujet, & ıettre même par écrit ce que nous disions; ıns pourtant obliger le Roi à rien, quand il trou-

trouvera à rèdire à certaines propositions. Comme Monsieur le Prince Guillaume prit la plume, il se chargea de faire chiffrer par son Secretaire ce qui s'est passé entre Monsieur de Wit & nous, & vous l'envoyer; sur quoi vous me ferez sçavoir, s'il vous plaît, les sentimens du Roi. Je vous dirai seulement, que sur le terme de la fin de May, je dis à Monsieur de Wit, que j'étois assûré que le Roi ne se relâcheroit pas, & ne donneroit pas plus que la fin de Mars, n'y ayant rien qui dût plus presser les Espagnols à faire la Paix, que de leur ôter l'espérance d'un plus long terme.

Sur la Déclaration qui a *été faite* à l'Ambassadeur d'Espagne par un des Députez des affaires secretes, que les Etats trouvoient les conditions que le Roi propose fort modérées & raisonnables, & que si le Roi son Maître les refuse, ils l'obligeront par la force de les accepter: ledit Ambassadeur a été ce matin s'en plaindre à Monsieur de Wit, lequel lui a dit, qu'il étoit tems de parler nettement, & que non seulement il lui confirmoit tout ce qui avoit été dit; mais qu'il ajoûtoit, que ses Maîtres ne seroient pas long-tems à se déclarer pour les y contraindre, s'ils ne se portoient au plûtôt à accepter la Paix, & qu'ils ne vouloient pas laisser allumer un feu proche d'eux qui pouvoit s'éteindre, en leur conservant même un Païs que leur négligence a laissé perdre. Ledit Ambassadeur s'est retiré fort mal satisfait, & pestant contre les Etats & Monsieur de Wit. Ce matin j'ai été

été aſſûré de deux Provinces qui ſuivront l'avis de la Hollande. Monſieur van Beuningen eſt fort revenu depuis hier, & je le trouvé plus diſpoſé à s'accommoder à ce que le Roi déſire.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 30. Décembre 1667.

J'ai reçû vôtre dépêche du vingt deuxiéme du courant. Comme vous n'y avez encore pû donner au Roi une décifion entiére de la grande affaire, je ne puis de même vous dire autre choſe, ſi ce n'eſt que Sa Majeſté a beaucoup de joye d'apprendre que les affaires commencent de delà à prendre un meilleur train que par le paſſé, & que Sa Majeſté attend avec impatience vos dépêches ſuivantes, qui devront donner plus de lumiéres & de certitude.

Cependant Sa Majeſté approuve la diſtribution que vous avez projettée des dix mille Rixdalers, ſuivant le Mémoire que vous m'en avez adreſſé. Il faut pourtant, s'il vous plaît, que vous retranchiez ſur quelques articles, afin qu'on ne ſoit pas obligé de vous envoyer un ſupplément de fonds.

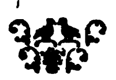
Je vous adreſſe un Ecrit que le Roi a donné ordre à Monſieur le Duc de Chaulnes de préſenter au Pape, pour répondre à un autre qui avoit été remis à Sa Sainteté par

par l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ſur la matiére *de* la Paix. Je vous prie de le communiquer à Meſſieurs les Princes de Furſtenberg, & de le faire voir auſſi à Meſſieurs de *Wit*, van Beuningen, & aux Commiſſaires *des af*faires ſecretes, & d'en faire prendre deux Copies, pour les faire adreſſer à Monſieur de Pomponne & à Mr. de Terlon, auxquels j'écris que je vous ai prié d'en uſer de la ſorte.

Je ſçai que les Eſpagnols veulent préſentement faire valoir au Roi d'Angleterre, que c'eſt par ſa ſeule conſidération qu'*ils* n'ont pas voulu paſſer plus avant dans *la Négociation* de remettre de leurs Places entre les mains des Hollandois, quoiqu'ils ayent un extrême beſoin d'argent, & qu'ils prétendent encore donner de grandes jalouſies audit Roi, de l'honneur que les Etats ſe veulent procurer à ſon préjudice de ſe rendre Arbitres de la France & de l'Eſpagne.

L'Ambaſſadeur d'Angleterre n'étoit pas encore parti de Madrid le dixiéme de ce mois pour aller à Lisbonne; les Gallions n'arrivoient point, & Dom Jean ne partoit point.

La groſſeſſe de la Reine continuë, Dieu merci, fort heureuſement.



L E T-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 5. Janvier 1668.

J'Ai reçû la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 30. du passé. Le jour que Monsieur le Prince de Guillaume de Furstenberg partit de la Haye, il nous envoya par son Secretaire, à Monsieur de Wit & à moi, une Copie de Mémoire qu'il vous avoit écrit sur nôtre conversation avec ledit Sieur de Wit: lequel me vint trouver le soir, pour me dire qu'il trouvoit à redire à deux choses dans ce Mémoire; l'une, qu'il mettoit le projet entre le Roi & Messieurs les Etats, & qu'il ne le faloit pas, n'étant point autorisé de ses Maîtres, & qu'il est nécessaire auparavant de leur faire agréer lesdites propositions; & l'autre, qu'il y avoit dans ledit Mémoire, que le Roi auroit la liberté d'attaquer le Luxembourg, à quoi il n'a jamais pensé ni consenti, cela étant tout-à-fait contraire au repos & à la sûreté que les Etats prétendent par un accommodement.

Je lui répondis, que j'avois aussi à lui dire, que je persistois à ce que je lui avois déclaré, que le Roi ne consentiroit pas à un plus long délai que la fin de Mars, & que pour ce qui étoit de l'action des Armes de Sa Majesté, j'étois assûré que son intention & ses

ses intérêts la porteroient d'agir vigoureusement sur les Places des Ennemis, en cas que les Espagnols n'acceptent pas entre-ci & la fin de Mars les conditions modérées à quoi le Roi s'est relâché à la considération des Etats. De ce discours nous tombâmes sur celui du préjudice que le Roi recevroit de porter les Armes ailleurs que dans la Flandre. Je lui alléguai ensuite tout ce qui est porté dans vos précédentes dépêches, sur les difficultez de faire passer les Armées en Italie & en Catalogne; qu'il pourroit arriver, qu'après que vos Armées seroient éloignées, les Etats n'agiroient pas *vigoureusement* pour contraindre les *Espagnols à la* Paix, & qu'ils auroient ce qu'ils désirent, de faire perdre la Campagne au Roi, espérant qu'avec le tems ils auroient des occasions plus favorables de redresser leurs affaires. Sur quoi il me répondit, qu'il comprenoit ces raisons être bonnes, mais qu'il faloit, en trouvant les sûretez du Roi, chercher aussi celle des Etats, qui ne se pouvoient guérir des ombrages qu'ils ont de la grande puissance de Sa Majesté, qu'en étant assûrez qu'elle ne sera pas maître de la Flandre, & sans s'éloigner, comme il a été dit, dans l'Italie, la Catalogne, l'Espagne; qu'elle subsistoit dans les Païs ennemis, & à leurs dépens, sans toutefois attaquer des Places; & que si Sa Majesté voyoit que les Etats ne fissent pas avec leurs Armées ce qui sera porté par le Traité, pour contraindre les Espagnols à faire la Paix, alors elle seroit libre de les attaquer, & son Armée toute prête d'exécuter

ses

es desseins; qu'ainsi Sa Majesté ne recevra
pas de préjudice de la complaisance que les
Etats lui demandent, de s'accommoder à la
crainte qu'ils ont qu'elle ne se rende maî-
tresse de la Flandre.

Que pour le terme du mois de May, on
ne l'a demandé que pour faire mieux agir
les Armées; l'expérience ayant fait voir à
feu Monsieur le Prince d'Orange, que les
armes n'ont pû agir plûtôt qu'à la fin de
May, & particuliéremeut du côté d'Hollan-
de; que s'ils sont obligez de rompre, leur
Armée ne peut entrer plûtôt qu'à la fin de
Mai en campagne.

On n'a pû rien proposer de cette semai-
ne aux Etats Généraux sur l'avis de Hollan-
de, parce que le Président de semaine est
Monsieur Renswoude, Pere de l'Ambassa-
deur de Messieurs les Etats qui est à Ma-
drid, lequel est tout-à-fait gagné des Espa-
gnols, & auroit gâté toutes nos affaires; la
semaine prochaine nous aurons un Président
favorable, qui agira mieux que Renswoude
n'eût fait.

L'Assemblée d'Hollande sera de retour le
dixiéme de ce mois. Je ne doute pas qu'on
ne demeure ferme dans les avis.

Je leur donnerai les gratifications que le
Roi approuve; je retrancherai cinq cent, de
chaque. . . . . . de Nord-Hollande, afin
de n'employer que l'argent que Sa Majesté
a destiné. Il restera encore cinq cent, qu'on
employera pour renvoyer en France ces Sol-
dats qui sortent des prisons, en cas que Sa
Majesté l'agrée ainsi: sur quoi j'attendrai ses
ordres.

Dans

Dans la course que le Comte de Waldeck a fait ici, il n'a rien oublié pour donner des ombrages contre la France. Il a affecté de dîner avec les Magistrats des Villes où il a passé, & les là échauffez contre nous tant qu'il a pû. Je ne doute pas qu'il ne fasse de même près des Ducs de Brunswic, où il est à présent. J'ai estimé d'en donner avis à Monsieur de Gourville, afin qu'il avertisse les Ducs de Zell & d'Osnabrug de la *conduite* de ce Personnage, & leur fasse entendre, qu'ils ne peuvent prendre un parti plus sûr que celui du Roi; qu'ils ont vû *tous* les grands avantages que la Maison *de Hesse* a ressenti pendant la Guerre, qui a été en grande consideration par l'Alliance qu'elle a eu avec le Roi : & comme ledit de Gourville est fort bien dans l'esprit de ces deux Princes, & que je suis assûré que jamais rien ne le peut séparer de la passion & de la fidélité qu'il a pour le service du *Roi*, je lui ai mandé qu'il doit par toutes sortes de voyes donner du soupçon à ces Princes du Comte de Waldeck, qui est un homme fort intéressé, & qui ne cherche que ses avantages, aux dépens même des intérêts de ses Maîtres. Cependant si vous jugez à propos qu'on doive faire sçavoir quelques ordres de la part du Roi sur cette matiére audit Sieur de Gourville, je lui envoyerai un Exprès, y ayant des Postes établies de la Haye à Zell, dès que vous m'aurez fait sçavoir vôtre intention. Tout ce dont je vous puis assûrer, c'est que ledit Sieur de Gourville servira le Roi fidélement & u-

tilement, car il a la confiance & l'estime
e ces Princes. Il n'y a pas de tems à perdre pour tâcher de ruiner le Comte de Walleck, car il prend des mesures contre nous de tous côtez.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 6. Janvier 1668.

VOus n'avez pas occasion de regretter la conclusion de la Paix de Bréda, sur ce que vous auriez pû, dans la continuation de l'autre Guerre, porter les Etats à rompre avec l'Espagne; car nous aurions uni par-là l'Angleterre avec les Espagnols à perpétuité, & ce n'étoit pas le compte du Roi.

Monsieur le Prince Guillaume m'a envoyé une espéce de Projet de Traité entre le Roi & les Etats, que lui & Monsieur de Wit doivent avoir dressé; mais il faudra nécessairement, avant que je vous en puisse parler, attendre, ou l'arrivée dudit Prince, ou de Monsieur van Beuningen; car sans déguisement ni finesse, soit qu'il y eût quelque faute au Chiffre ou autrement, je vous avouë qu'il y a deux ou trois Articles des principaux, dont on n'a pû comprendre ici le sens, & l'intention de ceux qui ont fait cette piéce, quelque application qu'on y ait donnée en général; seulement je puis vous dire, que le Roi n'accordera point aux Espagnols

gnols, pour ſe réſoudre, juſques à la fin de May; & cela même, outre le préjudice que Sa Majeſté en recevroit, ſeroit nuiſible à la Paix.

J'ai lû au Roi l'Article de vôtre Lettre qui regarde Monſieur du Pleſſis, mais vous & lui avez parlé trop tard, Sa Majeſté ayant déja donné toutes les Commiſſions de Cavalerie, & ne la voulant plus augmenter.

Monſieur le Marquis de Louvois a reçû l'ordre d'expédier l'ordinaire prochain vôtre rembourſement des dépenſes que vous avez faites pour les Soldats, auxquels vous avez donné moyen de repaſſer en *France*.

Je ne veux pas finir, ſans vous dire que Monſieur le Prince Guillaume écrit au Roi des merveilles, non ſeulement de l'habileté, mais de la ſincérité & des bonnes intentions de Monſieur de Wit, pour ce qui regarde le maintien de l'union de leur Etat avec Sa Majeſté.

Vous ne ſerez pas, je m'aſſûre, fâché d'apprendre, que le Roi me fit hier une ſi grande & ſi extraordinaire grace, qu'à peine puis-je croire, après l'avoir obtenuë, que la bonté de Sa Majeſté ait pû áller juſques à cet excès: elle conſiſte en ce qu'elle a trouvé bon que mon Fils, qui n'eſt encore que dans ſa vingt deuxiéme année, commençât à ſigner dans ſa Charge, & que je puiſſe me décharger à l'avenir entiérement ſur lui de tout le ſoin de la Marine, Galéres & Vaiſſeaux, & des Provinces de mon département, pour me pouvoir donner tout entier

&

& avec plus d'application aux ſeules affaires étrangeres.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 9. Janvier 1668.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, prie Vos Seigneuries de lui vouloir donner des Commiſſaires, pour leur communiquer des dépêches importantes qu'il a reçû du Roi ſon Maître: S. M. lui a auſſi donné ordre de faire des inſtances à Vos Seigneuries à ce qu'il leur plaiſe envoyer les leurs à la Province de Zélande, afin que l'on reſtituë ſans délai l'Etain de Sadite Majeſté, lequel eſt retenu par l'Amirauté de ladite Province, nonobſtant que le Roi ait fait relâcher les Vaiſſeaux & les effets qui avoient été arrêtez en France, apartenans au Capitaine qui a fait la priſe de l'Etain; & comme la derniére Réſolution qui a été priſe en Zélande là-deſſus, ſe remet à ce que Vos Seigneuries en ordonneront, ledit Ambaſſadeur Extraordinaire ne doute point que Vos Seigneuries ne ſoient portées, par leur Juſtice & leur équité ordinaires, à donner enfin au Roi cette ſatisfaction qui a été tant de fois demandée, & que Sa Majeſté attend depuis un ſi

long-tems. Donné à la Haye le neuviéme Janvier 1668.

D'ESTRADES.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 13. *Janvier* 1668.

J'Ai reçû vôtre dépêche du cinquiéme de ce mois. Le Roi a appris en *même tems* par des Lettres d'Hollande, les sentimens particuliers de la Province d'Utrecht sur le sujet de l'accommodement avec la France & l'Espagne, auxquels on dit que cette Province-là persiste avec grande opiniâtreté. Il est, ce me semble, superflu de vous dire, qu'aux termes qu'est conçû l'avis d'Utrecht, *Sa* Majesté ne s'y peut jamais accommoder.

Quant aux deux chôses que Monsieur de Wit vous a témoigné d'avoir trouvé à redire dans le Mémoire dressé par le Prince Guillaume sur leur derniére conversation; Sa Majesté, sur la prémiére, sçait bien que l'on ne peut encore dire que ce soit le sentiment des Etats, mais seulement *celui* de Monsieur de Wit, qui a cru de *les* y pouvoir porter: & sur la seconde, Sadite Majesté ne croiroit pas avoir besoin du consentement de personne pour attaquer le Luxembourg; mais quand il seroit en quelque façon nécessaire, pour ajuster toutes les *mesu-*

res,

res, elle ne voit pas que les Etats eussent aucun intérêt imaginable en l'attaque dudit Duché; oüi, bien peut-être les Princes de l'Empire qui en sont plus voisins, lesquels y consentant, lesdits Etats ne pourront faire aucune difficulté d'y acquiescer, d'autant plus qu'ils auroient déja donné les mains que ledit Duché puisse ou doive être cédé à cette Couronne par les conditions de l'accommodement.

Le Roi a été bien aise d'apprendre, que ledit de Wit soit convenu avec vous de la force des raisons que Sa Majesté a de ne point porter le plus grand effort de ses armes ailleurs que dans la Flandre; quant à ce qu'il a ajoûté sur les moyens de trouver aussi la sûreté des Etats, qu'ils n'ayent pas à craindre que le Roi se rende entiérement Maître des Païs-Bas, ce sera une matiére à traiter ici avec Monsieur van Beuningen. Cependant le meilleur de ces moyens nous semble être celui que lesdits Etats pressent vivement les Espagnols, d'accepter dans la fin de Mars l'une des deux alternatives offertes. J'ai déja écrit moi-même quelques Lettres au Sieur de Gourville, & je répons encore par l'ordinaire d'aujourd'hui à une de ses Lettres. Vous pouvez croire que dès le commencement de ce Commerce, je n'y ai pas oublié la personne & les bonnes dispositions pour cette Couronne du Comte de Waldeck, non plus que les motifs d'intérêt qui le font agir avec tant d'ardeur & d'application contre Sa Majesté.

Je vous envoye le Passeport que Monsieur

 van

van Beuningen a désiré, avec la clause qu'*on* lui donne cinquante Chevaux d'escorte aux lieux où il passera. S'il parle fermement à Monsieur de Castel Rodrigo, comme je n'en doute pas, il avancera bien la *conclusion* de la Paix.

Je ne sçai comme il sera approuvé par les Etats, que leurs Ambassadeurs en Angleterre ayent donné les mains à la proposition qui leur a été faite par les Ministres *Espagnols* & les Commissaires du Roi d'Angleterre; c'est une déclaration un peu bien forte de ce que lesdits Ambassadeurs auroient dessein de faire, & dont j'espére qu'*ils ne viendront* pas à bout, car on a ici les antidotes ou les correctifs de tous les poisons que prépare Monsieur de l'Isola.

Le Roi sçait, à n'en pouvoir douter, qu'il y a des Ministres de la Maison d'Autriche qui la servent en des emplois étrangers, lesquels sont fort persuadez, & en ont *écrit* en cette conformité à Madrid, que ce leur est un bonheur particulier que la France veüille bien faire la Paix, à quelque condition que ce puisse être, & conseillent nommément à la Reine leur Maîtresse, de ne pas perdre l'occasion d'accepter l'une des deux alternatives. Ainsi l'Affaire étant dans ces termes là, au propre jugement de *nos* Ennemis, il est aisé à voir, que si les Hollandois veulent leur parler avec fermeté, en des termes qu'ils ne puissent douter de la jonction de leurs forces à celles du Roi, en cas de leur refus, la Paix se peut conclure fort facilement entre-ci & la fin de Mars.

L E T-

LETTRE

De Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 21. *Janvier* 1668.

J'Ai reçû la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 6. du courant. Monsieur le Prince Guillaume de Furstenberg a fort bien jugé de la grande capacité de Monsieur de Wit, & de l'adresse qu'il a à conduire tant d'esprits différens, ce qui aporte bien du retardement dans les Résolutions. Je suis persuadé que ledit Sieur de Wit est très-bien intentionné pour la France; mais il y a des conjonctures qui coupent pied à toutes les diligences qu'il fait pour finir nos affaires. La semaine passée, il a falu demeurer sans rien faire, Monsieur de Renswoude, Député aux Etats Généraux de la Province d'Utrecht, en étant Président, & tout-à-fait dans les intérêts d'Espagne, aussi bien que son fils, qui est Ambassadeur à Madrid, est entiérement dévoué à cette Couronne. Ledit Renswoude a porté la Province d'Utrecht à donner son avis, qu'il faloit supplier le Roi d'accorder une Suspension d'armes pour un an, & prendre des Arbitres pour juger si l'entrée du Roi en Flandre étoit juste. Cet avis, quoique ridicule, n'a pas laissé d'être suivi de la Frise. Groningue & Zélande n'ont encore rien déclaré.

 Quel-

Quelques Villes de Hollande étant ébranlées depuis que Temple, Résident du Roi d'Angleterre, est venu trouver Monsieur de Wit de la part de Castel Rodrigo, qui lui a dit, que toutes les Places se rendroient au Roi s'ils ne les secouroient, & qu'il valoit autant perdre la Flandre tout d'un coup, que de se voir consumer à petit feu, & lui a ensuite proposé une Ligue avec l'Angleterre & la Suéde, dont ledit Castel Rodrigo étoit assûré; & que tous ensemble contraindroient le Roi à faire la Paix, tenant tous ses Ports bloquez, ôtant toute sorte de débit à la France. Monsieur de Wit lui a répondu, que ses Maîtres n'approuveroient pas cet expédient, qu'il seroit mieux que les Espagnols fissent la Paix aux conditions que le Roi propose, à quoi les Etats tiendront la main de tout leur pouvoir. Ledit Temple a passé en Angleterre, & a dépêché à Castel Rodrigo un Exprès, pour lui faire sçavoir cette réponse, qui ne lui aura pas plû. Cependant Monsieur de Wit & moi avons vû tous les Deputez des Villes, & avons remis ceux qui étoient ébranlez, qui se sont confirmez dans leur prémier avis, de contraindre les Espagnols d'accepter les conditions de Paix que le Roi propose en cas qu'ils refusent la Paix, & qu'on chargera Monsieur van Beuningen de supplier le Roi d'avoir cette complaisance pour les Etats, de n'attaquer pas la Flandre, sans qu'ils ayent concerté des moyens où les uns & les autres pourront trouver leur sûreté. Les Provinces d'Overyssel & Gueldre se sont conformées à l'avis

de

de la Hollande. Je dois vous dire, Monsieur, les ombrages qui se renouvellent, & que de divers lieux on envoye des Ecrits par les Provinces, que le Roi ne veut que les amuser par une espérance de Paix, & les accabler tout d'un coup par une entrée de deux Armées en Flandre, & puis les attaquer. Quoique cela semble ridicule, & qu'on l'ait détruit si souvent par de bonnes & fortes raisons, il n'a pas laissé de faire son effet en quelques Provinces; celle de Hollande demeure dans son prémier avis, & j'ai estimé à propos, pour les y confirmer, de donner aux Députez ce qui est marqué dans l'état que je vous envoye. Il reste six cent Livres; si vous trouvez bon que je les donne au prémier Commis du Greffe des Etats, de qui je reçois souvent de bons avis, j'estime qu'ils seront bien employez; ou bien, pour faire passer en France les Soldats qui sortent des prisons des ennemis: sur quoi j'attendrai vos ordres.

J'ai communiqué aux Commissaires des affaires secretes les Lettres & Mémoires que vous m'avez envoyez. Ils ont trouvé les considérations sur la réponse des Espagnols au Pape très-bien faites, & Monsieur de Wit m'a dit, qu'il n'a point vû de piéce mieux raisonnée, ni plus forte. Ils ont été bien aise d'apprendre par une derniére Lettre à Monsieur le Nonce, que le Roi agrée Aix la Chapelle, ce qui marque que Sa Majesté désire plus la Paix que les Espagnols le veulent persuader. J'ai envoyé les *Duplicata* de toutes les nouvelles à Messieurs de Pompon-

ne & de Terlon, ainsi que vous me l'avez ordonné.

Je ne doute pas que Monsieur de Ruvigny ne vous informe au vrai des intentions du Roi d'Angleterre; mais je vous puis assûrer, comme le sçachant à n'en pouvoir douter, qu'il fait toutes les diligences possibles & secretes, pour engager les Etats à une Ligue avec lui pour la défense des Païs-Bas, & que c'est à présent le plus grand effort que Monsieur de Wit ait à soûtenir, y ayant des Provinces entiéres qui y sont tout-à-fait portées.

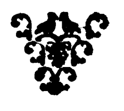
J'ai appris, Monsieur, avec *une joye* que je ne puis vous exprimer, *la grace que* le Roi a fait à Monsieur de Berny, & la justice qu'il a renduë à vos grands services. Véritablement on ne peut entendre parler de la maniére que le Roi surprend ses Serviteurs par des bienfaits d'un si grand prix, sans admiration. Ces exemples donnent de grandes espérances à ceux qui sont dans le service, & je vous avouë que je me mets de ce nombre: & je vous prie, Monsieur, aux occasions de vacances de Bénéfices, de ne vous point lasser de faire ressouvenir Sa Majesté, que j'ai trois Enfans d'Eglise, & point de bien pour leur donner; puisqu'il a été pourvû à l'Abbaye de Saint Vincent, il faut espérer de sa bonté qu'elle m'en accordera quelque autre pour ma Famille, quand il en vaquera. Monsieur de Zuilichem m'assûre, que vous aurez bien-tôt satisfaction sur l'affaire de Monsieur l'Evêque d'Orange, & qu'on remettra les choses en

en l'état qu'elles étoient. Je suis souvent chagrin de voir les longueurs de ces gens-ci pour les affaires; mais quand je considére qu'en les voulant presser on fait prendre des Résolutions desquelles on ne peut plus revenir quand elles ont été enregistrées, je trouve encore mieux mon compte à patienter, & tâcher en négociant de faire revenir les esprits: ce sera à vous, Monsieur, de les guérir, par le moyen de Monsieur van Beuningen, de la crainte où ils sont, que si les Espagnols refusent la Paix, & que la Flandre soit attaquée par les Forces du Roi, elle est absolument perduë sans aucune ressource, & c'est ce qu'ils ne désirent pas en aucune maniére. Je leur dis, que Monsieur van Beuningen étant à la Cour, trouvera que le Roi veut sincérement la Paix, & son partage en la forme qu'il l'a demandé; & que c'est vouloir la Paix plus promptement qu'eux, que d'attaquer vigoureusement la Flandre en cas de refus, pour les réduire par-là d'accepter les conditions justes de Sa Majesté: que pour y parvenir, il ne faut pas s'attendre que le Roi donne un plus long terme que la fin de Mars, ni que ses armes changent le Païs de Flandre pour l'action. Cela ne les contente pas, mais il y a quelque tempérament à aporter là-dessus; il vaut mieux qu'il se fasse après que vous aurez entretenu Monsieur le Prince Guillaume de Furstenberg & Monsieur van Beuningen: car je vois bien ici qu'on donnera au Roi toutes les sûretez que Sa Majesté désirera pour l'action des Troupes des Etats,

 en

en cas de rupture contre l'Espagne, & pour ne faire jamais la Paix que les Espagnols n'ayent donné au Roi l'alternative.

Nous avons la Frise bien contraire, la Princesse de Nassau agit contre nous: il y a deux ans qu'elle fit des merveilles contre les Anglois, & ramena la Frise, Groningue & Overyssel dans le parti du Roi, mais ce fût dans l'espérance qu'elle avoit d'être payée de 100000. liv. qui lui étoient dûs du tems du feu Roi Henri IV. que le Duc de Brunswic lui prêta, dont la dette a été reconnuë par le feu Roi par diverses Lettres reïtérées de tems en tems, qu'elle garde. Mais lui ayant dit, il y a deux ans, *que la réponse que j'avois euë là-dessus étoit, que* l'état des affaires du Roi ne lui permettoit pas de payer les dettes des Rois ses Prédécesseurs, mais seulement de satisfaire ponctuellement aux siennes, elle a changé, & favorise présentement les Espagnols en tout ce qu'elle peut: comme elle est Gouvernante de ces deux Provinces avec beaucoup de crédit, elle nous donne de la peine. Vous voyez, Monsieur, à combien d'incidens on est sujet dans une République, & combien de traverses on reçoit avant d'avoir conclu une affaire.



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 19. *Janvier* 1668.

J'Ai reçû vôtre dépêche du treiziéme du courant, avec le Passeport de Monsieur van Beuningen. Vous n'apprendrez pas, Monsieur, cet ordinaire des choses fort agréables: la division des Provinces retarde l'instruction de Monsieur van Beuningen. Comme il ne peut partir pour France, qu'elle ne soit signée de toutes les Provinces, suivant le Traité d'Union, celles d'Utrecht Frise & Groningue veulent qu'il soit seulement chargé de représenter au Roi, que la justice & l'équité demande, qu'on remette les différens qui sont entre la France & l'Espagne à un arbitrage, qu'il y ait une suspension d'Armes pour un an, & que les Etats soient simples Médiateurs en cette affaire. Zélande, Overyssel & Gueldre ne disent mot, mais aussi nous ne pouvons pas répondre qu'elles soient ni pour ni contre l'avis de la Hollande, qui est demeurée ferme à son prémier sentiment, dont je vous ai déja rendu compte par mes précédentes dépêches.

Il n'y a sortes de diligences & de cabales que les Provinces de Frise, Groningue & Utrecht n'ayent pratiquées pour débaucher des Villes d'Hollande, & les attirer à leur

parti, qui eſt tout-à-fait porté pour celui d'Eſpagne; mais les diligences de Meſſieurs de Wit & van Beuningen, & l'argent que je leur ai diſtribué, les a fait tenir fermes; & les Provinces n'ayant pû rien gagner ſur elles, j'eſpére qu'avec un peu de patience nous les ferons revenir des mauvais ſentimens qu'elles ont. Tout l'orage eſt tombé ſur Monſieur le Prince de Tarente, lequel ayant été propoſé pour Général de la Cavalerie, les Provinces y conſentoient, ſi la Hollande eût voulu ſe conformer à leur avis; mais ſe voyant refuſées, elles n'ont pas voulu recevoir ledit Prince dans cette Charge, & il a falu que la Hollande ſoit convenuë ſur ces Articles avec les autres, qu'elles feroient deux Lieutenants Généraux de la Cavalerie, dont Monſieur le Rhingrave ſeroit le prémier, & le Prince de Tarente le ſecond, & qu'ils ne rempliroient pas encore la Charge de Général de la Cavalerie, que des Provinces demandoient pour Monſieur le Prince d'Orange. Monſieur le Prince de Tarente a toûjours agi dans la Province de Hollande, où il a beaucoup d'Amis, avec grande chaleur & affection pour les intérêts & le ſervice du Roi, comme il fait encore à la Haye, où il eſt venu pendant cette Aſſemblée.

Leſdites Provinces ſont auſſi convenuës de la Charge de Maréchal de Camp pour Monſieur de Wit, & ont créé un Lieutenant Général, au deſſous de lui, un Général de l'Artillerie, & deux Sergens de Bataille. On eſt ſur le point de délibérer ſur la levée de mille

re Dragons, & de ſix nouveaux Régimens, de la levée deſquels Monſieur de Wit aura la commiſſion en Allemagne, & de remplir les Charges de vieux Officiers expérimentez.

J'ai fait plainte à Monſieur de Wit, de ce que Meſſieurs les Ambaſſadeurs d'Hollande qui ſont en Angleterre, ont donné les mains à la propoſition qui leur a été faite par les Miniſtres Eſpagnols, de s'aſſembler dans des Conférences réglées avec leſdits Miniſtres Eſpagnols & les Commiſſaires du Roi d'Angleterre: ce qui marquoit une déclaration un peu bien forte de ce que les Ambaſſadeurs auroient deſſein de faire, & dont j'eſpérois qu'ils ne viendroient pas à bout.

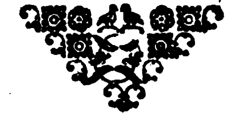
Le Sieur de Wit m'a répondu, que je ſerois éclairci de tout par le Sieur de Meerman, & par le Sieur Temple, de retour d'Angleterre depuis hier. La dépêche dudit Meerman porte, que dans une des Conférences qu'ils ont euës avec les Commiſſaires du Roi d'Angleterre, ils ont fort avancé leur Traité de Commerce, & qu'enſuite ils leur dirent, que Meſſieurs les Etats trouvoient l'alternative que le Roi propoſoit pour la Paix favorable, que ſes Maîtres ſupplieroient le Roi d'Angleterre, de vouloir rendre ſes offices pour y porter les Eſpagnols, & même de joindre leurs forces tous enſemble pour les y contraindre. Sur cela les Commiſſaires du Roi d'Angleterre leur dirent, que cette propoſition étoit injuſte, & que le Roi leur Maître n'y conſentiroit jamais; que lui

Sieur de Meerman leur dit, que Messieurs les Etats le feroient donc seuls, si lesdits *Espagnols* refusoient la Paix, & se séparerent de la sorte; qu'ensuite lesdits Commissaires d'Angleterre, dans une autre Conférence, leur dirent, qu'ils avoient parlé au *Roi de* leur dernier entretien, & aux Ministres d'Espagne, lesquels avoient été surpris du récit qu'ils leur en avoient fait, & qu'ensuite Molina & l'Isola avoient désiré d'avoir une Conférenee avec eux, en présence des Commissaires d'Angleterre, ce qu'ils ont accordé, & l'ont tenuë le lendemain, dans laquelle les Ministres d'Espagne *ont déduit* plusieurs raisons, pour persuader *que Messieurs* les Etats, joints avec l'Angleterre, *les* doivent secourir contre l'invasion que le Roi a faite dans la Flandre, contre la foi d'un Traité juré sur les SS. Evangiles; qu'ils ajoûterent plusieurs autres choses sur ce sujet qui rendoient leur récit important; qu'ils s'attacherent seulement *à dire*, qu'ils leur répondroient mot à mot à tout ce qu'ils avoient dit aux Commissaires d'Angleterre, dont ils furent fort mal satisfaits. Voilà ce que j'ai lû en substance dans la dépêche de Monsicur de Meerman.

Le Sieur de Wit m'a ajoûté, que ledit Meerman ne désespéroit pas que le Roi d'Angleterre ne pût être persuadé d'entrer dans le même sentiment où ils sont pour le bien de la Paix, & Temple s'en est assez expliqué à quelques-uns des Deputez qui sont de mes amis, & qui me l'ont redit. J'ai estimé devoir dire à Monsieur de Wit, qu'il

seroit

feroit à propos qu'il écrivît en Angleterre à Monfieur de Meerman, de finir ces fortes de Conférences avec les Miniftres d'Efpagne; qu'une fuffifoit pour expliquer les intentions de leurs Maîtres, & qu'il me fembloit auffi qu'ils devoient avoir donné avis de tout ce que deffus à Monfieur de Ruvigny, avec qui ils ne vivoient pas avec l'ouverture de cœur & de confiance qu'ils font obligez de faire avec les Miniftres du Roi, qui leur a donné en tant de rencontres des marques de fon amitié & de fa protection. Il m'a promis qu'il lui écriroit fortement demain fur ces deux points, & qu'il m'affûroit par avance, que le *Roi* feroit content de leur procédé, & qu'ils rendroient compte de tout à Monfieur de Ruvigny. Je lui écrirai auffi cet ordinaire pour lui en donner avis, & le prierai de m'écrire, fi lefdits Ambaffadeurs en uferont de la maniére que ledit de Wit m'a promis.



LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 20. Janvier 1668.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 12. Je n'ai rien à vous dire sur l'avis ridicule de la Province d'Utrecht, qui a été suivie de celle de Frise; mais vous pouvez assûrer Monsieur de Wit, par des connoissances très-certaines que le Roi a, que quand le Sieur Temple s'est avancé de dire à la Haye, *que le Marquis de Castel Rodrigo est assûré de l'Angleterre & de la Suéde, si les Provinces Unies veulent entrer dans la Ligue,* il a avancé en cela une chose très-fausse à l'égard de l'un ou de l'autre; cependant ledit Sieur de Wit ne pouvoit répondre audit Temple avec plus de prudence qu'il a fait, dont Sa Majesté d'ailleurs s'est senti fort obligée. Il auroit été seulement à désirer, que l'Etat n'approuvât pas le pas assez scandaleux à l'égard de cette Couronne, que l'Ambassadeur de Meerman a fait à Londres, quand il a donné les mains à s'assembler avec les Commissaires Anglois, conjointement & en la présence des Ministres de la Maison d'Autriche; car, quoique Sa Majesté sçache bien que ledit Meerman s'est contenu jusques ici à ne parler que des moyens de porter les Espagnols à la Paix, elle ne sçauroit approuver ce procédé; & par les fausses espérances que les Espagnols en conçoivent, de pou-

pouvoir porter l'Angleterre & la Hollande à une Ligue contre la France, Elle a approuvé ce que vous avez fait.

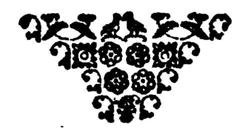
On convient ici avec vous de la vérité de ce que vous mandez, qu'on fait à Londres des diligences secretes, pour engager les Etats à une Ligue pour la défense des Païs-Bas, & quand il n'y auroit que . . . . . seul, qui aime les Espagnols, il ne manqueroit pas à jetter toûjours en avant de pareilles propositions; mais le Roi sçait encore plus certainement, & à n'en pouvoir douter, que tout ce que diront toûjours là-dessus les Anglois, ne procéde que de l'ombrage & de la crainte qu'ils ont, que les Etats ne s'unissent plus étroitement avec Sa Majesté, & peut-être pour les porter à faire des pas qui desobligent entiérement la France; & je puis ajoûter, que quand les Négociations de cette Ligue s'avanceroient à Londres, ensorte que le Roi en pût appréhender la conclusion, il a en main des moyens certains pour l'arrêter à un coup près, & en faisant même aux Anglois le plus grand plaisir du monde. Je ne puis pas m'expliquer davantage, mais Monsieur de Wit a trop de lumiéres pour ne pas juger & connoître aisément que ce que je dis est vrai.

Je continuë toûjours à dire, & persisterai toûjours, que l'infaillibilité de la Paix, & même fort prompte, ne consiste qu'à parler vigoureusement aux Espagnols, & leur faire voir leur perte certaine, s'ils refusent l'une des deux alternatives que le Roi a offertes; d'autant plus, comme je vous l'ai déja mandé,

dé, que la plûpart des Miniftres d'Efpagne de dehors confeillent à ceux de Madrid d'en accepter l'une, & foûtiennent eux-mêmes, que leur Monarchie n'a que cette feule ressource pour fauver les Païs-Pas.

Addition.

Le Roi a fait ôter des Regîtres du Parlement tout ce qui s'eft fait contre fon autorité depuis l'année 1647. jufques à *la fin de* l'année 1652. La Compagnie *a fans doute* fenti le coup, mais ce ne devroit être que par la douleur de n'en avoir pas pris elle-même la Réfolution il y a long-tems, & qu'il a fallu que ce n'ait plus été qu'un effet de *fon* obéïffance.



MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 23. Janvier 1668.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de remontrer à Vos Seigneuries, qu'à la fin de l'année 1666. il leur présenta plusieurs Mémoires, à ce qu'il leur plût permettre au Vaisseau nommé l'Europe, apartenant à la Compagnie Occidentale de France, de sortir de leurs Ports pour aller avec sa cargaison aux Côtes de Guinée; ce qu'elles lui accorderent, avec ordre au Collége de l'Amirauté d'Amsterdam, de n'aporter aucun empêchement à sa sortie: Qu'au préjudice de cette permission, ledit Vaisseau étant de retour de ce Voyage à Amsterdam, a été saisi avec ses Marchandises par la Compagnie d'Occident de cet Etat, sous prétexte que ledit Vaisseau apartenoit (à ce qu'ils prétendoient) à des particuliers, & qu'il avoit trafiqué dans des lieux de l'obéïssance de Vos Seigneuries, laquelle saisie ayant été examinée & débattuë par devant Mrs. de la Cour de Hollande & du grand Conseil, la chose a été trouvée de telle nature, que la Compagnie de cet Etat a été déboutée de ses demandes, & main-levée donnée de sa saisie

par

par les Sentences de ces deux Cours de Justice, renduës après trois mois de procédures, sans qu'il y ait eu aucuns dommages & intérêts ajugez, comme il devoit bien être, à cause de l'indûë & visible vexation. Ensuite de cette main levée les Marchandises déchargées & mises dans un allége, ont été de nouveau saisies par la même Compagnie, soûtenant que par les Articles 11. *&* 12 *d'un Placart de Vos Seigneuries de l'année* 1648. *il est porté, que tous Vaisseaux allant dans les limites de l'Octroi de la Compagnie de ce Païs, qui sont tous les mêmes qu'a celle de France depuis le Cap Vert jusques à celui de Bonne Espérance, lui doivent payer le Droit de Convoi dû à Messieurs de l'Amirauté comme un Droit d'Etat, à laquelle Amirauté ledit Droit a été payé suivant ses acquits du* 4. *Octobre* 1666. *lorsqu'il sortit, sans qu'il y ait été dit aucune chose par ladite Compagnie à l'encontre, & de laquelle Amirauté l'on a pris les Passeports d'entrée au retour dudit Voyage, en date des* 5. *Septembre &* 23. *Decembre* 1667. *ce qui ne pourroit tirer à aucune suite, ni donner aucune atteinte au pouvoir du Roi dans l'Octroi qu'il a fait à ladite Compagnie de France, ledit Droit de Convoi étant un Droit d'Etat, & lequel par conséquent se payant de Souverain à Souverain, il seroit indifférent à qui on le payât, soit à l'Amirauté ou à la Compagnie, s'il lui apartient, sans un prétendu Droit de reconnoissance demandé par la Compagnie de cet Etat, à cause du Trafic prétendu fait dans les limites de leur Octroi, qui (comme il est dit ci dessus) sont les mêmes limites que ceux de la Compagnie de Fran-*

LETTRE

Du Roi Très-Chrétien à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 22. Janvier 1668.

TRès-chers grands Amis, Alliez & Confédérez, ayant pris depuis quelques jours la résolution de faire nous-même en personne une course le mois prochain pour une expédition de Guerre, il nous a semblé, qu'à cause de la grande relation qu'ont toûjours les actions des Armes avec les Négociations de Paix, ou pour avancer celle-ci, ou pour la reculer, la bienséance & la raison nous convient fortement à communiquer sans délai nôtre dessein & ses motifs à tous les Princes & Potentats, nos bons Amis & Alliez: & comme dans ce nombre vous tenez un rang principal, nous vous dirons en prémier lieu, que nous faisons état de partir d'ici le prémier jour du mois prochain, & d'aller dans la Franche-Comté à la tête d'un corps d'Armée, pour tâcher de nous y emparer de quelques postes. Quant aux motifs qui nous ont porté à prendre cette résolution, nous en avons eu deux principaux; le prémier, & sans doute le plus important, a été de vous donner plus de moyen par cet expédient, si

nos

nos Armes y font heureuses, de disposer les Espagnols à la Paix, pour laquelle ils ont une si invincible aversion, qu'ils n'ont pas même voulu consentir à la traiter, ayant déja, ou par négligence, ou artificieusement, *sous* divers prétextes laissé couler cinq mois *d'un* tems fort précieux de sept que nous avions accordez, & qui pouvoient être employez si utilement, sans vouloir convenir du lieu de l'Assemblée; chose assez indifférente de soi, & sur laquelle d'ailleurs on peut dire qu'ils n'ont pas bien pris leurs mesures, bien loin d'avancer l'accord avec *nous*, qui sommes leur partie, ou avec les *Médiateurs* qui ont de l'intérêt à ce choix, *pour leur propre* commodité; car en même tems qu'ils ont fait déclarer à nôtre Saint Pere le Pape avec une fermeté & une hauteur comme des Conquérans, qu'ils ne la traiteroient jamais qu'à Rome, où à Venise, ou aux Pirenées, le Marquis de Castel-Rodrigo, muni, *à ce* qu'il dit, d'un Pleinpouvoir, a écrit au Ministre de Sadite Sainteté qui est sur le Rhin, qu'il choisit la Ville Impériale d'Aix la Chapelle, que nous avons d'abord acceptée, quoiqu'avec un doute bien raisonnable que ledit Marquis ne soit desavoüé à Madrid, n'étant gueres à croire, que la Couronne d'Espagne a voulu de cette sorte *imposer* à Sa Sainteté, par une ferme déclaration de ne vouloir point traiter en ces quartiers de deçà, & que dans le même tems son prétendu Plénipotentiaire déclare qu'il y traitera. Nous avons donc pensé, que pour réveiller nos Ennemis de leur *létargie*,

e, ou dans leur procédé artificieux, &
ur mieux inspirer le désir de la Paix, que
s pertes qu'ils ont fait la Campagne passée
ont pû encore leur donner suffisamment;
ous devions mépriser, & pour nôtre propre
ersonne, & pour nos Troupes, toutes les
gueurs de la saison, & toutes les incom-
oditez d'un si pénible Voyage, pour les
tter, s'il est possible, par quelques nou-
eaux progrès de nos Armes dans un pressant
esoin de cette Paix qu'ils rejettent avec
nt d'opiniâtreté, & donner lieu au zèle
ue vous avez pour le repos public, d'agir
uprès d'eux avec plus d'efficace & plus d'uni-
té pour l'avancer, & ne se pas hazarder &
ommettre aux nouveaux événemens de
uerre de la Campagne prochaine. Le se-
ond motif principal que nous avons eu, re-
arde nôtre propre sûreté, & partant ne
eut être desapprouvé de qui que ce soit,
il veut juger équitablement des choses:
ous avons appris que l'Ambassadeur d'Es-
ne résidant à la Cour de Vienne, non
ontent d'avoir porté l'Empereur à commen-
er au prémier jour de l'an un grand arme-
ent, sous prétexte que tous les autres
rinces de l'Empire arment aussi; après ce
rémier pas, fait solliciter vivement ledit
mpereur, pour le porter à envoyer au prin-
ems une Armée contre nous dans le Duché
e Bourgogne, pour tâcher d'y faire une
iversion de nos forces qui les empêche de
ouvoir agir aux Païs-Bas; & quoique nous
spérions que ce Ministre ne viendra pas

à bout de sa Négociation, & que l'Empereur voudra inviolablement, comme nous, conserver en son entier le Traité de Westphalie, qui a étouffé un feu qu'on n'avoit pû éteindre dans l'Empire durant trente ans, néanmoins la prudence & la bonne *politique* ne nous permettant pas de mépriser tout-à-fait les menées artificieuses dudit Ambassadeur d'Espagne, il nous a été en quelque façon indispensable pour nôtre propre sûreté, comme nous venons de *dire, d'aller* au devant de ce mal, pour nous en garantir, en tâchant, avant l'arrivée de la belle saison, d'occuper des postes dans *la Franche* Comté, qui ne laissent, ni l'*entrée aussi ouverte* qu'elle pourroit être autrement dans nôtre Duché de Bourgogne, ni la commodité & les moyens de nous y venir attaquer.

Un troisiéme motif accessoire que nous avons eu, quoique bien éloigné de la *force* & de la considération des deux autres, a été, pour faire connoître à toute l'Europe la sincérité avec laquelle nous avions offert, il y a déja cinq mois, une suspension d'Armes réciproque de toutes entreprises sur les Places fortes de part & d'autre, jusqu'à la fin de Mars, & pour réprimer sur cette matiére la pétulance du Gouverneur de Flandre, lequel empoisonnant tout ce que *nous* présentons de remédes aux maux de la Chrétienté pour les guérir sans délai, s'est fort satisfait soi-même d'écrire à divers Princes, & de faire débiter en tous lieux par ses E-

niſſaires, que la France en cette offre ſe moquoit de tout le monde, que cette ſuſpenſion, c'étoit Dieu même qui l'avoit faite, & qu'enfin il ne voyoit pas par quelle raiſon il devoit recevoir par grace ou interpoſition, ce que le tems & la ſaiſon lui donnoit, & que la Guerre même ne lui pouvoit ôter. Et pour dire vrai, s'il avoit médité quelque entrepriſe ou ſurpriſe de nos Places à la faveur des glaces, pendant l'hyver, il auroit eu raiſon de ne ſe pas lier les mains à ne pouvoir l'exécuter: mais comme il n'y a rien paru juſqu'ici de ſa part, qu'un aſſez médiocre deſſein de ſurprendre le Châtelet, pour lequel il avoit fait des préparatifs d'échelles & de pétards à Cambrai, & qui lui a manqué, ce ſera maintenant à lui, en cas que nos Armes ſoient plus heureuſes dans la Franche-Comté, à voir comme il pourra ſe juſtifier auprès de la Reine ſa Maîtreſſe, de ce que ſa témérite ou ſon imprudence auront coûté au Roi ſon Fils, lorſqu'il a rejetté un moyen infaillible de mettre durant ſept mois toutes les Places d'Eſpagne dans une entiére ſûreté, ſe contentant, au lieu de quelque choſe plus ſolide pour le bien de la Paix, de faire des déclamations qu'il croit bien pathétiques, pour prouver aux eſprits imbécilles la juſtice qu'il y auroit de ceſſer une Guerre entrepriſe contre un Pupille de ſix ans, de remettre (dit-il) toutes choſes au prémier Etat, & de renvoyer la déciſion des différens à un Juge compétent. Cependant, pour faire non ſeule-

ment connoître à toute la Chrétienté, mi en convaincre le Marquis de Castel-Rodrigo lui-même, que dans l'expédition pou laquelle nous allons marcher, nous n'avons pas dessein d'aporter un nouvel obstacle à la Paix, mais plûtôt d'y faire naître des plus grandes facilitez dans l'esprit de nos Parties, nous vous déclarons que, quelque succès qu'ait nôtre course, & quelque avantage que nous y puissions remporter, si nous y en remportons aucuns, ce qui demeure toûjours incertain en des affaires & des desseins de cette nature, nous n'en prétendons pas pour cette raison de *plus hautes*, ou plus avantageuses conditions de Paix, que celles dont nous avons offert de nous contenter jusques à la fin de Mars, c'est-à-dire que les Espagnols nous cédent en bonne forme les seules Conquêtes que nous fimes en trois mois de tems la Campagne derniére, ou qu'ils nous en *donnent* l'équivalent, en la maniére dont nous nous sommes déja expliquez à vous, & de cette déclaration, que nous faisons avec grande sincérité, on en peut tirer une conséquence infaillible (que nous estimons nous être honorable & fort glorieuse,) qui est, que de ce Voyage, que nous allons faire avec diverses incommoditez & fatigues, qui ne se peuvent éviter en cette saison, nous ne tirerons (si les Espagnols veulent profiter de nôtre bonne intention) aucun fruit, que celui de nous être appliquez à chercher des moyens plus pressans pour les disposer

à

a la Paix; puisqu'il se voit que nous voulons bien renoncer par avance à toute autre sorte d'utilité qui nous en pourroit revenir: Cependant nous prions Dieu, &c. Ecrit à Saint Germain en Laye, le vingt deuxiéme jour de Janvier 1668.

Vôtre bon Ami, Allié & Confédéré,

signé, LOUIS.

Et plus bas,

DE LIONNE.

La Suscription étoit:

A nos très-chers grands Amis, Alliez & Confédérez, les Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas.



LETTRE

De Messieurs les Etats Généraux des Provinces - Unies des Païs-Bas au Roi Très - Chrétien. Le 26. *Janvier* 1668.

SIRE,

Depuis que Vôtre Majesté *nous a fait sça*voir sa derniére intention, touchant la satisfaction qui pourroit terminer la Guerre entre elle & le Roi d'Espagne, nous avons songé continuellement, & avec application, aux moyens de la lui faire donner. Nous pouvons dire que nous avons travaillé fortement à y faire acquiescer les Espagnols; mais nous y avons trouvé une si grande répugnance, que nous ne pouvions rien espérer du succès, si nous ne voyions entrer dans les mêmes sentimens ceux qui pouvoient seconder nos bons desseins, en prenant d'autres visées. Nous avons enfin été assez heureux pour voir réüssir nos soins: le Roi de la Grande Bretagne s'étant expliqué en la maniére que Vôtre Majesté le peut désirer pour son contentement, & s'étant laissé disposer d'agir efficacement avec nous, pour porter les Espagnols à donner à Vôtre Majesté ce qu'elle a demandé. C'est

ont nous avons fait part à Monſieur le
Comte d'Eſtrades, & lui avons fait connoî-
re, que préſentement nous pouvons
non ſeulement continuër de travailler avec
beaucoup d'apparence de ſuccès, mais auſſi
que maintenant nous ne craignons point d'en
répondre, & de dire, que Vôtre Majeſté
peut obtenir, à ſon mot, ſans effuſion d'u-
ne ſeule goutte de ſang Chrêtien, ce qu'elle
a témoigné déſirer. Nous ne doutons point
qu'elle n'agrée nôtre procédé, ſi plein de
marques d'affection & de zèle pour ſa gloi-
re & pour ſon contentement, auſſi bien que
pour le repos de la Chrêtienté. C'eſt, Sire,
ce que nous avons jugé néceſſaire de faire
ſçavoir auſſi à Vôtre Majeſté, en attendant
que nous nous en expliquions plus ample-
ment par la bouche de l'Ambaſſadeur Ex-
traordinaire que nous ferons partir au plû-
tôt, pour concerter avec Elle les moyens
dont il ſe faudra ſervir pour achever ce
grand ouvrage avec réputation pour Vôtre
Majeſté, & pour le bien & le repos de
l'Univers. Nous eſtimons que nôtre vûë en
tout ceci eſt ſi fort conforme à l'intention
de Vôtre Majeſté, qu'il ne ſe peut qu'elle
ne donne ſon agrément aux preuves que
nous lui donnons de la ſincérité de la nôtre;
comme nous ferons toûjours prêts de lui en
donner des ſentimens reſpectueux avec leſ-
quels nous ſommes, SIRE. A la Haye le
26. Janvier 1668.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 26. Janvier 1668.

VOus aurez vû, Monsieur, par ma derniére dépêche ce que Monsieur de Wit m'avoit fait dire sur l'arrivée du *Sieur* Temple, lequel, après son Audience, a pressé la conclusion d'un Traité défensif pour toûjours. Monsieur de Wit lui a *parlé* en même tems d'entrer dans un engagement avec les Etats pour porter les Espagnols à accorder au Roi l'alternative, & qu'en cas de refus ils joignissent leurs Armes ensemble pour les y contraindre. Ledit Temple repartit, que le Roi son Maître ayant trouvé à redire à ce terme trop rude qui fut proposé par leurs Ambassadeurs, il prioit qu'on en mît de plus doux, pour être plus en état de porter les Espagnols à donner cette satisfaction à Sa Majesté. Cependant les Provinces qui avoient refusé de se joindre à l'avis de la Hollande, apprenant que l'Angleterre y vouloit entrer, sont tombées d'accord, à la reserve de celle d'Utrecht qui a protesté contre; ne pouvant en conscience, dit-elle, forcer un Roi de céder son bien. Après ce consentement obtenu, on délibéra de travailler à l'instruction de Monsieur van Beuningen, ce qui ne se pouvoit faire sans cela, & il sera en état de partir pour France

ce la semaine prochaine. Monsieur de Wit & les Commissaires travaillerent ensuite au Traité avec le Sieur Temple, & m'en communiquérent les Articles, desquels je ne convins pas, trouvant à redire qu'ils usoient de termes trop forts pour tirer le consentement du Roi pour la Paix; que pareillement Sa Majesté ne retarderoit pas d'un moment l'action de ses armes en cas de refus par les Espagnols de l'alternative; & que ce qui me surprenoit le plus étoit, que je ne voyois pas l'engagement du Roi d'Angleterre, ni celui des Etats, à rompre effectivement contre les Espagnols, en cas de refus des conditions dont Sa Majesté se contente.

Le Sieur de Wit me dit, que le Traité ne pouvoit être conçû autrement, tant pour y attirer le Roi d'Angleterre & le détacher de l'Espagne, que pour y faire consentir les Provinces, qui en auroient toûjours arrêté la conclusion, ne suffisant pas que la Hollande fût seule de l'avis de rompre; mais qu'on donnera satisfaction au Roi sur ce point, lorsque Monsieur van Beuningen signera le Traité qui se fera à Paris avec Sa Majesté, où les choses seront spécifiées clairement, & où le mot de *rompre* sera effectivement spécifié; mais que dans une République comme celle-ci, il faut se régler selon leur constitution, & prendre le tems quand il se trouve favorable, comme il avoit fait en cette rencontre; qu'il supplie le Roi d'être persuadé que les Etats lui feront obtenir l'alternative, & que les Espagnols ne pourront pas résister aux déclarations que les

Rois d'Angleterre, de Suéde, les Etats, les Ducs de Lunebourg & autres Princes leurs Alliez feront en même tems aux Espagnols, d'accorder pour le bien de la Paix l'alternative.

Je lui ai repliqué, que je demeurois ferme dans mon sentiment, & qu'ils sçauroient celui de Sa Majesté par sa réponse à cette dépêche. Cependant ils ont signé le Traité, & je vous en envoye une Copie que Monsieur de Wit m'a aportée, en me confirmant, qu'il n'eût pas cru lui-même qu'on eût pû faire faire ce pas à l'Angleterre; que pour lier davantage la chose, il a été ce matin avec le Sieur Temple signifier à l'Ambassadeur d'Espagne, que la résolution du Roi d'Angleterre & des Etats avoit été prise, de contraindre l'Espagne à faire la Paix aux conditions proposées & énoncées dans le Traité dont ils lui ont donné Copie. Il s'est fort emporté, & leur a dit, que le Roi son Maître perdra plûtôt tous ses Etats, que de faire une pareille bassesse. Il m'a ajoûté, que demain on délibérera pour envoyer des Députez à Castel Rodrigo, & lui faire la même Harangue, & que Temple ira de la part du Roi d'Angleterre avec lesdits Députez; qu'on écriroit par le prochain ordinaire à Madrid à l'Ambassadeur d'Hollande, de déclarer à la Reine & à son Conseil la Résolution que les Etats ont prise, & qu'il n'oubliera rien de ce qu'il croira pouvoir avancer la Paix suivant les conditions proposées.

Je ne croi pas que le Roi ait jamais employé plus utilement son argent, que celui

lui qui a été destribué. Si la Province d'Hollande ne fût demeurée ferme à son prémier avis, & que les autres Provinces eûssent été séparées, comme elles ont tâché de faire, elles se seroient portées à la défense des Païs-Bas, sans que Messieurs de Wit, van Beuningen & moi l'eûssions pû empêcher, & c'eût été par une Résolution tumultuaire. Les Espagnols avoient dans ce tems-là débité par les Villes & les Provinces une Lettre venuë d'Angleterre, qui portoit, que Monsieur de Ruvigny proposoit au Roi d'Angleterre une Ligue offensive & défensive, contre tous, & particuliérement contre les Etats; que les deux Rois partageroient la Flandre; que la Zélande seroit pour l'Angleterre, & le Brabant pour le Roi; présuposant par cette Ligue de déclarer la Guerre aux Etats: il y avoit encore d'autres Articles fort impertinens. Les Villes de Hollande n'ont pas donné dans ce piége, les Provinces s'en sont servi pour demeurer plus obstinées; mais à présent cela est levé, & leur artifice est découvert.

J'ai vû plusieurs Députez de mes Amis en peine de la maniére dont j'ai parlé à Monsieur de Wit & à eux sur ce Traité d'Angleterre. Je ne suis pas marri de les y laisser, afin d'en tirer autant d'avantage qu'il se pourra pour le Roi, lorsque le Traité que Monsieur van Beuningen doit proposer se fera, & assûrément ils relâcheront des choses qu'ils ne feroient pas s'ils croyoient que le Roi fût content. Je demeurerai dans le

 sen-

sentiment que je leur ai déclaré, jusqu'à nouvel ordre.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 26. Janvier 1668.

DEpuis mon autre Lettre écrite, Messieurs de Wit & van Beuningen sont venus chez moi de la part des Etats, pour me dire, qu'ils ont été surpris d'apprendre par lui Sieur de Wit, que *je n'étois pas* content du Traité qui a été fait avec le Roi d'Angleterre; qu'ils avoient ordre de m'assûrer, que leur intention n'a été autre que d'approuver avec sincérité les conditions que le Roi a demandées lui-même par son Mémoire, & que, pour les choses qui regardent la satisfaction de Sa Majesté, ils donneront ordre à Monsieur van Beuningen de la procurer, & lui donner tous les éclaircissemens nécessaires pour justifier leur bonne & sincére intention; que lesdits Etats ont bien voulu en assûrer Sa Majesté par une Lettre que leur Ambassadeur lui rendra; ledit Sieur de Wit me dit de la part des Etats les mêmes raisons qui sont portées dans ma prémiére dépêche. Je lui répondis, que je ne changerois pas de sentimens; que je croyois que les Etats ne devoient pas entrer dans un pareil engagement avec l'Angleterre sans avoir sçû auparavant l'intention de

Sa

Majesté ; que puisque Monsieur van
:uningen devoit partir bien-tôt & satisfai-
Sa Majesté sur les points qui la pour-
ient blesser, il y avoit lieu d'espérer par
bonne conduite que les affaires prendront
ie bonne fin, & que cependant je remer-
ois les Etats de la communication qu'ils
e donnoient de la Lettre qu'ils écrivent
ı Roi.

Le Sieur de Wit m'a dit, que les Etats
ɔivent signer aujourd'hui un pareil engage-
ent à celui d'Angleterre avec le Comte
e Dohna, Ambassadeur de Suéde, lequel
oit partir demain pour l'Angleterre.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. Le 27. Janvier 1668.

JE vous adresse une Lettre que j'ai estimé à propos d'écrire aux Etats Généraux, our leur donner part d'une expédition de ɜuerre pour laquelle je vais marcher moi-même le prémier jour du mois prochain, & ɔour leur apprendre les motifs qui m'ont port-é à prendre cette résolution dans une sai-on si rigoureuse ; comme le principal de ous a été l'avancement de la Paix, ainsi ιue vous le verrez dans la même Lettre, ιue je fais à cette fin laisser à cachet volant, je ne doute pas, non seulement que esdits Etats n'approuvent fort ma pen-

ſée, mais même qu'ils ne m'en faſſent de grands remercîmens, & particuliérement de la déclaration que j'ai bien voulu faire par avance, que quelque nouveaux progrès que puiſſent faire mes Armes en cette *expédition*, ils ne m'obligeront pas à rien changer aux conditions de Paix des deux alternatives que j'ai offertes, pourvû qu'elles ſoient acceptées par les Eſpagnols dans le tems compétent dont je me ſuis toûjours expliqué. *Vous* aurez beau champ de faire en cela valoir ma ſinguliére modération dans toutes les Provinces-Unies: & je veux croire qu'après cette connoiſſance qu'elles auront, elles reviendront toutes à de meilleurs ſentimens pour le bien public, & pour leur Etat en particulier, que vous me mandez que le ſont encore celles de Friſe, de Groningue & d'Utrecht, qui voudroient tirer de moi un arbitrage & une ſuſpenſion; ce que je ne puis jamais accorder pour tant de raiſons *qui ſont* aiſées à juger, & d'autant plus que l'un *& l'au*tre ſeroient contre la Paix même que l'on veut avancer.

Il y a plus de vingt jours que je n'ai reçû des nouvelles d'Angleterre, les orages de Mer ayant empêché les Paquetbots de venir à Calais; ainſi je n'ai pû encore rien ſçavoir de Londres même de ce qui ſe ſera *paſſé* avec le Chevalier Temple lorſqu'il y eſt arrivé, & qu'on l'a renvoyé à la Haye; mais je dirai bien que ce ſeroit un coup pour la Paix qui la rendroit infaillible & prompte, ſi le Roi de la Grande Bretagne entroit dans le même ſentiment des Etats Généraux, d'o-

bliger

bliger les Espagnols à l'acceptation des deux alternatives: cependant il a été bon que le Sieur de Wit, ait fait mander aux Ambassadeurs Meerman & Boreel, de vivre avec plus d'ouverture de cœur qu'ils n'ont fait jusques à présent avec le Sieur de Ruvigny.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 27. Janvier 1668.

LEs dernières nouvelles de Madrid portent, que l'Ambassadeur d'Angleterre en partit le 5. de ce mois pour aller à Lisbonne y offrir de la part de la Reine d'Espagne de traiter la Paix avec le Portugal de Roi à Roi; mais le Prince Régent, qui sera à présent couronné Roi en l'Assemblée des Etats du Royaume, lesquels devoient commencer leurs Séances le 20., a écrit au Roi par le Secretaire de la Reine, qui arriva hier ici, qu'il n'accepteroit point cette offre & ne feroit point d'accommodement que conjointement avec cette Couronne, suivant le Traité qu'il a avec elle; que le 6. le Marquis de Caracéne mourut d'un abcès, après avoir eu deux jours auparavant la Présidence du Conseil de Flandre: c'étoit le seul Général d'Armée de sa Nation que l'Espagne avoit; que le reste de la Flote étoit arrivé heureusement à Cadix, & qu'il se trouvoit de nouvelles

velles difficultez à faire partir Dom Jean d'Autriche pour passer aux Païs-Bas, lequel pour cela demande de nouvelles conditions, qu'il est mal-aisé de lui accorder.

Il m'est venu entre les mains un Libelle imprimé, intitulé, *Remarques sur le procédé de la France touchant la Négociation de la Paix*; c'est sans doute une nouvelle composition de l'Isola, qui est assez artificieusement fabriquée pour faire impression dans les esprits moins subtils & peu informez des Peuples des Provinces-Unies. J'y ai trouvé inséré au long le Projet d'accommodement que je vous ai adressé avec ma dépêche du 18. Novembre: je ne m'en suis pas étonné, jugeant qu'il a falu peut-être que Monsieur de Wit l'ait fait communiquer dans les Provinces, afin qu'elles puissent délibérer sur ce qu'il contient, quoiqu'il auroit pû faire la même chose sur un extrait de la substance; mais je vous avouë que j'ai été infiniment surpris d'y trouver aussi des lambeaux *ou parcelles* de ma même dépêche, ou peut-être de quelques autres, que l'on a mal cousu ensemble, & dont il me semble qu'il n'étoit nullement nécessaire de donner des Copies à Monsieur de Wit, & encore moins à lui de les divulger, comme le succès ne le justifie que trop; car je vous écris en toute confidence les pensées du Roi, comme un Sécrétaire d'Etat doit faire à un Ambassadeur, croyant que cela n'ira pas plus loin, & je trouve après trois mois mes dépêches imprimées avec des Commentaires. Nos Ennemis en prennent grand avantage, par les

cap-

captieuses interprétations qu'ils leur donnent. Ce Libelle-là est fort dangereux, quand on ne s'arrêtera qu'à l'écorce; il mérite qu'on ne le laisse pas sans réponse, & si j'ai un moment de loisir après le départ du Roi, je m'y appliquerai, sous le nom néanmoins de quelques étrangers desintéressez, ne voulant, ni ne devant me commettre avec un homme comme l'Isola; mais il ne faut pas abandonner, ni la juste cause du Roi, ni la sincérité & la modération de son procédé, sur lequel tous les Princes desintéressez en cette Guerre devroient plûtôt toutes leurs loüanges au Roi, & de grands remercîmens, que de faire aucune réflexion sur des Libelles qui cherchent à taxer sa conduite.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. *Le* 2. *Février* 1668.

J'Ai fait rendre au Président de semaine la Lettre que V. M. a écrite aux Etats, ils m'ont envoyé des Deputez ensuite, & m'ont témoigné être obligez à Vôtre Majesté de la communication qu'elle leur a donné de son dessein, & les assûrances que quelques Conquêtes qu'elle fasse, elle s'en tiendra toûjours pour le bien de la Paix, aux conditions que Vôtre Majesté a déja proposées, qui est l'alternative, dont ils sont demeurez fort satisfaits.

Il y a déja quelques jours que le bruit d'un Voya-

Voyage de Vôtre Majeſté avoit fort allarmé les Etats, appréhendant qu'elle ne vînt faire quelque entrepriſe en Flandre, qui eût diverti les bonnes diſpoſitions qu'ils témoignent avoir pour lui procurer l'alternative des Eſpagnols, & cela n'a pas peu aidé à conclure leur Traité avec les Anglois, ſans m'en avoir donné part qu'après la ſignature, dont je fais de grandes plaintes aux Etats. Leurs raiſons ſont, que le Roi d'Angleterre ne déſiroit pas que cela fût divulgué avant d'être fait; que me le diſant, j'aurois demandé du tems pour en donner avis à Vôtre Majeſté; que le Roi d'Angleterre *de ſon côté* auroit pû être diverti par les *Eſpagnols* de cette bonne volonté, & qu'ils auroient perdu l'occaſion d'unir les Provinces à l'avis de la Hollande, à la reſerve de celle d'Utrecht, qui n'y a pas voulu conſentir; que pour prouver combien les Etats ont été forcez de faire ce Traité avec la précipitation *& le ſecret* avec lequel il a été exécuté, c'eſt qu'ils ont paſſé par deſſus les formes ordinaires, & leur Traité d'union, qui eſt de ne réſoudre aucun Traité avec des Princes, qu'auparavant on ne l'ait communiqué aux *Provinces*; & cependant on l'a ſigné avec les Etats Généraux avant que les Provinces en ayent rien ſçû, & on leur a allégué *enſuite tout* ce que deſſus, pour le leur faire approuver.

Quant à leur intention, ils m'en*voyerent* hier des Députez pour m'*aſſûrer* qu'elle étoit très-ſincére; qu'ils n'auroient pas fait le Traité avec l'Angleterre, s'ils *n'étoient* engagez d'agir efficaçement contre les Eſ-

pa-

pagnols, en cas de refus de l'alternative; que le Roi de Suéde & les Ducs de Brunswic sont entrez dans le même engagement; que, pour prouver leur bonne intention pour la satisfaction de Vôtre Majesté, ils firent partir hier deux Députez, pour aller trouver Castel Rodrigo de la part des Etats, lui signifier leur Résolution, le prier d'aporter toutes sortes de facilitez pour accorder à Vôtre Majesté l'alternative, & qu'en cas de refus, le Roi d'Angleterre, le Roi de Suéde, les Ducs de Brunswic, avec d'autres Alliez & eux se joindroient ensemble pour les y contraindre; que le Sieur Temple lui a écrit de la part du Roi son Maître la même chose, & qu'ils ne voyent pas qu'il soit possible aux Espagnols de refuser ce que Vôtre Majesté a désiré, continuant à se contenter de l'alternative, qui est le fondement, à ce qu'ils disent, de tous leurs points. Voilà, Sire, ce qui s'est passé depuis la dépêche du 26. Janvier que j'ai faite à Monsieur de Lionne.

Mr. van Beuningen part dans quatre jours, sans plus de délai, ses instructions étant signées.

Après la lecture de la Lettre de Vôtre Majesté, les Etats ont dépêché un Courier exprès aux Commissaires Députez vers Castel Rodrigo sur l'acceptation de l'alternative, d'autant qu'il paroît, qu'il n'y a pas lieu de douter que Vôtre Majesté ne se contente de l'alternative, quelque progrès qu'elle fasse dans le Voyage qu'elle entreprendra.

Le

Le Sieur de Wit m'a confirmé que Vôtre Majesté feroit contente du procédé des Etats, lorsque le Sieur van Beuningen lui auroit fait entendre toutes les particularités du sujet de sa mission, & que les Etats lui donneroient toutes les assûrances qu'elle désireroit de leurs bonnes intentions pour ce qui regarde ses intérêts & son service.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 2. Février 1668.

VOus avez très-grande raison, Monsieur, de vous plaindre de ce qui est arrivé touchant vôtre Dépêche du 18. Novembre, & l'événement fait voir, qu'à l'avenir il faut se résoudre à ne traiter plus d'affaire avec les Etats qu'en public, puisqu'il y a si peu de secret en tout ce qui passe par leurs mains.

Lorsque je reçûs vôtre dépêche du 18. Novembre, nous avions toutes les Villes de Hollande & les Provinces contre nous, cherchant à faire de tous côtez des Alliances pour s'oposer aux desseins du Roi: Monsieur de Wit m'ayant déclaré, qu'il ne pouvoit pas s'assûrer de quatre Villes seulement, & que toutes les plaintes qu'il me faisoit des desseins du Roi, & de son entrée dans la Flandre, contre les promesses qu'il avoit fait de ne rien entreprendre sans le commu-

-muniquer auparavant aux Etats, c'étoit par-
-dre; que lesdites Villes & Provinces a-
-voient, que tout ce qu'il leur disoit pour
-s faire revenir, étoit de concert avec moi,
-ous servant du nom du Roi. Il me dit,
-près lui avoir communiqué en substance
-tre dépêche du 18. Novembre, & le Pro-
-t, qui étoit une réponse à celui qu'il m'a-
-oit donné de la part des Etats, qu'il étoit
-ès-utile qu'il tirât une Copie de ladite dé-
-êche comme elle est, parce qu'il n'y avoit
-en qui ne se dût faire voir aux Deputez
-es Villes & Provinces; que le fruit qu'il
-rétendoit en tirer étoit, de leur faire voir
-ar la réponse, qu'il m'avoit parlé selon
-urs sentimens, & que ces termes de re-
-criminations de Monsieur de Wit ex-
-pliquoient clairement; que pour les autres
-oints de la réponse, ils étoient tous de
-rande force, & propres à les faire revenir
-ans de meilleurs sentimens que ceux qu'ils
-voient.

Que le Projet devoit être communiqué
-ux Deputez des affaires secretes, pour
-bolir tout-à-fait le Projet qu'il avoit donné
-par leur participation; qu'il tireroit grand
-fruit de Deputez de Villes, de tout ce qui
-étoit contenu dans ladite dépêche, & qu'as-
-surément ils seroient plus persuadez de la
-netteté de son procédé, en voyant la
réponse, que par tout ce qu'il leur auroit pû
dire.

Je lui accordai d'en tirer Copie par ces
considérations, à condition qu'elle resteroit
en ses mains, ce qu'il me promit; que s'é-
tant

tant ſervi de ladite Copie, il avoit porté la Hollande à donner un avis favorable; que pour le Projet, il avoit été auſſi obligé de le communiquer aux Députez des Etats Généraux, pour porter les Provinces à s'y accommoder; que ce n'eſt qu'une ſuite des conditions portées dans le Mémoire du Roi, & qui ne peuvent demeurer ſecretes étant communiquées aux Provinces; mais que pour la Lettre, il l'avoit, laiſſée un jour à trois des Commiſſaires des affaires ſecretes, avec ſerment de n'en tirer pas Copie; que l'un d'eux, qu'il ſoupçonne, l'a trahi, qu'il lui en a fait de grands reproches & a rompu avec lui, & il ne ſe peut pas en témoigner plus de douleur & de reſſentiment que le Sieur de Wit a fait; car on a découvert depuis peu, que ce Perſonnage eſt entiérement gagné par l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, & je ne doute pas que Monſieur de Wit ne prenne l'occaſion de s'en venger, cette affaire lui étant fort ſenſible, comme elle me l'eſt auſſi, & à un point que je ne puis pas vous l'exprimer.



LET-

LETTRE

De *Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 3. Février 1668.*

J'Ai reçû vos deux Lettres du 26. de l'autre mois, qui ont appris au Roi de grandes, subites & assez imprévûës nouveautez. Monsieur Boreel m'a aussi envoyé la Lettre que Messieurs les Etats ont écrite à Sa Majesté sur la Convention qu'ils ont faite avec le Roi de la Grande Bretagne touchant la Paix, & dans laquelle le Comte de Dohna devoit entrer le lendemain au nom du Roi son Maître. Sa Majesté ne répondra point à la Lettre des Etats qu'elle n'ait oui Monsieur van Beuningen, lequel, par les bons ordres qu'elle espére qu'il aura, & par sa bonne conduite, pourra facilement rectifier tout ce qui s'est passé en cette rencontre, ensorte que Sa Majesté n'en puisse recevoir de préjudice, vû les sincéres intentions que Sa Majesté a pour le rétablissement du repos public. Du reste, pour vous dire mon sentiment particulier de ce qui s'est fait, le principal fondement m'en paroît bon & avantageux au Roi, la maniére peu agréable, & les termes de la Convention pouvoient être plus honnêtes; mais la suite justifiera si les intentions ont été bonnes ou mauvaises à l'égard de cette Couronne: en quoi Monsieur de Wit peut beau-

coup

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 10. *Février* 1668.

J'Ai reçû vos Dépêches du deuxiéme, & j'en ai déja écrit la subſtance *au Roi*, ſuivant l'ordre que Sa Majeſté m'en a laiſſé en partant. Tout ce qu'on vous a dit touchant la précipitation & le ſecret du Traité qui s'eſt fait, & cette belle raiſon *qu'on vous a* alléguée, qu'il n'avoit pas même été communiqué auparavant aux Provinces, ſuivant l'uſage, eſt ce qui vous donneroit plus de lieu de vous plaindre: je pourrois même vous dire juſques à un jota, comme toutes choſes s'y ſont paſſées, & d'où en eſt venu le prémier mouvement, & enſuite *tout* le progrès qu'il a eu; mais cela ne ſert plus de rien, & il faut attendre Monſieur van Beuningen, qui peut facilement rectifier toutes choſes, & fort à la ſatisfaction du Roi, ſelon qu'il parlera & agira: mais il me ſemble d'en voir déja un mauvais commencement, en ce qu'on ne le preſſe point de partir avec la diligence qu'il devroit, & encore plus en ce qu'on n'envoye point une perſonne expreſſe bien capable & bien intentionnée à Madrid, & qu'on s'en fie à un homme qui eſt autant Eſpagnol qu'Hollandois.

Je me ſuis étonné, je vous l'avouë, de n trou

trouver point dans vos Dépêches ce que je vois dans tous les avis de Hollande, & qui a été écrit aux Provinces pour les faire consentir à la levée de douze mille hommes de pied, & à l'armement de quarante-huit Vaisseaux, que l'on veut tâcher d'avoir les Troupes de Lunebourg, & qu'il a été même mis en délibération de donner des Subsides à la Suéde. Je veux croire que cela ne nous regarde point, & qu'il sera tout employé contre les Espagnols, pour les obliger à accepter l'une des deux alternatives, sur quoi néanmoins Castel Rodrigo ne s'expliquera point nettement, d'autant plus qu'il n'en a pas le pouvoir; car l'Espagne n'a jamais eu la pensée que de traiter à Rome.

Je vous prie de continuër à prendre soin de l'affaire de Monsieur l'Evêque d'Orange. Quand les choses auront été remises au prémier état, & la nouveauté détruite, il entendra les raisons & les propositions qu'on voudra lui faire; avant cela, moi-même je ne le lui ai pas conseillé. Vous agirez, s'il vous plaît, sur ce fondement.

Vous pouvez dire de ma part confidemment à Monsieur de Wit, que je sçai de science certaine, que ni l'Angleterre, ni la Suéde, ne voudroient sincérement la Paix; & les raisons en sont aisées à juger. Cela regarde plus, ce me semble, les intérêts des Etats, à qui, dans la continuation de la Guerre, il faudroit nécessairement en soûtenir toute la depense; & la même raison me fait croire qu'ils devroient s'unir plus étroitement que jamais avec le Roi sur le su-

jet de la Paix, & attirer dans ses sentimens particuliers Monsieur l'Electeur de Brandebourg, la Maison de Brunswic, & les Princes du Rhin, à quoi Sa Majesté contribuëroit de sa part ce qui dépendroit *d'elle*, pourvû qu'elle connût que les Etats marchent sincérement à nécessiter ses Ennemis à l'accommodement, & qu'on ne lui demandât pas des choses plus capables de le reculer que de l'avancer: car il me semble *qu'il y a* des Articles dans le Traité de la Haye, qui enseignent aux Espagnols la maniére dont ils doivent se conduire pour tourner l'Alliance en leur faveur, en refusant *même* d'accepter l'une des deux alternatives, & *je sçai* que les Ministres d'Espagne en ont déja conçû de grandes espérances, que je veux espérer qui se trouveront fausses, mais *pour* cela il faut attendre ce que nous dira Monsieur van Beuningen.

Vous devez faire un petit *reproche* à Monsieur de Wit, de ce qu'il ne nous communique pas les trois Articles secrets de la nouvelle Alliance, & y ajoûter, que s'il ne nous trouve pas dignes de cette confidence, Sa Majesté se promet de les sçavoir bien-tôt, sans lui avoir cette obligation.



ME

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 10. Fevrier 1668.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire sçavoir à Vos Seigneuries, que Sa Majesté a nommé pour son Ambassadeur Extraordinaire & son second Plénipotentiaire pour la Négociation de la Paix, Monsieur Colbert, Maître des Requêtes; & qu'il partira pour se rendre, avec la plus grande diligence qu'il lui sera possible, à Aix la Chapelle, aussi-tôt qu'il aura reçû les Passeports que l'on a fait demander pour lui à Monsieur le Marquis de Castel-Rodrigo, & même que, dès que ledit Marquis fera sçavoir le tems auquel il voudra se rendre audit lieu d'Aix, Sa Majesté y fera aussi trouver un des Officiers de sa Couronne, avec la qualité de son Ambassadeur Extraordinaire & son prémier Plénipotentiaire; & en cas que ledit Marquis ait pouvoir de subdéléguer, comme on l'a fait entendre, ledit Sieur Colbert ne fera point de difficulté de négocier avec la personne à qui il voudra donner sa subdélégation: Ce qui peut faire voir de plus en plus à Vos Seigneuries, que Sa Majesté n'oublie

blie rien de sa part de tout ce qui peut conduire plus sûrement & plus promptement à un bien aussi désirable que l'est celui de la Paix. Donné à la Haye le 10. *Février* 1668.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 16. *Février* 1668.

J'Ai reçû, Monsieur, vôtre Dépêche du dixiéme du courant. Si vous prenez la peine de revoir la mienne du 26. du mois passé, vous y trouverez la proposition qui avoit été faite aux Etats de la levée de six Régimens, & d'un Régiment de Dragons, lesquels devoient faire doutze mille hommes. La Lettre que les Députez ont écrite aux Provinces pour avoir leur agrément, est une chose qui se pratique ordinairement après la proposition faite, & qui n'est de nulle conséquence, & je n'ai pas cru que ce fût une chose à vous mander, puisqu'il faut revenir à l'avis du Conseil d'Etat, à qui les affaires de la Milice sont commises: lequel avis n'a été donné que depuis quatre jours, & porte, que l'on prendra de l'Armée de Messieurs les Ducs de Brunswic six mille hommes, & en cas qu'ils ne puissent fournir un si grand Corps, l'on fortifiera les vieilles

eilles Compagnies de Dragons, & on onnera à lever à Monsieur le Maréchal Vurts un Régiment Allemand de seize Compagnies, de cent hommes chacune, & qu'on suppléera à ce qui manquera au nombre desdits douze mille hommes proposez par la levée de Compagnies particuliéres, lesquelles on incorporera dans les Régimens pour les rendre complets. Voilà, Monsieur, la véritable Résolution qui a été prise depuis quatre jours seulement, suivant l'avis du Conseil d'Etat; pour ce qui est des quarante-huit Vaisseaux qui devoient être équipez suivant le Traité qui a été fait entre l'Angleterre & cet Etat, le consentement des Provinces arriva seulement hier avec toutes les Ratifications, excepté celle de Frise, parce que les Etats n'étoient pas assemblez. Utrecht a envoyé la sienne, & s'est accommodée avec les autres: le Roi d'Angleterre a aussi envoyé sa Ratification par le Frere de Temple; elles seront échangées dans deux jours.

Je me suis aussi donné l'honneur de vous écrire par ma Dépêche du 26. du passé, comme les Ducs de Lunebourg étoient attachez aux Etats; comme ils payent six mille hommes des Troupes de leurs Armées, ils ont toûjours compté là-dessus pour les avoir à leur service. Je n'ai pas différé jusques à présent de me plaindre à Monsieur de Wit, de ce qu'il ne m'avoit pas dit ce qui étoit contenu dans les Articles secrets que j'ai sçû par d'autre voye que par lui, sans que j'en

 aye

aye pû avoir Copie. Il y a un Article qui porte, que si le Roi refuse l'alternative, les Etats & leurs Alliez se joindront, pour l'empêcher de pousser plus avant ses Conquêtes. Quand je le dis au Sieur de Wit il *y a six* jours, il me répondit, qu'il avoit refusé de coucher cet Article dans le Traité, quoique ledit Temple l'en eût fort pressé; mais qu'il étoit vrai qu'il étoit dans les *Articles* secrets, parce qu'il ne feroit pas *vû en public*, & que cela est de nulle valeur, puisque le Roi se contente de l'alternative, & qu'il l'a promis encore aux Etats par sa derniére Lettre.

Je lui repliquai, que dans *les termes* que les Articles du Traité sont couchez, le Roi peut demeurer ferme sur l'alternative, les Espagnols la refusant, & avoir de leur côté tous les avantages du Traité, sur ce que les Etats veulent obliger Sa Majesté de ne rien entreprendre par la force de *ses Armes* sur la Flandre, ni même pouvoir recevoir les Places qui se rendront à elle volontairement. Ce qui donnera lieu à l'Espagne de refuser l'alternative, dans l'espérance de broüiller le Roi avec l'Angleterre & les Etats sur cet Article seul, & qui ne se peut accorder, comme je lui dis d'abord qu'il me communiquât le Traité; à quoi *j'a*joûtois, que Sa Majesté aura lieu de s'étonner qu'il soit l'auteur d'un tel Traité, après les obligations qu'il m'a dit lui-même avoir en son particulier à Sa Majesté, que le procédé qu'il a tenu envers moi, qui a sa ré-

flexion vers Sa Majesté, donne lieu de
upçonner les bonnes intentions des E-
ts & les siennes, & d'autant plus que
ins le Projet qu'il donna, il y a quelque
ms, d'une Ligue, cet Article étoit couché
e même qu'il l'est à présent dans l'Article
cret; & comme je lui dis que cela étoit
fensant pour le Roi, il m'assûra de la part
es Etats, qu'ils donneroient un Ecrit à Sa
Iajesté, par lequel ils l'assûreroient que,
aoiqu'il fût refusant des Etats, ils ne le
endroient pas pour tel, & ne tourneroient
as leurs Armes contre lui: je repliquai que
e ne voyois pas la même chose dans ledit Ar-
icle, mais seulement que si le Roi refuse
alternative, comme cela se peut, lui faisant
les propositions à quoi Sa Majesté n'a ja-
nais consenti, il se voit clairement par cet
Article secret, que les Etats & leurs Alliez
ourneront leurs Armes contre Sa Majesté.
J'ajoûtai plusieurs autres choses aussi fortes
que celle-là, auxquelles il n'eût nulle bon-
ne replique à me faire: sa réponse fut,
que les effets justifieroient les bonnes in-
tentions des Etats & les siennes; que
lorsqu'il promit de la part des Etats un
Ecrit, par lequel ils assûreroient Sa Ma-
jesté qu'ils ne le tiendroient pas pour
refusant, ils n'avoient pas en ce tems-là
les sûretez du Roi qu'ils ont eu depuis,
de se contenter de l'alternative; ainsi que
cet accident n'est plus à craindre, puis-
qu'ils sont assûrez que le Roi la veut, &
qu'ils sont résolus d'y forcer les Espagnols; ce

qu'ils feront avec toutes leurs forces, qui ne sont pas si petites qu'ils n'entrent en Campagne avec vingt mille hommes de pied & cinq mille chevaux, & avec cela la jonction d'un Corps d'Infanterie Angloise, lesdits Etats ne doutant pas qu'ils ne soient *en état* d'aller jusques à Bruxelles, pour les *forcer* d'accepter les conditions que le Roi a demandées.

Il m'a dit ensuite, que Monsieur *van Beuningen* ayant ordre des Etats, de *donner* à Sa Majesté toutes les sûretez qu'elle désirera, comme lesdits Etats & lesdits Anglois rompront effectivement contre *lesdits* Espagnols en cas de refus, & les *attaqueront* vigoureusement dans le coeur de *leur Païs, ils* espérent que Sa Majesté voudra bien avoir cette bonté pour eux, de ne les troubler pas dans le bon dessein qu'ils ont de lui faire avoir l'alternative; que si nonobstant leur offre Sa Majesté vouloit agir avec son Armée dans la Flandre, ce seroit le *moyen de* la lui faire conquérir toute entiére: ce qui est contre leurs intérêts, & ce qui seroit capable de les porter à des extrêmitez qu'ils tâcheront d'éviter autant qu'il leur sera possible. Je lui demandai la Copie des Articles secrets de son Traité avec l'Angleterre, lesquels il me refusa, m'alléguant une méchante raison, qu'il avoit fait serment de ne *les* délivrer à personne. Je lui répondis que le Roi les auroit par d'autres voyes, sans lui en avoir obligation.

Quant à ce que vous m'ordonnez de lui dire

re de vôtre part, que vous ſçavez que Angleterre ni la Suéde ne voudront fincé-ment la Paix: il m'a répondu, que, dès 'il s'en appercevra, il me peut aſſûrer que s Etats les obligeront de s'expliquer là-eſſus, & de ſuivre les engagemens qu'ils nt pris avec eux, & qu'il veut bien me re, que les Etats agiront ſi vigoureuſement ontre les Eſpagnols, que Sa Majeſté con-oîtra qu'ils n'ont rien fait qu'à bonne inten-on, & pour procurer la ſatisfaction que a Majeſté a demandée. Quant au ſujet e leur Ambaſſadeur qui eſt en Eſpagne, avouë qu'il eſt tout à fait Eſpagnol, & u'il a cru que de lui envoyer une Dépê-he forte pour le Conſeil d'Eſpagne, où s termes déciſifs ſont portez d'accorder alternative au Roi, ou que leſdits Etats ompront en cas de refus, cela feroit lus d'effet que d'envoyer une perſonne xpreſſe qui n'auroit pas pû exprimer ſi romptement les intentions des Etats, omme leur Lettre, qui ne peut être alté-ée par l'inclination Eſpagnole de leur Am-aſſadeur, lequel n'a à faire autre choſe que e la préſenter, & ſe conformer au contenu 'icelle. Les Députez des Etats qui ſont Bruxelles écrivent, qu'ils ont eu une Con-férence de quatre heures avec Caſtel Ro-drigo, à qui ils ont déclaré les intentions les Etats ſur la rupture, en cas de refus de l'alternative. Il leur a répondu, qu'il n'avoit pas le pouvoir de décider une affaire de ſi grande importance, qu'il en donneroit avis

 en

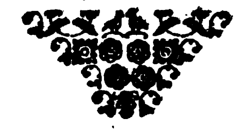
en Espagne, & qu'il envoyeroit un Subdélégué avec pouvoir à Aix, pour traiter avec celui que le Roi y envoyeroit. Lesdits Députez écrivent, qu'il s'est fort emporté contre la France, d'avoir rompu contre la foi des Traitez. Ils marquent, qu'ils ne croyent pas, que ledit Castel Rodrigo puisse refuser l'alternative, vû le peu de préparatifs qu'il y a en Flandre pour se défendre.

Monsieur Wurts est à la Haye depuis trois jours, & a prêté le Serment de *Maréchal de* Camp Général; le Prince Maurice le traita hier, où Monsieur le Prince d'Orange, Monsieur de Wit & les hauts *Officiers* étoient. Monsieur van Zuylichem est allé à la Campagne pour les affaires de son Maître, & il ne manquera pas de lui parler de nôtre part, ainsi que vous me l'ordonnez, pour l'affaire de Monsieur l'Evêque d'Orange: il ne tiendra pas à mes sollicitations qu'elle ne se termine ainsi que vous & lui désirez. Monsieur van Beuningen est parti il y a quatre jours sans équipage, pour aller plus vîte: il témoigne fort désirer la Paix, & aura impatience de revenir, pour jouïr de la charge de Bourguemaître Régent d'Amsterdam, qui lui est reservée à son retour; comme il m'a paru avoir créance en vous, je ne doute pas que vous ne rectifiiez tout ce qui s'est passé ici, & que vous ne fassiez réflexion sur l'avantage que le Roi retirera de faire la Paix avec l'alternative; car pour le mauvais procédé de ces gens-ici, il a de quoi leur en faire tâter au double, & avec sûreté, la

Pair

Paix étant faite. Je connois leur foible aussi-bien que personne, & par où il les faut prendre quand le Roi sera dans cette volonté; mais ce n'est pas à présent le tems. Je ne vous dis rien du procédé des Anglois, vous le devez mieux connoître que moi par tout ce qui s'est passé.

Monsieur de Wit m'a dit, que les Etats avoient fait leurs diligences pour attirer à eux Monsieur l'Electeur de Brandebourg, la Maison de *Brunswic* avec *les* Princes du Rhin, & les faire tomber dans leurs sentimens de contenter le Roi sur l'alternative, & que, comme ils ne s'unissent que pour travailler tous pour cette fin-là, il trouve que Sa Majesté feroit bien de les ménager aussi de son côté pour cet effet.



LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 17. *Février* 1668.

J'Ai reçû vos Dépêches du deuxiéme. Il me semble que Monsieur van Beuningen tarde beaucoup à partir; cependant nous sommes pressez du tems, mais il arrivera toûjours assez-tôt, pourvû qu'il aporte de quoi rendre le Roi content de la conduite de Messieurs les Etats, comme *lui-même* & Monsieur de Wit vous en ont *donné souvent* leur parole: vous pouvez y correspondre en les assûrant, que si les Etats veulent entrer en raison, ils seront également satisfaits du procédé de Sa Majesté, qui veut sincérement la Paix, & qui aura seulement peine à accorder les choses qui la peuvent *davantage* reculer du côté des Espagnols.

Bésançon & Salins ont été emportez avant l'arrivée de Sa Majesté, qui est présentement attachée au Siége de Dole. Si cette Place se prend, comme je l'espére, & Gray aussi ensuite, le Roi se trouvera en possession de toute la Province, que les Espagnols en ce cas ne devront plus avoir tant de peine de céder pour le bien de la Paix, & alors il ne s'agira plus que de Cambray, d'Aire & Saint Omer, que le Roi n'aura pas, & il faudra voir si nos Ennemis aimeront mieux ces trois Places-là, qui ne leur sont d'aucune utilité,

que

que de recevoir en échange Charleroy démoli, Tournay, Lille, Courtray, Oudenarde, Ath, Binche & le Fort de Vandernat, qui a été pris depuis peu; c'est-à-dire, nous donner seulement de quoi couvrir nos Frontiéres, & nous renvoyer en France du cœur de leur Païs où nous nous trouvons incarnez. Je suis assûré que si Monsieur de Wit fait réfléxion à cela, il trouvera qu'on ne pouvoit jamais faire une chose plus utile pour l'avancement de la Paix, que l'expédition de Guerre que Sa Majesté a pris la résolution de faire malgré toute la rigueur de la saison.

Je viens de recevoir un avis de *Bruxelles*, & de bon lieu, qui porte, que dans l'Ecrit que les Députez des Etats ont présenté au Marquis de Castel-Rodrigo, il y a un Article, qu'on lui propose la Trêve que le Roi lui avoit offerte jusques à la fin de Mars, & presse ledit Marquis de l'accepter.

Si cela est vrai, comme je n'en puis pas douter, je ne sçai pas comment Monsieur de Wit se défendra avec vous de n'avoir point eu en cela une mauvaise intention contre nous, ayant comme voulu donner lieu au Marquis de Castel Rodrigo, d'accepter la Trêve comme dans un tems auquel Sa Majesté s'étoit déja pleinement dégagée envers tous les Princes de l'Europe de l'offre qu'il en avoit faite, après avoir vû que les Espagnols s'en sont toûjours moquez, & Messieurs les Etats la renouvellent comme subsistant encore, lorsqu'ils sçavent que Sa Majesté est allée à une expédition de

Guerre,

Guerre, afin, ce me femble, que ledit Marquis y consentant aujourd'hui, on puisse faire tomber sur Sa Majesté une espéce de manquement de parole, quand elle refusera d'y consentir, comme elle le refusera très certainement. Il est encore à considérer, que Sa Majesté n'a jamais offert une Trêve, absolument parlant, comme fait ledit Ecrit, mais bien une suspension d'entreprises sur les Places fortes, qui est une chose bien différente; en second lieu, que le Roi l'a proposée dès le mois de Septembre, & les Etats en font parler au huitiéme de Février à nos Parties, lorsque cinq mois devant, elles s'en sont publiquement moqué, & *nous* avons la Copie de la Réponse que *Castel Rodrigo* fit à Monsieur l'Electeur de Cologne, il y a déja long-tems, où il en parle en termes de raillerie, comme d'une offre qui se pouvoit faire en Turquie, & où il conclut, qu'ils n'ont aucun besoin de recevoir par grace, accord, ou interposition, une suspension que Dieu lui-même & l'hyver ont faite, & que la Guerre même ne sçauroit leur ôter. Je vous avoüe que ce procédé ne me fait concevoir rien de bon de ce que Monsieur van Beuningen nous aporte.

En l'absence du Roi je n'ai pû faire autre chose sur la Lettre que vous écrivez à Sa Majesté, touchant l'arrêt que vous désirez, si ce n'est d'en conférer avec Mr. le Tellier, de qui Sadite Majesté auroit pris le seul avis, si elle étoit ici, & il a trouvé à propos que je vous mandasse, que son sentiment seroit, qu'il est très-juste de vous aider autant qu'il

se

ſe peut, mais que pour prendre la réſolution que vous ſouhaitez, il eſt indiſpenſable de voir les arrêts dont vous vous plaignez, & dont la teneur fera connoître la conduite qu'il faut tenir pour vous ſecourir; que le nouveau que vous demandez ne ſçauroit être expédié en l'abſence de Sa Majeſté, & qu'il ſera bon qu'à ſon arrivée, vous nous faſſiez remettre ceux dont vous vous plaignez, avec un Mémoire de toute l'affaire, afin que Sa Majeſté puiſſe ordonner avec connoiſſance l'arrêt que vous déſirez.

Depuis ma Lettre écrite, deux Couriers particuliers, dépêchez, l'un, par le Marquis de Villeroy, & l'autre de Dijon, nous aportent la nouvelle de la priſe de Dole, arrivée le treiziéme, après un Logement fait ſur la demi-lune la nuit précédente, où trois cens Soldats ont été tuez, ſix Capitaines d'Infanterie bleſſez, & le Chevalier de Fourilles tué, & qu'auſſi tôt après Sa Majeſté a marché pour aller prendre encore Gray, qui eſt la ſeule Place qui reſtoit aux Eſpagnols dans la Province, dont elle ſe ſera miſe en paiſible poſſeſſion en moins de dix jours de tems, dans une ſaiſon aſſez rude.



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 23. Février 1668.

J'Ai appris, Monsieur, avec beaucoup de joye par vôtre Dépêche du 17. *du courant*, la bonne nouvelle de la prise de Dole, de Salins & de Béſançon, & qu'il ne restoit plus que Gray, où le Roi alloit en personne. J'ai donné part de cet *heureux* ſuccès à Meſſieurs les Etats, qui ont député Monſieur de Wit vers moi, pour me témoigner la joye qu'ils reçoivent de cette Conquête, eſpérant qu'elle avancera la Paix, en faiſant connoître aux Eſpagnols la néceſſité où ils ſont d'accorder promptement l'alternative. Je lui parlai enſuite touchant ce qui eſt marqué dans vôtre Dépêche, de la propoſition que les Députez des Etats ont faite à Caſtel Rodrigo, d'une ſuſpenſion d'Armes juſques à la fin de Mars, comme ſi le Roi y conſentoit; qu'il ſçait bien que Sa Majeſté s'eſt dégagée de ſa parole, il y a plus de ſix ſemaines; qu'elle en a donné avis aux Princes de l'Empire; & que moi-même je le lui ai dit de la part du Roi, afin qu'il ne fût pas ſurpris ſi quelque expédition de Guerre arrivoit; qu'on ne peut pas imputer au Roi d'avoir manqué à ſa parole; que j'avois ſujet de me plaindre de ce que les

es Députez des Etats n'avoient pas expliqué la suspension d'Armes en la forme que le Roi la propose, qui est une suspension d'entreprises sur les Places fortes, qui est une chose bien différente; que cela joint à la dureté qu'il a euë de me refuser la Copie des Articles secrets, dont je sçai la teneur, par la rupture que les Etats doivent faire contre le Roi en cas qu'il refuse l'alternative, à quoi ils s'obligent, sur la renonciation & sur le point de Portugal; que tout ce procédé me fait mal juger du succès du Voyage de Monsieur van Beuningen. Il me répondit, qu'il étoit vrai que leurs Députez avoient eu ordre de proposer à Castel Rodrigo une suspension d'Armes jusques à la fin de Mars, mais qu'ils n'avoient pas dit que le Roi y consentit; ainsi quelque acceptation que fasse ledit Rodrigo de ladite suspension, elle n'engagera le Roi à rien, & il ne peut être taxé de personne d'avoir manqué à sa parole, quelque expédition qu'il fasse, parce qu'il n'a pas promis ce que nous demandons; mais qu'il est du devoir d'un Médiateur de disposer les affaires ensorte qu'elles puissent réussir. Ensorte que le dessein de Messieurs les Etats a été, de faire accepter, s'il se peut, la suspension d'Armes jusques à la fin de Mars, si on ne le peut jusques à la fin de May, & d'obtenir l'alternative, ne doutant pas que si les Etats & le Roi d'Angleterre ensemble peuvent disposer les Espagnols d'en passer par-là, le Roi n'ait la complaisance, pour le bien d'une Paix assûrée, de

de se conformer aux priéres de ses Alliez, pour recevoir la suspension d'Armes en la forme que Monsieur van Beuningen lui demandera, & de la prolonger jusques au mois de May, & dautant plus que *ledit* van Beuningen a ordre de donner à Sa *Majesté* toutes les sûretez qu'elle lui demandera, pour lui rendre la Paix sûre aux mêmes conditions de l'alternative.

Quant à la plainte que je lui ai *réïtéré* de m'avoir célé les Articles secrets, & *ne m'en* avoir pas donné Copie; il m'a dit encore, que le Roi n'a aucun préjudice dans tout ce qui s'est fait; que le Roi d'*Angleterre* n'a pas voulu signer le Traité, *que les Etats* auparavant ne lui ayent été garans que le Roi se contenteroit de l'alternative; que toutes les garanties s'expliquent en la même façon qu'ils ont fait là-dessus; que les Etats ne l'ont pas voulu insérer dans le Traité, parce qu'il est connu de tout le monde, & que ces termes pourroient avoir des interprétations dans le public, qui pourroient altérer la bonne intelligence qui est entre le Roi & les Etats; mais que n'étant couché que dans un Article secret, servant de garantie d'une chose qui ne peut jamais arriver, puisqu'ils sont assûrez que le Roi veut l'alternative, & qu'ils ont fait serment de ne le montrer pas, il ne comprend pas bien pourquoi je me plains de son procédé; qu'il ajoûtoit, que les autres points portez par les Articles secrets, qui sont la renonciation, & le Traité de Portugal, sont couchez dans

les mêmes termes de la Conférence, que lui Sieur de Wit eut avec le Prince Guillaume de Furstenberg, dont il vous envoya un Projet étant à la Haye. Il me pria ensuite de vous assûrer, que ses intentions sont fort bonnes, que les effets nous le feront connoître, & me donna la Copie de la Lettre de Castel Rodrigo aux Etats, & l'Extrait de celle de leurs Députez. Depuis la prémiére Conférence, je lui fis remarquer, comme vous aviez bien jugé de ce que Castel Rodrigo feroit, puisqu'il répond comme si le Roi avoit accepté la suspension d'Armes, & qu'il ne manquera pas de s'en servir comme si Sa Majesté manquoit à sa parole, & que même il répond d'une maniére différente à ce que les Députez mandent lui avoir parlé, & qu'il me sembloit qu'il seroit à propos d'envoyer de nouveaux ordres auxdits Députez, afin de dire à Castel Rodrigo, que voyant qu'il n'avoit pas compris l'intention de leurs Maîtres, & qu'il se sert dans sa Lettre de termes équivoques, ils ont ordre de lui dire, qu'il ait à se résoudre promptemen d'accepter l'alternative, ou bien se préparer à la rupture des Etats & de l'Angleterre contre le Roi d'Espagne. Je lui ajoûtai, que le Sieur Temple ayant échangé les ratifications, & signé le Traité de Commerce séparément du Traité défensif, il n'avoit plus rien à faire à la Haye; que le Roi d'Angleterre ayant bonne intention de contribuër à la Paix, & s'y étant engagé à Messieurs les Etats, il étoit tems qu'il fît les
mêmes

mêmes diligences & déclarations vers Castel Rodrigo que les Etats faisoient par leurs Députez, & que ce seroit aussi le moyen de juger si le Roi d'Angleterre agissoit sincérement pour le bien de la Paix, & aux Etats de se détromper, si la conduite dudit Roi n'étoit pas telle qu'il leur a promis.

Le Sieur de Wit approuva ma pensée, & me pria d'en parler aux Députez de *la* Hollande qui sont résidans à la Haye, *& qu'il* agiroit de son côté pour le même *dessein.* Il ne se peut pas mieux agir qu'ils ont fait. Ils porterent hier leurs avis de la part de la Province de Hollande aux *Etats Généraux*, qu'il faloit donner ordre à *leurs Députez* à Bruxelles, de représenter à Castel-Rodrigo, que sa Lettre ne parloit pas nettement, qu'il falloit se résoudre d'accepter promptement l'alternative, ou bien qu'ils romproient contre le Roi d'Espagne, & presser Monsieur Temple de partir *incontinent pour* Bruxelles, pour signifier à Castel Rodrigo, que le Roi d'Angleterre rompra contre l'Espagne s'il n'accepte l'alternative. Les Etats Généraux se sont conformez à l'avis de la Hollande, & Monsieur de Wit fut hier trouver de leur part Monsieur Temple, pour le prier de partir & d'agir vigoureusement de la part de son Maître en cette rencontre. Il lui a répondu qu'il le feroit, & qu'il en avoit un ordre exprès, & pour hâter son voyage, les Etats lui ont donné un Jacht jusques à Anvers. Il est parti aujourd'hui à midi, avec le Courier que les Etats ont dépêché à leurs

Dé-

Députez à Bruxelles, avec ordre de parler à Castel Rodrigo, ainsi que je marque ci dessus.

Vous verrez la priére que les Etats me font pour obtenir un Passeport du Roi, pour un Courier que Castel Rodrigo doit envoyer en Espagne, pour avoir une prompte résolution sur toutes ces affaires: Monsieur van Beuningen vous en doit parler.

Je dois vous dire, qu'il ne se peut mieux agir que la Hollande fait, sur l'avis que vous m'avez donné, que l'Angleterre & la Suéde n'étoient pas trop portez à contribuër à la Paix. J'ai estimé le devoir faire sçavoir confidemment aux Députez des Villes, afin qu'ils fûssent préparez à bien agir, en cas qu'il se passât quelque chose sur ce sujet. Ils m'ont tous vû & m'ont assûré, que dès qu'ils s'apercevront que l'Angleterre biaisera, & ne tiendra pas ce qu'elle a promis pour faire accorder au Roi l'alternative, la Hollande sera la prémiére à rompre toutes mesures avec l'Angleterre, & que son avis sera de conserver toûjours, & par préférence à toutes choses, l'amitié du Roi; & je dois vous dire que Monsieur de Wit même a été surpris de voir avec quelle chaleur & promptitude la Hollande a porté son avis aux Etats Généraux, pour envoyer de nouveaux ordres à leurs Députez, & pour obliger le Sieur Temple de partir pour Bruxelles.

Monsieur de Wit m'a dit confidemment, qu'il a sçû du Baron de Brigueis, que les Espagnols accepteront l'alternative des Places

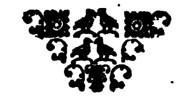
ces

ces que le Roi a conquises, & qu'ils ne consentiront jamais de changer Cambrai, *Ipre* & Saint Omer; & que comme il s'apperçoit que le voisinage du Roi est ce qui donne le plus d'ombrage aux Etats, n'étant pas bien aise d'avoir un Monarque si puissant leur Voisin, & qu'il seroit à souhaiter qu'il y eût une Barriére entre deux qui rassurât les esprits, il lui étoit venu en pensée, que les Espagnols faisant *le choix* de l'alternative des Places *conquises la Campagne* derniére, ainsi que le Roi s'en explique par son Projet, si le Roi agréeroit de garder la Franche-Comté, *qui étoit* d'une plus grande considération *pour la France* que ces Places, & que ce seroit aussi donner une satisfaction très grande aux Etats & à tous le Peuple, d'entendre à un tel échange, qu'on leur feroit valoir *pour les* lier davantage à la France, & leur ôter tous les ombrages, à quoi les *Peuples sont* fort enclins; que si le Roi *étoit disposé* d'y entendre, il se feroit fort d'agir du côté des Espagnols si vigoureusement, qu'ils auroient peine de s'en défendre, mais qu'il ne tentera rien sans sçavoir auparavant les sentimens du Roi là-dessus; que quand il considére la situation de la Franche-Comté contiguë à la Bourgogne, & qui donne une grande & facile communication à l'Alsace, il ne peut assez estimer cette Conquête, comme aussi de voir que conservant Lille, Doüay, Armentiéres, Bergue & Furnes, c'est avoir une belle

elle & considérable Frontiére. Je lui ré-
ondis que la Franche-Comté étoit conqui-
par le refus que les Espagnols avoient
ait des propositions de la Paix que Sa
Majesté a faites dès le mois de Septembre,
ont ils se sont moquez ; que je croyois
ue le chemin le plus court pour l'accom-
odement seroit d'accorder Cambrai, Aire
Saint Omer, qui sont les trois Places qui
estent, & que cette alternative seroit plus
icile à exécuter, & plus avantageuse pour
ter tous les ombrages que les Etats reçoi-
ent du voisinage du Roi, & de sa grande
uissance ; que le plus avantageux pour les
Etats seroit de nous renvoyer en France,
omme il arriveroit en cas que les Espa-
gnols nous cédassent Cambrai, Aire &
aint Omer, & on leur rendroit pour ces
rois Places en échange Charleroi, Doüai,
Tournai, Lille, Courtrai, Oudenarde,
Ath, Binches, & le Fort de Vandernat.
Il me répondit qu'il le souhaiteroit, mais
que les Espagnols aimant mieux céder l'al-
ernative des Places conquises la Campagne
derniére, & le Roi s'étant expliqué par sa
derniére Lettre, que ce qu'il prendroit dans
e Voyage qu'il alloit faire n'aporteroit au-
cun changement à l'alternative, il estimoit
que l'échange qu'il propose seroit plus avan-
tageux pour le Roi, que de rendre la
Franche-Comté, & garder ses Conquêtes
en Flandre.

Depuis l'avis qui a été porté aux Etats Généraux de la part du Conseil d'Etat, pour

la forme de lever douze mille hommes, il n'a été rien résolu: les Provinces ont été en contestation sur l'envoi d'un Gentilhomme vers les Ducs de Brunswic, pour avoir six mille hommes de leurs *Troupes*: plusieurs ont été proposez, mais jusques à présent aucun n'a été accepté. On croit même que les Etats ne trouveront pas trop de facilité du côté de ces Princes, *s'ils ne donnent* de l'argent pour lever un *pareil nombre* d'hommes, le dessein des Etats n'étant que de les payer pour trois mois de Campagne, & épargner la levée. *Il n'y* a non plus rien d'avancé pour la *levée des mille* Dragons; & pour le reste des Troupes qui doivent rendre complets les douze mille hommes, si on ne prend des résolutions plus fortes là-dessus que celles qui ont paru jusques à présent, je ne crois pas que ces Troupes soient prêtes pour la Campagne prochaine. Il se parle peu à présent de l'Ambassade de Monsieur le Prince Maurice près de l'Empereur. Je sçai que Monsieur de Beverning est destiné pour aller à Aix la Chapelle de la part de Messieurs les Etats.



LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 24. Février 1668.

J'Ai reçû vôtre dépêche du seiziéme, qui contient d'une part d'assez mauvaises excuses que Monsieur de Wit vous a données; mais d'autre, d'assez bonnes choses qu'il vous a dites, pourvû que les effets s'y trouvent conformes, & pour cela il faut nécessairement attendre l'arrivée de Monsieur van Beuningen, & qu'il se soit expliqué des ordres dont il est chargé. Ce que je puis dire par avance, c'est que je ne crois pas que le Roi soit d'humeur à se laisser faire la barbe à contrepoil par qui que ce soit: ses intentions sont bonnes, fermes & constantes pour la Paix, les conditions qu'il demande sont modérées, le tout est qu'elles soient acceptées dans le tems, ou que les Espagnols les refusant, la Ligue ne perde pas de tems à les y forcer. Je n'aurai pas ouï parler demi heure Mr. van Beuningen, que je ne croye pouvoir dire si nous aurons Paix ou Guerre; le principal, est que vraisemblablement nous n'aurons plus rien à craindre du côté d'Allemagne, ni pour la Bourgogne, ni pour l'Alsace; car il me semble que par la Conquête de la Franche Comté, tous les passages, depuis

 le

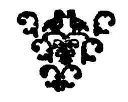
le bas jusques au haut Rhin, sont assez bien bouchez; & cela étant, nous aurons l'Armée de Monsieur le Prince libre à oposer à ceux qui nous voudroient faire du mal. Le Roi ne désire pas, à moins d'en avoir de lui un ordre exprès, que vous donniez jamais aucun extrait de mes dépêches au lieu où vous êtes, non pas même d'un seul Article; & à dire vrai, il n'y a pas grand plaisir de les voir imprimées trois jours après.

A l'heure que je vous écris, nous attendons Sa Majesté aujourd'hui ou demain, Gray s'est rendu aussi-bien que Dole, & Joux aussi, qui est le seul passage pour les chariots qu'il y ait de la Franche-Comté dans la Suisse. Enfin une Province où il y a 36. Villes fermées, & entre elles quatre Places fortes, & plusieurs Châteaux, a été emportée par Sa Majesté au mois de Février en quinze jours de tems, car ses Armes y entrerent le quatriéme, & Sa Majesté entra dans Gray le dix-neuviéme, qui étoit la derniére Place qui lui restoit à prendre; & tout cela sans que le Canon ait joüé, ni qu'il y ait eu assez de tems ni de besoin pour le mettre en batterie. Elle pourra maintenant joüir de ce Païs-là, aussi paisiblement que de Saint Denis & Joux, où le Marquis d'Yenne, Gouverneur du Païs s'étant retiré, a été attaqué par Monsieur de Noisy, avec 94. Hommes de pied & vingt Chevaux, ledit Sieur de Noisy l'a obligé à capituler & à la rendre; & à dire vrai, tout ce qui est arrivé passe l'imagination, & le Ciel fait bien voir qu'il pro-

protége visiblement la juste cause & les bonnes intentions de nôtre Maître.

Nôtre Faiseur de libelles, Monsieur de l'Isola, est maintenant sous nôtre patte pour sa Charge, & pour tous ses biens qui sont dans la Franche-Comté. Il nous battoit ci-devant touchant la seconde alternative, sur ce que l'Espagne ne devoit ou ne pouvoit jamais se résoudre à céder toute une Province qu'elle n'avoit point perduë; Dieu & le Roi viennent de lui retrancher la force de son argument, & toute la Paix jusques à la fin de Mars ne tient plus qu'à Cambrai, Aire & Saint Omer, pour lesquelles trois Places nous avons le double à restituer en valeur, & le quadruple en situation. Personne ne niera cette vérité, quand il fera réfléxion que jusques à la fin de Mars, le Roi a offert de rendre Charleroi démoli, Ath, Oudenarde, Tournai, Lille, Armentiéres, & Courtrai, c'est-à-dire, des Places qui nous incarnent dans les entrailles du Païs, pour nous laisser renvoyer à nôtre simple frontiére; car Cambrai ne fait rien pour nous que nous couvrir un peu mieux, pendant qu'ils demeurent couverts de leur côté par Bouchain, Valenciennes, Condé, Saint Guillain & Mons; & pour Aire & Saint Omer, elles ne feront que nous arrondir, & sauver les Contributions du Boulonnois & de la Picardie en cas de Guerre, puisque nous avons déja d'autres Places plus avancées dans leur Païs, comme Belline & Saint Venant. Quand je vous ai mandé que l'Angleterre & la

Suéde ne ſouhaitoient pas ſincérement la Paix, il faut encore faire là-deſſus une di-ſtinction. Il eſt certain que l'Angleterre voudroit bien voir continuër la Guerre en-tre la France & l'Eſpagne, pourvû *qu'elle* n'y prît point de part, & les raiſons en ſont aiſées à juger; mais s'il lui faut entrer dans le branle, & danſer comme nous autres, je croi qu'elle aimera mieux que nous nous accommodions: & quand *Monſieur de Wit* agira ſur ces deux fondemens, je croi qu'il ne ſe trompera point, & ne courra pas riſque de prendre de fauſſes meſures; com-me au contraire je croi *qu'il les prendroit* très-fauſſes, ſi ſes Maîtres prenant *la ré-*ſolution de ſe déclarer ouvertement con-tre le Roi, il attendoit de grandes choſes de l'Angleterre, & ne ſe réſolvoit à ſoûtenir ſeul les Eſpagnols des forces & de l'argent de ſes Maîtres.



ME-

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 27. Février 1668.

LE *Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que leur ayant exposé par son Mémoire assez ample du* 23. *Janvier dernier, la suite des vexations qu'exerçoit la Compagnie des Indes Occidentales de cet Etat, à l'endroit de celle de France, par une seconde saisie qu'elle fit des Marchandises du Vaisseau l'Europe, lorsqu'elle venoit d'être déboutée d'une prémière par les Sentences de Messieurs de la Cour de Hollande & du grand Conseil, il leur plût ordonner que ledit Mémoire seroit communiqué à ladite Compagnie, pour dire les causes & les raisons de cette seconde saisie; elle les a dites, & là-dessus l'affaire a été renvoyée à Monsieur van Ommeren, sur le raport duquel Vos Seigneuries l'ont renvoyé à Messieurs du grand Conseil, & sur leur réponse elle l'a été derechef par devant la Justice ordinaire & compétente d'Amsterdam, qui est l'Amirauté dudit lieu, par leur Résolution du* 23. *de ce mois ci attachée. Or, comme le sujet de cette seconde saisie a été prémiérement, pour avoir le Droit de Convoi qu'elle prétend sur l'Amirauté d'Am-*

sterdam dans ces sortes de Voyages, laquelle saisie elle auroit faite de son autorité privée, sans demander permission à aucun Juge, ainsi que la copie ci-attachée le justifie, la Compagnie de France, pour ne pas payer deux fois ledit Droit de Convoi, se seroit adressée à l'Amirauté, où à son retour elle auroit pris ses Passeports & permissions de décharger ci-attachez, pour avoir son consentement de payer à ladite Compagnie, qui voyant qu'elle étoit mal fondée, & que lorsque ledit Vaisseau partit, il avoit payé à l'Amirauté ledit Droit de Convoi suivant les acquits ci-joints, sans qu'elle y ait contredit, se seroit avisée de demander un Droit de reconnoissance, dû seulement, suivant l'esprit du Placart de Vos Seigneuries de l'an 1648., par les Particuliers, & non par une Compagnie octroyée par un Souverain qui a les mêmes Octrois, Priviléges & Limites que celle de Vos Seigneuries, qu'elle prétend lui être dû, & auquel elle veut assujettir celle de France en vertu du 12. Article dudit Placart de 1648., & que l'explication dudit Placart fait la décision de la prétension de ladite Compagnie, ledit Ambassadeur a ordre exprès du Roi son Maître, de les prier de vouloir donner elles-mêmes cette explication, d'autant plus que la Compagnie de cet Etat ayant déja intenté son action là-dessus par devant l'Amirauté d'Amsterdam, ceux de ce Collége-là se sont excusez d'en prendre connoissance, disant que, s'agissant de l'explication d'un Placart, il faut que ce soit le Souverain même qui l'a fait, qui la donne, quand il s'y rencontre quelque difficulté, & non autre; joint que ce renvoi à l'Amirauté semble

favoriser les chicaneries de cette Compagnie, qui, sur des appels ou autrement, meneroit à l'infini une affaire qui peut être terminée facilement, & qui étant de la nature dont elle est, doit en bonne justice être promptement expédiée, au lieu de la faire languir, comme elle fait depuis cinq mois entiers. Ledit Ambassadeur n'a rien de plus à dire là-dessus à Vos Seigneuries, que ce qui est contenu dans sondit Mémoire du 23. Janvier, & dans le présent il se sent obligé seulement, & pour le service du Roi son Maître, & pour celui même de Vos Seigneuries, de leur représenter aussi vivement qu'il lui est possible, que S. M. voit tous les détours que l'on a donnez à cette affaire comme un mauvais traitement affecté, dont elle est fort indignée. Sur quoi Vos Seigneuries peuvent faire leurs sérieuse réfléxions, & y aporter les remédes que leur prudence leur suggérera, qui sont faciles, puisqu'il ne s'agit que d'expliquer l'Article du Placart susdit fait par Vos Seigneuries, & qui ne le peut être par aucune Justice ordinaire, étant du fait d'un Souverain d'expliquer lui-même la Loi qu'il donne: & si Vos Seigneuries entendent qu'une autre Compagnie, qui a les mêmes Octrois & Limites que la leur, laquelle n'a fait aucun Commerce dans les Terres particuliéres de Vos Seigneuries, paye un Droit de reconnoissance comme feroit un particulier. Donné à la Haye le 27. Février 1668.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 1. *Mars* 1668.

JE viens de recevoir vôtre *dépêche du* 24. du passé, qui nous *apprend le retour* du Roi en bonne santé & la conquête entiére de la Franche-Comté par Sa Majesté, puisqu'elle a heureusement achevé de reduire Gray & Joux, *qui étoient* les seules Places fortes qui restoient dans cette Province. Quoique Monsieur de Wit soit venu chez moi m'en faire Compliment de la part des Etats, j'ai peine à croire par tout ce qui s'est passé que leur joye en soit si grande. Présentement que Monsieur van Beuningen est arrivé, vous jugerez bien-tôt par ses discours s'il y a lieu d'espérer la Paix; mais en cas de Guerre, soyez assûré, Monsieur, que les Etats ne seront pas en état de mettre leur Armée en Campagne pour agir de trois mois: ils pourront bien envoyer des Corps séparez dans les Places voisines d'Anvers, de Bruges & de Gand; mais non pas une Armée pour tenir la Campagne & s'oposer aux desseins du Roi. Ils ont commandé trois Régimens d'Infanterie & un de Cavalerie pour renforcer la Garnison de Mastricht.

Tem-

Temple a écrit à Monſieur de Wit, d'Anvers, où Caſtel Rodrigo étoit, pour le prier de s'avancer juſques à Bréda, & que ledit Caſtel Rodrigo ſouhaiteroit de lui parler, & qu'il l'aſſûroit de ſa part, qu'il aporteroit toutes les facilitez poſſibles pour la concluſion de la Paix; & que, pour lui mieux témoigner ſon deſſein pour finir ce grand ouvrage, il ſe rendroit lui-même à deux lieuës de Bréda pour s'aboucher avec lui. Ledit Sieur de Wit lui a répondu, qu'il ne pouvoit pas quitter la fonction de ſa Charge; que les Députez des Etats qui ſont auprès de lui entendront ce qu'il auroit à lui dire, & y répondront, étant autoriſez des Etats: mais que le meilleur conſeil qu'il pût lui donner, eſt de ſe réſoudre promptement d'accorder l'alternative, ou bien de s'attendre de voir entrer l'Armée des Etats dans la Flandre comme Ennemie. Il m'a auſſi donné l'extrait de la Lettre que les Députez ont écrit, par laquelle on remarque que ledit Caſtel Rodrigo n'eſt pas hors d'eſpérance de voir que la Ligue ſe tournera contre le Roi; ſurquoi ledit de Wit m'a dit, qu'on lui feroit bien-tôt connoître le contraire; mais il faut que les effets nous le faſſent voir. Il ne ſe fait ici aucune des levées propoſées; on n'a pas même envoyé vers les Ducs de Brunſwic, pour leur demander les ſix mille hommes, ſuivant l'avis du Conſeil d'Etat, & il me paroît qu'on attend des nouvelles de Monſieur van Beuningen avant de dif-

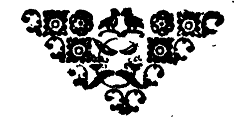
tribuër de l'argent; mais, quoi qu'il arrive, de trois mois leur Armée ne sera pas en état d'agir.

Les Amirautez préparent les 48. Vaisseaux qui doivent tenir la Mer, suivant le Traité fait avec les Anglois; l'Amiral de Ghent les doit commander: le Vaisseau qu'il montera n'est que de 60. piéces de Canon, apellé l'Espicle; on prend les Vaisseaux les plus légers & les meilleurs à la voile.

Vous devez être assûré, *Monsieur, que* Monsieur de Wit, ni personne, n'aura ni ne verra Copie de vos Dépêches; c'est assez qu'on ait éprouvé le peu de *sûreté* qu'il y a de lui confier de telles *choses pour* n'y plus retourner. Je ne crois pas qu'il trouve tout l'avantage qu'il s'étoit imaginé dans ce Traité. Il y a plusieurs Députez des Villes de Hollande qui se plaignent qu'ils n'ont rien sçû de ces Articles secrets, & que leurs Supérieurs n'entendent pas qu'on fasse rien contre la France. *Selon* ce que je puis juger, la Province de Hollande est fort portée pour les intérêts du Roi; c'est elle qui presse le plus pour faire expliquer nettement Castel Rodrigo sur l'acceptation de l'alternative, & en cas de refus, de rompre contre l'Espagne. Les avis de Bruxelles portent, que Dom Juan est arrivé en Angleterre, & qu'il sera bien-tôt en Flandre; que la Paix est concluë entre le Roi d'Espagne & le Roi de Portugal par la Médiation du Roi d'Angleterre, qui avoit envoyé pour cela le Comte de Sandwich à Lis-

Lisbonne. J'en douterai jusques à ce que cette nouvelle soit confirmée par quelques-unes de nos Dépêches.

Les Marchands d'Amsterdam sont fort allarmez d'un bruit qui court, que le Roi a ordonné à Monsieur de la Roche de visiter tous les Navires Hollandois qui viennent des Ports d'Espagne. Comme je n'en ai pas ouï parler, je répons que je n'ai pas connoissance de cet ordre; mais que j'ai vû pratiquer ici, que tous les Navires qui sortoient des Ports d'Angleterre étoient confisquez avec leurs Marchandises dans les Amirautez; qu'il faudroit lire les Articles du Traité de 1662, pour voir ce qu'ils contiennent sur le fait du Commerce.



LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 2. Mars 1668.

J'Ai reçû vôtre Dépêche du 23. de l'autre mois. On ne traite pas sincérement avec vous, & l'on veut vous payer de mauvaises excuses; car quand vous avez ordre avec justice de vous plaindre que les Députez des Etats vers le Marquis de *Castel Rodrigo* lui proposent une Trêve, *comme le Roi y consentant* toûjours, quoiqu'il en eût dégagé sa parole il y a long-tems, Monsieur de Wit vous répond, que lesdits Députez n'avoient pas dit que le Roi en fût consentant; cependant voici les propres termes de l'Article qui en fait mention dans l'Ecrit que lesdits Députez ont donné audit *Castel Rodrigo*:

„ Et afin que les Armes de part & d'autre n'aportent pas de nouveaux inconvéniens, ils espérent de la prudence de Vôtre Excellence, qu'elle acceptera sans aucun délai la Trêve que Sa Majesté Très-Chrétienne a proposée le dix-huitiéme de Novembre 1667. jusques au dernier jour du mois de May 1668. Je vous laisse à juger après cela, si ledit Sieur de Wit a pû vous dire que leurs Députez n'avoient pas proposé cette Trêve au Gouverneur de

Flan-

Flandre, comme Sa Majesté y consentant encore aujourd'hui, quoiqu'ils ne pûssent ignorer qu'elle s'étoit entiérement dégagée de son offre, sur le refus public & par écrit qu'en avoit fait ledit Marquis durant un mois, & même que Sa Majesté se trouvoit alors en Personne à une expédition de Guerre. J'eus avanthier un entretien pendant deux heures avec Monsieur van Beuningen: il me lût fort courtement deux Articles secrets, dont l'un regarde l'affaire de Portugal, & l'autre le point de la renonciation: il ne voulut pas me lire le troisiéme, & je lui dis qu'il n'en étoit pas même besoin, parce que je sçavois toute la teneur, qui regardoit ce que les Confédérez feroient, en cas que Sa Majesté ne demeurât pas dans les termes des deux alternatives. Il me fit instance de l'expédition d'un Passeport du Roi, pour un Courier que le Gouverneur de Flandre vouloit dépêcher à Madrid; & comme j'en avois déja sçû la volonté du Roi sur ce que vous m'en avez mandé, je lui dis, que je lui expédierois le Passeport, & je le lui ai envoyé ce matin. Pour le reste de nôtre entretien, ou plûtôt du sien, car je ne fis qu'écouter, je me remets à ce que vous en apprendrez de Monsieur de Wit, auquel je m'assûre qu'il ne manquera pas d'en rendre compte. Je lui dis seulement, comme étant mon sentiment particulier, sans nulle charge du Roi de le dire, que j'avois répondu de ma tête, que la Paix se feroit faite infailliblement aux conditions

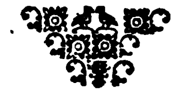
de

de l'une des deux alternatives, si la Ligue de la Haye ne se fût point faite; mais que cette Ligue ayant donné une perspective dans le monde, qui pouvoit faire juger, que tout ce que le Roi n'auroit fait que de son propre mouvement, & pour acquérir la gloire de modération, qui étoit aujourd'hui la seule qui lui restoit à gagner, il le feroit à présent comme forcé par la crainte de ladite Ligue; cela me paroissoit si dur pour *un Prince* de l'humeur du Roi, qui *préfére sa réputation* à toute autre considération, que je ne sçavois plus qu'en dire. Et en effet, je ne sçavois assez m'étonner, vû la *prudence* de ceux qui se sont mêlez de cette *Négociation*, qu'ils n'ayent comme enseveli dans les Articles secrets, aussi-bien que le troisiéme desdits Articles, tout ce qui pouvoit paroître préscrire impérieusement la loi au Roi, ou la conduite qu'il doit tenir, s'il ne veut que l'on le lui fasse faire par force; *comme* l'endroit où il est dit, que Sa *Majesté* ne pourra plus faire agir ses Armes en Flandre, ni même recevoir les Places qui se voudroient donner à elle. Le feu Roi de Suéde qui eut là-dessus même les emportemens que vous aurez sçûs, ne fut jamais traité de cette maniére; car Monsieur de Thou donna continuellement part à son Ministre de tout ce qui se passoit à la Haye, quand on y négocia un Traité pour l'obliger à faire la Paix avec le Roi de Dannemarc.

Le Roi ne se trouve pas être de *l'avis* de Monsieur de Wit, qu'il lui fût plus avantageux de garder la Franche-Comté, & rendre

dre en échange Courtrai, Oudenarde, Tournai, Ath & Charlerōi, dans la proposition de la prémiére alternative: il seroit superflu de vous en dire les raisons; Monsieur de Wit les voit lui-même mieux que personne, ainsi vous le prierez qu'il ne s'ouvre à personne de cette pensée, parce qu'aussi-bien elle ne pourroit pas réüssir.

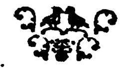
Du reste quand les Espagnols disent qu'ils ne céderont jamais Cambrai, Aire & St. Omer, ou ce n'est qu'un prétexte pour ne rien faire, ou c'est-à-dire qu'ils veulent les conserver pour nous inquiéter, & en ce cas il seroit juste que nous en conservassions aussi d'autres dans le cœur de leurs entrailles pour leur rendre la pareille au quadruple, à quoi vous voyez bien que la Franche-Comté ne nous serviroit de rien. Les Places sont moins ou plus considérables aux Princes pour leur situation; & en cela je vous laisse à juger, quelle est la plus avantageuse pour le Roi, ou la situation de Dole & de Gray, ou celle de Courtrai, d'Oudenarde & de Charleroi.



ME

tagne & Leurs Hautes Puissances témoignent pour le plus grand bien & la conservation des Païs & Etats du Roi mon Seigneur: je déclare par cette, que j'admets en son Royal nom & de sa part ladite Trêve & cessation d'Armes proposées, à sçavoir, dès maintenant par tout le mois de Mars, pour la pouvoir étendre jusques au dernier de May, & plus avant, s'il est nécessaire, ensuite de ce qui a été arrêté en leur dit *Traité;* autorisant par cette, autant qu'il sera besoin, les Seigneurs Ministres de Sa Majesté de la Grande-Bretagne, & des Hauts & Puissans Seigneurs Etats Généraux des *Provinces-Unies*, qui résident en la Cour *de France*, à ce qu'en vertu de cette ils en puissent faire conster, & ensuite ajuster la conclusion, & promettre l'observation de la dite Trêve, & cessation d'Armes: En foi de quoi j'ai signé la présente de ma main, scellée du Séel de mes Armes, soussignée du Secretaire *d'Etat* du Roi. A Bruxelles le quatrième de Mars mille six cent soixante-huit.

(L. S.) M. de CASTEL RODRIGO.



L ET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 8. *Mars* 1668.

J'Ai reçû vôtre Dépêche du 2. de ce mois, Monsieur de Wit persiste toûjours à dire, que ce que les Députez ont proposé à Castel Rodrigo sur la Trêve ne peut pas s'entendre que le Roi y ait consenti, tout le monde sçachant que la proposition de Sa Majesté n'est que pour les attaques ou surprises des Places, & non pour les actions de Guerre de Campagne, jusques à la fin de Mars, & qu'il ne peut arriver aucun inconvénient au Roi, de ce que les Députez ont dit sur ce sujet, puisqu'on doit s'adresser à Sa Majesté ensuite, pour lui demander son consentement, qui est une preuve essentielle qu'il ne l'a pas donné. Quant aux Articles de Traité, je croi, Monsieur, qu'on ne pouvoit pas parler plus fortement à Monsieur de Wit & aux Députez de Etats, que j'ai fait sur lesdits Articles du Traité qui choquent le Roi, & que je n'ai rien à me reprocher là-dessus.

Monsieur de Wit ne parlera à personne de la pensée qu'il avoit euë, touchant l'échange des Places de la Marine. Sur ce que je lui répondis, il jugea bien qu'elle ne seroit pas agréable, & la chose en est démeurée là.

Les

Les Députez des Etats qui sont à Bruxelles, ont écrit que Castel Rodrigo a accepté l'alternative, sans expliquer laquelle, & qu'il a nommé le Baron de Brigueis pour *Subdélégué* pour le Traité de Paix.

Monsieur de Wit m'a dit qu'il ne peut encore rien juger de bon par la *Dépêche* de Monsieur van Beuningen, laquelle fait voir assez d'incertitude sur l'événement *de sa Négociation*. La Copie de sa *Lettre a été envoyée* aux Villes & aux Provinces, pour les disposer à se préparer aux frais & aux dépenses qu'il faut faire pour mettre une Armée en Campagne.

L'Evêque d'Osnabrug & le Comte de Waldeck sont arrivez à Leyden, à trois lieuës de la Haye: on traite avec eux pour quatre mille hommes; le Comte de Waldeck favorise fort la demande des Etats. J'apprens que le Sieur de Gourville est avec la Princesse de Brunswic, qu'il s'est chargé de sa conduite, & qu'ils sont déja arrivez à Amsterdam.

Un Vaisseau Espagnol a relâché à Flissingue par la tempête: il y avoit trois cent Soldats Espagnols, & deux cent mille Piastres. Les Zélandois se sont saisis de l'argent, par représaille de quelque tort qui a été fait à Cadix à quelques Marchands Zélandois, & pour les Soldats, on les a envoyez à Bruges.

La Province de Frise est toûjours broüillée, les Villes sont contre les Bailliages de la Campagne; & ce démêlé est venu si avant, qu'ils font marcher des Troupes *les*

uns contre les autres. Les Commiſſaires de Meſſieurs les Etats, & les Miniſtres des Princes de Lunebourg ſe ſont aſſemblez ce matin, touchant les quatre mille hommes que cet Etat voudroit avoir des Troupes de ces Princes-là, & ont demeuré aſſez tard, ſans avoir pû rien réſoudre là-deſſus; néanmoins les apparences ſont, que les Etats obtiendront ce qu'ils déſirent, & la choſe ſera tout-à-fait réſoluë dans deux ou trois jours.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 9. Mars 1668.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 23. de l'autre mois, & je me trouve ſi accablé d'affaires, que je n'ai le tems de vous dire qu'un mot. Je vous adreſſe la réponſe du Roi au Mémoire que Monſieur van Beuningen & l'Envoyé d'Angleterre préſenterent le troiſiéme de ce mois à Sa Majeſté, touchant une ſuſpenſion juſques à la fin de Mars, & j'y joins deux autres Ecrits, que je leur remettrai demain matin, que j'ai eu juſtement le tems de faire copier avant le départ de l'ordinaire. Je croi qu'ils les envoyeront par un Courier exprès, à cauſe de leur importance, & qu'ainſi Monſieur de Wit les aura plûtôt que vous. Le Roi déſire qu'auſſi-tôt que vous aurez reçû ces trois piéces,

vous

vous en fassiez tirer cinq Copies, & que vous les adressiez sans perte de tems à Messieurs de Terlon, Pomponne, Millet, Bérin & Gourville; & vous leur marquerez, s'il vous plaît, que je vous en ai prié, n'ayant pas le tems de les faire copier ici pour les leur envoyer moi-même; ajoûtant, qu'ils doivent les communiquer aux Rois & Princes auprès desquels ils résident, & les *deux réponses* de Sa Majesté, & ma Lettre *particuliére* aux Sieurs van Beuningen & *Trévor*.

Je vous prie de dire à Monsieur de Wit, que si je pouvois m'aboucher *deux heures* avec lui, comme cela est *impossible*, *je répondrois* de la certitude de la Paix, parce que je sçai combien il est raisonnable & fertile en expédiens pour surmonter toutes difficultez; mais qu'avec les emportemens & les ménaces de Monsieur van Beuningen, qui ne s'applique qu'à nous faire *voir* de grands précipices, que nous ne craignons pas beaucoup, tout est à craindre avec un Roi glorieux & délicat sur le point d'honneur.



REPONSE

Du Roi au Mémoire présenté à Sa Majesté le 3. Mars 1668. par les Sieurs *van Beuningen* & *Trevor*.

LE Roi a vû le Mémoire qui lui a été présenté le 3. de ce mois par le Sieur van Beuningen, Ambassadeur Extraordinaire des Etats Généraux des Provinces-Unies, & le Sieur Trevor, Envoyé Extraordinaire du Roi de la Grande-Bretagne, par lequel ils ont fait sçavoir à Sa Majesté, que le Marquis de Castel Rodrigo avoit enfin été porté à consentir de la part du Roi son Maître, jusques à la fin de Mars, à la suspension de toutes entreprises sur les Places fortes, que Sa Majesté avoit offerte dès le mois de Septembre dernier, suppliant lesdits Ambassadeur & Envoyé Extraordinaires Sadite Majesté, de vouloir, pour le bien de la Paix, demeurer dans les termes de sa prémiére offre, & d'envoyer incessamment ses ordres aux Officiers Généraux & autres qui commandent ses Armées, de ne rien entreprendre sur lesdites Places fortes des Espagnols jusques à la fin dudit mois de Mars.

Le motif que le Roi avoit d'offrir, il y a six mois, cette suspension, n'étoit que pour donner plus de lieu à la Négociation de l'accommodement pendant l'Hyver, sans qu'aucune action des armes pût altérer l'état où les choses étoient demeurées de part & d'autre à la fin du mois

d'Août; toute nouveauté dans la Guerre, en aportant aussi pour l'ordinaire dans les Negociations de la Paix.

Le Marquis de Castel Rodrigo a rejetté cette suspension durant six mois entiers, & a même répondu par écrit à un Electeur du Saint Empire qui la lui proposoit, que cette offre de la France se pourroit faire en Turquie, mais non pas parmi des Chrêtiens à Madrid: par des lenteurs & des difficultées affectées: les mêmes six mois, dont le tems devoit être si précieux pour traiter, y ont été consumez inutilement, sur le seul point préliminaire de convenir d'un lieu d'assemblée; les Espagnols prétendant, contre toute sorte d'usage, & au préjudice de l'avancement de la Paix même, d'en traduire la Négociation en des lieux fort éloignez, & hors de la vuë de tous les Potentats & Princes qui y ont le plus d'intérêt: Enfin les Ministres d'Espagne, selon qu'ils servent le Roi leur Maître en divers lieux, se sont conduits avec tant de contre-tems & de contradictions les uns avec les autres sur ce point du lieu de l'Assemblée, qu'encore aujourd'hui Sa Majesté, ni les Rois & Princes Médiateurs, ni qui que ce soit, ne sçait là-dessus leur véritable intention; car au même tems que le Marquis de Castel Rodrigo dit de deçà, qu'il a un Pleinpouvoir de traiter, & que la faculté d'y subdéléguer un autre en sa place y étoit comprise, qu'il choisit le lieu d'Aix-la-Chappelle pour y faire l'Assemblée, qu'il dit & écrit qu'il est prêt de s'y rendre, ou y envoyer son subdélégué, selon la qualité des personnes que le Roi auroit nommez; & que le Roi a nommé Mr. Colbert pour lequel le Nonce

de

de Sa Sainteté lui a demandé dès le 14. de l'autre mois un Passeport qui n'arrive point; dans le même tems les autres Ministres qui sont à Madrid, & par conséquent à la source des résolutions de la Cour d'Espagne, disent publiquement, & l'écrivent en tous lieux, que le Plein-pouvoir qui avoit été adressé au mois d'Août audit Marquis ne subsiste plus il y a long-tems; vû qu'il ne lui avoit été envoyé qu'à l'occasion du passage du Sieur Abbé Rospigliosi, Neveu de Sa Sainteté, aujourd'hui Cardinal, qu'ils reconnoissent pour seul Médiateur, leur Reine n'ayant accepté autre interposition que celle de Sa Sainteté; en outre ils ajoûtent, que ledit Marquis est inexcusable d'avoir choisi & nommé la Ville d'Aix la-Chapelle contre ses ordres, & contre la déclaration que ladite Reine avoit fait faire à Sa Sainteté par le Marquis d'Astorgas, son Ambassadeur, auquel même elle a envoyé depuis peu son Plein-pouvoir, & qu'elle ne traiteroit jamais la Paix qu'à Rome, à Venise ou aux Pirenées; & il y a une Lettre du Cardinal Visconti, Nonce en Espagne, que le dernier ordinaire de Madrid a aporté à l'Abbé Vibo, chargé du soin des affaires du Saint Siége auprès du Roi, par laquelle ledit Cardinal lui confirme une vérité dont on ne doit point douter, que les Espagnols ne traiteront qu'à Rome, & lui marque la particularité que le Cardinal d'Arragon, lequel est de la Junta & du Conseil d'Etat, l'étant allé voir pour lui dire là dessus la véritable intention de la Reine, avoit accompagné ses expressions de grandes plaintes de tant de fausses démarches que le Gouverneur de Flandre faisoit contre les senti-

 mens

mens & les ordres de Sa Majesté : il est cependant arrivé, pendant toutes ces incertitudes des Espagnols & leurs altercations étudiées pour s'empêcher de traiter, que le refus constant dudit Marquis pendant six mois de la suspension que Sa Majesté lui avoit fait offrir par un Electeur de l'Empire, a coûté au Roi son Maître la Franche-Comté, qu'il auroit pû mettre en sûreté durant tout l'hyver par le simple acquiescement (s'il l'avoit fait plûtôt) qu'il donne aujourd'hui à ladite suspension pour le mois de tems qui reste jusques à la fin de Mars.

Mais comme Sa Majesté, ainsi qu'il a été remarqué ci dessus, en offrant ladite suspension d'entreprises, n'avoit eu d'autres motifs que de donner, par la cessation de toutes nouveautez, plus de lieu & de facilité à l'avancement des Négociations de Paix, & que d'autre part on vient de faire voir bien clairement, que le lieu de l'Assemblée n'étant pas même bien établi, & les Plénipotentiaires qui s'y doivent rendre n'étant point encore en marche par la faute des Espagnols, qui prolongent encore aujourd'hui l'expédition d'un Passeport qu'on leur a demandé pour le Sieur Colbert, le seul mois de Mars ne peut plus suffire pour avancer rien de bon dans lesdites Négociations, ce qui n'empêchera pas pourtant qu'on ne puisse & doive les continuer dans tous les mois suivans, jusques à ce qu'on ait pû venir à bout de ce grand ouvrage.

Il est aisé de juger, que l'instance qui est présentement faite à Sa Majesté, d'accorder ladite suspension d'entreprises jusques à la fin de ce mois, ne tend pas tant, comme disent les dernières lignes dudit Mémoire desdits Ambassadeurs

deur & Envoyé Extraordinaire, à tirer de Sa Majesté cette marque de la sincérité de ses intentions pour l'accommodement, qu'à mettre en sûreté pour ce tems-là, toutes les Places de la Monarchie d'Espagne.

Cependant, quoique Sa Majesté connoisse parfaitement cette vérité, elle veut bien avoir la complaisance pour les désirs du Roi de la Grande Bretagne & des Etats Généraux, d'envoyer des ordres aux Officiers Généraux & tous autres qui commandent ses Armées, pour leur défendre d'attaquer ou de surprendre jusques au dernier jour de ce mois inclusivement, aucune Place ou Poste fortifié des Espagnols.

Mais comme en cas que ledit Marquis accorde le Passeport dudit Sieur Colbert, pour aller à Aix, il seroit fâcheux qu'il se mît en chemin pour ne faire qu'un Voyage inutile, le Roi désire que les Sieurs van Beuningen & Trevor fassent reconnoître sans délai par le Sieur Temple, & par les Députez des Etats Généraux qui sont auprès dudit Castel Rodrigo, si le Plein pouvoir qu'il dit avoir se trouve conçû en telle forme, & en tels termes qu'il ne laisse aucun doute qu'on ne puisse traiter avec lui valablement & avec honneur, & nommément qu'on a vérifié si ledit Pleinpouvoir qu'il dit avoir, se trouve, & qu'il lui donne la faculté de subdéléguer une autre personne en sa place; car s'il n'avoit pas assez de faculté, on laisse à juger quel bon fondement auroit la nomination qu'il a faite du Comte de Caramage, quel bon succès on pourroit attendre de l'envoi du Sieur Colbert, & quelle enfin auroit été la scandaleuse illusion que ledit Marquis auroit

 faite

faite si long-tems à toute la **Chrétienté**, *l'amusant prémiérement d'un Voyage à Aix, où il n'a jamais eu intention d'aller, & dans la suite y envoyer un Homme avec un pouvoir imaginaire.*

SECONDE REPONSE

Au Mémoire de Messieurs *les Ambassadeur* & Envoyé de Hollande & d'Angleterre du 9. de Mars 1668.

S*Ur le Mémoire présenté* au Roi le 3. de ce *mois par les Srs. van Beuningen & Trevor, respectivement Ambassadeur & Envoyé Extraordinaires du Roi de la Gr. Bretagne & des Etats Généraux des Provinces-Unies, S. M. répond, qu'Elle n'aura jamais rien plus à cœur que d'accomplir inviolablement en* toutes occasions *sa parole Royale, & qu'Elle* a fort présent *à la mémoire, que dès le mois de Septembre dernier, sur les ouvertures & priéres qui lui furent faites par lesdits Srs. Etats, & mûe d'ailleurs du sincére désir qu'Elle a &* aura *toûjours du rétablissement du repos public,* Elle *consentit que toute la satisfaction qu'Elle prétendoit pour raison des Droits échûs à la Reine, par le décès du Roi & de la Reine d'Espagne ses Pére & Mére, fût retranchée & réduite, en considération même de ce que S. M. demandoit en faveur du Portugal, à des conditions*

d'un

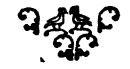
'un accommodement, arbitrées par les princi-
aux Ministres & Directeurs des affaires des-
its Etats, comme ayant été jugées par eux é-
uitables & fort modérées; & que lesdites con-
itions furent, que l'Espagne, par un Traité de
Paix, cédât en bonne forme à Sadite M, ou tou-
es les Conquêtes que ses Armes avoient faites
u Païs-Bas pendant la Campagne, & dont
lle se trouvoit en possession, ou bien le Duché
le Luxembourg, ou en sa place la Franche-
Comté, Cambrai & Cambrésis, Doüay, le
Fort de Scarpe compris, Aire, St. Omer, Ber-
gue, Furnes & Linck, & tous leurs Bailliages, appartenances & dépendances, Sadite M. restituant, en ce second cas, à l'Espagne les autres Conquêtes qu'Elle avoit faites en ladite Campagne, bien entendu que les Fortifications de Charleroi seroient démolies avant la restitution, & que l'Espagne auroit le choix d'accepter l'une ou l'autre desdites alternatives; & que S. M. donnât sa parole Royale de se contenter de l'une des deux jusques à la fin de Mars.

S. M. n'a pas moins présent à la Mémoire qu'avant la marche vers la Franche-Comté Elle a écrit à nôtre Saint Pere le Pape, & à plusieurs Rois, Princes & Potentats dont elle a accepté la Médiation, que quelques progrès que ses Armes pussent faire en cette expédition de Guerre, qu'elle entreprenoit au cœur de l'hyver pour avancer la Paix, elle n'en prendroit pas occasion d'augmenter à son profit les conditions des deux alternatives, auxquelles elle avoit consenti pour le tems qui a été dit.

En conséquence de quoi Sadite M. voulant inviolablement accomplir ses paroles Royales,

elle déclare de nouveau auxdits Srs. van Beuningen & Trevor, que nonobstant la Conquête que ses Armes ont faite depuis de toute la Franche-Comté, elle se tient & persiste dans les mêmes sentimens & consentemens qu'elle avoit donné dès le mois de Septembre dernier jusques à la fin de Mars, de se contenter pour sa satisfaction de telle desdites alternatives susmentionnées que l'Espagne lui voudra céder.

Cependant comme lesdits Srs. van Beuningen & Trevor ont depuis remis le 8. de ce mois à S. M. la Copie d'un Ecrit signé à Bruxelles le 4 par le Marquis de Castel Rodrigo, Gouverneur de Flandre, disant avoir Pleinpouvoir de la Reine d'Espagne Sa Maîtresse, par lequel Ecrit il accepte l'alternative purement & simplement comme on la lui a proposée, dont Sadite M. aura beaucoup de joye si cette acceptation se trouve sincére dans la suite; elle a déja nommé des Commissaires pour traiter de sa part avec lesdits Srs. van Beuningen & Trevor, afin qu'on puisse conduire promptement à la conclusion ce grand ouvrage de la Paix, désirée toujours de Sadite M. avec passion & sincérité.



LET-

LETTRE

De Monsieur de Lionne à Messieurs van Beuningen & Trevor. Le 9. Mars 1668.

MESSIEURS,

Je vous envoye la réponse du Roi, tant au dernier Mémoire que vous lui avez présenté, qu'à la Copie que vous lui avez remise, signée par Monsieur le Marquis de Castel Rodrigo le 4. de ce mois. Sa Majesté se réjouïroit de la Paix (comme étant déja faite) sur la favorable déclaration qu'elle vous donné aujourd'hui, si elle pouvoit se bien persuader, que les instructions & le pouvoir sur lequel Monsieur le Gouverneur de Flandre agit, fussent de véritables instructions & un véritable pouvoir, contre tout ce qui s'en publie à Madrid, ainsi que vous l'auriez vû dans la réponse à vôtre Mémoire du 3. Mars; & qu'au contraire, ledit Marquis ne courût pas la même fortune, d'y être autant desavoüé sur l'acceptation qu'il a faite de l'alternative,

qu'il l'a été jusqu'à présent sur le choix d'Aix-la-Chapelle pour lieu d'Assemblée. Ce qui doit encore augmenter les soupçons & les méfiances, c'est que Sa Majesté a remarqué, qu'il n'a accepté ladite alternative qu'en termes fort captieux; car en prémier lieu on n'accepte point tout à la fois deux choses différentes, & si distinctes qu'elles se détruisent l'une l'autre; en second lieu, il devoit s'expliquer laquelle des deux alternatives il acceptoit; en troisiéme lieu, il raporte son acceptation au contenu dans le Traité fait entre l'Angleterre & la Hollande: & vous sçavez bien, Messieurs, que les alternatives, telles que le Roi y consentit, ne sont pas nettement exprimées dans le Corps dudit Traité, dont voici les propres termes: *Si Hispaniæ Rex induci aut promoveri queat ut cedat Regi Christianissimo, aut loca anno præterito in Belgio armis occupata, aut aliud æquivalens, per traditionem locorum superius memoratorum, aliorumve, in compensationem, de quibus mutuo consensu partes inter se convenire poterunt.* De sorte que ledit Marquis Castel Rodrigo, par son acceptation générale de l'alternative, qu'il s'est expliqué qu'il faisoit en la maniére qu'elle est contenuë dans ledit Traité, sans rien spécifier, pourra prétendre, lors qu'on entrera avec lui en Négociation, qu'il est en droit (nonobstant ladite acceptation) de négocier encore, & de convenir tout de nouveau sur la qualité de la satisfaction du Roi, arrêtée entre Sa Majesté & les Etats.

Sa

Sa Majesté a trouvé encore digne de très-grande réfléxion, qu'au même tems que ledit Marquis accepte ladite alternative, & qu'il ne peut pas ne point voir combien il est important de gagner jusques au moindre moment de tems pour traiter, il n'ait pas, par le même Courier qui a porté ici sa déclaration, envoyé le Passeport que Monsieur Franciotti, Nonce & Plénipotentiaire de Sa Sainteté, lui a demandé pour Monsieur Colbert dès la mi-Février, pour aller sans délai à Aix-la-Chapelle, c'est-à-dire qu'en vingt-quatre jours ledit Marquis n'ait pas eu, ou le tems, ou la volonté, ou le pouvoir d'expédier ledit Passeport.

Sa Majesté en outre a beaucoup considéré, que Monsieur le Marquis de Castel Rodrigo a accepté l'alternative dans la même conjoncture, que l'Espagne vient de faire une Paix particuliére avec le Portugal; car Monsieur de l'Isola, il y a long-tems, nous a posé dans son Libelle, approuvé & communiqué par les Ministres d'Espagne, pour un principe infaillible de la conduite des Conseils de Madrid, que si l'Espagne sacrifie le Portugal, ce ne sera, dit-il, que pour la restitution des Païs-Bas; ou que si elle donne quelque satisfaction à la France, elle ne le fera que pour recouvrer le Portugal: or comme la Paix de Portugal a été signée à Lisbonne dès le 13. du mois passé, ce que l'on sçavoit à Bruxelles aussi bien qu'ici le 4. Mars, je vous laisse, Messieurs, à juger sur le principe qu'on a établi comme infaillible de

la conduite des Espagnols, si on peut tenir comme une chose bien certaine, ni seulement vraisemblable, que les Conseils de Madrid ayent travaillé tout l'hyver à faire la Paix de Portugal, pour se pouvoir mieux défendre contre la France, & ayent jamais donné pouvoir audit Marquis d'accepter l'alternative, ou si ledit Marquis, qui n'ignoroit pas la prudence & les résolution d'Espagne, a accepté l'alternative de bonne foi, & s'il peut espérer ou désirer d'en être avoüé en Espagne, ou selon les derniers avis qu'on en a, que toute l'application des Ministres étoit à faire partir à quelques jours de-là Dom *Juan* d'Autriche avec dix mille Espagnols naturels, & trois ou quatre millions en barres d'argent, circonstances peu propres à laisser croire qu'on y songeât à l'acceptation de l'alternative.

De tout ce que dessus vous tirerez, s'il vous plaît, la conséquence, si Sa Majesté n'a pas grand sujet de se conduire en cette rencontre avec de telles précautions contre toutes surprises & artifices, afin que Monsieur le Marquis de Castel-Rodrigo, lequel vraisemblablement se soucie fort peu d'être avoüé ou desavoüé, pourvû qu'il gagne du tems, n'ait pas lieu de se moquer de Sa Maj. dans la suite de cette affaire, en lui faisant faire des démarches contraires à la Paix, même par le grand désir que Sa Majesté a, de voir de conclure promptement ce grand ouvrage.

Al-

Addition.

J'ajoûte encore ce mot, pour vous faire remarquer, qu'il est aisé de voir, que la conduite des Espagnols en cette rencontre est la même qu'ils tinrent à Munster, ne s'étant appliquez tout l'hyver à faire une Paix particuliére avec le Portugal, (comme il leur a réüssi) que pour pouvoir continuër la Guerre contre cette Couronne: & quelqu'un a remarqué là-dessus à Rome, que tous les Couriers que le zèle de nôtre Saint Pere le Pape pour la Paix l'a obligé à dépêcher en Espagne pour en avancer la Négociation, sont toûjours allez à Madrid comme des faucons, & sont retournez comme des tortuës: Dieu veüille par sa bonté que chacun se trompe dans ce jugement.



tre l'Espagne, & obliger l'Angleterre d'en faire de même, afin qu'ils soient pondez à tenir la parole qu'ils ont donnée au Roi. Ledit Sieur de Wit approuva ma pensée, & promit de la seconder. Je négociai hier toute la journée, & trouvai dans les *Villes* de Hollande tous les bons sentimens que je pouvois souhaiter, & aujourd'hui la Province de Hollande doit délibérer de faire une forte Députation aux Etats Généraux, pour leur signifier leur avis conforme *à tout* ce que dessus. Les Provinces d'Utrecht, Frise, & Groningue, feront difficulté d'accepter de telles Résolutions sans les communiquer à leurs Maîtres; sur quoi les *Deputez* de la Hollande sont disposez de répondre, que leur Province entreprendroit plûtôt seule la Guerre, que de souffrir aucun changement à ce qui a été promis par Castel Rodrigo à leurs Députez qui sont à Bruxelles.

Je vous assûre, Monsieur, qu'il ne se peut pas mieux agir, ni plus vigoureusement que fait la Province de Hollande, & que cette déclaration a bien surpris des gens; & afin d'être plus en état d'agir contre l'Espagne, on fera avancer un Corps fort considérable sur les frontiéres du Brabant. On doit aujourd'hui signer un Traité avec l'Evêque d'Osnabrug, pour quinze cent Chevaux & trois mille Hommes de pied, & distribuer l'argent pour le reste des nouvelles levées. Je doute fort qu'après cette déclaration, & tant de forces en Campagne, *les Espagnols* veüillent se dédire de ce qu'ils ont accordé.

Mes

Messieurs les Jurats de Bordeaux m'avoient déja envoyé un Mémoire, pareil à celui que Monsieur de la Voilliére vous a donné, & j'en avois parlé à Messieurs les Etats, pour tirer raison d'un manquement de foi si manifeste, que celui qui paroît dans la plainte contre les Maîtres de Navires Hollandois. Ils m'ont répondu, qu'ils desapprouvoient leur procédé & qu'ils les châtieroient, mais qu'il faloit que les Propriétaires fissent mention du nom des Navires, & des Maître à qui ils ont donné leurs vins & denrées, afin de les appeller par devant eux, & leur faire rendre compte de ce qu'ils en ont fait, & découvrir au vrai, si leur conduite est bonne ou mauvaise. J'en ai écrit au Procureur Sindic de Bordeaux, afin qu'il m'envoye au plûtôt un Mémoire sur lequel je puisse agir, & poursuivre les Maîtres de Navires qui ont été chargez des effets des Habitans de la Ville de Bordeaux.

Comme je finissois cette Lettre, Monsieur de Gourville est arrivé de Leyden, où il étoit allé voir l'Evêque d'Osnabrug: il m'a dit, qu'ayant reçû une de vos Dépêches du 9. du courant, avec un pouvoir du Roi qu'il m'a communiqué, il a si bien pris son tems, qu'il a fait différer la signature du Traité de ce Prince avec les Etats, sous prétexte de ne le pouvoir faire sans en donner part à Monsieur le Duc de Zell son Frere. Comme le Comte de Waldeck a été présent lorsqu'il a parlé à l'Evêque d'Osnabrug, il est

à

LETTRE

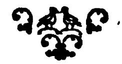
De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 16. Mars 1668.

J'Ai reçû vos deux Lettres du *huitiéme* de ce mois. Pour faire voir clairement à Monsieur de Wit, & par son moyen à Messieurs les Etats, avec quelle sincérité se conduit en toutes choses Monsieur le Marquis de Castel Rodrigo, & les faux pas qu'il fait si hardiment sans pouvoir, & contre les ordres & les intentions de la Reine sa Maîtresse, tant sur le point du *lieu* de l'Assemblée que dans l'acceptation qu'il a faite de l'alternative; vous pouvez sur le prémier faire remarquer de de-là, que ladite Reine a écrit à l'Assemblée de Cologne du seiziéme Janvier, qu'elle ne veut *traiter* la Paix qu'à Rome, & que cette Lettre n'a été remise au Courier des Electeurs & Princes que le vingt-huitiéme, & que ledit Courier n'est parti de Madrid que le treiziéme Février: cependant on nous dit ici, que ledit Marquis assûre, que depuis son Pleinpouvoir, expédié au mois d'Août, il en a reçû *un autre* du 28. Janvier. De plus, j'ai vû hier une Lettre du Cardinal Visconti à l'Abbé Vibo du vingt-troisiéme Février, qui lui *confirme*, que les Ministres, sur le choix d'Aix-la-Chapelle, lui disent tous les jours, que Castel *Rodrigo* n'a pas

pouvoir de le faire, & qu'on ne traitera
Paix qu'à Rome. Il est fort à remarquer,
e cela a été dit audit Cardinal, quand il
r a appris la nomination de Monsieur
lbert pour aller à Aix: comment peut-on
corder tant de contrarietez?

Sur le second, l'acceptation de l'alterna-
e, tous les avis du deuxiéme de Madrid
rtent unanimement, que principalement
puis la Paix de Portugal signée, & la Ra-
ication envoyée, & le départ de Don Jean
olu au prémier Mars avec de grands se-
urs d'hommes & d'argent, les Ministres
veulent pas seulement oüir nommer le
ot de l'alternative, ni de rien faire qui
isse tant soit peu préjudicier à la validité
la Renonciation de la Reine.

Monsieur de Wit, qui est aussi équitable
l'éclairé, conclura de tout ce que dessus,
mbien le Roi est obligé par toutes les ré-
es de la prudence, de se précautionner
ns toute la conduite du Marquis de Castel
odrigo, qu'on voit bien n'avoir songé qu'à
gner du tems, avançant sans pouvoir des
oses qu'il ne peut pas accomplir.



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 22. Mars 1668.

AUssi-tôt que j'ai reçû vôtre dépêche du seiziéme du courant, *j'ai été chez* Monsieur de Wit pour lui communiquer ce qu'elle contient. Il m'a montré celle que Monsieur van Beuningen lui a écrite, qui marque une grande surprise de ce que Messieurs les Commissaires du Roi ne voulurent pas lui accorder le départ de Monsieur Colbert pour Aix-la-Chapelle, sur des prétextes qui ne tendent pas à la Paix; & sur cela le Sieur de Wit, qui ne pouvoit pas assez s'étonner des difficultez portées dans vôtre dépêche, puisque pour l'intérêt *du Roi* même; présuposé qu'il veüille la Paix aux conditions qu'il a proposées, il seroit à desirer que Castel Rodrigo eut signé la Paix, quand bien il devroit être desavoüé de la Reine d'Espagne, puisque cela engageroit les Etats & l'Angleterre à *rompre* contre l'Espagne, qu'on forceroit par les armes d'accepter ce qui auroit été fait par ledit Marquis; qu'ils l'ont tellement fait presser par leurs Députez qu'ils ont tiré copie de son Pouvoir, qui l'autorise suffisamment pour accorder les conditions qu'il jugera à propos; que de plus, lesdits Députez ont envoyé aux Etats l'extrait de la Lettre de *la* Reine d'Es-

par-

pagne, qui approuve & autorise ce que ledit Castel Rodrigo a fait pour le choix de la Ville d'Aix-la-Chapelle pour y traiter la Paix, puisqu'il s'offre de signer à Bruxelles tout ce qui aura été arrêté par son subdélégué, pour donner plus de force à la Négociation; que toutes les avances, & celle qu'il a fait de nommer l'alternative qu'il accepte, doivent persuader Sa Majesté que la Paix est entre ses mains, & qu'il la fera glorieuse, obtenant tout ce qu'il a demandé: qu'en son particulier, il ne croit pas, que s'il avoit été possible qu'il vous eut pû parler une heure, vous ne fussiez entré dans son sentiment de la disposition où les Etats sont de forcer le Marquis de Castel Rodrigo par toutes les voyes les plus fortes dont on se peut servir.

Que ce qui paroît qu'on voudroit bien en Espagne semer de la division entre l'Angleterre, les Etats & la France, sous prétexte du desaveu du pouvoir de Castel Rodrigo, ne doit pas arrêter les affaires, mais au contraire les presser; puisque les Etats & l'Angleterre ne donneront aucun repos au Marquis qu'il n'ait signé, & s'il ne le fait pas, qu'ils rompront: mais que, pour le mettre en son tort, il étoit nécessaire que le Roi envoyât son Plénipotentiaire à Aix pour conclure ledit Traité; qu'il me prioit de vous en écrire sérieusement, afin qu'on ne laissât pas échaper une si belle occasion comme celle-là, où tant de Rois & de Princes travaillent pour contribuër à la satisfaction du Roi.

Voi-

Voilà, Monsieur, en substance tout ce qu'il m'a répondu ; à quoi je lui ai dit pour réplique toutes les raisons portées par vôtre Dépêche ; & que le Roi voyant tant de contrariétez, ne sçauroit assez se précautionner contre une conduite si peu réglée, & si pleine d'artifices, que celle dudit Marquis de Castel Rodrigo.

Monsieur de Gourville est parti avec la Duchesse d'Osnabrug, pour suivre le Prince qui va trouver le Duc de Zell son Frere, pour lui communiquer le projet que les Etats lui ont envoyé pour le Traité de leurs Troupes. Le Comte de Waldeck a fait sçavoir à Monsieur de Wit, & aux Commissaires qui ont traité avec leurs Ministres, tout ce qui s'est passé entre ce Prince & Monsieur de Gourville, dont Monsieur de Wit m'en a fait des reproches. Je lui ai répondu, que ce que le Sieur de Gourville faisoit, étoit en vertu de ses vieux ordres, de tâcher de ramener ces Princes avec leurs Alliez, sans en chercher de nouveaux, comme ç'avoit été le dessein dudit Comte de Waldeck de les lier avec la Maison d'Autriche; que ledit de Gourville leur a toûjours conseillé de s'attacher à la France & aux Etats, les croyant inséparables de nos intérêts; qu'il agit encore sur ce pied; & qu'il sçavoit bien que ce Traité avec ces Princes auroit été signé, si les Etats s'en fussent tenus aux premiéres conditions de leur Traité; de sorte que s'il y a eu quelque diligence de sa part, ç'a été lorsqu'il a vû que le Traité des E-

tats étoit changé par de nouvelles Propositions, & qu'il a craint que le Comte de Waldeck ne renouvellât son prémier dessein de les attacher à la Maison d'Autriche; & que je trouvois qu'il avoit bien agi pour le Roi & pour les Etats, d'avoir fait remettre toutes choses à la Conférence qui se doit faire avec les Ducs de Zell. Il me parut satisfait de ce que je lui dis. Il est certain que le Comte de Waldeck avoit porté ce Prince à conclure & signer son Traité, lorsque Monsieur de Gourville arriva à Leyde, & qu'il le porta de nouveau à ne rien conclure qu'il n'eût été auprès du Duc de Zell, & lui fit voir comme tout ce vacarme venoit du Comte de Waldeck, contre la parole qu'il avoit donnée à ce Prince, de n'en rien témoigner à personne. Il lui fit aussi remarquer fort adroitement, qu'il avoit voulu qu'il lui en parlât, quoiqu'il lui représentât, qu'il seroit à propos qu'il n'en sçût rien, vû l'éloignement où il étoit pour toutes les choses qui regardoient une liaison entre la France & la Maison de Brunswic & de ses Ministres. L'Evêque d'Osnabrug partit d'Amsterdam le 27. de ce mois, & lui deux heures après avec la Princesse pour se rendre à Zell. L'on sçaura cependant les intentions du Roi sur les propositions qu'il fait par ses dépêches. Je lui envoyai par un Exprès la derniére que vous lui avez écrite, qui le trouvera en chemin; il ne se peut pas agir avec plus de zèle, d'affection & d'adresse qu'il fait pour toutes les choses qui regardent le service du

Roi. Si Sa Majesté ne trouve pas son compte dans la Négociation, elle a le tems qu'il faut pour engager ces Princes dans ses intérêts. Gourville empêchera qu'ils ne concluënt rien jusqu'à vôtre réponse: mais pour les avoir sûrement & rompre les mesures du Comte de Waldeck, il est nécessaire que les Lettres de change des sommes dont on conviendra avec eux, soient entre les mains dudit Sieur de Gourville, pour délivrer l'argent au même tems qu'on fera l'accord.

J'ai trouvé les Députez de l'Assemblée de Hollande fort étonnez de cette derniére dépêche de Monsieur van Beuningen. Je vois déja la Cabale d'Espagne s'intriguer par-tout, & publier, qu'on l'avoit bien toûjours cru que le Roi ne vouloit pas sincérement la Paix, & que cela paroît, ne voulant pas faire partir son Plénipotentiaire pour Aix, quoique Castel Rodrigo ait tout accordé ce que le Roi a demandé. Voilà, Monsieur, à quoi l'on est sujet avec des Peuples fort susceptibles des impressions qu'on leur donne.

Monsieur de Beverning a été nommé par les Etats pour aller à Aix la Chapelle en qualité de leur Plénipotentiaire; il fait état de partir dès qu'on aura sçû ici la résolution que le Roi aura prise pour le départ de Monsieur Colbert.

Cependant on commença hier de travailler à régler les Corps séparez, & à prendre un rendez-vous pour l'Armée qui sera à Rosendale, à six lieuës d'Anvers: elle sera composée de vingt-cinq Régimens d'Infanterie,

qui

qui feront feize mille Hommes de pied & de quatre mille Chevaux.

Il y aura un Corps dans le Païs de Waes proche de Hulst, de six Régimens d'Infanterie & de 600. Chevaux, & un autre entre Zutphen & Déventer sur l'Issel, de sept Régimens d'Infanterie & de douze cens Chevaux.

Si le Traité des Troupes de Lunebourg se conclut, ils destinent ce Corps sur le Rhin entre Wesel & Orsoy, & y joindront trois Régimens d'Infanterie & 1000. Chevaux.

On a renforcé la Garnison de Mastricht de trois Régimens d'Infanterie & de 500. Chevaux. Voilà au vrai la destination de toutes leurs Troupes.

J'ai été averti par deux de mes Amis de la Province de Hollande, qu'il est arrivé ce matin une seconde Lettre de Monsieur van Beuningen, qui persuade les Etats qu'il y a plus d'apparence de Guerre que de Paix, se raportant à sa prémiére Lettre, par laquelle il en marque toutes les particularitez: il dit par la derniére, que Messieurs les Etats feront bien de se précautionner, & qu'ils doivent s'attendre que le Roi refusant à son Plénipotentiaire de l'envoyer à Aix, sur le défaut du Pouvoir de Castel Rodrigo, nonobstant les déclarations que les Etats font contre le défaut dudit Pouvoir en cas qu'il y en ait; que tout cela ne sont que prétextes pour la Conquête des Païs-Bas, & qu'on verra entrer le Roi en Flandre avec trois Armées dans le mois d'Avril. J'ai sçû mê-

me que depuis la reception de cette lettre on a délibéré sur deux points; l'un, écrire aux Députez des Etats qui sont à Bruxelles, de proposer à Castel Rodrigo de nouveau l'engagement des trois Places avec les Doüanes de l'Escaut & de la Meuse pour le prêt de quatre millions; & l'autre, qu'on envoyeroit pouvoir aux Ambassadeurs, des Etats qui sont en Angleterre, de conclure avec le Comte de Dohna sur les propositions qu'il a déja faites, dont je vous ai déja rendu compte par ma dépêche du 8. de ce mois. J'ai estimé que ces avis étoient assez importans pour voir Monsieur de Wit avant de finir cette dépêche; j'ai été près de deux heures avec lui, sur le bruit qui s'est repandu par la Haye, que le Roi refusoit la Paix, & que Monsieur van Beuningen le faisoit entendre ainsi à ses Maîtres par ses Dépêches; qu'il pouvoit les détromper en leur disant les justes raisons que le Roi a de se méfier du procédé artificieux de Castel Rodrigo; qu'il n'y avoit rien de plus concluant que ce que le Cardinal Visconti écrit à l'Abbé Vibo par ses deux Lettres du 23. & 26. Février, dont je l'avois informé.

Que j'avois examiné la Copie du Pouvoir de Castel Rodrigo du 4. Août 1667. qu'il m'avoit envoyé par son Commis, lequel je trouvai fort captieux & relatif à quelques Articles qu'on cache, & qui vraisemblablement détruisent la force dudit *Pouvoir*; que la Copie de la Lettre de la Reine d'Espagne, dont lui Sieur de Wit tire une acceptation de la Ville d'Aix pour le Traité de Paix, ne signifie rien,

rien, & elle eſt encore en termes qu'il paroît plûtôt qu'elle ait été faite pour ſervir de piége que pour agir de bonne foi ; que tout cela étant ainſi, il ne faut pas être ſurpris ſi le Roi prend ſes meſures contre tant d'artifices & tant de Ligues qui ſe préparent contre lui, & qu'il veuille voir bien clair aux actions des uns & aux promeſſes des autres; que ſi tout le monde agit auſſi ſincérément que Sa Majeſté fait, on verra bientôt la Paix faite; mais que ſi au contraire les Eſpagnols penſent nous amuſer par de faux Pouvoirs, & que l'Angleterre & les Etats croyent nous éprouver par leur Ligue, en prenant pour bon tout ce qui vient de la part des Eſpagnols, & nous preſſant d'y acquieſcer, je puis lui dire par avance, que quoique ce ſoit de moi-même, que le Roi eſt un Prince trop généreux & trop jaloux de ſon honneur pour en paſſer par où ils voudront, & que ce n'eſt pas le moyen de réparer ce qu'ils ont fait contre la raiſon & les formes, que de continuer à prendre des ombrages du Roi, & faire des Négociations & des préparatifs d'Armée, plus contre le Roi que pour avancer la Paix.

Monſieur de Wit m'a répondu, que tout ce que Monſieur van Beuningen écrit aux Etats n'eſt pas contre la France; mais il fait voir aſſez nettement le peu d'inclination qu'il remarque qu'on a en France pour la Paix, puiſqu'on ne veut que gagner le tems de la Campagne pour envahir la Flandre, & que la Paix dépend du Roi, leur garantie étant aſſez forte par la déclaration que

les Etats ont faite le 15. Mars, de rompre contre l'Espagne, en cas que la Reine d'Espagne désavouë ce que le Marquis de Castel Rodrigo aura fait & arrêté, ou que lui-même vienne à s'en dédire sous quelque prétexte; qu'il lui sembloit que cela suffisoit en cas que le Pouvoir fût défectueux, pour que le Roi y trouvât ses sûretez, & aussi de même pour l'approbation du choix de la Ville d'Aix; que pour ce qui *étoit des deux* points dont je lui parlois, il *étoit vrai qu'ils* avoient délibéré de s'accommoder avec la Suéde sur les différens qui restoient à ajuster & examiner de plus près leurs propositions, & que, pour l'autre point, les Etats n'*avoient* donné nul ordre à leurs Députez de proposer l'engagement des Places: ce n'est pas que si les Etats trouvent leurs avantages & sûretez dans une pareille affaire, ils ne le fassent quand la conjoncture du tems *le permettra*.

Vous pouvez juger, Monsieur, par ces réponses, s'il n'y a pas d'apparence que l'avis qui m'a été donné est vrai.

De tout ce que dessus je juge, que si le Roi est nécessité de continuër la Guerre par le procédé injuste des Espagnols & des Etats, il ne peut pas mieux prendre son tems que dans le mois prochain, les Etats ne se pouvant mettre en état de mettre leur Armée en Campagne, pour s'oposer aux desseins de Sa Majesté, de deux mois; vous y ferez la réfléxion que vous estimerez à propos.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 23. Mars 1668.

J'Ai reçû vôtre Dépêche du 15. Je ne vous envoye point la Copie d'une Lettre bien importante que j'écrivis le 19. de ce mois à Messieurs van Beuningen & Trevor, non pas tant parce que vous l'aurez pû voir entre les mains de Monsieur de Wit, qu'à cause que ledit Sieur van Beuningen m'a témoigné, qu'il seroit bien aise qu'elle ne fût communiquée à qui que ce soit, pour ne donner point lieu à des repliques & dupliques, qui ne seroient bonnes qu'à aigrir les choses, plûtôt qu'à avancer la Paix: mais comme néanmoins il est important que toute la Chrêtienté soit informée de ce que le Roi veut bien faire à son propre préjudice, pour rétablir le repos public, je vous adresse une Copie de la réponse que Sa Majesté a donnée à la Légation des Electeurs & Princes de l'Empire de l'Assemblée de Cologne, sur l'instance que la Légation a faite à Sa Majesté de la prorogation de la suspension d'entreprises. Elle désire qu'aussi-tôt que vous aurez reçû cet écrit, vous en fassiez tirer cinq Copies, & que vous les adressiez à Messieurs de Pomponne, de Terlon, de Béziers, Millet, & Gourville.

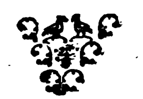
Je vous avouë franchement, que je suis un

fort mal-habile homme, m'étant lourdement trompé ſur une choſe que je croyois infaillible, & qui a pourtant manqué; mais pour ma conſolation d'avoir fait cette bevûë, je me perſuade encore, que ſi j'avois eu affaire à Monſieur de Wit, il en auroit uſé tout autrement. Voici ce que c'eſt; j'avois cru qu'auſſi-tot que Monſieur van Beuningen auroit vû les trois grandes avances & facilitez que le Roi a aportées à la Paix, qui ſont telles que *perſonne n'auroit* oſé les eſpérer, ainſi que vous le verrez par ledit Ecrit, je verrois, à l'inſtant même de la reception, paroître dans ma chambre Meſſieurs van Beuningen & Trevor, pour me preſſer de travailler à un Traité qui liât le Roi juſques au 15. May à perſiſter dans les deux alternatives, & à dreſſer auſſi-tôt celui qui doit être fait pour la Paix entre Sa Majeſté & les Eſpagnols ſur le fondement deſdites alternatives, afin d'y lier enſorte Sa Majeſté, qu'il n'y eût plus à attendre que la ſignature des Eſpagnols, pour s'aſſûrer que la Paix étoit faite: & c'eſt ce que je dis qu'il me ſemble que Monſieur de Wit auroit fait; mais j'ai été bien ſurpris quand ledit van Beuningen, après la reception dudit Ecrit, m'eſt venu témoigner, qu'il ne le conſidéroit que comme des Réſolutions *proviſionelles* de Sa Majeſté, qui ne faiſoient rien pour la Paix, qu'en cas qu'elle accordât *la ſuſpenſion* qu'il lui demandoit juſques à la fin de May. J'ai déclaré là-deſſus, qu'il n'y avoit rien de proviſionel, & que les réponſes *de Sa Majeſté*

ſté étant ſi favorables, c'étoient auſſi les derniéres qu'il auroit, & enſuite lui ai offert de mettre papier ſur table, pour commencer de travailler au Traité que nous avions à faire enſemble, & à celui de la France & de l'Eſpagne ſur le pied des alternatives. Il m'a reparti, qu'il n'y avoit rien à traiter entre nous, tant que le Roi n'accorderoit pas la ſuſpenſion juſques à la fin de May, & que Meſſieurs les Etats ſongeroient à prendre d'autres meſures. J'ai repliqué, que le Roi accorderoit en effet la ſuſpenſion juſques au 15. May, puiſqu'il veut bien rendre les Places que ſes Armes occuperoient juſques à ce jour-là: & lui ayant demandé, s'il ne ſe fioit pas là-deſſus à la parole de Sa Majeſté; il m'a répondu, que l'on conſidéroit plûtôt, *quid Rex poſſit quam quid velit*. J'ai repliqué, que je doutois fort que les Etats l'avoüaſſent de me faire une pareille réponſe, & que je le chargeois envers eux de la perte du tems, auquel l'on pourroit dreſſer les deux Traitez dont j'ai parlé ci deſſus, cette perte ſeule pouvant faire manquer la Paix. Il m'a dit là-deſſus, qu'il ne lui étoit pas libre de faire aucun Traité avec nous, qu'en cas que le Roi prorogeât la ſuſpenſion juſques au prémier jour de Juin, & que les Etats avoient pris cet engagement avec le Roi d'Angleterre. J'ai repliqué deux ou trois fois, qu'il prît la peine de mieux lire qu'il n'avoit fait le troiſiéme des Articles ſecrets du Traité de la Haye, dont il faiſoit tant de miſtére, & qu'il n'y trouveroit pas ſeulement que le mot de ſuſpenſion, ni de ceſſation d'Armes y fût

nommé. Il n'a pas osé soûtenir que ce que j'avançois en cela ne fût vrai; & s'il l'eût fait, j'avois en main de quoi le convaincre sur le champ. Tout cela s'est passé en présence de Monsieur Trevor, qui, par quelques discours qu'il entremêloit, & par ses gestes, ne témoignoit pas d'approuver ce que ledit van Beuningen disoit.

Vous trouverez dans la réponse à la Légation de l'Assemblée de Cologne les considérations qui se doivent faire sur *les termes* captieux, & il se peut dire absurdes, dont le Marquis de Castel Rodrigo s'est servi pour faire sa déclaration sur le choix de l'alternative. Je ne comprens pas comment Monsieur Temple & les Députez des Etats qui sont à Bruxelles veulent se charger de pareilles piéces; est-ce exercer sincérement la Médiation?



RE-

REPONSE

Du Roi à la Légation des Electeurs & Princes à Cologne, mentionnée ci-dessus, &c. le 22. Mars 1668.

SUr la nouvelle instance que la Légation de Mrs. les Electeurs & Princes de l'Empire assemblez à Cologne a faite au Roi, de vouloir accorder jusques à la fin de Mai la Prorogation de la suspension d'entreprises, que S. M. a déja accordée jusques à la fin de Mars, afin qu'on puisse employer plus utilement ce tems-là aux Négociations de Paix, sans que l'action des Armes les puisse troubler:

Sadite Majesté a répondu, qu'elle estime que rien ne seroit plus contraire à la Paix même, contre l'intention de ladite Légation & de ses Supérieurs, que le consentement que S. M. donneroit à l'instance qui lui est faite; d'autant qu'il se voit clairement que le dessein du Marquis de Castel Rodrigo dans toute la conduite qu'il tient, n'est que d'essayer de gagner du tems par une nouvelle suspension, afin de donner lieu, pendant qu'elle dureroit, à la venuë, sans obstacle ou opposition, de dix mille Espagnols naturels, qui passent en Flandre avec Dom Jean d'Autriche, & à l'arrivée des puissans secours qu'on y attend d'Allemagne, & des levées

& recrûës qui s'y font en plusieurs endroits: qu'il est aisé à voir, pourvû que ledit Marquis, se prévalant de la complaisance qu'il sçait que le Roi a pour tous les Princes, que S. M. a si volontiers acceptez pour Médiateurs, puisse lier les mains à Sadite M. pendant les deux mois prochains, où il prétend qu'il se trouvera beaucoup plus dépourvû de forces & d'assistances qu'il ne le sera au mois de Juin. Il se souciera peu d'être avoüé ou desavoüé en Espagne de tout ce qu'il avance aujourd'hui, non seulement sans pouvoir, mais contre ses ordres exprès, tant sur l'acceptation de l'alternative que sur le lieu de l'Assemblée à Aix-la-Chapelle.

Que sur le prémier point, tous les avis de Madrid du 25. Février, qui est le jour auquel le dernier Courier en est parti, portent unanimement, qu'après la Ratification de la Paix de Portugal envoyée à Lisbonne, & après la parole que Dom Jean d'Autriche avoit donnée de partir infailliblement au prémier jour de Mars, les Ministres ne pouvoient seulement ouïr nommer le mot d'alternative: & comme le Marquis de Castel-Rodrigo n'ignore pas là-dessus leurs sentimens, & qu'il croit pourtant, pour mieux servir le Roi son Maître, devoir en apparence tenir une conduite directement contraire à ses ordres; il ne s'est expliqué d'abord que fort confusément sur ladite alternative par une acceptation générale des deux partis qui lui étoient offerts, & lorsqu'il s'est vû si vivement pressé par les Ministres d'Angleterre & de Hollande qu'il n'a plus vû de lieu de pouvoir reculer, il a témoigné à la vérité de vouloir s'expliquer

de

REPONSE

Du Roi à la Légation des Electeurs & Princes à Cologne, mentionnée ci-dessus, &c. le 22. Mars 1668.

SUr la nouvelle instance que la Légation de Mrs. les Electeurs & Princes de l'Empire assemblez à Cologne a faite au Roi, de vouloir accorder jusques à la fin de Mai la Prorogation de la suspension d'entreprises, que S. M. a déja accordée jusques à la fin de Mars, afin qu'on puisse employer plus utilement ce tems-là aux Négociations de Paix, sans que l'action des Armes les puisse troubler:

Sadite Majesté a répondu, qu'elle estime que rien ne seroit plus contraire à la Paix même, contre l'intention de ladite Légation & de ses Supérieurs, que le consentement que S. M. donneroit à l'instance qui lui est faite; d'autant qu'il se voit clairement que le dessein du Marquis de Castel Rodrigo dans toute la conduite qu'il tient, n'est que d'essayer de gagner du tems par une nouvelle suspension, afin de donner lieu, pendant qu'elle dureroit, à la venuë, sans obstacle ou opposition, de dix mille Espagnols naturels, qui passent en Flandre avec Dom Jean d'Autriche, & à l'arrivée des puissans secours qu'on y attend d'Allemagne, & des levées

puisse trouver à redire, qu'elle s'en est rendue Maîtresse : & sur cette connoissance ledit Marquis ôtant d'une main ce qu'il présente de l'autre, a accepté ladite alternative, mais à condition que le Roi rendra la Franche-Comté au même état qu'il l'a trouvée ; ce qui est aujourd'hui impraticable, après la démolition des Fortifications de Dole & de Gray.

Quant au lieu de l'Assemblée, Monsieur le Cardinal Visconti, Nonce de Sa Sainteté en Espagne, écrit de nouveau du 28. Février au Sieur Abbé Vibo, qui fait ici les affaires du St. Siége, que l'on ne veut point à Madrid ouïr parler d'Aix-la-Chapelle, & que si la France ne donne son consentement de traiter la Paix à Rome, il ne voit point de moyen de faire convenir les Parties du lieu de l'Assemblée. Cependant, dans un Ecrit que Monsieur le Marquis de Castel-Rodrigo a donné depuis deux ou trois jours aux Ministres d'Angleterre & d'Hollande, il atteste, qu'il a des Lettres de la Reine sa Maîtresse des 12. 18. & 24. Janvier & 7. Février, par lesquelles elle agrée ce qu'il avoit répondu au Nonce de Sa Sainteté, en nommant la Ville d'Aix pour y travailler ; & ce qui n'est pas moins remarquable (nonobstant cette Lettre du 12. Janvier que ledit Marquis dit avoir) ladite Reine écrivit le 16. dudit mois aux Electeurs & Princes de l'Empire de l'Assemblée de Cologne, qu'elle a remis, il y a long-tems, toute l'affaire entre les mains du Pape, pour être traitée à Rome, & cette Lettre du 16. ne fut remise au Courier desdits Sieurs Electeurs & Princes que le 21. & même le

dit

devantage par une déclaration (qu'il lui a plû dater du 6. Mars, quoiqu'on ne l'ait reçu ici que le 21.) mais il ne l'a fait qu'en termes captieux, & sujets à double entente; en voici les termes:

J'accepte & admets purement & sincérement, de traiter & conclure, sur ce que la France a occupé jusques au tems de la déclaration qu'elle a faite auxdits Seigneurs Médiateurs, moyennant qu'elle restituë toutes choses au même état où elle se trouvoient alors, sans aucune nouveauté.

S. M. laisse au jugement équitable de ladite Légation, de dire si ces termes, dont ledit Marquis s'est servi; j'accepte de traiter & de conclure, sur ce que la France a occupé, *veulent dire, sans ambiguité, ou sans quelque reserve mentale, qui se pourra produire en tems & lieu, que le Roi son Maître cédera à la France ce que les Armes de S. M. ont occupé la Campagne derniére au Païs-Bas, comme il étoit pourtant nécessaire de dire nettement; puisque s'engager à traiter & à conclure sur une chose, n'est pas dire de la vouloir céder; c'est même plûtôt dire qu'on la veut disputer & contester.*

Sadite Majesté laisse au jugement de la Légation de dire, si c'est accepter purement & simplement une proposition, d'y ajoûter un moyen qui la détruit. Ledit Marquis aura sçû sans doute les ordres que Sa Majesté a données, il y a long-tems, de faire démolir toutes les Fortifications de Dole & de Gray, ce qui n'étoit pas moins en son pouvoir, sans que personne y puis-

voient-ils cru pouvoir traiter valablement avec des Subdéléguez des Plénipotentiaires de Sa Majesté, & ceux-ci auroient-ils dû le prétendre? Les Rois donnent cela nommément à la suffisance, à la fidélité, & à l'industrie du Personnage qu'ils choisissent; mais sans une particulière expression de leur volonté, ils n'entendent jamais que ce Plénipotentiaire puisse donner ce Pouvoir à un autre, qui n'auroit pas le plus souvent les mêmes qualitez pour les bien servir; & si cette régle a lieu dans le droit pour les simples Procureurs ou Mandataires dans les choses de peu d'importance, à combien plus forte raison doit-elle être observée, quand il s'agit d'aliénation d'Etats, & de cessions de Souverainetez.

Comme tout ce procédé dudit Marquis (quoique tendant sans doute, selon qu'il le croit, au plus grand bien des affaires de son Maître, en quoi il est fort loüable) se rencontre plein de contretems, de contradictions, d'artifices & de défauts de pouvoir, & enfin n'avoir pour but que de gagner du tems, pour donner cependant lieu à l'arrivée de Dom Jean d'Autriche, & des secours d'Allemagne, & des nouvelles levées & recrûës; il ne permet pas à Sa Majesté, si elle veut suivre les régles de la prudence, d'accorder ce que, sans des considérations si fortes, elle donneroit très-volontiers au bien de la Paix; mais plûtôt la doit obliger à d'autant plus se précautionner contre toutes surprises, pour une plus grande sûreté de la Paix même.

Cependant Sa Majesté, pour temoigner de plus en plus avec quelle sincérité elle marche dans le chemin de la Paix, & qu'elle désire même

d'y gagner jusques aux moindres instans d'un tems désormais devenu si précieux, déclare en prémier lieu, à la Légation de Messieurs les Electeurs & Princes de l'Empire, que pour satisfaction des Droits échûs à la Reine, elle se contentera encore jusques au 15. jour de May inclusivement, de l'une des deux alternatives dont elle avoit ci-devant offert de se contenter jusques au dernier jour de Mars, à condition que le Traité qui se doit faire là-dessus entre elle & les Espagnols soit signé, ratifié, & les Ratifications échangées avant le 16. May: en quoi on pourra aisément remarquer, que le terme que Sa Majesté prêscrit est plus que suffisant pour tout ce qui est à faire, si l'acceptation que Mr. le Marquis de Castel Rodrigo a déja faite de l'une des alternatives a été sincére & conforme à ses ordres; car un Courier va en sept jours de Paris à Madrid, & depuis le 19. Mars, auquel Sa Majesté a fait pour la prémiére fois la même déclaration aux Ministres d'Angleterre & de Hollande, jusques au 15. Mai, il y a cinquante sept jours.

En second lieu, que Sa Majesté, pour faire voir la sincérité de cette déclaration, est prête de faire sans délai un Traité avec le Roi de la Grande Bretagne & les Etats Généraux, sur le Pleinpouvoir qu'ont ici leurs Ministres, par lequel elle s'obligera de se contenter de ladite alternative jusques audit jour 15. May inclusivement, dans lequel Traité on insérera mot à mot le Traité de Paix qui se doit faire entre elle & les Espagnols, sur le fondement desdites alternatives; ledit Seigneur Roi & lesdits Sei-

Seigneurs Etats se chargeant d'en faire apporter en bonne forme la signature & la Ratification d'Espagne, dans un tems que celle-ci puisse être échangée avant le 16. Mai.

En troisiéme lieu, que Sa Majesté donne dès à présent sa parole Royale à nôtre Saint Pere le Pape, à tous les Rois, Electeurs & Princes de l'Empire, & autres Potentats Chrétiens, & composera même, si on le désire, un Article en cette conformité dans le Traité qu'elle offre de faire avec ledit Roi de la Grande Bretagne & lesdits Seigneurs Etats, qu'elle restituëra de bonne foi au Roi d'Espagne toutes les Places & les Postes que ses Armes pourroient avoir occupé depuis le dernier jour de Mars, auquel la suspension d'entreprise aura cessé jusques audit jour 15. May sans exiger de plus hautes ou plus avantageuses conditions de Paix que celles de l'une des deux alternatives, pourvû que les Espagnols, comme il a été dit, ayent alors consenti à lui en céder une, & que les ratifications du Traité qu'elle en aura fait avec eux, ayent été échangées avant le 16. May.

Sa Majesté est persuadée que la Légation de Messieurs les Electeurs & Princes de l'Empire assemblée à Cologne avoüera, qu'on n'auroit presque osé espérer de si grandes, si importantes, & si favorables déclarations pour l'accommodement, voire pour la conclusion de la Paix, que celles qui sont contenuës dans cet Ecrit, puisque, sans s'être obligée à rien que jusques à la fin de Mars, elle met encore la Paix entre les mains des Médiateurs jusques au 15. May, aux mêmes conditions des alternatives,

ves ; comme si elle avoit oublié que ses Armes ont conquis la Franche-Comté ; & elle en parle clairement, sans ambiguité ni termes captieux, ayant voulu donner à toute la Chrêtienté des nouvelles preuves effectives, & de la sincérité avec laquelle elle désire le prompt rétablissement du repos public, & d'une grande modération dans les conditions de l'accommodement ; & souhaitant que les Espagnols veüillent se prévaloir de l'une ou de l'autre dans une espace de tems, lequel, comme il a été déja remarqué, se trouve plus que suffisant pour réduire à effet ses bonnes intentions. Cependant Monsieur Colbert part demain pour aller, à plus grandes journées qu'il pourra, à Aix-la-Chapelle, avec le seul Carosse dont il a besoin pour l'y conduire, faisant après suivre le reste de son equipage ; & il y a plus d'un mois qu'il seroit arrivé au lieu de l'Assemblée, si le Passeport dont il avoit besoin, & qui pouvoit venir en deux jours de Bruxelles, n'eut été retardé depuis la mi-Février, qu'il fut demandé, jusques au 16. Mars, qu'il fut reçû; mais les Espagnols, qui vouloient gagner par une suspension le mois de Juin, avoient trop d'intérêt de ne se pas mettre en état d'être pressez de traiter & de conclure dans le mois de Mars. Fait à St. Germain en Laye le 22. Mars 1668.

DE LIONNE.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 28. *Mars* 1668.

IL me feroit difficile de vous *mander tout* ce qui s'eſt paſſé entre *Monſieur de Wit* & moi, pendant trois heures *qu'il* a *été à* mon Logis. Je vous rendrai compte ſeulement de ce que je juge le plus important, pour ne perdre pas l'occaſion du départ du Courier extraordinaire qu'il dépêche à *Monſieur* van Beuningen. Il a lû en ma préſence à diverſes repriſes le Mémoire qui s'adreſſe à Meſſieurs les Electeurs de l'Empire, & le refus que le Roi fait de prolonger la ſuſpenſion d'Armes juſques à la fin de May: *il m'a* dit, qu'il voyoit avec grande douleur *réüſſir* le deſſein des Eſpagnols, qui n'avoient pour but que de nous diviſer; que Caſtel Rodrigo ayant accepté l'alternative des Places conquiſes, & les Etats s'obligeant de lui faire ſigner le Traité, & le faire avouër à la Reine d'Eſpagne, & en retirer la Ratification, le Roi ne pouvoit pas douter du ſuccès de la Paix; qu'il avoit porté le Roi d'Angleterre & les Etats à faire parler leurs Députez hautement & rudement au Marquis, & avec ménace de rompre, s'il n'acceptoit l'alternative, l'aſſûrant en ce cas de la Paix; qu'après l'avoir forcé de conſentir à tout, il voyoit le Roi réſolu de l'attaquer, contre

les

s assûrances que lesdits Etats & l'Angleterre lui avoient données, qu'après l'acception de l'alternative la Paix seroit assûre.

Que le doute que Sa Majesté a, qu'il n'agit point de bonne foi, ne peut être levé qu'après la signature, & qu'en ce cas-là les Etats l'Angleterre s'obligent de rompre, en cas e desaveu de la part de la Reine, & que Marquis s'en dédise; que si ledit Marquis veut chercher quelque chicane, soit au éfaut du Pouvoir, ou de ce qui est allégué ans le Mémoire touchant le rasement de ôle & de Gray, les Etats prendront tout ussi-tôt cela comme un refus, & entreront onjointement avec le Roi dans la Flandre vec toute leur Armée, comme ayant manué de parole; que pour hâter les affaires avantage, les Etats dépêchent un Courier roit en Espagne, & écrivent à la Reine, u'ils la prient d'avouër tout ce que Castel Rodrigo a promis de faire, tant sur le lieu 'Aix que sur l'alternative, & d'en envoyer a Ratification dès que le Traité sera signé, e pouvant pas différer un jour de se declarer contre l'Espagne, si elle différe d'approuver ce que ledit Marquis aura fait, & d'en envoyer sa Ratification. Le Sieur de Wit m'ajoûta avec des termes très-pressans, que si le Roi, ayant tant d'assûrances effectives que la Paix est entre ses mains, refuse la suspension d'Armes jusques à la fin de May, il n'y aura personne qui ne croye que son intention a été éloignée de la faire, puisqu'il n'est plus question d'agir par Armes pour

obliger

obliger les Espagnols à convenir de cette alternative, qu'ils accordent en la forme qu'on l'a demandé.

Qu'il sçavoit bien que le plus grand malheur qui pouvoit arriver aux Etats, étoit celui de se broüiller avec la France, mais que cela étoit inévitable, le Roi voulant attaquer les Païs-Bas, après qu'ils ont privé les Espagnols de toutes sortes de secours étrangers, & qu'ils lui ont mis les Armes bas en les forçant d'accepter les conditions que le *Roi* a demandées, & en les assûrant que moyennant cela le Roi leur donneroit la Paix; qu'il a été le prémier à porter la Province de *Hollande* à se déclarer contre l'Espagne, si *elle* ne donnoit contentement au Roi; que cette Province a persévéré dans le même avis, lui Sieur de Wit l'ayant toûjours assûrée, que Sa Majesté leur donneroit la Paix, moyennant cette satisfaction de l'alternative, & qu'il se trouve à présent plus embarassé *que personne*, tant vers les Etats, que vers les Anglois & Espagnols, qui lui attribuënt de les avoir abusez, dans l'espérance qu'il leur va donner la Paix, & que le Roi se contenteroit des conditions proposées; qu'il vous prie, Monsieur, de faire considérer au Roi, que cette affaire le va entiérement décréditer, & donner lieu à l'avis que vous avez eu d'Angleterre, dont il a eu quelque connoissance; que Sa Majesté peut faire réfléxion au peu de fruit qu'elle retirera d'attaquer un Païs déja vaincu, & qui n'aura autre défense que celle qu'il demandera aux Etats & aux Anglois, qui les ont amusez & forcez à céder tout ce

qu'ils

ils ont demandé pour obtenir la Paix, & mauvais pas où Sa Majesté va faire tomr les Etats, dont ils ne peuvent se dispen-, le Roi attaquant la Flandre après l'acptation de l'alternative, & les sûretez qu'on veut donner de la faire agréer & ratifier r la Reine d'Espagne, moyennant la susnsion d'Armes proposée, qui est le tems le us court qu'on puisse prendre : au lieu e si le Roi se contentoit de la suspension Armes, moyennant les sûretez que les Ets lui donneroient par un Traité, de rompre ontre l'Espagne sur tous ces cas douteux ortez par le Mémoire, il pourroit assûrer Majesté, que les Etats lui feroient oblilez au dernier point de ce relâchement, & e lui en son particulier rentreroit dans le rédit de sa Province, qu'il ne peut éviter e perdre si les affaires prennent une autre ice, étant impossible qu'il puisse résister ux Cabales qui sont contre lui, & aux reroches que les Provinces lui feront, dans engagement où les Etats vont entrer d'assister les Espagnols, plûtôt que de voir perlre les Païs Bas.

Je lui ai répondu, qu'il eût été plus à propos que ces réfléxions eussent précédé le Traité de Ligue fait avec l'Angleterre; qu'il n'ignoroit pas que je ne lui aye dit tous les ordinaires, qu'il profitât du tems pour presser les Espagnols de s'expliquer, & que le Roi entreroit en action avec ses Armées le prémier d'Avril, & qu'il ne prolongeroit pas la suspension d'Armes.

Cependant Sa Majesté a la bonté de l'accor-

corder, en promettant de rendre les Places qu'il prendra jusqu'au 15. de May, en cas que les Espagnols acceptent l'alternative; que les raisons portées dans le Mémoire & dans vôtre Dépêche étoient si fortes, pour ne se fier pas à tout ce que Castel Rodrigo a fait & promis, que je m'étonne qu'un si habile Homme que lui, se laisse persuader que le Marquis agit de bonne foi.

Qu'il a assez de preuves avec *quelle affection* le Roi a porté ses intérêts dans *les* tems passez, pour ne douter pas qu'il ne le fit encore dans les occasions où il en auroit besoin; mais pour lui parler *sincérement*, comment pourra-t-on ajuster tout ce *qu'il* me dit, avec les Pouvoirs qui ont été envoyez aux Ambassadeurs qui sont en Angleterre, de conclure avec le Comte de Dohna, & l'engager dans la Ligue à des conditions encore plus fortes que celles *qui ont* été faites à la Haye, c'est-à-dire *que les* Etats se préparent & sont résolus de se joindre aux Espagnols, & rompre contre la France?

Que pourra-t-il me répondre sur les ordres donnez à leurs Députez à Bruxelles, de conclure avec Castel Rodrigo pour l'engagement des Places & Péages de l'Escaut & de la Meuse, moyennant un prêt de quatre millions de livres, que le Roi tiendra pour une rupture, & une infraction au Traité de 1662 & à la bonne foi dont le Roi a usé envers les Etats par les grands secours que Sa Majesté leur a donnez, tant contre le Roi d'Angleterre, que contre l'Evêque de Munster,
que

je le priois de me dispenser de vous é-
e sur cette matiére; les événemens pas-
me faisant assez connoître qu'il ne faut
juger sur des paroles, mais bien sur les
ets. Il me repliqua, que leurs Deputez ne
leroient pas à Castel Rodrigo de cet
agement, qu'après que les Etats se ver-
t réduits à l'extrêmité de secourir les
s-Bas pour ne les voir pas perdre; & que
Traité du Comte de Dohna ne s'exécute-
on plus, qu'après que le Roi d'Angleter-
k les Etats auront perdu toute espérance
btenir la suspension d'Armes, donnant au
toutes les sûretez qu'il désirera pour la
. Il me dit ensuite, qu'il vous prioit de
as prendre garde aux emportemens de
nsieur van Beuningen, qui est chaud de
naturel; mais d'avoir la bonté de l'en-
er chercher une heure après, que vous le
iveriez tout changé, & qu'il auroit regret
out ce qui se seroit passé; il en a usé
plusieurs fois avec lui & l'a toûjours
né à la raison.

vois, Monsieur, ces gens-ci prendre
hemin de leur perte. Si les Armées du
peuvent être en Campagne le 15. A-
, elles peuvent agir sans opposition jus-
la fin de May. L'Armée des Etats
eroit paroître en Campagne; mais assû-
ent ils détacheront des Corps pour
re dans les Places qui leur sont fron-
s, & prêteront de l'argent aux Espa-
s. Ce pas étant fait, je vous prierai,
sieur, de m'ordonner ce que le Roi

désire que je devienne, & s'il ne trouvera pas bon que je sorte de ce Païs après quelque action de rupture faite par les Etats.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 29. Mars 1668.

DEpuis la Lettre que je me suis donné l'honneur de vous écrire hier par le retour du Courier de Monsieur van Beuningen, les affaires se sont tellement échauffées ici, que les Provinces d'Utrecht, Groningue, Gueldre, & Overyssel sont d'avis de secourir les Espagnols, puisque le Roi refuse la suspension d'Armes jusques à la fin de May. Les Provinces de Hollande & de Zélande sont d'un autre avis, & disent qu'il faut prier le Roi d'accorder seulement le tems qu'il faut, depuis la signature jusques à l'échange des Ratifications, & le prendre le plus juste qu'il se pourra. Enfin, Monsieur, ce ne sont que propositions de Ligue & de liaisons étroites entre l'Espagne, l'Angleterre, la Suéde & les Etats: les plus échauffez sont les plus grands Ennemis de Monsieur de Wit, & des plus grands Amis de la Maison d'Orange; ce qui confirme Monsieur de Wit dans l'avis que vous lui avez donné. Je sçai qu'il se trouve fort em-

mbarassé, & il sera peut-être obligé de
uivre le cours des affaires, & de s'accommo-
ler avec le parti contraire, qui lui a fait faire
les ouvertures depuis une heure. Il ne s'est
amais vû une telle confusion que celle qui
aroît parmi les Etats; ils ont changé dix
ois depuis deux jours le rendez-vous de
eurs Troupes; tantôt ils veulent que leur
Armée soit toute ensemble, puisque les
Provinces de Gueldre, Groningue & O-
eryssel disent, que l'Evêque de Munster
rme, qu'il est d'accord avec la France, &
u'ils veulent retenir les Troupes qui sont
ans leurs Villes pour leur défense. Les E-
ats m'ont envoyé des Députez pour me
eprésenter le regret qu'ils ont, de voir le
Roi éloigné des sentimens de la Paix, &
le se vouloir rendre Maître des Païs-Bas,
lans un tems que Castel Rodrigo se soûmet
l'accorder les conditions qu'on lui impose;
que l'Ambassadeur d'Espagne avoit vû tous
es Députez des Provinces, pour les assû-
er, que non-seulement Castel Rodrigo signe-
oit tout ce que les Etats voudroient, mais
qu'il les assûroit que la Reine d'Espagne ra-
ifieroit tout ce qui étoit convenu dans le
Traité; mais aussi qu'ils le prioient de ne
es abandonner pas dans le dessein que la
France avoit de les surprendre & de les op-
primer; que si l'intention de la France étoit
incére, elle ne romproit pas un Traité,
quand il n'y a pas plus de tems à attendre
que celui d'un Courier pour aporter la Ra-
ification; qu'ils veulent espérer de la gé-

nérosité du Roi, qu'il voudra bien leur accorder cette suspension d'Armes, sans laquelle on ne peut espérer de Paix, mais au contraire voir allumer un feu dans toute la Chrêtienté, qui ne s'éteindra de plusieurs années.

Je leur ai répondu, que le Roi agit avec tant de sincérité pour le bien de la Paix, qu'il ne faut que lire la *Réponse que Sa* Majesté fit aux Electeurs, où *ils trouveront* des raisons qui sont si fortes pour n'accorder pas la suspension d'Armes qu'ils demandent, que Sa Majesté ne le sçauroit faire, à moins de ruiner ses affaires & éloigner la Paix; que ce qu'il a proposé est au delà de ce que les Alliez pouvoient espérer; que ceux qui rejetteront ce qu'il offre, seront les seuls coupables de ce feu dont ils me parlent qui se va allumer dans la Chrêtienté.

Que je les prie de faire une *réflexion sé*rieuse sur tous les discours des Espagnols & sur leur conduite, qui n'a autre but que de brouiller les Etats avec la *France*, & leur laisser après la dépense & les fraix d'une grande Guerre, avec le reproche d'avoir abandonné l'Alliance du Roi, à qui ils ont tant d'obligation; que ce pas étant fait, il sera mal-aisé d'en revenir; que *je les prie* de se servir de leur prudence, & de ne précipiter pas des Résolutions violentes, qui *tendent* à secourir les Espagnols *contre* la foi de nos Traitez, ainsi que le bruit en est déja répandu dans la Haye & dans leur *Assemblée*.

C'est

C'est tout ce qui se passa entre nous. Ils ne parurent pas être plus satisfaits de moi que je le fus d'eux. Monsieur van Beuningen leur écrit de prendre leurs mesures. Si j'avois autant de sujet d'être satisfait de la conduite des Etats, comme ils le doivent être de celle du Roi, & de tout ce que vous lui avez dit, il écriroit tout autrement qu'il ne fait. Bien que vous n'ayez pas besoin qu'on vous donne des conseils, je ne laisserai pas de vous dire, Monsieur, que le Roi doit s'attendre à une prompte déclaration des Etats contre la France; que les Couriers partent à tous momens pour l'Angleterre & pour Bruxelles, & que les ordres sont donnez à leurs Ministres, de faire une Ligue étroite entre l'Angleterre, l'Espagne, la Suéde & eux contre les desseins du Roi. Vous jugez bien, Monsieur, qu'après tout cela les propositions qu'on fait ne sont que des amusemens. Tenez pour certain, que tous les Liguez ensemble ne sçauroient se montrer en Campagne de deux mois; & que le Roi aura tout le tems qui lui sera nécessaire pour venir à bout d'un grand dessein. Monsieur de Wit aura bien de la peine à se soûtenir dant le crédit où il étoit; ce n'est pas que je ne croye que dans le besoin qu'on aura de lui dans la Guerre où les Etats se trouveront engagez, les cabales contraires aux siennes, qui apparemment auront le dessus, ne s'en servent jusqu'à ce qu'elles puissent s'en passer. Voilà, Monsieur, au vrai, où sont toutes choses en ce Païs; j'espére

que le Roi me donnera ordre de me retirer au prémier pas qu'ils feront contre la France.

Je ne fais aucun doute qu'ils ne cassent tous nos Régimens. On en pourroit former trois, des cinq qui sont dans le service, qui seroient composez de très-bons Officiers; on améneroit l'élite de tout ce qui est dans les Troupes Françoises, & il y auroit peu de Corps en France meilleurs que ces *trois-là*: si le Roi étoit en cette volonté, *il seroit* nécessaire de m'en avertir de bonne heure. Il me semble aussi qu'il seroit avantageux au Roi, de prévenir la cassation des Corps François, & que la rupture arrivant, Sa Majesté les demandât, ainsi qu'il est porté par les prémiers Traitez, qu'en cas de mesintelligence entre la France & les Etats, le Roi pourra retirer ses Troupes, & qu'il leur sera donné des bateaux pour les transporter en France.

Les Lettres des Ambassadeurs des Etats qui sont en Angleterre portent, que le Roi d'Angleterre est très-persuadé que le Roi ne veut pas la Paix, & que tout ce que Sa Majesté allégue sur la perte du tems par la négligence des Espagnols n'est qu'un prétexte pour ne pas conclure. Ledit Roi d'Angleterre persiste dans la résolution de vouloir exécuter tout ce qui est porté dans le Traité fait à la Haye le 23. Janvier entre lui & les Etats; d'où l'on peut tirer une *conséquence*, que la rupture est résoluë entre eux contre la France, & qu'ils se vont lier *entiérement* avec les Espagnols; ce discours du Roi d'Angle-

gle-

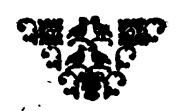
gleterre ayant grand raport avec tout ce qui se passe à la Haye.

Monsieur de Zuylichem n'est pas encore de retour; les affaires de Monsieur le Prince d'Orange le retenant en Zélande. Ce que je vous marque est pour vous faire voir, que je n'oublie pas l'affaire de Monsieur l'Evêque d'Orange.

Monsieur d'Amerongen partit hier pour aller trouver l'Evêque de Munster, & lui demander le passage des Troupes des Ducs de Lunebourg par son Païs: Monsieur de Zuylestein, Lieutenant Général, les doit commander, en cas que le Traité projetté s'exécute.

Monsieur de Beverning part demain pour Aix en qualité de Plénipotentiaire pour la Paix: il n'est pas persuadé qu'elle se fasse.

Monsieur de Wicquefort m'a prié de vous témoigner, que quoi qu'il arrive, il demeurera toûjours dans les intérêts de la France, & est fort vôtre Serviteur.



LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 30. *Mars* 1668.

JE profite de l'occasion d'un Courier que Monsieur van Beuningen a *dépêché à la* Haye, pour vous informer *succintement* de la substance de ce qui s'est passé dans la Conférence que les Commissaires eurent hier matin avec ledit Sieur van Beuningen & Monsieur Trevor.

Ces Messieurs nous avoient fait le jour précédent de vives instances, pour obtenir de Sa Majesté qu'elle voulût bien accorder la prorogation de la suspension d'entreprises jusques à la fin de May. La réponse que nous leur avons donnée a été, que le *Roi* ne pouvoit s'expliquer sur cette *demande, qu'il* ne sçache auparavant les prétensions du Roi de la Grande-Bretagne & de Messieurs les Etats, de la maniére dont on agira conjointement au prémier jour de Juin, tant dans la Guerre, que sur les conditions de la Paix, lesquelles devront être alors différentes des deux alternatives d'à présent, si les Espagnols n'ont pas voulu donner les mains à la Paix entre ci & ce tems-là.

Ces Messieurs ont reparti, qu'ils n'avoient point d'instructions de leurs Maîtres sur ces deux points-là; mais que si Sa Majesté vouloit bien s'expliquér de ce qu'elle pourroit dési-

désirer sur l'un & sur l'autre, ils en écriroient par des Couriers exprès.

Nous avons repliqué, que pour aporter jusques au bout toute sorte de facilité à la Paix, nous ne ferons point de difficulté de leur déclarer ce que le Roi désiroit sur les deux points au prémier jour de Juin, en cas que les Espagnols n'eûssent pas voulu faire la Paix dans ce tems-là; & nous leur avons dit ensuite, que pour l'action des Armes, Sa Majesté entend d'agir alors avec toutes ses forces comme elle voudra, sans qu'on lui impose aucune nécessité, qui est une chose qui lui avoit tant déplû dans le Traité de la Haye, & que les Colliguez fassent entrer en même tems des 30. mille hommes, ou tel nombre, dont on conviendra, contre les Espagnols, pour les forcer à la Paix.

Quant aux conditions de la Paix, que Sa Majesté se liera pour les mois de Juin & de Juillet par le Traité que nous pouvons faire ensemble à deux autres alternatives, pourvû que les Colleguez s'obligent dès à présent à elle, de les lui faire accorder.

Que le prémier Membre des nouvelles alternatives sera que les Espagnols, céderont au Roi, outre les Conquêtes de la Campagne derniére, la Franche-Comté & Cambrai.

Que le second membre sera, les mêmes choses que Sa Majesté a jusques ici demandées pour l'équivalent, à quoi on ajoûtera, ou le Duché de Luxembourg,

ou bien Tournai & Lille, au choix des Espagnols.

Que moyennant l'une des deux nouvelles alternatives qui lui seront cédées par les Espagnols, Sa Majesté leur rendra tout ce que ses Armes pourroient avoir pris sur *eux jusques* à la fin de Juillet.

Ces Messieurs n'ont pas pû disconvenir, qu'il n'en dût coûter aux Espagnols *s'ils refusent* la Paix entre ci & la fin de *May*, & même que *Sa Majesté* ne se *mît à la raison* touchant l'augmentation de sa satisfaction jusques à la fin de Juillet; mais ils nous ont extraordinairement pressez, pour tirer de nous qu'ils pûssent assûrer leurs *Maîtres*, qu'en cas qu'ils demeurent d'accord de prendre de concert avec le Roi les deux nouvelles alternatives de l'action commune des Armes contre les Espagnols, Sa Majesté accordera la cessation d'entreprises jusques à la fin de May.

Nous avons toûjours répondu, *que le Roi* n'avoit pas même délibéré sur le point de cette suspension, parce que Sa Majesté, avant que de se déclarer désiroit sçavoir ce que leurs Maîtres vouloient faire sur les deux autres; nous leur avons même dit beaucoup de raisons pour leur faire connoître, que Sa Majesté ne pouvoit tenir une autre conduite; mais vous pouvez dire secrétement & confidemment à Monsieur de Wit, comme je mande en même tems à Monsieur de Ruvigny, qu'il le peut dire aussi au Roi d'Angleterre, que pourvû que nous puissions convenir des deux points ci-dessus, Sa Majesté accor-

dera

dera la cessation d'entreprises jusques à la fin de May, qui est une chose dont on n'auroit pû s'expliquer ici à ces deux Ministres, sans que le Roi eût couru risque d'affoiblir notablement ses Troupes, par l'opinion que tous les gens de Guerre auroient d'abord conçû que la Paix étoit déja faite. J'oubliois de vous dire, que pour faire toucher au doigt que l'intention du Roi pour la Paix est sincére, & qu'il ne veut pas chicaner sur les termes du Traité avec les Espagnols, nous en avons non seulement montré, mais remis un Projet que j'en avois dressé, auquel Messieurs van Beuningen & Trevor n'ont trouvé que quelques mots à changer, & qu'aussi-tôt nous avons changez, & mis comme ils l'ont désiré. Voilà la Paix entiérement entre les mains de Monsieur de Wit; car si nous prenons des mesures ensemble, les Espagnols n'attendront pas même à conclure que la fin du May soit arrivée, voyant que leur opiniâtreté leur devroit coûter cher dès que le mois de Juin sera venu.



LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 5. Avril 1668.

J'Ai reçû, Monsieur, vôtre Dépêche du trentiéme du passé. En un autre tems le Projet du Roi auroit été accepté de meilleure grace qu'il n'a été. Les Provinces ont trouvé que ces deux points sont contre le Traité que les Etats ont fait avec le Roi d'Angleterre, & que c'est sortir hors de l'engagement où ils sont entrez avec lui. Monsieur de Wit & la Hollande ont été d'avis de passer dessus cette considération, & de l'envoyer, tel qu'il est couché, par un Courier exprès à leurs Députez à Bruxelles, & leur ordonner de le présenter à Castel Rodrigo, & le presser de signer, comme étant relatif à l'alternative, ce qui a été exécuté après bien des contestations. Vous ne sçauriez croire, Monsieur, les divisions qui sont dans les Etats sur les délibérations: Monsieur de Wit se ménage, & comme il voit que l'on l'attaque secrétement sur plusieurs chefs, il se tient attaché à la Hollande, sans s'émanciper trop; il éprouve tous les jours la vérité de l'avis que vous lui avez donné. Dans la Conférence que nous avons euë sur vôtre Dépêche, il m'a dit, que vû l'assiette des Esprits des Etats, s'il eût été à la place de Monsieur van Beuningen, il

vous eût prié d'agréer, que lui & Monsieur Trevor pûssent dire, qu'ils vous avoient présenté ledit Projet, comme ayant été dressé par eux, & que vous leur eussiez répondu; que vous auriez fait ce que vous auriez pû pour le faire agréer au Roi; que ledit Projet ayant été envoyé aux Etats comme leur ouvrage, auroit passé sans difficulté & sans opposition; mais comme il vient de la part du Roi, les Députez des Provinces ont tout aussi-tôt formé des difficultez d'une nouveauté, & demandé qu'on sçût l'intention du Roi d'Angleterre là-dessus, & celle des Espagnols; ce sont les Provinces d'Utrecht, Gueldre, Frise, Groningue & Overyssel. Tout ce que Monsieur de Wit a pû faire, ç'a été de faire résoudre par la Hollande, que ledit-Projet seroit envoyé à Bruxelles à leurs Députez, comme bon & relatif à l'alternative, & qu'on dépêcheroit un Courier au Roi d'Angleterre pour le prier de l'agréer. Ledit Sieur de Wit vous prie, de ne perdre pas de tems pour faire solliciter le Roi d'Angleterre, de n'aporter pas de difficulté audit Projet, à cause des conventions de leur Traité. Monsieur van Beuningen se doit expliquer avec vous plus particuliérement là-dessus.

Il estime qu'on feroit mieux passer toutes choses, si le Roi demeuroit d'accord de la suspension d'entreprise jusqu'à la fin de May, & que si le Traité & la Ratification n'étoient pas signez en ce tems-là, par des contestations qui peuvent arriver, qui font traîner les affaires, le Roi leur donnât quinze jours de

tems pour entrer dans leur Païs avec les Anglois, les attaquer, & leur signifier, que c'est parce que leur Ratification n'est pas venue en bonne forme; & qu'ils s'obligeront aussi de lui faire avoir l'autre alternative qui lui est plus avantageuse, sans qu'il soit plus au choix des Espagnols de vouloir l'autre.

Et que si les Espagnols après tous ces pas faits ne donnent pas la Ratification, le Roi & les Etats entreront tous de concert dans le Païs Ennemi, pour le *conquérir, après être convenus des attaques qu'ils feront, soit* pour partager leurs Conquêtes, ou pour faire cantonner ce qui restera du Païs-Bas, en chasser tout à fait les Espagnols, & en former une République, avec laquelle *le Roi* & les Etats feront Alliance.

Ledit Sieur de Wit en me disant tout ce que dessus, m'a prié de vous mander, qu'il vous fait sçavoir sa pensée sur les conjonctures présentes & sur l'avancement de la Paix, qui ne pourra être que *fort glorieuse* pour le Roi, vû l'avantage qu'il aura d'être le seul qui la peut faire par sa modération, & en s'accommodant à l'état présent des affaires, & aux empêchemens que peuvent aporter les différens avis de leurs Provinces, ceux des Anglois & des Espagnols, & qu'il importe peu au Roi de quelle façon il vienne à son but; que le châtiment que les Espagnols auront d'avoir tergiversé sera assez grand, que les Colliguez se déclarent dans le tems nommé, qu'ils n'auront plus de choix de l'alternative, & qu'on se déclare qu'on ne fera pas de Paix que le Roi

fix

n'ait les Places de Cambrai, Douai, St. Omer, Aire, Bergue, Furnes & la Franche-Comté.

Que suivant sa pensée, il croit pouvoir prévenir tous les pas secrets que les Espagnols font pour tâcher de les séparer de la France, soit en obligeant les Anglois de faire des difficultez sur les propositions du Roi, comme contrevenant à leur Traité, soit en attirant les Provinces de Gueldre, Frise, Groningue, Overyssel & Utrecht dans l'engagement des Places de Gueldre, Venlo, Ruremonde, Navagne, Argenteau & Stevenswaert, avec tout le haut Païs de Gueldre, & les Forts de St. Donacs, St. Job & Isabelle, qui sont aux environs de l'Ecluse, à soûtenir le refus que lesdits Espagnols feront desdites propositions de la France.

Que pour y parvenir, la Hollande voyant le grand désir que lesdites Provinces ont de conclure cet engagement moyennant quatre millions, leur a déclaré, qu'elle n'y peut consentir après la déclaration que j'ai faite; que si dans ces conjonctures on donnoit aux Espagnols, sous quelque prétexte que ce soit, de l'argent qui seroit employé à faire la Guerre au Roi, je protesterois contre comme une irruption manifeste contre la France, ce qui a arrêté la signature; mais qu'il croit que si les Etats peuvent disposer les Espagnols à leur livrer ces Places sans argent, & qu'il soit porté par le Traité qu'ils ne délivreront pas ladite somme portée par l'engagement, que les Espagnols n'ayent si-

ſigné le Traité de l'alternative, & que la Ratification ne ſoit venuë, il n'y auroit rien de préjudiciable aux intérêts du Roi, & les Etats s'aſſûreroient de ces Places & Païs qui leur ſont de grande importance pour couvrir leur Frontiére, & où toutes ces Provinces ci-deſſus nommées ſont fort intéreſſées.

Il croit auſſi, qu'agiſſant & ſe conduiſant en la maniére qu'il dit, on découvriroit bientôt ſi les Anglois veulent bien ſincérement la Paix: car ſi, après la fin de May expirée ils reculent d'entrer à main armée avec les Etats, pendant les quinze jours dans le mois de Juin, les Etats ſeront quites de l'engagement qu'ils auront fait avec eux par le Traité de la Haye, comme ayant été les prémiers à le rompre, & agiront ſeuls avec le Roi; ſi auſſi ils l'exécutent, qu'il eſtime que le Roi doit compter pour beaucoup le pas qui ſe fera par l'Angleterre & la Hollande, de rompre contre l'Eſpagne par voye de fait, dès le prémier Juin, ſans aucun retour, & que cet avantage vaut bien la demande que les Colliguez font au Roi, d'avoir cette complaiſance pour ajuſter les affaires, de n'entrer pas avec ſes Armées dans le Païs Ennemi pour y agir par la force, juſques au tems qu'ils le lui demandent pour plus grande ſûreté de la Paix.

Mais auſſi que s'il arrivoit qu'entre ci & la fin de May les Eſpagnols vinſſent à refuſer l'alternative, comme les avis que le Roi a eus ſont, que la Reine d'Eſpagne & ſon Conſeil n'y vouloient pas entendre, en ce

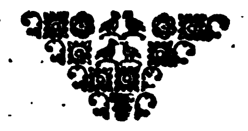
cas il n'y auroit plus de ménagement à faire, & que les Colliguez entreroient à main armée dans les Païs-Bas, conjointement ou séparément avec le Roi, pour les attaquer & les conquérir comme infracteurs de la Paix.

Quoique le Sieur de Wit soit fort incommodé d'un grand rhume & d'une fluxion sur la poitrine, qui lui cause une fiévre lente, il n'a pas laissé de travailler toute la journée; mais je vous assûre que les Cabales qui sont contre lui, & qui se fortifient tous les jours, lui donnent plus de peine que ne sont pas les affaires étrangéres, parce qu'elles attaquent directement sa Personne, & que les incidens qui arriveront sur ce qui se traite présentement rejailliront sur lui; & il connoît fort bien que si la Paix ne se fait pas, & que les Anglois, les Espagnols & les malintentionnez de l'Etat puissent prétexter qu'elle se rompt, parceque le Roi a demandé de nouvelles conditions, par où il témoigne qu'il ne se contente pas de l'alternative, ledit Sieur de Wit aura bien de la peine à maintenir le poste qu'il occupe.

Je vous dirai, Monsieur, succintement, que sur tout nôtre entretien je lui ai répondu, que les deux points, portez dans le Projet du Roi, sont des peines imposées aux Espagnols, en cas qu'ils réfusent ou prolongent la signature du Traité, ou de la Ratification, auxquels ils ne seront pas sujets s'ils terminent promptement ledit Traité; & qu'il me semble que les Colliguez ne peuvent pas avoir des preuves plus sincéres de

la

la bonne foi du Roi, & du désir qu'il a de la Paix, que tout ce qui s'est passé de sa part dans la derniére Conférence qui a été tenuë à Paris avec leurs Ministres: puisque Monsieur van Beuningen vous devoit parler à fond sur toutes les pensées du Sieur de Wit, après quoi les affaires seroient réglées, je ne pouvois m'empêcher de lui dire les miennes, qui sont, que puisque le Roi, contre toute apparence, m'ordonnoit de lui *dire en secret*, qu'il prorogeroit la suspension d'entreprises jusques à la fin du mois de May, aux conditions portées par son Projet, j'estimois que les Colliguez faisoient une grande faute de ne prendre pas le Roi au mot, comme tenant la Paix en leurs mains; nôtre conversation finit là-dessus.



LETTRE

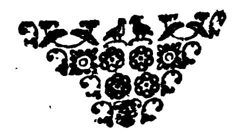
De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 6. Avril 1668.

J'Ai reçû vôtre Dépêche du vingt-huit de l'autre mois par le Courier de Monsieur van Beuningen, & depuis par l'ordinaire celle du 29.; ni l'une ni l'autre ne requiérent aucune réponse précise, & tout raisonnement doit être remis à ce que nous aportera le retour du dernier Courier que Monsieur van Beuningen a dépêché, par lequel je vous écrivis en substance ce qui s'étoit passé dans nos deux derniéres Conférences, & y ajoûtai un mot bien essentiel pour Monsieur de Wit seul, dont on n'a point voulu donner ici de connoissance à Monsieur van Beuningen, pour les raisons que je vous marquois.

Vous pouvez dire seulement à Monsieur de Wit, que je ne crois pas qu'il trouve la facilité qu'il présupose à faire signer la Paix à Monsieur Bergeik: il trouvera par expérience que jamais Castel Rodrigo n'a eu autre dessein dans tous les pas qu'on l'a forcé de faire, que d'amuser le tapis, espérant toûjours, que par quelques difficultez que la France feroit à vouloir entiérement se conformer à ce que la Ligue de la Haye a voulu préscrire à Sa Majesté, il trouveroit à la fin quelque moyen de se décharger du fardeau

deau de la Guerre, & d'en jetter la plus grande partie à soûtenir par la bourse & les forces de Messieurs les Etats: vous verrez bien-tôt que Bergeik traînera de long la signature sous divers prétextes mandiez, où au contraire Monsieur Colbert a ordre de signer la Paix dès le jour même de son arrivée, s'il le peut, sans s'arrêter à tous les défauts si essentiels du Pouvoir du Marquis de Castel Rodrigo & de la subdélégation.

Le Roi ne croit pas devoir prendre aucune résolution, ni touchant les Corps des François qui sont au service des Etats, ni sur vôtre retour, qu'après avoir vû ce qu'a aporté le Courier de Monsieur van Beuningen, & lors Sa Majesté aura soin de vous mander ses intentions sur l'un & sur l'autre point.



TRAI-

TRAITE

r lequel l'Espagne engage quelques Villes aux Provinces-Unies, pour les sommes que lesdites Provinces lui font fournir. Fait à la Haye le 9. Avril 1668.

oit notoire à tous & un chacun qu'il appartiendra, qu'entre nous soussignez Dom Esen de Gamarre, &c. Ambassadeur Ordire du Roi d'Espagne, & par le Seigneur rquis de Castel Rodrigo, Gouverneur & pitaine Général de la part dudit Roi aux ïs-Bas de Sa Majesté, spécialement autoriour ce qui suit, d'une part; & les Députez Seigneurs Etats Généraux des Provinces nies, de la part de Leurs Hautes Puissances, rvûs semblablement de pouvoir & autorité venable, d'autre part, ont été accordez & rétez, comme sont accordez & arrêtez par ces sentes, les Points & Articles qui suivent.

I. Que Leurs Hautes Puissances interpoont leur crédit & autorité en la meilleure rme, afin de négocier par N. N. au profit dit Roi d'Espagne, une somme de deux milns de livres, à quarante gros la livre, monye de Hollande, à cinq pour cent d'Intérêt nuël, pour être comptée ici à la Haye ou à msterdam, à celui que le susdit Marquis aurisera pour cet effet, sans que pour la levée ces déniers, pour le droit de courtier, ou au-

autres semblables fraix, on puisse rien mettre en compte à Sa Majesté. Pour sûreté dudit Capital & Intérêt d'icelui sera passée à N. N. par provision une Obligation en la meilleure & plus sûre forme, par le susdit Seigneur Ambassadeur Gamarre, & ensuite sera ratifiée, tant par le susdit Seigneur Marquis de Castel-Rodrigo en la qualité susdite, qu'aussi par le susdit Roi, ou par la dite Reine au nom de Sa Majesté.

II. Que le susdit Roi fera annuellement le payement des Intérêts échûs dudit Capital audit N. N., ou fera ensorte qu'ils soient payez par le susdit Seigneur Gamarre, ou par tel autre Ministre qui sera alors en emploi, que Sa Majesté voudra autoriser.

III. Et si la présente indisposition du susdit Roi, ou quelque autre difficulté qui surviendroit, venoit à causer de l'impossibilité pour faire le payement desdits intérêts au susdit N. N, avec la ponctualité qui est requise pour la conservation du crédit de ces Païs, & selon qu'il y est d'usage; que Leurs Hautes Puissances, pour faciliter la dite levée & pour la sûreté de ceux qui aux fins susdites confieront leurs déniers audit N. N., en ce cas non attendu, s'engagent dès à présent comme pour lors, comme de fait elles s'engagent audit cas par ces présentes, d'interposer derechef leur crédit pour la levée du Capital dont celui qui sera autorisé par le susdit Roi aura besoin, pour le payement des intérêts échûs, & ce aussi de telle manière, qu'il y aura semblablement sûreté pour ceux qui prêteront leurs déniers, tant pour le Capital & les Intérêts, que pour les susdits deux millions de livres, & les Intérêts d'iceux

ci dessus plus amplement exprimez.

IV. Et comme pour l'avancement des affaires communes, on est présentement en négociation avec les Plénipotentiaires du Roi de Suéde, pour faire ensorte que ledit Roi & celui de la Grande-Bretagne, & Leurs Hautes Puissances coöpérent à ce qu'on parvienne à une bonne issuë, & que peut-être il faudra avancer quelques subsides au susdit Roi, ensemble à d'autres Princes & Potentats, pour l'avancement de la tranquillité publique, qu'à cet égard, si Leurs Hautes Puissances, de l'approbation des Plénipotentiaires d'Espagne, viennent à promettre quelque chose, ils le feront encore outre les deux millions sur le compte de Sa Majesté le Roi d'Espagne, par maniére d'interposition de leur crédit & à pareil intérêt que dessus, comme de fait elles feront toucher au susdit Seigneur Gamarre, ou tel autre Ministre qui sera en Charge, & lequel ledit Roi d'Espagne autorisera convenablement, par l'interposition de leur crédit, telle somme de déniers dont Sa Majesté aura à disposer pour le payement des Munitions de Guerre & autres Denrées; pourvû que Leurs Hautes Puissances ne soient pas plus obligées à l'égard des Subsides qu'à l'égard des Munitions, sans un consentement plus exprès, d'excéder la somme de deux autres millions en Capital, avec ce qui sera requis successivement pour le payement des Intérêts comme dessus.

V. Pour recevoir lesquels déniers, comme pour en passer Obligation & Quitance convenable, ensemble pour ce qui est requis pour le payement des Intérêts qui écherront à chaque fois sur

les

lesdits Capitaux, qu'on lévera ensemble pour les Marchandises qui seront achetées, & en vertu de la Ratification qui s'en ensuivra, dès à présent comme pour lors, est autorisé le Ministre qui sera en fonction, & que Sadite Majesté aura près de Leurs Hautes Puissances.

VI. Et afin que Leurs Hautes Puissances, ensemble les particuliers qui sur le crédit de Leurs Hautes Puissances auront fourni pour les susdits Capitaux, & le payement des échéances, ayent leur sûreté, & qu'ils soient assûrez du remboursement desdits Capitaux & du payement des Intérêts d'iceux, que les Châteaux, Villes, Forts & Places d'Argenteau, Navagne, Stevenswaert, Venlo, avec le Fort situé de l'autre côté de la Meuse, Gueldre, Isabelle & St. Donaes, seront mis au pouvoir de Leurs Hautes Puissances, dix jours après la signature de ce Contrat, ou plûtôt si faire se peut; lesquelles susdites Places seront occupées conséquemment par les Gouverneurs, Commandeurs, & Garnisons de Leurs Hautes Puissances, avec toutes les prérogatives qui appartiennent de droit aux Seigneurs Engagistes. Bien entendu que Leurs Hautes Puissances, ni leurs Gouverneurs, ou Commandeurs desdites Places, sous ce prétexte, ne se mêleront en aucune maniére de créer les Magistrats ou aucun Officier de Police, ni d'aucune autre chose qui concernera ladite Police, ni le Gouvernement civil & de la justice dans les susdites Villes, & autres Places du plat Païs, mais laisseront faire en cela le Stadthouder & Capitaine Général de Sa Majesté, & les Officiers & Magistrats

ref-

›ectifs ; & durera ledit gage jusques à ce
: lesdits déniers avec les Intérêts échûs &
rans soient remboursez, & que Leurs Hau-
Puissances soient déchargées de l'interposition
leur crédit, & qu'elles ayent de plus reçû de
ne moyen les déniers qui auront été débour-
pour le renfort & défense desdites Places
Forts, soit pour les vieux ouvrages réparez
pour de nouveaux qu'on auroit construits,
ıme aussi tant pour le Canon, Munitions &
res besoins Militaires, qui pour la défense des
ıces engagées auroient été employez ou per-
, & qui seront mis en dépense, comme il
ı plus amplement dit ci-après. Et pour ce
regarde les Garnisons qui seront entretenuës
s lesdites Places, cela sera payé par les Pro-
ces-Unies, & qu'il n'en sera pas compté da-
ıtage à Sadite Majesté le Roi d'Espagne que
e Compagnies d'Infanterie en tout, chacune
uatre-vingt six hommes, suivant la solde
naire des Provinces-Unies, sçavoir à rai-
de treize cent soixante & onze livres pour
rante deux jours durant la Guerre : Et s'il
ivoit que ledit gage continuât encore pour
lque tems après la fin de cette Guerre, qu'a-
, durant la Paix, on ne comptera que huit
blables Compagnies à la charge de Sa Ma-
, demeurant le surplus de la Garnison à la
rge de Leurs Hautes Puissances.

'II. Que les susdites Villes, Forts & Pla-
qui seront mis pour gage entre les mains de
ırs Hautes Puissances, seront pourvûës &
ıies de tel Canon, Poudre & autres Muni-
s de Guerre, qui s'y trouvent présentement,
: il sera fait inventaire, pour en réponare
on tems.

VIII. Que toutes les Troupes du Roi d'Espagne qui se trouvent présentement dans lesdites Villes, Forts & Places en vuideront, afin que les Gouverneurs, Commandeurs & autres Officiers de cet Etat y puissent commander, pour ce qui est de fermer & ouvrir les Portes, poser les Sentinelles, faire la Ronde, donner l'Ordre, & exercer la Justice & la discipline Militaire, & généralement en tout ce qui regarde la garde & la sûreté desdites Villes, Forts, Places & tout ce qui en dépend. Bien entendu que lesdits Gouverneurs, Commandeurs & autres Officiers de Leurs Hautes Puissances ne se mêleront point des affaires de la Police ni du Gouvernement civil, qu'en tant seulement que cela pourroit concerner particuliérement ceux de la Garnison; & seront lesdits Gouverneurs & Commandeurs tenus de tenir bonne correspondance avec le Stadthouder de Sa Majesté dans le Quartier de Gueldre de de-là, qui tiendra sa Résidence ordinaire à Ruremonde; & donneront aussi lesdits Gouverneurs & Commandeurs, en étant requis, toute l'assistance nécessaire aux Receveurs de S. M. pour lever les Droits domainiaux, Licentes & Revenus.

IX. Que Leurs Hautes Puissances s'engageront & s'obligeront en la meilleure forme, comme ils s'engagent & s'obligent par ces présentes, de bien défendre les susdites Villes, Forts & Places, & d'agir vigoureusement contre tous & un chacun, quels qu'ils soient, qui y voudroient attenter quelque chose, avec la même vigueur & la même ardeur qu'ils pourroient faire à l'égard des Places, Frontiéres ou autres appartenantes à Leurs Hautes Puissances, & de faire ensorte que lesdites Villes, Forts &

Pla-

'aces ſoient toûjours pourvûës d'une bonne &
ffiſante Garniſon, auxquelles fins Sa Majeſ-
facilitera, autant que faire ſe pourra, le paſ-
ge des Troupes de Leurs Hautes Puiſſances,
it en allant ou en venant, ſur le Territoire
Sadite Majeſté, pour ſe rendre dans leſdites
illes, Forts & Places; & ſi beſoin eſt, en ſera
nné avis à tems au Stadthouder de Sa Majeſ-
, pour qu'un Commiſſaire puiſſe régler les
ogemens dudit paſſage ou repaſſage.

X. Que ſi avec la communication & délibé-
ttion du Député, du Stadthouder, ou Pléni-
tentiaire dudit Roi, il étoit trouvé à propos,
ur plus grande ſûreté des ſuſdites Villes &
laces, de faire quelques nouveaux Ouvrages,
de renouveller les anciens, de conſtruire quel-
ues Magaſins, ou de pourvoir ceux qui ſeront
ja bâtis de nouvelles munitions, Leurs Hau-
s Puiſſances donneront, avec la communication
en préſence du Stadthouder de Sa Majeſté
de ſon Commiſſaire, leſdites choſes publique-
ent au rabais, au moins demandant, & ils
uſeront de même à l'égard de tous les achats
éceſſaires, & ſera le Stadthouder ou Commiſ-
ire député requis de vouloir être préſent quand
donnera leſdits ouvrages au rabais, ou qu'on
élivrera & tranſportera les denrées, afin que
tout ſe faſſe en ſa préſence & avec ſa con-
oiſſance.

XI. Et afin que la ſuſdite garde & défenſe
puiſſe faire d'autant plus ſûrement, & que
correſpondance & union néceſſaire entre les
ouverneurs & Commandeurs, & la Garni-
on, le Magiſtrat & la Bourgeoiſie deſdites Vil-
s, Forts & Places ſoit d'autant mieux entre-
nuë, le ſuſdit Magiſtrat, tant pour lui qu'au

R 2 nom

nom de toute la Bourgeoisie, comme aussi les Gouverneurs & Commandeurs, aussi tant pour eux-mêmes, qu'au nom de toute la Garnison, outre le serment auquel ils sont obligez au susdit Roi & à Leurs Hautes Puissances, promettront par Serment solemnel, qu'ils feront entre les mains des Commissaires qui seront choisis de part & d'autre, de maintenir de tout leur possible les Droits de Sa Majesté comme vrai Propriétaire, & ceux de Leurs Hautes Puissances comme Engagistes, & de garder les susdites Villes, & d'aider à les garder chacun en droit soi, au profit de Sa susdite Majesté, comme en devant redevenir le Maître incontestable par la restitution des déboursemens susmentionnez & des intérêts d'iceux; & pour Leurs Hautes Puissances, à qui lesdites Villes, Forts & Places étant laissez pour gages, elles les doivent posséder jusques audit remboursement; & en outre de se régler selon le contenu de ce présent Contrat, sans rien faire, faire faire, ou permettre être fait au contraire, directement ou indirectement.

XII. Les Gouverneurs ou Commandeurs avec la susdite Garnison, pourront dans lesdites Villes, Forts & Places, faire l'exercice de la Religion Reformée sans aucun trouble ni insulte, comme elle est exercée dans les Provinces-Unies, & ce dans leurs Maisons, si elles y sont propres; & en cas qu'elles n'y soient pas propres, les Députez du Stadthouder leur accorderont de la part dudit Roi d'autres places commodes dans les susdites Villes, Forts & Places.

Et lesdits Gouverneurs & Commandans auront un soin très-exact, que leurs Soldats ne se-

feront aucune raillerie ni ſcandale, & encore moins aucun empêchement aux Ecclésiaſtiques des Catholiques Romains, non plus qu'aux Bourgeois & Habitans des ſuſdites Villes & Places, dans l'exercice & dans les cérémonies de leur Religion; & s'il arrivoit que quelqu'un le fit, il ſera corrigé & châtié par le Juge de Police ou Militaire, ſelon que le cas écherra & l'exigera, pour prévenir à l'avenir de ſemblables excès.

XIII. Que les ſuſdits Gouverneurs, Commandeurs, Auditeurs, Prévôts, & en outre toute la Garniſon, ſeront pourvûs dans leſdites Villes, Forts & Places de Logemens & Baraques convenables, ou autrement, ſans fraix pour L. H. P.

XIV. Que de la part dudit Roi ſeront fournies les proviſions dont ils auront beſoin, afin que la ſuſdite Garniſon puiſſe avoir les vivres qui leur ſeront nécéſſaires, comme les Bourgeois & Habitans deſdites Villes & Places, & ce à un prix raiſonnable, & en outre qu'il ſoit conſtruit des Magaſins convenables pour les Grains, Tourbes & autres proviſions néceſſaires.

XV. Que lorſque L. H. P. auront reçû le juſte rembourſement des déniers avancez & des Intérêts d'iceux, & qu'ils ſeront entiérement libérez de l'interpoſition de leur crédit, leſdites Places, Forts & Villes, avec tout ce qui paroîtra par l'inventaire leur avoir été délivré, ſeront rendus & reſtituez audit Roi. Et pour plus grande ſûreté de l'obſervation de cet Article, ſçavoir que, les déniers fournis & les arrérages reſtituez, les Places données en gage

seront évacuées & restituées, Sa Majesté Impériale, le Roi de la Grande-Bretagne & le Roi de Suéde seront suppliez d'être Garans dudit Article.

XVI. Que le susdit remboursement sera fait de la part du susdit Roi en une somme, ou en . . . . . termes, du moins dans le tems de . . . . . années, & cependant pour le payement des Intérêts seront engagez & payez par les Officiers du susdit Roi, & par l'ordre de S. M. les Revenus de ses Doüanes & Péages de la Meuse, ensemble ceux de ses autres Domaines, Tailles & Subsides dépendans du ressort desdites Villes & Places.

Et en cas que, contre toute attente, ledit tems vienne à expirer, sans que ledit remboursement ait été fait, qu'alors les susdites Doüanes, Domaines, & autres Revenus publics dépendans du rèssort desdites Villes & Places données en gage, seront administrez par L. H. P., pour le payement des intérêts stipulez & annuëls de tout ce que ledit Roi restera encore redevable, ensemble en déduction du Capital, au cas que lesdits Revenus puissent s'étendre jusques-là, & sera dressé un compte & reliqua; le tout afin que, faute de payement, la dette ne vienne point tellement à s'augmenter, qu'avec le tems elle ne puisse plus être rachetable.

XVII. Et avons, nous Plénipotentiaires soussignez, promis, comme nous promettons par ces présentes, de les faire respectivement ratifier par nos Seigneurs principaux, sçavoir par Leurs Hautes Puissances, & par ledit Seigneur Marquis de Castel-Rodrigo en la qualité susdite, dans le tems de quatorze jours, & en cas

fut

par la susdite Dame Reine Régente, au nom de Sa Majesté, dans le tems de trois mois.

XVIII. Et comme Leurs Hautes Puissances sont encore dans la sincère intention de faire avec le Roi de la Grande Bretagne tout ce qu'elles pourront, afin que le Roi de France continue aussi de son côté d'accorder la suspension d'Armes dont on est convenu, & en conséquence d'accomplir le Projet de la Paix, suivant l'acceptation d'un Membre de l'alternative déja faite par le Sieur Marquis de Castel-Rodrigo : il est stipulé, qu'au cas que le susdit Roi de France vienne à consentir aussi par provision à ladite prolongation; & qu'en effet elle soit observée avant que l'exécution du fournissement des déniers s'en ensuive; il sera alors libre au susdit Sieur Marquis de Castel-Rodrigo & à Leurs Hautes Puissances, de laisser les choses dans l'état qu'elles sont à présent. Et en cas que la Paix se fasse avant que ces présentes soient exécutées, chacun demeurera alors à cet égard en son entier.

Ainsi fait & conclu à la Haye le neuvième Avril mille six cens soixante-huit.

Signé

(L.S.)Gamarre.(L. S.) W. Huygens.
(L. S.) d'Asperen.
(L. S.) Jean de Wit.
(L. S.) Jean de Reede.
(L. S.) E. v. Bootsma.
(L. S.) Jean d'Ysselmuyde.
(L. S.) H. Gockinga.

Article séparé.

Par cet Article séparé, lequel aura la même force que s'il étoit incorporé dans le Contrat d'Engagement, signé & conclu ce jourd'hui entre nous, il est déclaré & arrêté par ces présentes, que les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies ne seront pas obligez de se désaisir des déniers promis par le susdit Contrat, ou d'en laisser desaisir N. N. qu'au préalable ledit Sieur Marquis de Castel-Rodrigo, Gouverneur & Capitaine Général des Païs-Bas Espagnols, n'ait signé lui-même le Contrat couché depuis peu par écrit par les Deputez du Roi de France, de concert avec les Sieurs van Beuningen & Trevor, Ambassadeur Extraordinaire & Député Extraordinaire du Roi de la Grande Bretagne & de Leurs Hautes Puissances, ou autrement qu'il n'ait envoyé pouvoir aux susdits Sieurs van Beuningen & Trevor, de perfectionner & conclure le susdit Traité en son nom avec les Plénipotentiaires du susdit Roi de France.

Ainsi fait & conclu à la Haye le neuviéme Avril mille six cens soixante-huit.

(L.S.) Gamarre. (L. S.) W. Huygens.
(L. S.) d'Asperen.
(L. S.) Jean de Wit.
(L. S.) Jean de Reede.
(L. S.) E. v. Bootsma.
(L. S.) Jean d'Ysselmuyde.
(L. S.) H. Gockinga.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à M. de Lionne.

Le 12. Avril 1668.

MOnsieur van Beuningen écrit ici des Lettres à ses Amis, en termes qui donnent grand soupçon des bonnes intentions du Roi pour la Paix, & il paroît qu'il y a des gens en France en qui il prend créance qui lui inspirent ces mauvais sentimens, qui ne sont pas inconnus à Castel-Rodrigo, ayant dépêché sur cela un Courier à Dom Esteven de Gamarre, pour demander secours à Messieurs les Etats, sur ce que le Roi ne veut proroger la Suspension d'Armes que jusques au 10. d'Avril, & que Sa Majesté devoit marcher le lendemain avec trois armées droit à Bruxelles. Il demande qu'on envoye présentement quatre mille hommes, & qu'ils soient suivis de six mille peu de jours après, & qu'on continue d'envoyer quatre autres mille hommes de pied & un Corps de Cavalerie considérable, sans quoi Bruxelles court risque d'être perdu.

Les Etats n'ont pas fait grande réflexion sur le Mémoire susdit, & ont répondu, qu'il seroit mis entre les mains

des Députez pour l'examiner & en faire raport, qui est un moyen dont les Etats se servent quand ils veulent refuser ce qu'on leur demande.

Par les diligences que les Etats aportent à faire marcher toutes leurs Troupes sur les frontiéres de Brabant, il paroit que leur dessein est de secourir les Païs-Bas, en cas que l'Armée du Roi y entrât pour y faire quelque Conquête; ce qui doit obliger le Roi à se précautionner, & à ne s'attendre pas sur les apparences de tout ce que Monsieur de Wit & les autres Ministres me disent ici de leurs bonnes intentions pour la Paix, ni ni sur les démarches de Monsieur van Beuningen; car il me paroît qu'on ne perd aucun tems de presser & solliciter les Princes & Rois d'entrer dans le même engagement de la Ligue qui a été faite le 23. Janvier, & qu'on a encore dépêché un Courier en Angleterre pour conclure avec la Suéde sur les demandes du Comte de Dohna, & sur la Triple Alliance que la Suéde veut qu'on fasse entre elle, l'Angleterre & les Etats. Il est certain que ledit Roi d'Angleterre presse extraordinairement lesdits Etats de conclure avec la Suéde; d'où l'on peut inférer, que les sentimens de ce Roi ne nous sont pas aussi favorables que ceux qu'il a pour nos Ennemis. La Cavalerie n'a pas encore ordre de sortir des Garnisons, manque de fourage.

Monsieur le Prince Maurice vient de sor-

sortir de chez moi, il m'a dit avec regret que Messieurs les Etats lui ont signifié qu'il n'iroit pas commander l'Armée, & que ce seroit Monsieur Wurts: il fait état de s'en aller à Cléves attendre le tems de son départ pour l'Ambassade extraordinaire près de l'Empereur, à quoi il est destiné.

Le Traité des Ducs de Lunebourg-Zell & de l'Evêque d'Osnabrug est signé & ratifié. Monsieur d'Amerongen est allé Député près l'Evêque de Munster pour demander passage pour ce Corps-là; s'il le refuse, on le fera passer par l'Ostfrise. L'on presse l'Equipage de 48. Vaisseaux, & l'argent est distribué; ils seront en état de sortir en Mer au commencement de May. La Province de Zélande a consenti à la levée de 12. mille Hommes & à l'Equipage desdits 48. Vaisseaux: il sera pourvû d'un plus grand nombre de Vaisseaux & d'Hommes pour mettre sur la Flote, selon ce qui sera convenu par le Traité de la Triple Alliance qui se doit faire en Angleterre.

Quand je me plains de toutes ces diligences & procédures, qui sont directement contre la bonne foi & l'Alliance qu'ils ont avec la France, Monsieur de Wit & les Députez des Etats répondent, que le Roi connoîtra par la suite, qu'ils ne font rien que pour assûrer la Paix, & que, quelque Traité qu'ils fassent, ils n'auront pas lieu, le Roi leur donnant le tems de forcer les Espagnols d'accepter

l'alternative, ainsi que Sa Majesté en sera assûrée par Monsieur van Beuningen.

Monsieur de Beverning en partant m'a assûré, qu'il avoit ordre des Etats de bien vivre avec Monsieur Colbert, à quoi il ne manqueroit pas, & il est venu m'en assûrer avant son départ.

Vous apprendrez, Monsieur, par cet ordinaire, que non-obstant la *Résolution* que les Etats avoient prise, *il y a dix jours*, de ne signer pas le Traité d'engagement des Places avec les Espagnols, ils ont passé par-dessus, & il fût signé avec Dom Esteven de Gamarre dimanche dernier; sur quoi m'étant plaint à Monsieur de Wit d'un procedé si extraordinaire, & si peu conforme à la bonne foi, après des Résolutions prises par les Etats, & sur des remontrances que j'ai faites; que c'étoit une infraction au Traité de 1662. que de donner des assistances, sous quelque prétexte que ce soit, aux Ennemis du Roi, ainsi qu'ils la recevront par un engagement de cette nature. Il me répondit, que je n'avois pas sujet de me plaindre, qu'on avoit eu égard à mes remontrances, & que les Etats n'avoient pas voulu signer le Traité, qu'il n'y eût des Articles séparez qui portent, que ledit Traité sera nul, jusqu'à ce que Castel-Rodrigo ait signé l'alternative, & executé ce qu'il a promis, & que les Etats ne donneront aucune assistance d'argent, de Troupes & Munitions de Guerre, sur

uoi les Espagnols font tant d'instance, u'ils n'ayent signé le Traité avec le Roi.

Que lui Sieur de Wit & la Province le Hollande sont étonnez, que rien au monde ne pouvoit plus détromper les Espagnols, que les Etats pûssent entrer sans aucune liaison avec eux pour rompre avec la France, qu'en signant un Traité avec eux, dont le but étoit de les engager à donner de l'argent, des Troupes & des Munitions par cet engagement, & ils voyent clairement qu'ils sont dénuës de tout secours, & qu'ils n'ont que la seule voye de la signature de l'alternative pour se sauver: ce qu'ils ne doutent pas qu'ils ne fassent; & que Monsieur van Beuningen expliqueroit si nettement au Roi toutes choses, qu'il ne doutoit pas que Sa Majesté n'en fût satisfaite. Il m'ajoûta, qu'il avoit porté la Province de Hollande à donner son avis, d'envoyer Monsieur van Beuningen en Espagne incontinent après la signature du Traité, pour déclarer fortement à la Reine d'Espagne & à son Conseil, que les Etats romproient sans délai, & entreroient à main armée dans le Païs-Bas, si elle différoit un moment d'envoyer la Ratification.

Que les Etats attendoient réponse de Bruxelles & d'Angleterre, par les Exprès qu'ils ont envoyé, sur le Projet que Monsieur van Beuningen leur a adressé, qu'ils persistent en l'un & en l'autre lieu à mander, qu'il faut que Castel-Rodrigo

le signe, mais que s'il y a quelque retardement, il espére que le Roi ne précipitera pas les affaires par la marche de son armée dans les Païs-Bas.

Je lui ai répondu, que la conduite des Etats est si extraordinaire en tout ce qui s'est passé depuis huit mois sur cette matiére, qu'on ne peut prendre créance sur tout ce qu'il m'a dit, mais seulement en juger par les effets; qu'il peut bien y avoir d'autres Articles séparez entre les Espagnols & les Etats qui détruisent ceux qui paroissent; que je ne vois pas de nécessité de signer ce Traité, après que les Etats avoient résolu de ne le pas faire, & qu'il suffisoit de dire à Dom Esteven de Gamarre & d'écrire à Castel-Rodrigo, qu'ils ne leur donneroient aucune assistance, soit d'argent, d'Hommes ou des Munitions de Guerre, que *le* Traité projetté par le Roi de l'alternative ne fût signé, & que les Etats ne feroient *ainsi* aucun pas qui pût donner de l'ombrage au Roi; qu'il me sembloit que par ce moyen ils pouvoient beaucoup *mieux* nous ôter les ombrages que nous avons sujet de prendre de tant de Traitez, *Ligues &* liaisons recherchez avec les Rois & Princes, sans la participation de Sa Majesté; que si Monsieur van *Beuningen doit dire* quelque chose de plus à Sa Majesté qui la satisfasse, j'en aurai bien de *la joye*, voyant avec grand regret, après les avances que le Roi fait pour donner la Paix à la Chrêtienté, que les *Etats reculent*

en

en faisant des démarches contraires à nos intérêts; que je souhaitois qu'ils eûssent une prompte réponse de Bruxelles & l'Angleterre sur le Projet, & qu'elle fût conforme aux propositions de Sa Majesté, afin de terminer toutes choses, puisqu'il n'y avoit rien à ajoûter à la modération de Sa Majesté, de s'être relâchée jusques à la fin du mois; ce qu'elle avoit bien voulu que je lui confiasse en secret, ne l'ayant pas voulu dire à Monsieur van Beuningen, pour les raisons que je lui avois alléguées, que c'étoit à lui à ménager les bonnes dispositions où Sa Majesté étoit pour cette Paix tant désirée; que s'il persistoit à demander un terme plus long que celui de la fin du mois, je lui disois par avance, que c'étoit gâter les affaires; que ce tems étoit assez long pour avoir la Ratification de l'Espagne, en cas que les Espagnols veüillent la Paix, & que le Roi ne se laissera plus amuser par des complaisances contre ses propres intérêts, & profitera de l'occasion qu'il a d'avoir ses Armées en Campagne; que lui Sieur de Wit sera le prémier à se repentir de n'avoir pas accepté les offres du Roi; que par vôtre Dépêche du sixiéme vous me mandez, qu'il ne trouvera pas tant de facilité qu'il croit à faire signer le Baron de Bergeik, & que l'intention des Espagnols n'est pas sincére pour la Paix.

Que si les sentimens du Roi eûssent été suivis, il y a six mois, d'envoyer Monsieur

van

van Beuningen en Espagne agir fortement, suivant ce qui avoit été projetté, la Paix seroit faite à présent ; que j'estimois que son Voyage ne sera pas inutile.

Il me repliqua sur tout ce que dessus, qu'il ne doutoit pas que le Roi ne fût satisfait de ce que Monsieur van Beuningen lui diroit, & qu'il m'assûroit que l'intention des Etats étoit bonne & sincére, & que la Province de Hollande seroit toûjours ferme & inséparable pour l'intérêt du Roi. C'est, Monsieur, tout ce qui s'est passé entre Monsieur de Wit & moi en deux Conférences que nous avons eûës hier & aujourd'hui.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 13. *Avril* 1668.

J'Ai reçû vôtre Dépêche du 5. de ce mois. Puisque cinq des Provinces ont si mal reconnu la sincérité du Roi, lorsqu'il a ordonné à ses Commissaires de dresser un Projet du Traité de Paix, & à moi de le signer, auquel Monsieur van Beuningen lui-même n'a pû rien trouver à dire, & qu'il se voit par-là, que si Sa Majesté signoit l'Evangile, on ne le recevra

vra pas de de-là de bonne grace, il pourra bien arriver dans la suite qu'on ne trouvera plus en elle les mêmes facilitez, & qu'elle n'ait plus tant d'égards qu'elle en a-eu jusques ici, à ne laisser pas précipiter ses Amis dans les embarras où les Espagnols les voudroient jetter, pour s'en tirer eux-mêmes s'ils le pouvoient, au lieu des grands remercîmens que Sa Majesté avoit sujet d'attendre de ce Projet, & de ce qu'elle m'avoit permis de vous mander de dire confidemment à Monsieur de Wit sur le sujet de la suspension jusques à la fin du mois. On chicane de de-là, parce, dit-on, que les offres du Roi ne sont pas conformes au Traité de la Haye, comme si Sa Majesté étoit bien obligée de recevoir la Loi de ce Traité-là, ou que ceux-mêmes qui l'ont fait, lorsqu'ils en reconnoissent les inconvéniens & les injustices, n'avoient pas le même pouvoir d'y remédier par de nouveaux concerts.

Cette conduite feroit perdre toute patience au plus modéré Homme du monde; jugez de-là de l'effet qu'elle peut produire sur le cœur d'un grand Roi, qui préfére son honneur & sa gloire à toute autre considération. Je connois pourtant assez l'humeur d'une Populace, pour ne m'étonner d'aucune de ses actions, pour hétéroclite qu'elle puisse être; mais ce qui me surprend, c'est que Monsieur de Wit non seulement n'ait pas reçû ces grandes avances avec estime, gratitude

&

& chaleur, mais qu'il vous ait parlé en des termes que je puis bien dire, que si Monsieur van Beuningen n'a reçû autre chose dans les nouvelles instructions qui peuvent lui avoir été envoyées, la Paix ne fût jamais si éloignée qu'elle est; car tout ce que ledit de Wit vous a dit sur les avances des Commissaires du Roi, se réduit, ce me semble, à vouloir encore obliger le Roi de demeurer les bras croisez jusques au 15. Juin, & que la Guerre continuant, elle aura au mois d'Août le choix des deux vieilles alternatives qu'elle a jusques ici déférées aux Espagnols. Le terme du mois d'Août est assez plaisant pour un si grand avantage & ce qui l'est encore plus, c'est qu'au mois d'Août le Roi auroit le choix non pas d'un avantage, mais de se faire un préjudice; car Monsieur de Wit s'abuse, s'il croit que le Roi ne connoisse pas, que le parti que les Espagnols ont choisi des Conquêtes de l'année derniére, est celui qui convient le plus à Sa Majesté, & qu'elle devoit le plus désirer, ensorte que présentement elle ne le changeroit pas pour l'autre, où la Franche-Comté & Cambrai entroient: ainsi, si Monsieur van Beuningen n'a autre chose à nous dire, il peut s'en épargner la peine.

Je pensois que mardi dernier nous pourrions reprendre nos *Conférences*, ayant sçû que le Courier d'Angleterre étoit arrivé, & que Monsieur van Beuningen pouvoit aussi avoir reçû ses ordres &

même par l'ordinaire ; mais je suis
en surpris de la déclaration que Mon-
ᵋur Trevor me vint faire, qu'il avoit été
ɔligé de renvoyer un second Courier
ı Roi son Maître pour lui demander de
.us amples instructions : c'est un retar-
ᵋment de 7. ou 8. jours, & il y auroit
.en quelque lieu de soupçonner qu'il fût
fecté. Mais ce que j'en prévois & qui
ıe fâche, c'est que, quand on reprendra
s pour-parlers, on nous dira bien-tôt
u'il n'y a pas assez de tems jusques à la
n du mois pour faire & signer le Traité
z en échanger les Ratifications ; cepen-
ant je vous puis dire, que Sa Majesté
'accordera pas un jour au de-là, quoi
u'il en puisse arriver, & il lui suffira
ue de sa part il n'y ait eu ni retarde-
ıent ni amusement ; mais au contraire
ɔutes sortes de facilitez & avances pos-
bles pour la prompte conclusion de la Paix.

Je vous prie de dire par avance à Mon-
.eur de Wit, que pour éviter les chica-
.es que les Espagnols nous pourroient
aire sur un certain lieu, nommé Orchies,
.tué entre Lille & Doüay, sçavoir s'il
st ou non des dépendances de l'une de
'es deux Places, le Roi désire que ledit
Orchies soit nommé dans le Traité, où l'on
.voit omis de le comprendre, sur la présu-
ɔosition qu'il étoit incontestablement des
lépendances de Doüay; mais que Sa Majes-
é ayant pensé depuis deux jours, que les
Espagnols voudroient peut-être soûtenir
ue ce lieu-là (qui n'est qu'un petit
Bourg)

Bourg) eſt indépendant, elle veut aller au devant de cette diſpute en le nommant dans le Traité; à quoi, ſoit que ledit Orchies ſoit dépendant ou indépendant, il ne ſe peut rencontrer de difficulté de la part deſdits Eſpagnols qui ne ſoit inſoutenable : car les Armes du Roi occupérent ce Bourg-là pendant la Campagne derniére; & Sa Majeſté y a toûjours en Garniſon, qui y eſt encore à préſent. Ainſi en cela le Roi ne fait pas une ſi nouvelle demande, mais veut ſeulement ſe faire expliquer, ce qui pourroit tomber en conteſtation par une injuſte chicane de ſes Ennemis. Si Monſieur de Wit d'ailleurs veut jetter les yeux ſur la Carte de Flandre qu'on appelle Gallicane, il verra bien que ce lieu-là étant à mi-chemin de Lille à Doüay, Sa Majeſté ne peut jamais le laiſſer aux Eſpagnols, ni manquer à faire valoir le Droit qu'elle a deſſus, pour l'avoir occupé la Campagne derniére, & y avoir toûjours eu Garniſon.

S'il eût pû vous tomber dans la penſée, que le Projet du Roi eût dû être reçû de de-là auſſi deſobligeamment qu'il l'a été (ce qui, bien loin d'être probable, ne paroiſſoit pas ſeulement d'être poſſible) il nous feroit vraiſemblablement tombé dans l'eſprit, de propoſer nous-mêmes à Monſieur van Beuningen ce que Monſieur de Wit avoit là-deſſus ſi habilement penſé, & quand je l'ai dit depuis à Monſieur Trévor, il m'a témoigné qu'il auroit volontiers tourné la choſe de cette maniére.

. Mais nous ne songeâmes alors qu'à
nner à Messieurs les Etats, & aux Es-
gnols mêmes, cette incontestable mar-
e de la sincérité des intentions du Roi
r le sujet de la Paix, en leur faisant
nnoître évidemment, que Sa Majesté ne
uloit pas chicaner un moment sur les
rmes du Traité; & encore aujourd'hui
onsieur van Beuningen peut dire, s'il le
ut, que ce Projet est plûtôt son ouvra-
que le nôtre; car il vous en fit ôter
ajoûter diverses choses & corriger
utres: en quoi il ne trouva en nous
cune repugnance ni difficulté, témoin
belle réflexion qu'il fit d'abord sur
Article de Cession & Renonciation que
Espagne doit faire au Roi de ses Con-
iêtes, nous ayant témoigné que cet Ar-
le lui faisoit beaucoup de peine, con-
lérant que les Espagnols feroient gran-
difficulté de le passer pendant la mi-
rité de leur Roi, qui étoit un tems où
ne pouvoient faire de Cessions d'Etats
lablement; mais il ne sçût que repar-
, & eût même quelque honte de ce
'il avoit dit, quand nous lui fîmes
marquer, que c'étoit au Roi à en être
peine, & aux Espagnols à se réjouir
ûtôt de n'être pas en état de faire des
essions valables, dont Sa Majesté néan-
oins vouloit bien se contenter pour le
en de la Paix, & en courir tout le ha-
rd, particuliérement avec la Garantie
le les autres Princes & Potentats lui
onnoient.

Quant

Quant à ce qu'on dit de de-là, que les deux points dont nous avons parlé aux Ministres d'Angleterre & de Hollande, sont contre la teneur de la *Ligue de la Haye*, & qu'ils feroient sortir les Etats de l'engagement qu'ils ont pris avec le Roi de la Grande Bretagne; il y a à considérer que le Roi nôtre Maître n'étoit lié à l'alternative que jusques à la fin de *Mars*; qu'il s'y est de nouveau lié *volontairement* jusques au 15, Avril; que par le mot, touchant la prorogation de la suspension, qu'il vous a permis de dire à l'oreille à Monsieur de Wit, il veut bien encore accorder un terme de 15. jours, c'est-à-dire jusques à la fin du mois; n'est-il pas juste qu'il en coûte quelque chose de plus aux Espagnols, si par une pure opiniâtreté, & pour perpetuer la Guerre, ils n'ont pas voulu dans ce terme-*là*, qui est plus que suffisant, conclure la Paix sur le pied des deux alternatives: & à qui se pourront-ils prendre qu'à eux-mêmes de ce nouveau préjudice, s'ils le reçoivent, puisqu'il est en leur pouvoir de s'en expliquer en terminant l'affaire promptement.



TRAI-

TRAITE'

Entre *Louïs* XIV, Roi de France, *Charles* II., Roi d'Angleterre, & les Provinces-Unies des Païs-Bas, pour procurer la Paix entre les Couronnes de France & d'Espagne. Fait à St. Germain en Laye, le 15. Avril 1668.

LE Roi de la Grande Bretagne & Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, ayant envoyé à la fin du mois de Février les Sieurs van Beuningen & Trevor, respectivement leurs Ambassadeur & Envoyé Extraordinaires auprès du Roi Très-Chrétien, lui offrir d'employer leurs soins & leurs offices pour le prompt rétablissement du repos public, par la conclusion d'un bon Accommodement entre lui & le Roi Catholique; & le Roi Très-Chrétien ayant déja agréablement reçû les offres du Roi de la Grande Brétagne & desdits Sieurs Etats, déclarant aux Sieurs van Beuningen & Trevor, qu'en considération de leurs Maîtres il persisteroit à se contenter encore de faire la Paix sur le même fondement de l'une des deux alternatives dont il s'étoit expliqué dès la fin de la Campagne de l'année passée, à sçavoir, ou de la cession que les Espagnols

lui

lui feroient des Places, Forts & Poſtes que ſes Armes avoient occupez pendant ladite Campagne, & de leurs dépendances, ou bien d'un équivalent, conſiſtant en la ceſſion de la Franche-Comté (ou en la place du Duché de Luxembourg) Cambrai & le Cambréſis, Doüai, compris le Fort de Scarpe, Aire, St. Omer, Bergue, Furnes & Linck avec leurs dépendances; il ſeroit depuis arrivé que, par les ſoins & offices dudit Roi de la Grande-Bretagne & deſdits Sieurs Etats, le Marquis de Caſtel-Rodrigo, Gouverneur de Flandre, en vertu de ſon Pleinpouvoir de traiter la Paix, auroit accepté, au nom du Roi Catholique, le premier Membre des deux alternatives ci-deſſus dites, & déclaré d'être prêt de ſigner, ou faire ſigner par ſes Subdéléguez, un Traité de Paix conforme au Projet qui lui auroit été préſenté par les Miniſtres du Roi de la Grande-Bretagne & deſdits Sieurs Etats qui ſont à Bruxelles: enſuite de quoi leſdits Sieurs Ambaſſadeur & Envoyé Extraordinaires, voyant l'affaire ſi bien acheminée, auroient fait de vives inſtances à Sa Majeſté Très-Chrêtienne, de vouloir conſentir à une ſuſpenſion d'Armes juſques à la fin de May prochain, afin de donner un tems convenable pour achever ledit Traité ſelon les formes accoûtumées, & Sadite Majeſté a déclaré ſur leſdites inſtances que dans l'état préſent des affaires elle ne pouvoit l'accorder ſans ſe faire des préjudices extrêmes, à moins que ledit Roi de la Grande-Bretagne & leſdits Seigneurs Etats lui donnaſſent toutes les ſûretez qu'il jugeroit lui être néceſſaires pour l'infaillible ſuccès de l'affaire auxdites conditions & dans le tems ſuſ-dit,

't, & lesdits Ambassadeur & Envoyé Extra-
rdinaires ayant là-dessus offert à Sa Majesté
'rès-Chrêtienne, que le Roi de la Grande-Bre-
igne & Messieurs les Etats lui seroient ga-
ans des paroles qu'ils lui avoient portées de
i part dudit Marquis de Castel Rodrigo sur
acceptation du prémier membre de l'alternati-
'e, & dit, que par cette garantie ils avoient
ouvoir de promettre, ils se trouvoient pleine-
ient autorisez & en état de donner à Sadite
Iajesté Très-Chrêtienne toutes les sûretez &
atisfactions requises, & qu'elle pouvoit dési-
er, de l'infaillibilité dudit succès; le Roi Très-
Chrêtien auroit là-dessus nommé & député le
ieur le Tellier, Conseiller en tous ses Conseils,
Commandeur de ses Ordres, Sécrétaire d'Etat
& des Commandemens de Sa Majesté; le Sieur
le Lionne, aussi Sécrétaire d'Etat & Comman-
leur de ses Ordres; & le Sieur Colbert; Con-
eiller en tous ses Conseils, Contrôleur Géné-
'al de ses Finances, Trésorier de ses Ordres
& Surintendant de ses Bâtimens, munis d'un
Pleinpouvoir suffisant pour traiter avec les
Sieurs van Beuningen & Trevor, munis aussi
l'un même Pouvoir, & convenir ensemble des-
lites sûretez, ainsi que des moyens plus sûrs
& plus prompts pour parvenir à la Paix, &
iprès plusieurs Conférences que lesdits Plénipo-
entiaires ont eu ensemble; ils ont enfin accordé
& arrêté les Articles qui ensuivent.

I. Le Traité de Paix entre la France & l'Es-
pagne sera fait conformément au Projet susdit,
qui a été présentement remis entre les mains des-
dits Sieurs van Beuningen & Trevor, & la Ra-
tification d'Espagne sera envoyée à St. Germain

en Laye à Sa Majesté Très-Chrêtienne, tous le dernier jour de May prochain inclusivement, comme pareillement le Roi Très-Chrêtien fera remettre la Ratification dudit Traité dans le même jour dernier May entre les mains du Gouverneur de Flandre, & plûtôt si faire se peut.

II. Le Roi Très-Chrêtien accorde de sa part une cessation de toutes sortes d'entreprises & attaques sur les Places fortes des Espagnols, à condition de réciproque du côté d'Espagne, & ce jusques au dernier May inclusivement.

III. En cas que, contre toute attente, l'Espagne manque à faire la Paix selon le susdit Projet, ou que la Ratification n'ait pas été remise au Roi Très-Chrêtien, n'étant plus alors tenu de faire la Paix aux conditions des susdites alternatives; Sa Majesté déclare, qu'elle se contentera encore de faire la Paix pendant les mois de Juin & Juillet aux conditions des deux nouvelles alternatives suivantes, dont le choix sera laissé à l'Espagne, à sçavoir la première, de la cession des Conquêtes de la Campagne de l'Eté dernier, en y ajoûtant par l'Espagne la cession de la Franche-Comté, & Cambrai & le Cambrésis; la seconde, de la cession de l'équivalent ci-dessus dit, en y ajoûtant par l'Espagne la cession de Luxembourg, ou en sa place celle de Lille ou de Tournai.

IV. Cependant, dans le même cas qui vient d'être dit, que la Paix ne soit pas faite & les Ratifications fournies dans le tems susdit par la faute de l'Espagne, le Roi Très-Chrêtien attaquant alors, après le terme de ladite suspension expirée, les Espagnols, pour tâcher de les nécessiter à la Paix aux conditions de l'une des deux

x nouvelles alternatives, le Roi de la Gran-
Bretagne & lesdits Seigneurs Etats seront
igez de mettre à effet la promesse contenuë
s leur garantie susmentionnée, & consé-
mment toutes leurs forces par Mer & par
rre, pour obliger l'Espagne à faire la Paix
x conditions qui viennent d'être dites.

V. En cas que la Paix n'ait pû encore être
te pendant lesdits mois de Juin & Juillet,
xdites conditions, pour la facilité d'Espagne;
urs Majestez, & lesdits Seigneurs Etats
viendront alors ensemble de nouveau, de ce
'ils trouveront être plus expédient pour ter-
ner la Guerre.

VI. Mais afin que, dans l'emploi des Armes
Leurs Majestez & Etats, au cas susdit, on
isse éviter les inconvéniens à naître par la
icurrence des entreprises, dont chaque partie
urroit vouloir choisir les mêmes desseins, il a
convenu, que les Armes de Sa Majesté Très-
hrétienne se contiendront à agir du côté deçà
s Rivières & Canaux qui passent par les
illes & Places suivantes; à sçavoir, Argen-
iu, Navaigne, Mastricht, Hallen, Diest,
chem, Arschot, Malines, Rupelmond, Den-
'emonde, Gand, Plassendal & Ostende, &
attaqueront aucune desdites Places & Villes,
que les Armes du Roi de la Grande-Bre-
gne & desdits Seigneurs Etats se contien-
ont d'agir au-delà des mêmes Rivières & Ca-
nux, & n'attaqueront aucunes Villes & Pla-
s situées du côté de deçà.

Tous lesquels Points & Articles ci-dessus,
t été ainsi convenus, arrêtez & accordez de
art & d'autre, entre les Srs. le Tellier, de

Lionne & Colbert au nom du Roi T.C., & lesdits Srs. van Beuningen & Trevor, respectivement au nom du Roi de la Grande-Bretagne, & de Mrs. les Etats Généraux, lesquels ont promis d'en fournir les Ratifications de leurs Majestez, & desdits Srs. Etats dans le dernier jour du présent mois d'Avril inclusivement, & plutôt si faire se peut. En foi dequoi ils ont signé le présent Traité de leur propre main, & y ont fait aposer le Cachet de leurs Armes. Fait à St. Germain en Laye le quinziéme jour d'Avril 1668. Signé,

(L.S.) Le Tellier.
(L.S.) De Lionne.
(L.S.) Colbert.
(L.S.) Van Beuningen
(L.S.) Trevor.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 20. Avril 1668.

J'Ai reçû vôtre Dépêche du 12. de ce mois. Quoique je ne doute pas que Monsieur de Wit ne vous ait communiqué le Traité que nous signâmes ici le 15. du courant avec Messieurs van Beuningen & Trevor, aussi-tôt que le Courrier qui l'a porté à la Haye y sera arrivé ; je ne laisse pas toutefois de vous

adreffer une Copie, que je vous prie
nvoyer à Monfieur de Pomponne fans
lai, & d'en faire tirer d'autres, que
ns adrefferez, s'il vous plaît, à Mef-
urs de Béziers, de Terlon, Millet &
ourville, parce que j'écrivis hier à tous
s Meffieurs, que vous en uferez de la
te.

Il y auroit beaucoup de chofes à dire
la précipitation avec laquelle on a
nclu de de-là le Traité de l'Engage-
ent des Places, d'autant plus que Mon-
ur van Beuningen, auquel Monfieur de
it, en vous parlant de cette affaire,
toit remis de fatisfaire le Roi, n'a rien
ici qui approchât tant foit peu de
tte fatisfaction; néanmoins, pourvû que
otre Traité foit ratifié par l'Angleterre
par les Etats, & que ceux-ci ne four-
ffent fur l'autre aucunes Troupes ni ar-
ent aux Efpagnols, comme Monfieur de
Vit vous en a affûré, & donné fa parole;
y aura lieu de fe confoler de cette dé-
arche des Etats nullement néceffaire,
la Paix remédiera à tout.

Je vous écrivis la femaine paffée tou-
nant le lieu d'Orchies; mais le Roi ayant
û depuis certainement qu'il eft de la
ouvernance de Lille, & toutes les Gou-
ernances des Places conquifes devant
tre cédées à Sa Majefté, ce mot étant
ommément exprimé dans le Projet que
aftel Rodrigo avoit déja approuvé, Sa
Iajefté me chargea de ne point ajoûter
udit Projet cette fpécification d'Orchies,

 qui

qui eût pû paroître une nouveauté, & dont même, attendu ce que je viens de dire, Sa Majesté n'avoit aucun besoin.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 26. Avril 1668.

MEssieurs les Etats ont fait revenir les six mille hommes qu'ils avoient envoyez à Lillo, à deux lieuës d'Anvers, dans le Camp près de Berg-op-Zoom; ce Corps posté si près des Places des Ennemis, & le Traité qu'ils avoient fait du haut Païs de Gueldre, avec des Places, & plusieurs autres démarches qu'ils ont faites en même-tems, ont bien marqué la défiance qu'ils ont toûjours euë des bonnes intentions du Roi pour la Paix: ils avouënt à présent, & avec quelque confusion, qu'on n'en peut user plus sincérement & plus généreusement que Sa Majesté a fait en cette rencontre. Nous n'en pouvons pas dire de même d'eux, qui ont pratiqué tous les Rois & Princes pour les attirer à leur Ligue, & leur donner des ombrages de la grande puissance de la France; & il est certain que si Sa Majesté, par sa grande prudence, n'eût terminé les affaires, les Etats lui eussent attiré une grande Guerre sur les bras, & qu'ils

ls auroient employé des sommes im-
ıses, qu'ils ont dans leur Païs, pour la
ıntenir. Mais, Dieu merci, les cho-
ont pris un meilleur chemin, & Sa
jesté voit clairement, quelle sûreté il y
lans l'Amitié & dans l'Alliance des
ts; c'est-à-dire qu'il ne la faut comp-
qu'autant que leurs intérêts s'y ren-
ıtrent.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 27. Avril 1668.

'Ai reçû vôtre Dépêche du 19., & vô-
tre Billet du 21., par lequel vous me
donnez avis de l'envoi que Messieurs
s Etats faisoient de leur Ratification du
raité que nous avons signé ici avec
onsieur van Beuningen, & l'Envoyé
Angleterre. Je vous assûre qu'ils n'ont
ıs peu d'obligation à la modération du
oi, & à la considération de leur Allian-
:: car comme je le disois hier à Mon-
eur van Beuningen, qui en demeura
'accord, Sa Majesté se trouvoit en état
'emporter, peut-être en moins de cinq
u six semaines, les quatre plus fortes &
lus importantes Places des Païs-Bas,

malgré toutes les assistances qu'on eût pû donner aux Espagnols, d'où s'ensuivroit infailliblement la déclaration des principales grandes Villes, dont plusieurs avoient déja pris des mesures avec Sa Majesté, par des moyens qui vous surprendroient vous-même, si je vous disois ce que Sa Majesté a sacrifié en cette rencontre au bien de la Paix, & à la satisfaction de ses Amis.

Aucun point de vôtre derniére Dépêche ne requiert une réponse précise, à présent que tous les ombrages sont levez, & que la Paix ne peut pas manquer que par le seul refus des Espagnols de la faire; ce qui leur attireroit sur les bras, aussi-bien les forces des Etats, que celles de Sa Majesté.

Dès que la Ratification d'Angleterre de nôtre Traité sera arrivée, nous échangerons celle du Roi avec les deux autres.

J'ai eu un Courier exprès de Portugal, qui a raporté la nouvelle au Roi du Mariage du Prince avec la *Reine de Portugal*, & de sa consommation le lendemain des Pâques. Les Espagnols avoient répandu beaucoup d'argent pour le traverser, & le Marquis de Liche, Ambassadeur d'Espagne, en a eu tant de douleur, qu'il étoit parti de Lisbonne sans prendre congé de personne; *mais on a* envoyé après lui pour l'arrêter, jusques à ce que la Paix fût exécutée dans le point de l'évacuation des *Places*, *à la* est

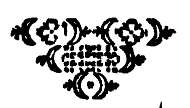
maintenant dans un Village, nommé
dra l'Allegra.

MEMOIRE

u Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 27. Avril 1668.

E Comte d'Estrades, Ambassadeur Extra- ordinaire de France, a ordre du Roi son aître de faire instance à Vos Seigneuries, à qu'il leur plaise permettre le transport de otterdam en France de quatre paires d'Armes mplétes, une partie à l'épreuve du Mous- uet, & l'autre de la Carabine, de deux ondaches à l'épreuve du Mousquet, de deux ots de Tranchée, & de quatre Pots pour ettre sous le Chapeau, le tout pour S. M. t attendu que ces choses-là sont de Contre- nde, de vouloir donner leurs ordres à Mrs. u College de l'Amirauté de Rotterdam, de 'y aporter aucune difficulté. Donné à la Haye vingt-septiéme jour d'Avril 1668.

D'ESTRADES.



TRAITÉ

De Paix entre les Couronnes de France & d'Espagne, conclû, arrêté, & signé dans la Ville Impériale d'Aix-la-Chapelle, le 2. jour du mois de May 1668.

AU nom de Dieu le Créateur, à tous présens & à venir, soit notoire, comme par l'autorité & les soins paternels de nôtre Très-saint Pere le Pape Clément IX. du nom, séant heureusement dans le St. Siége pour le bon régime de nôtre Mere Ste. Eglise, & par les continuelles exhortations & très-vives instances de Sa Béatitude, tant par plusieurs & diverses Lettres écrites de sa main, qu'envois & négociations de son propre Neveu, aujourd'hui Cardinal Rospigliosi, & de ses Nonces extraordinaires: Très-haut, Très-Excellent & Très-puissant Prince Louis, par la grace de Dieu, Roi Très-Chrétien de France & de Navarre: & Très-haut, Très-excellent & Très-puissant Prince Charles II. par la grace de Dieu, Roi Catholique d'Espagne, &c. & Très-haute, Très-excellente & Très-puissante Princesse Marie Anne d'Autriche, Reine Catholique d'Espagne, sa Mere, comme Tutrix, Curatrice & Gouvernante de ses Royaumes & Etats; seroient convenus & tombez d'accord

choisir la Ville Impériale d'Aix-la-Chapelle, pour y traiter de Paix, par l'entremise du Plénipotentiaire de Sa Sainteté, comme aussi des Ministres d'autres plusieurs Rois, Potentats, Electeurs & Princes du St. Empire, qui ont si loüablement employé leurs soins & leurs offices pour acheminer cette grande affaire; & comme, pour y parvenir, ledit Seigneur Roi Très-Chrétien auroit donné son Pleinpouvoir au Sr. Colbert, Conseiller en tous ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaires de son Hôtel, & son Ambassadeur extraordinaire; & ledit Seigneur Roi Catholique auroit donné son Pleinpouvoir au Sr. Marquis Castel Rodrigo, Capitaine & Gouverneur Général des Païs-Bas, lequel, en vertu de sondit Pouvoir, auroit subdélégué le Sr. Baron de Bergeick, Chevalier de l'Ordre de St. Jaques, Conseiller au Conseil suprême de Flandre, & de ses Conseils d'Etat & Finances; lesquels Srs. Colbert & Bergeick, en vertu de leursdits Pouvoirs & subdélégations, reconnus de part & d'autre pour suffisans, ont accordé, établi & arrêté les Articles qui ensuivent.

Prémiérement, il est convenu & accordé, qu'à l'avenir il y aura bonne, ferme & durable Paix, Confédération & perpétuelle Alliance & Amitié entre les Rois Très-Chrétien & Catholique, leurs Enfans, nez, & à naître, leurs Hoirs, Successeurs & Héritiers, leurs Royaumes, Etats, Païs & Sujets, qu'ils s'entr'aimeront comme bons Fréres, procurant de tout leur pouvoir, le bien, l'honneur & réputation l'un de l'autre, & évitant de bon-

ne foi, tant qu'il sera possible, le dommage l'un de l'autre.

II. Ensuite de cette bonne réünion, aussitôt que les Ratifications du présent Traité auront été échangées, la Paix entre lesdits Seigneurs Rois sera publiée, & dès l'instant de ladite Publication, il y aura cessation de toutes entreprises de Guerre, & de tous Actes d'hostilité, tant par Mer & autres Eaux, que par Terre, & généralement en tous lieux que la Guerre se fait par les Armes de Leurs Majestez, tant entre leurs Troupes & Armées, qu'entre les Garnisons de leurs Places; & que s'il étoit contrevenu à ladite cessation par prise de Place ou Places, soit par attaque ou par surprise, ou par intelligence secrete, & même s'il se faisoit des Prisonniers, ou autres actes d'hostilité, par quelque accident imprévû, ou de ceux qui ne se peuvent prévenir, contraires à ladite cessation d'Armes, la contravention sera réparée de part & d'autre de bonne foi, sans longueur ni difficulté, restituant sans aucune diminution ce qui auroit été occupé, & délivrant les Prisonniers, sans rançon ni payement de dépense.

III. En contemplation de la Paix, le Roi Très-Chrêtien retiendra, demeurera saisi, & jouïra effectivement de toutes les Places, Forts & Postes que ses Armes ont occupées ou fortifiées pendant la Campagne de l'année passée. A sçavoir, de la Forteresse de Charleroi, des Villes de Binch & d'Ath, des Places de Doüai, le Fort de Scarpe compris, Tournai, Oudenarde, Lille, Armentiéres, Courtrai, Bergues & Furnes, & toute l'étenduë de leurs Bailliages,

Ob-

Châtellenies, Territoires, Gouvernances, Prévôtez, Appartenances, Dépendances & Annexes, de quelque nom qu'elles puissent être appellées.

IV. Lesdits Lieux, Villes & Places de Charleroi, Binch, Ath, Douai, Fort de Scarpe, Tournai, Oudenarde, Lille, Armentiéres, Courtrai, Bergue & Furnes, leurs Bailliages, Châtellenies, Gouvernances, Prévôtez, Territoires, Domaines, Seigneuries, Appartenances, Dépendances & Annexes, de quelque nom qu'elles puissent être appellées, demeureront par le présent Traité de Paix audit Seigneur Roi Très-Chrêtien, & à ses Successeurs, & ayans cause, irrévocablement, & à toûjours, avec les mêmes Droits de Souveraineté, Propriété, Droits de Régale, Patronage, Gardienneté, Jurisdiction, Nomination, Prérogatives & Prééminences sur les Evêchez, Eglises Cathédrales, & autres, Abbayes, Prieurez, Dignitez, Cures, & autres quelconques Bénéfices, étant dans l'étenduë desdits Païs, Places & Bailliages cédez, de quelques Abbayes que lesdits Prieurez soient mouvans & dépendans, & tous autres Droits qui ont ci-devant apartenu au Roi Catholique, encore qu'ils ne soient ici particuliérement énoncez, sans que S. M. T. C. puisse être à l'avenir troublée ni inquiétée, par quelque voye que ce soit, de droit ni de fait, par ledit Seigneur Roi Catholique, ses Successeurs, ou aucun Prince de sa Maison, ou par qui que ce soit, ou sous quelque prétexte ou occasion qui puisse arriver, en ladite Souveraineté, Propriété, Jurisdiction, Ressort, Possession, & Jouïssance de tous lesdits Païs, Villes, Pla-

par le présent Traité à S. M. T. C. ainsi qu'il a été dit ci-dessus : comme pareillement S. M. C. fera restituer à S. M. T. C. toutes les Places, Forts, Châteaux & Postes, que ses Armes pourroient avoir occupées jusques au jour de la publication de la Paix, en quelque lieu qu'elles soient situées.

VII. Leurs Majestez consentent, que tous les Rois, Potentats & Princes, qui voudront bien entrer dans un pareil engagement, puissent donner à Leurs Majestez leurs promesses & obligations de garantie de l'exécution de tout le contenu au présent Traité.

VIII. Il a été convenu, accordé & déclaré, qu'on n'entend rien révoquer du Traité des Pirenées (à l'exception de ce qui regarde le Portugal, avec lequel ledit Seigneur Roi Catholique a depuis fait la Paix) qu'entant qu'il en aura été autrement disposé, en celui-ci par la cession des Places susdites, sans que les Parties y ayent acquis aucun nouveau droit, ou puissent recevoir aucun préjudice sur leurs prétensions respectives en toutes les choses dont il n'est point fait mention expresse par le présent Traité.

IX. Et pour plus grande sûreté de ce Traité de Paix & de tous les points & articles y contenus, sera ledit présent Traité publié, vérifié, & enrégistré en la Cour du Parlement de Paris, & en tous autres Parlemens du Royaume de France & Chambre des Comptes dudit Paris : comme semblablement ledit Traité sera vérifié, publié & enrégistré, tant au grand Conseil & autres Conseils & Chambres des Comptes dudit Seigneur Roi Catholique aux Païs-Bas, qu'aux autres Conseils des Couronnes de Castille

tille & d'Arragon; le tout ſuivant & en la forme contenuë au Traité des Pirenées de l'An 1659., *dont ſeront baillées les expéditions de part & d'autre dans trois mois après la Publication du préſent Traité.*

Leſquels points & articles ci-deſſus énoncez, enſemble tout le contenu en chacun d'iceux, ont été traitez, accordez, paſſez & ſtipulez entre les ſuſdites Plénipotentiaires deſdits Seigneurs Rois T. C. & Catholique, au nom de Leurs Majeſtez, leſquels Plénipotentiaires, en vertu de leurs Pouvoirs reſpectifs, ont promis & promettent, ſous l'obligation de tous & chacun les biens & Etats préſent & à venir des Rois leurs Maîtres, qu'ils ſeront par Leurs Majeſtez inviolablement obſervez & accomplis, & de leur faire ratifier purement & ſimplement, ſans y rien ajoûter, & d'en fournir les Ratifications par Lettres authentiques & ſcellées, où tout le préſent Traité ſera inſéré de mot à autre, dans le dernier jour du mois de May prochain incluſivement, à ſçavoir S. M. T. C. à Bruxelles entre les mains du Gouverneur de Flandre; & S. M. C. à St. Germain en Laye entre les mains dudit Seigneur Roi T. C., & plûtôt ſi faire ſe peut.

En outre ont promis & promettent leſdits Plénipotentiaires auxdits noms, que leſdites Lettres de Ratification ayant été fournies, ledit Seigneur Roi T. C., le plûtôt qu'il ſe pourra, & en préſence de telle perſonne ou perſonnes qu'il plaira audit Seigneur Roi Catholique députer, jurera ſolemnellement ſur la Croix, les Saints Evangiles, Canons de la Meſſe, & ſur ſon honneur, d'obſerver & accomplir pleinement,

ment, réellement & de bonne foi tout le contenu aux Articles du présent Traité. Et le semblable sera fait aussi, le plûtôt qu'il sera possible, par ledit Seigneur Roi Catholique & la Reine Régente sa Mere, en présence de telles personne ou personnes, qu'il plaira audit Seigneur Roi Très-Chrétien députer.

En témoin desquelles choses lesdits Plénipotentiaires ont souscrit le présent Traité de leurs noms, & fait apposer le Cachet de leurs Armes. Fait dans la Ville Impériale d'Aix la Chapelle, le deuxième jour du mois de May de l'année mille six cens soixante-huit.

Etoit signé:

(L. S.) CHARLES COLBERT.
(L. S.) J.B. de BROUCKHOVEN, Baron de Bergeyck, & cacheté de ses Armes.

Et au nom de Sa Sainteté, & desdits Electeurs & Princes du St. Empire, ont pareillement souscrit le présent Traité de leurs noms, & fait apposer le Cachet de leurs Armes.

(L. S.) Agost. Franchiori Arcivescovo de Trabisonda, Plénipotentiario di S. S.

(L. S.) Baron de Schonborn, *Au nom de S. A. E. de Mayence.*

(L. S.) Franc. Egon de Furstenberg, Evêque d'Argentine, *Au nom de S. A. E. de Cologne.*

(L. S.) Chevalier Korf, *nommé*, Schmysing, *Au nom de S. A. de Munster.*

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 3. *May* 1668.

VOtre Dépêche du 27. m'a été renduë. Monsieur de Wit, & les plus éclairez du Gouvernement sont très-persuadez, que si le Roi eût voulu pousser ses Conquêtes, il eût été Maître des Païs-Bas cette Campagne. Dieu veüille qu'ils reconnoissent aux occasions les obligations qu'ils ont au Roi ; mais les connoissant comme je fais, si la mort du Roi d'Espagne arrivoit, ils seroient tout prêts à faire des Ligues, & remuër toute la Chrêtienté, pour s'oposer aux Droits légitimes qui apartiendroient à Sa Majesté ; vous pouvez, Monsieur, prendre vos mesures là-dessus.

On attend ici avec grande impatience quelque Courier d'Aix-la-Chapelle qui apprenne la signature du Traité. L'on a sçû seulement le passage de Monsieur Temple le 28. du passé par Mastricht, qui portoit le pouvoir de Castel Rodrigo à Monsieur de Bergeik pour signer, & du depuis il est arrivé un Courier de Bruxelles à l'Ambassadeur d'Espagne, qui lui donne avis que la Ratification en blanc

de

de la Reine d'Espagne est arrivée, ce qui fait espérer que dans peu ce grand Ouvrage sera achevé, & que la Paix générale s'ensuivra, ce qui ne sera pas une petite gloire à Sa Majesté, d'avoir sacrifié ses intérêts pour le repos de tout le monde.

Il est arrivé deux Vaisseaux qui ont confirmé la nouvelle du Mariage de la Reine de Portugal avec le Prince, & les Lettres parlent fort particuliérement de la retraite du Marquis de Liche, & de son mécontentement.

Il ne se peut pas plus témoigner de joye qu'il y en a dans les Villes de Hollande de la Paix, & particuliérement dans celles qui abondent plus dans le Commerce; aussi a-t-on remarqué, que depuis le Traité signé à Paris l'argent est rare, & que l'on employe des sommes immenses de toutes parts dans le Commerce.

LETTRE

De Mr de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 4. May 1668.

J'Ai reçû vôtre Lettre du 26. de l'autre mois. Je vous rends mille graces de ce qu'il vous a plû terminer l'affaire de Monsieur l'Evêque d'Orange à sa satisfaction, comme il étoit si juste : j'en fais aussi

auſſi mes remercimens à Monſieur van Zuylichem par la Lettre ci-jointe. Les avis que le Roi a d'Aix-la-Chapelle & de Bruxelles, ne ſe raportent pas à ce que Monſieur de Wit vous avoit dit en dernier lieu, des ordres que Caſtel Rodrigo avoit envoyez au Baron de Bergeick, de ſigner le Projet qu'on a dreſſé & accepté avec les Miniſtres d'Angleterre & de Hollande. Il ſe voit au contraire, que les Eſpagnols, de deſſein formé, avoient déja fait perdre par leurs tergiverſations neuf ou dix jours d'un tems fort précieux; car tout fut ajuſté ici le 15., & au 26. Temple n'étoit pas arrivé à l'Aſſemblée, ni le Baron de Bergeick n'avoit reçû aucun ordre de ſigner ledit Projet, & le chicanoit au contraire ſur le pied des belles & judicieuſes remarques du Baron de l'Iſola, prétendant y faire divers changemens. Le Roi ne peut croire que toute cette conduite de Caſtel Rodrigo, n'ait ſes myſtéres & ſes vûës, autres que celles qu'il fait paroître dans les diſcours qu'il tient aux Miniſtres des Etats Généraux; & je ne croirois pas me tromper quand je dirois qu'il parle d'une maniére bien différente au Sieur Temple, & que celui-ci n'a pas de ſi bonnes intentions que le Sieur Trevor, témoin les longueurs de ſon voyage. Sa Majeſté, pour déveloper cette énigme, & faire ceſſer toutes les mauvaiſes fineſſes du Gouverneur de Flandre, dépêcha hier un Courier exprès à Monſieur Colbert, pour lui dire de ſigner le

Trai-

Traité en la forme qui lui a été adressée, & de le remettre sans délai, ainsi signé de lui, entre les mains du Plénipotentiaire du Pape, afin que les Médiateurs n'ayent plus qu'à agir auprès des Espagnols, pour avoir la Paix signée, ou justifier au monde qu'ils ne l'auront pas voulu.

Cette demande devroit avoir été faite à Sa Majesté par les Médiateurs, & quand même elle n'auroit pas été accordée, ils n'auroient pû raisonnablement s'en plaindre; mais elle l'a voulu faire de son propre mouvement, & donner cette nouvelle marque de son entiére sincérité sur le fait de la Paix. Je vous dirai bien, comme jé l'ai déja signifié à Monsieur van Beuningen de sa part; que Sa Majesté ne voulant être surprise ni amusée, elle va se préparer à marcher en Flandre au 18. de ce mois, si dans ce jour-là elle n'a la nouvelle ici que le Traité ait été signé, aussi-bien par les Espagnols que par Elle; & comme dans ce cas-là de leur refus, les intérêts de Sa Majesté seront devenus communs avec ceux de l'Angleterre & de Hollande, ensuite de nôtre Traité du 15. du mois passé; Sa Majesté désire que vous avertissiez de bonne heure Messieurs les Etats, à préparer aussi toutes choses nécessaires, pour faire agir leurs Armes conjointement avec les siennes, quand le tems de la Suspension sera expiré, pour forcer les Espagnols à la Paix.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 10. *May* 1668.

J'Ai reçû, Monsieur, vôtre Dépêche du 4. du courant. Monsieur de Wit convient que le procédé des Espagnols n'est pas net, & que Castel Rodrigo n'agit pas sincérement. Les Députez des Etats s'en sont plaints par leur Lettre, sur le délai qu'il aporte d'envoyer le Pouvoir au Baron de Bergeick pour signer, nonobstant qu'il eût promis de le délivrer au Sieur Temple dès le 20. Avril, & qu'il ne l'a eu que le 24., ce qui marque que son intention n'étoit pas de tenir ce qu'il avoit promis. Le Sieur de Wit, dans l'Assemblée des Etats Généraux, a fort loüé l'ordre que le Roi avoit envoyé de signer le Traité sans attendre que les Espagnols le signassent; il s'est fort étendu pour faire remarquer la bonne conduite de Sa Majesté & de son Conseil dans le cours de cette affaire, & il a avoüé, que lui-même avoit été le prémier trompé, & qu'il n'avoit pas si bien connu les Espagnols que Sa Majesté, en ce que son avis avoit toûjours été, qu'il faloit une suspension d'Armes générale, au lieu que le Roi

Roi a toûjours insisté, pour le bien & l'avancement de la Paix, de ne l'accorder que pour une suspension d'entreprises; qu'on voit à présent fort clairement, que si la suspension d'Armes eût été générale, lesdits Espagnols se fussent encore plus éloignez de la signature, laquelle ils n'ont fait que par force & ménaces; qu'il falloit tenir les Troupes en état d'agir contre eux, en cas qu'ils n'exécutassent pas dans la fin de ce mois tout ce qui est porté dans le Traité de Paris. Toutes les voix ont été pour cela; Monsieur de Renswoude même y a consenti par son silence, en n'alléguant rien pour les Espagnols. Ensuite plusieurs Députez me sont venus voir & m'ont témoigné que les Etats ne désiroient rien plus que de rentrer dans la confiance du Roi, & se lier avec Sa Majesté plus étroitement que jamais. Je leur ai répondu, qu'ils pouvoient juger par tout ce qui s'est passé, de la considération que le Roi avoit euë pour eux, que leur procédé l'avoit assez obligé à se retirer de leurs intérêts, si l'Amitié qu'il avoit toûjours euë pour le bien de l'Etat & pour leurs avantages, n'avoit prévalu à tous les sujets que leur conduite avoit donné à Sa Majesté de s'éloigner d'eux; & que je les pouvois assûrer, que ce qui étoit arrivé ne diminüoit en rien l'affection que le *Roi* a pour eux, pourvû qu'ils en usassent bien à l'avenir. Je fus ensuite voir *Monsieur de Wit*, qui sur l'avis que j'eus d'une proposition qui

a été faite aux Ambassadeurs d'Hollande qui sont en Angleterre, par Molina & l'Isola, & approuvée de Mylord d'Arlington, de faire un Traité d'Alliance défensive entre l'Espagne, l'Angleterre, la Suéde & les Etats, & que je ne croyois pas qui pût tomber dans sa pensée & dans celles des Etats, puisque ce seroit un moyen de rompre toutes nos Alliances, & de ne pouvoir jamais plus prendre aucune confiance auxdits Etats. Il me répondit, qu'il étoit vrai que cette proposition avoit été faite à leurs Ambassadeurs, que même l'Isola, leur donnant les remarques qu'il a faites sur le Traité de Paris, leur a fort exagéré que c'étoit un piége que le Roi leur tendoit pour les attaquer plus sûrement; mais qu'il avoit fait connoître à ses Maîtres, que ces remarques de l'Isola étoient artificieuses & extravagantes, & faisoient voir l'esprit de l'Auteur, en ce qu'il n'avoit pas compris l'avantage que les Espagnols en reçoivent, puisque leur perte étoit infaillible si on ne les en eût sauvez par ledit Traité; qu'il pouvoit aussi m'assûrer que les Etats répondroient à leurs Ambassadeurs en Angleterre, qu'ils n'approuvoient pas les conditions qui avoient été faites, & qu'ils répondissent, que les Etats n'entreroient en aucune liaison ni Traité de défensive avec les Espagnols. Il m'ajoûta, qu'il voyoit avec peine que plusieurs Villes de Hollande, & même des Provinces entiéres, inclinoient fort à se lier avec les Anglois;

que son sentiment seroit fort de rompre ces mesures, & qu'il ne le pouvoit seul sans que le Roi y entrât, ce qui lui serviroit de prétexte pour agir avec plus de vigueur; que le tems étoit favorable, tous les soupçons de la Monarchie universelle étant levez par la Paix signée, & par la maniére sincére & obligeante dont le Roi en a usé en cette rencontre; qu'il m'avoüoit qu'il avoit trouvé véritables tous les avis que je lui ai donnez de vôtre part, sur les Cabales qui se faisoient contre sa Personne par l'Angleterre, de concert avec la Maison d'Orange; qu'il croyoit qu'on alloit entrer dans une conjoncture à détruire tous leurs Projets, mais que cela devoit être conduit très-délicatement & en grand secret; que sa pensée seroit d'entrer dans une nouvelle liaison avec le Roi, pour s'opposer à la prétension du Roi d'Angleterre, qui est d'être Roi de la Mer, & qui veut obliger les Vaisseaux, tant du Roi que ceux des Etats, à baisser le Pavillon sans que les leurs le baissent, qui est une supériorité insuportable; que si le Roi vuet entrer dans un Traité avec les Etats de la forme du salut entre eux, ainsi qu'il avoit été parlé la Campagne passée, c'est-à-dire que les Vaisseaux des Etats baisseront le Pavillon les prémiers, & que ceux du Roi les saluëroient après, il espéroit de porter lesdits Etats à s'obliger par ledit Traité à joindre un bon nombre de Vaisseaux avec ceux du Roi, pour forcer les Anglois
à

à renoncer à cette prétension, ou bien les combattre par-tout où ils les trouveroient; que ce qu'ils ont fait à Monsieur de la Roche doit faire songer, que dans la suite du tems ils feront pis, & qu'on fera connoître à tout le monde, par un tel Traité, l'étroite union où le Roi & les Etats sont, & faire perdre l'espérance à tous ceux qui se sont persuadez qu'il restoit de l'aigreur & de la méfiance dans l'esprit de Sa Majesté de tout ce qui s'est passé depuis le 25. Janvier. Je lui répondis, que je ne pouvois pas entrer dans une telle Négociation sans ordre du Roi; que je sçavois bien que nous avions la même prétension que les Anglois, de faire baisser le Pavillon sans que nous rendissions le salut; mais que je vous rendrois compte de tout ce qu'il m'avoit dit là-dessus. Il me repliqua, qu'il seroit très marri que le Roi eût cette prétension, qui romproit toutes les mesures, en ce que de-là il naîtroit tous les jours des affaires qui aigriroient les esprits, les Etats donnant ordre à leur Amiral de ne baisser le Pavillon à pas un Roi, s'ils ne sont assûrez que le salut du Pavillon leur sera rendu; & que ce qu'il m'en dit est pour témoigner le désir qu'il a, que les Etats se lient à la France plûtôt qu'à l'Angleterre; que dans la disposition où elle est de s'unir à la Hollande, il ne rejettera pas peut-être un accommodement pour le salut, en se liant à eux contre les autres Rois qui ne le voudroient pas faire.

 Je

Je vous prie, Monsieur, de me faire sçavoir le plûtôt qu'il se pourra les sentimens du Roi sur cette matiére; car si Sa Majesté juge que l'union des *Etats* plus étroite soit nécessaire à son service, il ne faut pas perdre cette conjoncture, qui est favorable pour faire revenir à nous les Villes & les Provinces portées pour l'Angleterre. Je dois aussi *vous dire*, que si Monsieur de Wit ne *se voit appuyé* du Roi sur une telle proposition, il prendra d'autres mesures, & peut-être sera-t-il forcé d'acquiescer aux sentimens du parti des Anglois: ce qu'il ne fera qu'à l'extrêmité, étant fort mal satisfait & ayant peu d'estime pour le Conseil d'Angleterre, grand mépris de celui d'Espagne & de leurs Ministres, & ne faisant nul fondement sur les résolutions des Suédois, qu'il trouve fort intéressez, & au contraire une haute estime de la Personne du Roi, de sa valeur, de son grand esprit & de sa conduite, jusques-là qu'il a dit hautement dans l'Assemblée, qu'il faloit avoüer que le prémier & le plus solide Conseil qu'il y eût dans la Chrétienté, étoit celui du Roi, dont il étoit le Chef, ce qui ne se voyoit pas ailleurs. Voilà l'état où sont les choses à présent, dans lesquelles vous verrez plus clair que je ne fais, par vôtre grande capacité & expérience dans les affaires.

Je dois vous dire seulement, que si vous estimez qu'on doive agir pour chasser tout-à-fait les Anglois des liaisons qu'ils prennent

nent tous les jours par leurs intrigues dans les Villes de Hollande, il sera nécessaire d'y aller négocier au plûtôt, & faire quelques liberalitez aux Magistrats, ainsi qu'il s'est toûjours pratiqué avec des peuples fort corruptibles, & qui ne se laissent pas persuader par des paroles seulement.

Je n'ai pas trouvé dans vôtre Dépêche la Lettre que vous m'avez marqué m'envoyer pour Monsieur de Zuylichem ; mais j'ai été chez lui le remercier de vôtre part, de l'ordre qu'il a envoyé à Orange pour la satisfaction de Monsieur l'Evêque. J'ai aussi écrit à Monsieur Millet, Gouverneur d'Orange, Capitaine dans mon Régiment, de le servir & protéger ses intérêts en tout ce qui dépendra de lui; je ne doute pas qu'il ne le fasse, étant fort honnête homme & de mes Amis. Les Espagnols ne veulent plus engager les Places & Païs du haut Païs de Gueldre, se servant de l'Article séparé, qui leur donne la liberté de le faire ou non. Ils n'ont pas laissé de faire entendre, que si les Etats se veulent engager à un Traité défensif entre l'Espagne, l'Angleterre & la Suéde, ils passeront outre. Ils refusent aussi d'exécuter ce qu'ils avoient promis aux Suédois pour les Subsides ; ce qui donne lieu aux Etats de se plaindre des Espagnols. Selon ce que je peux juger, les Etats s'accommoderont avec la Suéde pour les Subsides dûs du passé, & donneront quelque chose tous les ans pour les maintenir dans leurs intérêts.

Les Troupes des Ducs de Luneboug ont été mises en Garnison dans les Places du Rhin & de l'Issel, elles sont très-bonnes & complettes. Monsieur le Prince d'Orange est de retour de l'Armée: *il* s'est trouvé à la revûë: ses Amis lui conseillent d'aller en Zélande se faire recevoir Chef de la Noblesse; ce ne sera pas si tôt qu'il fera ce voyage. Cependant on travaille en Hollande pour *faire destituër* le Sieur Hubert de sa Charge de Pensionnaire, qui est contraire aux desseins de la Hollande, & fort porté pour les intérêts de la Maison d'Orange; c'est un des grands Ennemis que Monsieur de Wit ait en ce païs. On se sert d'un moyen infaillible, qui est de repandre beaucoup d'argent pour regagner les villes de Flissingue, Terveer, Zierickzee, & Ter Goes; on doit agir pour ce dessein dans l'Assemblée prochaine qui se tiendra en Zélande.

Je viens d'apprendre tout présentement, que Monsieur de Beverning doit revenir ici, & passer à Bruxelles & y séjourner, pour presser, conjointement avec les Députez des Etats qui y sont, le Marquis de Castel Rodrigo, d'achever l'affaire de la Paix, & aprés se rendre ici.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 17. *May* 1668.

J'Ai reçû, Monsieur, vôtre Dépêche, que j'ai communiquée à Monsieur de Wit, lequel m'a témoigné ne trouver rien à redire au refus que vous aviez fait de la Ratification qui avoit été présentée, non pas qu'il ne la croye valable, ayant été faite après que la Reine d'Espagne & son Conseil ont vû & lû le Traité fait à Paris, & qu'ils ont inséré mot à mot dans ladite Ratification, & envoyé pour cela un blanc signé, pour remplir ce qui auroit pû avoir été ajoûté à Aix la Chapelle; mais le mauvais procédé de Castel Rodrigo, & ses manquemens de parole en plusieurs endroits, méritent bien la mortification que le Roi lui donne, de ce que tous les Peuples de Flandre voyent que c'est lui seul qui est cause de tous les malheurs & souffrances, & que l'Armée de Sa Majesté vit aux dépens du Roi son Maître; ce qu'il eût pû éviter, s'il eût agi avec sincérité.

Il m'a dit que les Suédois avoient signé à Londres la Ligue qui avoit été faite à la Haye, où ils avoient promis d'entrer;

 que

que cela avoit été différé, parce qu'ils vouloient avant cela que les Etats payassent les trois cent mille Rixdalers, à quoi les Espagnols s'étoient obligez, & dont lesdits Etats avoient été caution, mais comme ils ont refusé de conclure ce Traité s'ils persistoient dans cette prétension, le Comte de Dohna s'en est relâché, & a demandé seulement les offices des Etats près des Espagnols, pour *les faire* payer de cette somme: ce qu'ils ont promis, ayant été résolu de les y contraindre en cas de refus.

Ledit Sieur de Wit m'a encore parlé touchant le salut du Pavillon; il appréhende qu'il n'arrive quelque rencontre à la Mer qui aigrisse les esprits entre la France & cet Etat.

L'Amiral de Ruyter est prêt de sortir en Mer avec quarante-huit Vaisseaux, il a ordre de ne baisser le Pavillon pour pas un Roi, s'il n'est assûré que le salut du Pavillon lui soit rendu: il est toûjours du même sentiment que je me suis donné l'honneur de vous écrire, qui est de faire un Traité de Garantie entre le Roi & cet Etat, pour obliger le Roi d'Angleterre à rendre le salut en baissant le Pavillon, & se servir de la force en cas de refus. Il dit, que si le Roi m'envoyoit pouvoir de traiter cette affaire, il prendroit si bien son tems, en ménageant les Députez des Villes, qu'il ne doute pas qu'il ne les portât à rompre sur ce cas, contre l'Angleterre, étant assûrez d'être appuyez de

la France sur ce même sujet. Il commence déja à paroître de l'aigreur contre l'Angleterre dans quelques Villes de Hollande & en Zélande, les avis étant venus aux Etats, que, nonobstant ce qui a été arrêté après le Traité de Bréda, après lequel, pour plus grande précaution, les Etats ne voulurent échanger les Ratifications que le Roi d'Angleterre n'eût délivré une Lettre Patente, par laquelle il déclaroit, que les Païs & Places occupez par les Etats pendant la Guerre leur resteroient, si elles n'étoient reprises avant le 20. May 1667., ainsi qu'il est porté par le Traité. Les Etats, pour prévenir tous inconvéniens, dépêcherent une Frégate pour porter cette Lettre Patente, & la Copie du Traité de Bréda, au Gouverneur de Suratte, lequel l'envoya au Mylord d'Ulby, quand il parut sur la Côte avec cinq Navires, lequel n'y est arrivé qu'au mois d'Octobre: il ne voulut pas déférer à l'ordre du Roi d'Angleterre, fit faire la descente, attaqua le Fort, le prit, & se rendit Maître du Païs, pilla toutes les Habitations, & brûla tous les Moulins à Sucre, afin que tout ce Païs là soit désert quand il le perdra. Les Etats ont envoyé sept Navires pour l'attaquer, avec ordre de ne faire point de quartier; c'est dans ces conjonctures qu'on avanceroit bien les affaires avec ces Peuples, si on étoit averti des intentions du Roi. J'ai répondu à Monsieur de Wit, comme j'avois fait par mon autre Dépêche, touchant le

 salut

ſalut du Pavillon, que comme je n'avois pas ordre d'entamer une pareille Négociation, je ne pouvois lui dire autre choſe, ſi ce n'eſt que je vous en écrirois. Je lui ai auſſi dit, que je ne comprenois pas à quoi étoit bonne la ſignature du *Traité* avec la Suéde, ainſi qu'il paroît par une des Lettres des Ambaſſadeurs des Etats, qui porte, qu'il faudroit tâcher de convenir avec la Suéde des Subſides, *pour les* attirer dans leurs intérêts; ce *qui préſuppoſe* qu'il y a quelque Négociation, puiſque l'Aſſemblée de Hollande a été convoquée ſur cette Dépéche. Il ne s'eſt pas trop défendu là-deſſus, & je vois bien qu'ils veulent ouvrir la bourſe pour s'aſſûrer des Suédois, & conſerver les Ducs de Brunſwic, ce qui couvrira toutes leurs frontiéres du côté de l'Allemagne: vous pouvez en ſçavoir plus de particularitez par l'Angleterre, où ces ſortes d'affaires ſe traitent avant qu'elles *paroiſſent en* Hollande.

Les Etats ont témoigné bien de la joye des ordres du Roi que vous avez envoyez à Boulogne, pour permettre aux Propriétaires du Vaiſſeau qui eſt échoüé, de retirer leurs effets des Magaſins où ils les avoient mis, & de les rembarquer & continuër leur voyage.

L'Evêque de Munſter a remis à l'arbitrage de Meſſieurs les Etats, le démêlé qu'il a avec la Province de Gueldre touchant Borkelo: il leur a fait connoître, qu'il vouloit bien vivre avec eux, & être leur Ami.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 24. *May* 1668.

MOnsieur de Wit est depuis quatre jours dans les Villes de Hollande pour y négocier, il n'en reviendra que Samedi au soir. Tout ce que je puis dire par avance, c'est que les Espagnols & les Anglois échauffent fort les Villes & les Provinces sur la maladie du Roi d'Espagne, & font courir le bruit qu'il ne peut pas vivre, & qu'il se faut précautionner contre les desseins du Roi, qui ne manquera pas de prétendre tous les Païs-Bas en cas de mort dudit Roi : & c'est ce qui dispose ici si facilement les esprits à cette triple Ligue, & il n'y a rien qu'ils ne fassent, pour éviter que les Païs-Bas ne soient au Roi; car on ne peut leur ôter de l'esprit, que si cela étoit, leur Etat ne fût perdu en deux ans. Ce qui leur a été écrit de Bruxelles, que le Roi fait faire des Citadelles dans toutes les grandes Places avancées, les confirme fort dans cette opinion, & que ce ne seroit pas une affaire que la Conquête des Païs-Bas, si le Roi venoit à mourir.

Selon la situation des esprits, je vois

peu de jour à faire réüssir la pensée de Monsieur de Wit, à moins que le Roi ne se contente de l'autre alternative, & qu'il le fasse seulement à la priére des Etats, & que par-là cessât cette triple Alliance, qui aura avec le tems plus de suite qu'elle n'en paroît avoir à présent. Je suis certain que Monsieur de Wit, pour son intérêt propre, fera tout ce qui dépendra de lui pour attacher cet Etat aux intérêts de la France; mais il *n'est pas* en son pouvoir de rompre & dissiper les Cabales d'Angleterre & de la Maison d'Orange, tant que des prétextes apparens qui touchent au cœur subsisteront. C'est à vous, Monsieur, qui étes éclairé plus que personne, & qui sçavez au vrai les sentimens du Roi, à mander de bonne heure ce que Sa Majesté croit qui se doit faire pour son service dans cette conjoncture: car si les Etats affermissent cette triple Ligue, & attirent à eux d'autres Alliez, la partie sera si forte qu'on ne la pourra plus rompre. Aussi, si dans ce commencement le Roi trouvoit son avantage, en prenant à la priére des Etats l'autre alternative, & se liant de nouveau par un Traité de Garantie avec lesdits Etats, après être convenu du salut du Pavillon, ce qui feroit directement contre les prétensions du Roi d'Angleterre; je ne doute pas qu'on ne renversât cette triple Alliance, & qu'on n'ôtât tous les ombrages de l'esprit de ces Peuples, qui reviendront toûjours, tant que la cause subsistera.

Mon-

Monsieur de Beverning est de retour de Bruxelles. Il a fait son raport aux Etats, & a fort exagéré la netteté avec laquelle Monsieur de Croissy a agi à Aix pour avancer la Paix: il s'est plaint de la tergiversation des Espagnols, s'étant bien aperçû à Bruxelles, que tout ce que Castel Rodrigo avoit fait, n'étoit que pour engager les Etats à faire quelque acte de rupture, pour après leur laisser à démêler la Guerre entre la France & eux.

Ledit Marquis l'a fait attendre deux jours avant de pouvoir avoir Audience. Il l'a reçû fort froidement au commencement, & a parlé plus de deux heures, sans lui donner le tems de répliquer. Il lui a proposé un emprunt d'argent, & ledit Beverning lui a répondu, que s'il vouloit traiter d'une remise pour les Marchands d'Anvers sur Amsterdam, & que lesdits Marchands en soient caution, il pourroit trouver la somme qu'il demande; & que les Etats lui avoient donné ordre de lui dire, qu'ils avoient été caution de trois cent mille Rixdalers qu'il avoit promis aux Suédois, & qu'il les faloit payer: il lui repliqua, qu'il le feroit volontiers, s'il se faisoit une quadruple Ligue, où l'Espagne entrât à des conditions de garantie entre ces quatre Colliguez; mais pour ne rien faire, il ne croyoit pas être obligé de payer cette partie aux Suédois. A quoi ledit Beverning a répliqué, qu'il ne faloit pas parler

aux Etats de rien qui pût choquer le Roi, & qu'ils ne le feroient pas. Par les discours dudit Beverning il paroît mal satisfait de l'entretien qu'il a eu avec ledit Marquis, qu'il trouve peu capable d'avoir un si grand Gouvernement que celui qu'il a. Il m'a dit, qu'ils ont été tous trompez sur le choix de l'alternative, & qu'ils n'avoient pas connu ce que c'étoit que les dépendances, gouvernances & appartenances des Places conquises, & que c'est proprement être Maître des Païs-Bas & du Commerce, n'y en ayant point sans passer par les Villes que le Roi occupe.

La Flote des Etats est prête de sortir en Mer au nombre de soixante Vaisseaux, dont dix-huit des plus grands sont doublez. Il y a à craindre que cette Flote n'ait quelque ordre secrêt d'agir contre le Portugal: la Ville d'Amsterdam & quelques autres Villes poussent fort pour rompre contre ce Royaume-là.



ME-

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 30. May 1668.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise accorder à Sa Majesté le même Acte de Garantie, pour la sûreté de la Paix, qui vient d'être accordé, & qu'Elles sont prêtes de donner aux Espagnols. Sa Majesté a aussi donné ordre de faire une pareille instance en son nom au Roi de la Grande-Bretagne, pour le même effet : à quoi Elle est persuadée que, ni en Angleterre ni en Hollande, on n'aportera aucune difficulté, puisque c'est une chose fort juste, & qui d'ailleurs, comme telle, se trouve déja offerte, stipulée & promise dans le Traité fait à Paris le quinziéme Avril dernier. Donné à la Haye le 30. jour de May 1668.

D'ESTRADES.



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à M. de Lionne.

Le 31. *May* 1668.

J'Ai communiqué les points de vôtre Dépêche précédente à M. de Wit, qui n'est de retour que depuis hier de la course qu'il a faite dans les Villes de Hollande. Il m'a confirmé de nouveau, que cette triple Alliance, signée à Londres, n'est nullement contre les intérêts du Roi, mais seulement pour deux sujets; dont l'un cesse, qui est pour la conclusion de la Paix; & l'autre subsiste, qui est pour la garantie de ladite Paix, où tous les Rois & Princes peuvent entrer: que les Etats ont refusé toutes les propositions qui ont été faites de la part des Espagnols, & du Ministre de l'Empereur, pour être compris dans cette triple Alliance, & y être inséré, qu'on seroit obligé de se défendre les uns les autres; que l'Angleterre y étoit même fort inclinée, & a pressé leurs Ambassadeurs d'en écrire aux Etats pour y consentir, mais qu'on l'a absolument refusé, & declaré qu'on ne le feroit jamais.

Quant à ce qui regarde les Subsides promis à la Suéde, que les offices qu'ils ont fait & feront pour obliger lesdits Espagnols

gnols à tenir leur parole, ſans que pour cela ils en faſſent le payement de leurs déniers, en cas de non-payement par leſdits Eſpagnols, mais bien retrancheront toutes les faveurs qu'ils pourront prétendre deſdits Etats, comme ils ont commencé de faire ce matin, en refuſant à Dom Eſteven de Gamarre l'Acte de garantie de la Paix qu'il leur a demandé en faveur des Eſpagnols; il lui a répondu, que quoique leurs Députez l'ayent ſigné à Bruxelles, leſdits Etats ne le ratifieront pas, juſques à ce qu'ils ayent payé les Suédois de la ſomme dont ils étoient convenus, & que leſdits Etats accordoient ladite garantie au Roi ſur la demande que j'en ai faite, Sa Majeſté ayant agi avec toute ſorte de ſincérité & de bonne foi dans le Traité de ladite Paix. Ledit Eſteven de Gamarre s'eſt fort emporté là-deſſus, & a dit devant les Députez, que peut-être les deux Rois ſeroient bien-tôt d'accord, & que s'il en étoit cru, le Roi ſon Maître céderoit tout le Païs-Bas à la France, & l'échangeroit avec le Rouſſillon. Ce diſcours a ſuivi ce qu'il avoit déja ſémé par les Villes de Hollande, ce qui n'a pas peu aidé à augmenter les ombrages parmi les eſprits qui en ſont aſſez ſuſceptibles; car tout ce qui ſe dit ſur cette matiére eſt cru facilement en ce Païs.

Vous jugerez par-là des choſes que Mr. de Wit m'a dites, & par les avis que vous avez d'ailleurs, à qui on doit le plus ajoû-

ajoûter foi; mais il me paroît par tout ce que je remarque ici parmi les habitudes que j'y ai, qu'on n'a point intention de payer pour les Espagnols la somme qu'ils ont promise aux Suédois, ni de leur donner des Subsides pour être entrez dans cette triple Alliance.

Monsieur de Wit m'a témoigné fort sérieusement, qu'il ne me déguisoit rien, & que la suite justifiera ce qu'il m'a dit; qu'il est vrai que les Etats sont fort partagez; que si on en doit juger par les discours même de quelques-uns qui sont dans le Gouvernement, on fera passer cette triple Alliance pour une Ligue nouvelle, où la Maison d'Autriche est comprise, & il n'est pas surpris que de telles choses se débitent, quoique fausses, puisqu'elles s'impriment dans leurs Villes: ce qui arrive par les libertez établies dans une République, sans que les Etats y puissent remédier.

Il m'a dit, que Monsieur van Beuningen avoit ordre de vous éclaircir dès le présent ordinaire sur cette triple Ligue; mais que, comme vous ne lui en aviez pas parlé, il avoit jugé que vous lui en parleriez. Ledit Sieur de Wit n'a pas manqué de me demander, ce que vous m'aviez répondu sur le sujet d'une nouvelle liaison entre le Roi & les Etats, touchant le salut du Pavillon. Je lui ai répondu, que le Roi, avant de se déclarer, vouloit sçavoir, si cette union venant à se faire, cela rompra cette triple Alliance faite depuis

puis peu entre l'Angleterre, la Suéde & la Hollande, & qui paroît aux yeux de tout le monde n'avoir été que contre la France: il me repliqua, qu'il ne pouvoit mieux me faire connoître en quoi consiste cette triple Alliance, que dans l'explication qu'il me vient de faire, n'y ayant rien de nouveau ici contre les intérêts du Roi; & quant à l'union qu'il m'a proposée, si le Roi l'agrée, il agira près des Villes de Hollande, pour les porter à se délivrer de cette sujettion que le Roi d'Angleterre leur veut imposer de baisser le Pavillon, sans leur rendre le salut de même; qu'il ne pouvoit pas sçavoir le tems d'une Assemblée; après avoir disposé les Députez d'y consentir, il estime qu'il seroit à propos que le Roi m'envoyât un pouvoir pour signer; & que Sa Majesté envoyât en même tems un Projet, selon qu'elle jugeroit être le plus sûr, pour contraindre les Anglois à ce que le Roi & les Etats désireront; qu'il vouloit cependant me dire sa pensée, qui seroit de faire une union entre le Roi & les Etats, & se promettre l'un à l'autre de rompre contre l'Angleterre, en cas que les Anglois prétendissent quelque salut, ou autre déférence à la Mer des Vaisseaux du Roi; & qu'aussi, si les Anglois ne rendent le salut du Pavillon aux Hollandois, la France sera obligée de rompre contre l'Angleterre, ainsi que les Etats le feront pour la France sur le cas ci-dessus spécifié, & se lieront si étroitement,

ment, que le Roi & les Etats ne feront aucun accommodement avec l'Angleterre, qu'ils ne l'ayent forcée par les Armes de renoncer à cette prétension de supériorité à la Mer.

Ledit Sieur de Wit m'a ajoûté, qu'il ne croit pas qu'on puisse mieux persuader toute la Chrétienté de l'étroite liaison de la France avec les Etats, que par un Traité de cette nature, ni qui marquât mieux la différence de l'engagement que les Etats ont pris avec Sa Majesté, à celui qu'ils avoient avec l'Angleterre, qui sera entiérement détruit par-là. Il m'a fort parlé sur les nouveaux bruits que les Espagnols répandent dans les Villes, qu'on traite un échange en Espagne, par le moyen de Pimentel, du Païs-Bas avec le Roussillon; ce qui altére tellement l'esprit de tous ces Peuples, qu'ils se croiroient tous perdus si cet échange avoit lieu; que pour faire finir tous ces ombrages, causez par les artifices des Espagnols, il croyoit que, dans l'union qui se feroit entre le Roi & les Etats sur le fait du Pavillon, il seroit nécessaire d'y mettre un Article qui portât, qu'en cas de mort du Roi d'Espagne, le Roi & les Etats prendroient les Armes pour chasser les Espagnols du Païs-Bas, & obliger ledit Païs à se mettre en République, & que le Roi seroit libre de porter ses Armes par-tout dans les Royaumes & Païs du Roi d'Espagne, pour les conquérir. Par ce moyen on renverseroit tous les

def-

desseins des Espagnols, qui ne tendent qu'à faire faire quelque mauvais pas aux Etats, par la crainte qu'ils leur donnent de la Conquête de la Flandre: sur quoi on ne se peut assûrer ici, ni éviter que, ce cas arrivant, les Etats ne prennent toutes les liaisons qu'ils pourront avec les Anglois & Princes leurs Voisins, pour s'y opposer; & qu'il vaut bien mieux prévenir ces accidens de bonne heure, que non pas d'attendre un tems qui nous portera à une rupture: qu'il me prioit de croire que son intention étoit bonne, & qu'il ne souhaitoit rien tant que de voir la France & cet Etat si bien liez, que les Cabales d'Espagne & d'Angleterre & celles des Païs-Bas ne les puissent jamais ébranler; ce qui arriveroit infailliblement si on faisoit l'Union proposée: s'en remettant néanmoins à ce que le Roi jugera de plus convenable à ses intérêts, ne me disant tout ce que dessus que de lui-même, les affaires de cette nature ne se pouvant exécuter dans un Etat Populaire par un Homme seul, mais bien par Négociations & ménagemens avec les Députez des Assemblées; à quoi il travaillera dès qu'il sera assûré des sentimens du Roi là-dessus. Il me dit ensuite confidemment, qu'il trouvoit Monsieur van Beuningen trop échauffé par ses Dépêches, & insinüant des pensées aux Villes de Hollande, que, le Roi d'Espagne venant à mourir, il faloit s'attendre que le Roi reprendroit le dessein de la Conquête

quête des Païs-Bas; qu'il lui a mandé qu'il écrivit plus modérement, & qu'il étoit inutile de toucher cette corde parmi des Peuples, lesquels on ne fait pas *revenir* aisément des impressions qu'on leur donne; qu'il doit se souvenir qu'il lui a écrit plusieurs fois, qu'il ne s'attachât qu'à faire la Paix, & qu'elle est à présent faite, & qu'il ne faut rien remuër qui puisse altérer les esprits; qu'il remarque *fort bien* que Monsieur van Beuningen n'a pas eu la complaisance qu'il eût souhaité pour les Ministres du Roi dans le cours de cette Négociation; qu'il le fera *revenir* dès que la Païx sera exécutée, & que l'ayant auprès de lui, il le ménagera si bien, qu'il lui ôtera toutes les visions qu'il a de ces grandes appréhensions de la puissance du Roi, & de ses desseins de se rendre le Monarque universel.

Je le remerciai de la confiance qu'il avoit en moi sur tout ce que dessus, & lui témoignai, que j'étois bien aise de ce qu'il remarquoit les emportemens dudit van Beuningen, qui avoit nui en plusieurs rencontres aux intérêts du Roi, & même à ceux des Etats, & que j'espérois qu'il remédieroit à tout par sa prudence: que je vous rendrois compte de tout ce qu'il m'avoit dit, & que je lui en ferois sçavoir la réponse dès que je l'aurois reçûë. C'est tout ce qui s'est passé, Monsieur, en deux Conférences que nous avons euës depuis son retour des Villes de Hollande.

LET-

LETTRE

Du Roi Très-Chrêtien à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, par laquelle il rappelle Monsieur le Comte d'Estrades.

Le 23. *Septembre* 1668.

TRès-chers grands Amis, Alliez & Confédérez. Le tems ordinaire de l'Ambassade qu'a dignement exercée près de vous le Sieur Comte d'Estrades, Chévalier de nos Ordres & Gouverneur de Dunkerque, étant expiré, nous n'avons pû lui refuser la grace qu'il nous a demandée de revenir en France, tant pour y vaquer à ses affaires particuliéres, qui requiérent indispensablement sa présence pour quelque tems, que pour aller nous servir après cela dans son Gouvernement; & par ce moyen ne lui restant plus qu'à se rendre en Hollande pour prendre congé de vous, nous avons voulu l'accompagner de cette Lettre, pour vous donner avis de la Résolution que nous avons prise sur ce sujet, & Vous assûrer en même tems, que nous ayant parlé avec un très-particulier ressentiment

ment de la maniére obligeante dont vous en avez usé avec lui en toutes rencontres, nous vous sçavons beaucoup de gré de cette conduite, & serons bien aise d'y correspondre dans les occasions qui s'en présenteront, par des effets de nôtre Estime & de nôtre Amitié, priant sur ce Dieu, qu'il vous ait, très-chers grands Amis, Alliez & Confédérez, en sa sainte & digne garde. Ecrit à *Saint* Germain en Laye le 23. jour de Septembre 1668.

Vôtre bon Ami, Allié & Confédéré,

LOUIS.

Et plus bas,

DE LIONNE.

La suscription étoit,

A nos très-chers grands Amis, Alliez & Confédérez, les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.



LET-

LETTRE

De Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas au Roi Très-Chrétien, touchant le Rapel de Monsieur le Comte d'Estrades.

Le 17. *Octobre* 1668.

SIRE,

Comme c'est avec joye que nous avons reçû des mains de Vôtre Majesté Monsieur le Comte d'Estrades en son emploi d'Ambassadeur Extraordinaire, pour la connoissance que nous avions déja de son mérite, il ne se peut, que ce ne soit avec grand regret que nous le voyons partir, après tant de preuves qu'il nous y a données de sa conduite & de son affection pour le bien de cet Etat, en tant qu'elle étoit compatible avec le zèle qu'il a pour le service de Vôtre Majesté. Nous vous sommes obligez, Sire, de nous avoir donné un Ministre qui posséde de si grandes qualitez, & nous sommes bien aise de vous voir satisfait

de ſa maniére que nous en avons uſé avec lui; quoique ce n'ait été qu'un devoir de reconnoiſſance envers Vôtre Majeſté, & de juſtice à l'égard d'une Perſonne, que nous devions conſidérer en effet, pour ſes grandes Qualitez, auſſi-bien que pour ſon Caractére. Puiſque ce ſont ſes affaires particuliéres qui l'obligent à ſe dégager de ſon Emploi, & que c'eſt en cette conſidération que Vôtre Majeſté lui a accordé ſon congé, nous devons acquieſcer à ce qu'il lui plaît, & lui rendre très-humbles graces de ce qu'elle veut bien agréer ce que nous ne pouvions pas refuſer à un ſi digne Miniſtre; nous en conſerverons la mémoire après ſa retraite, & nous nous ſouviendrons long-tems de l'obligation que nous en avons à Vôtre Majeſté, pour exciter de plus en plus en nous cette affection que nous *lui avons* voüée, & avec laquelle nous prions Dieu,

SIRE, &c.

Fin du Tome ſixiéme.



TA-

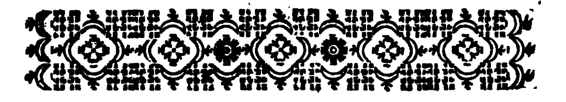


TABLE DU TOME SIXIEME.

Des Années 1667. & 1668.

AOUT.

SEPTEMBRE.

OCTOBRE.

Let-

NOVEMBRE.

DECEMBRE.

Let-

JANVIER. 1668.

FEVRIER.

Let-

MARS.

Let-

AVRIL.

Let-

MAY.

SEPTEMBRE.

OCTOBRE.

FIN.

